ISSN 1141-135 X

BULLETIN DE LA SOCIETÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

TOME CXVIII – ANNEE 1991
4ème LIVRAISON

TARIFS

Cotisation (sans envoi du bulletin)	70 F
Pour un couple, ajouter une cotisation	70 F
Droit de diplôme	50 F
Abonnement (facultatif) pour les membres titulaires	130 F
Abonnement pour les particuliers non membres ...	210 F
Abonnement pour les collectivités	210 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule ordinaire)	70 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule exceptionnel)	*selon le cas*

Il est possible de régler sa cotisation 1991, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie.

Sur présentation d'une photocopie de leur carte d'étudiant :

— les étudiants en histoire et archéologie seront admis et auront le service du bulletin gratuitement.

— les étudiants d'autres disciplines règleront demi-tarif.

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les disposition mentionnées dans le Code civil, article 543, complétées par la loi du 11 mars 1957 et la loi du 3 juillet 1985, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

I.S.S.N. 1141-135 X

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

TOME CXVIII – ANNÉE 1991
4ème LIVRAISON

SOMMAIRE DE LA 4ère LIVRAISON 1991

- Compte rendu de la séance
  du 2 octobre 1991 513
  du 6 novembre 1991 515
  du 4 décembre 1991 518
- Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 1991 521
- Nouveau regard sur la pathologie des figures pariétales (F. Soubeyran) 523
- Le dossier des monuments romains de Chamiers (François Michel) . 561
- Vitesse et moyens de déplacement à Bergerac à la fin du Moyen Age d'après les Jurades (Elizabeth Cormier) 591
- Un missel de la collégiale Saint-Front de Périgueux (XI[e] siècle) (R. Amiet) 609
- La maison de retraite de La Tour Blanche (H. de Castellane) 629
- Note sur les travaux de construction ou de réparation à effectuer en 1743 dans la subdélégation de Périgueux (J. Valette) 643
- La collection Taillefer à la Bibliothèque nationale. Inventaire sommaire (Cl.-H. Piraud) 651
- Les maires de chefs-lieux de canton de Dordogne de 1850 à 1890 (D. Lacombe) 673
- Un voyage en Périgord au début du XIX[e] siècle (D. Audrerie) 721
- Le Périgord jusqu'au Tarn (J.-P. Bitard) 727
- Dans notre iconothèque et nos archives :
  Après un siècle de fréquentation des grottes et abris ornés (B. et G. Delluc) 733
- Notes de lecture :
  M.-O. Munier : *L'abbaye royale Notre-Dame de la Sagne et la Révolution française* (M. Berthier) ; G. Penaud : *La Résistance en Périgord*. *Vieilles demeures en Périgord*, découverte 6 ; *Vieilles églises en Périgord* ; I.R.E.N.A. : *Noblesse et Révolution* ; Châteaux et Révolutions ; *Abbaye de Flaran* ; B. et G. Delluc, A. Roussot, J. Roussot-Larroque : *Connaître la préhistoire en Périgord* ; G. d'Abbadie d'Arrast : *Au pays des fougères* ; J.-L. Kérébel : *Costumes traditionnels en Aquitaine* ; A. Stein : *La maison dans sa région Périgord-Quercy* ; P.-H. Ribault de Laugadière : *Monographie de la ville et du canton de Thiviers* (D. Audrerie) 743
- Nécrologie :
  Mme Jacques Gendry 747
- Liste des manuscrits présentés à la commission de lecture 749
- Erratum 750

Ce présent bulletin a été tiré à 1 600 exemplaires

Couverture : « Suivez mon regard ! » semble nous dire le bison de Lascaux. En un quart de tour, il apparaît dénué d'agressivité, préoccupé de sa blessure.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 2 OCTOBRE 1991

Présidence du Dr Delluc, président.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Présents : 93 — Excusés : 6.

NECROLOGIE

M. Michel Surmely.

ENTREES D'OUVRAGES

— Monographie de la ville et du canton de Thiviers, par Pierre-Henri Ribault de Laugardière, réédition à l'identique Libro-liber Bayonne, 1991 (don de l'éditeur) ;
— Histoire de la Résistance en Périgord, par Guy Penaud, éditions Pierre Fanlac, Périgueux, 1991 (don de l'auteur).

ENTREES DE DOCUMENTS

— Importante série de lettres pastorales et de mandements du XIX^{ème} siècle, émanant des évêques de Périgueux (don du père Pommarède) ;
— Thiviers en Périgord Vert (don de M. Cruège) ;
— 2 cartes postales montrant l'église de Trémolat (don de M. Berthier).

REVUE DE PRESSE

— Dans *Actualités du patrimoine* n° 1 de l'automne 1991, Gérard Mouillac traite des antiquités et objets d'art en Périgord ;
— Dans le *Bulletin des études bloyennes* n° 12-13 d'avril-juillet 1991, on relève notamment des inédits de Léon Bloy, Léon Bloy et le Figaro par Michel Arveiller, Léon Bloy admirateur de Barbey-d'Aurevilly par Sophie Parrault, Léon Bloy et Paul Jury par André Michel, Joie de lire Léon Bloy par Noëllette Kaplan, de Léon Bloy au « Cabaret Voltaire » par Denis Thouard.
— Dans *Périgord Magazine* n° 298 d'octobre 1991, Serge Avrilleau présente les cluzeaux et les troglodytes du Périgord, et évoque le Périgord Blanc insolite.

COMMUNICATIONS

Le président annonce la tenue d'une assemblée générale extraordinaire en novembre prochain pour la modification des statuts et du règlement intérieur de notre compagnie.

Il fait le compte rendu de notre journée d'études du 22 septembre dernier, qui a permis de se rendre à Paunat, Limeuil, Trémolat et Le Bugue pour la visite de la grotte de Bara Bahau et de l'exposition de photographies sur la préhistoire.

Notre soirée du mois de septembre a été consacrée aux peintures murales périgroudines, grâce à un intéressant exposé de Pascal Fournigaud. Rappelons que l'association culturelle de Commarque conduit actuellement l'inventaire des peintures murales dans notre région.

M. Berthier a relevé dans la dernière livraison de la *revue d'Histoire de l'Eglise de France* une étude de Jenny Thouvenot, où est mentionné le tricéphale du cloître de Cadouin. Elle signale aussi une statue tricéphale d'origine celte qui serait au musée d'Aquitaine et qui proviendrait de Dordogne. Une telle représentation de la Trinité aurait été condamnée en 1626 par Urbain VIII puis en 1749 par le bref Sollicitudini nostae de Benoit XIV.

M. Penaud présente la troisième édition de son Histoire de la Résistance en Périgord, enrichie de quelques pages supplémentaires.

M. Cruège a relevé à Compiègne une rue portant le nom de Fournier-Sarlovèze. En fait ce nom est celui d'un ancien maire de la ville et ne semble pas avoir de rapport avec le soldat de l'Empire.

M. Audrerie projette une photographie ancienne montrant les deux ponts de Limeuil au lendemain de leur construction en 1891. Cette photographie lui a été confiée par M. Hervéa, ainsi qu'une affiche commémorant le centenaire de la construction des ponts.

Le père Pommarède raconte le procès qui a opposé le curé de Saint-Médard-de-Limeuil (aujourd'hui Saint-Médard-de-Mussidan), au mois de mars 1789, et les habitants du village de Fraicherode, situé sur sa paroisse. En effet ces derniers auraient demandé leur rattachement au village de Saint-Martin-l'Astier.

Il rapporte ensuite que, en 1631, Alain de Solminihac se porta acquéreur au nom de sa communauté de Chancelade de biens situés sur la commune de Mensignac, à savoir le repaire noble des Vignes et la métairie de Chantegeline. Cependant il dut vendre des biens « moins commodes et plus éloignés » à la Courberie et à la Guyonie, sur la commune de Villetoureix.

A l'aide de diapositives, il montre enfin un bas-relief photographié à Tarascon et figurant trois personnages : le Christ et saint Front entourant le tombeau de sainte Marthe. Un tableau de Vienne figure les mêmes personnages. Un vitrail de 1857 montre saint Front tenant à la main le linceul de sainte Marthe.

M. Michel projette une série de photographies anciennes provenant de notre iconothèque. Ces photographies prises par Charles Durand rappellent les fouilles qu'il avait conduites dans la plaine de Chamiers et qui lui avaient permis de mettre au jour les restes d'une villa. Ces vestiges ont été détruits lors de la construction du camp militaire américain en 1957.

Mme Chevé fait le compte rendu du colloque qui vient de se tenir au C.P.I.E. de Sireuil sur le thème de l'identité nobiliaire. Elle présente ensuite les actes du premier colloque tenu en 1989 sur le thème « Noblesse et Révolution ». Ces actes parus aux éditions Ol Cantou/les Cahiers de Commarque consacrent plusieurs études au Périgord.

M. Audrerie fait l'historique du château de Mayac et essaie de reconstituer ce que fut ce château avant les importantes transformations apportées au siècle dernier.

Le prochain congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest se tiendra au printemps prochain à Cahors et Villeneuve-sur-Lot et portera sur « Guerre et paix en Aquitaine de la préhistoire à nos jours ».

Le samedi 28 septembre, M. Arveiller a donné au siège de notre compagnie une conférence sur « Léon Bloy, un prophète pour notre temps ».

Pour clôturer la séance, le Dr Delluc présente la dernière livraison de notre Bulletin, en insistant sur l'effort réalisé pour augmenter son volume et lui donner désormais une couverture couleur.

ADMISSIONS

— Mme Lorraine Copeland, château de Marouatte, 24350 Grand-Brassac, présentée par Mme Rousset et M. Rigaud ;
— M. et Mme Joseph Estoup, Ladouch, 24570 Le Lardin-Saint-Lazare, présentés par le général Delabrousse-Mayoux et M. de Rancher ;
— M. Frédéric Chanut, 5, rue Lamartine, 24210 Thenon, présenté par le père Pommarède et Monseigneur Briquet ;
— M. Jean Rabot, 29, rue Pic de la Mirandole, 29000 Quimper, présenté par M. et Mme Bélingard ;
— M. Hervé Migot, 42, rue Boileau, 91600 Savigny-sur-Orge, présenté par Mme Dumahl et M. Tallet ;
— M. Didier Rzevon, 74, avenue J. Le Guen, 56260 Larmor-Plage, présenté par MM. Roubinet et Sié ;
— M. Joël Flouret, Le Maine, 24380 La Gonterie-Boulouneix, présenté par M. Menot et Mme Rousset.

Le président,
Dr Gilles Delluc

Le secrétaire général,
Dominique Audrerie

SEANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 1991

Présidence du Dr Delluc, président.

Le compte rendu de la précédente est adopté à l'unanimité.

Présents : 91 — Excusés : 4.

NECROLOGIE

Mme Marthe Besset.
Mme Andrée Faton.
Mme Gendry.
M. Pierre Fanlac.
Colonel Marsac.

ENTREES D'OUVRAGES

— Vieilles Demeures en Périgord, Découverte 6, sous la direction de Dominique Audrerie, éditions P.L.B. Le Bugue 1991 (don de l'éditeur et des auteurs) ;
— Vieilles Eglises en Périgord, tome 1, sous la direction de Dominique Audrerie, éditions PLB Le Bugue 1991 (don de l'éditeur et des auteurs) ;
— Châteaux et révolutions, actes du quatrième colloque de castellologie, abbaye de Flaran 1991 (don de MM. Audrerie et Payen) ;
— Marmande, ville anglaise, par Jean Candou, éditions du Roc de Bourzac, Bayac 1991 (don de l'éditeur).
— La Maison de Souillac, par François de Montferrand, sInd (don de Henry de Montferrand).

REVUE DE PRESSE

— Dans le bulletin de la *Société d'anthologie du Sud-Ouest*, Jean Gaussen traite des vieilles croyances disparues du Périgord, l'encontre.

— *Femme Pratique* de septembre 1991 consacre un long article à la gastronomie périgourdine.

— Dans *l'Eventail* n° 39 de septembre 1991, on peut noter un intéressant article sur le château de Lanquais par Fernand de Saint-Simon et une analyse de l'œuvre de Sem par Fernand Bartholoni.

— Dans *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* n° 483 d'octobre 1991, G. Dufoux rappelle la personnalité de Georges Arnaud, écrivain.

— Dans le bulletin du 3e trimestre 1991 de la *Société des amis de Sarlat et du Périgord Noir*, R. Kandall traite de Vézac et de son église, Louis-François Gibert étudie la seigneurie Berbiguières de 1480 à 1548.

— *Lo Bornat* n° 3 de juillet 1991 est consacré à la 72ème félibrée qui s'est déroulée au mois de juillet dernier à Domme.

— Le bulletin du *Spéléo-club de Périgueux* du 1er trimestre 1991 relate les nombreuses sorties et découvertes des spéléologues de la Dordogne.

COMMUNICATIONS

Le président rappelle que le samedi 9 novembre 1991 se tiendra au siège de la Société une assemblée générale extraordinaire consacrée à la modification de nos statuts. Faute de quorum, l'assemblée générale extraordinaire sera convoquée à nouveau le samedi 7 décembre 1991.

Le président évoque la personnalité de Pierre Fanlac, qui s'est éteint récemment.

A propos de la découverte de la grotte de Sormiou à Cassis, dite grotte Cosquer, Brigitte et Gilles Delluc ont rédigé la note suivante :

Il n'est bien sûr pas possible à des chercheurs en art pariétal de se prononcer, au seul vu de photographies de presse et des images acquises par TF1, sur l'authenticité des figures pariétales découvertes à Sormiou, annoncées dans des circonstances à la fois spectaculaires et insolites et immédiatement classées parmi les Monuments historiques avant toute étude par des spécialistes de l'art pariétal paléolithique.

Les demandes réitérées qui nous ont été faites par divers journalistes (Sud-Ouest, Nice-Matin, Le Monde, RMC, RTL) ou lors de conférences, nous ont conduits toutefois à exprimer une première impression. Nous la résumons dans ces quelques lignes pour la réunion du 6 novembre 1991 de la Société historique et archéologique du Périgord.

Nous demeurons très réservés en raison de faits hétéroclites tout à fait troublants parmi lesquels nous relevons tout particulièrement : la situation de cette grotte « ornée » dans une zone jusqu'ici dépourvue d'art pariétal paléolithique ; l'emplacement d'un des panneaux peints au contact même du niveau — actuel — de la mer ; la médiocrité quasi enfantine de la plupart des tracés publiés ; l'hétérogénéité stylistique des tracés ; l'absence de ces procédés graphiques d'ordinaire utilisés par les artistes paléolithiques ; l'absence de signes structurés visibles sur les photographies publiées.

Surtout il nous paraît exister des ressemblances troublantes entre certaines figures animales de Cassis et des œuvres très connues provenant de cavités ornées dispersées dans l'espace (Périgord, Pyrénées, Espagne, Ardèche) et rapportées à des périodes très diverses.

Ainsi certaines figures semblent être des reproductions malhabiles d'un cerf de Lascaux, d'un cheval de Niaux, d'un cheval d'Altamira, d'un groupe de chevaux d'Ekaïn, d'un bouquetin d'Ebbou. L'ensemble paraît surchargé de traits gravés d'allure très fraîche. Il est accompagné d'empreintes de mains très inhabituelles : une main positive (dont on sait la rareté dans l'art paléolithique) et des mains

négatives d'allure « bénissante » ou avec pochage simultané de l'avant-bras dont nous ne connaissons pas d'autres exemples.

Cette accumulation d'éléments inaccoutumés et disparates crée chez nous un sentiment de malaise scientifique que seule une étude spécialisée sur place pourrait dissiper. Une éventuelle confirmation de l'authenticité de cette grotte ferait de ce site un élément tout à fait surprenant dans l'ensemble des grottes ornées françaises.

De son côté, notre collègue Guy Penaud nous a adressé la lettre suivante concernant Fournier-Sarlovèze :

Lors de l'une des dernières réunions de notre Compagnie, l'un des membres a fait remarquer que l'une des rues de Compiègne portait le nom de Fournier-Sarlovèze.

Les quelques recherches que j'ai entreprises me permettent de vous signaler que plusieurs membres de cette famille issue du Périgord ont laissé une trace dans cette ville de l'Oise.

Tout d'abord le général comte François Fournier-Sarlovèze, « le plus mauvais sujet de l'armée », que tous les Périgourdins connaissent bien. Le 22 mai 1799, il était en effet devenu chef du 12ème hussards, alors en garnison à Compiègne. Avec cette unité, il participa en Italie au combat de Castiglione.

Son petit-neveu, Raymond Fournier-Sarlovèze, né le 9 janvier 1836 à Moulins, mort le 10 décembre 1916, qui fut préfet de divers départements vers les années 1870, participa à la préparation des fêtes de Jeanne-d'Arc à Compiègne. Il orna en outre l'hôtel-de-ville de cette commune de neuf peintures murales représentant les principaux épisodes de l'histoire de la ville. Le Bulletin de notre société a évoqué sa mémoire au moment de son décès (B.S.H.A.P. Tome XLIV, 1917, page 153-163).

Le fils de Raymond Fournier-Sarlovèze, Mortimer Henri Robert, né à Paris le 14 janvier 1869, mort à Compiègne le 18 juillet 1937, fut maire de cette ville de très nombreuses années, conseiller général de l'Oise et député de Compiègne de 1910 à 1932.

La rue de Compiègne portant le nom de Fournier-Sarlovèze, évoque la mémoire de cet homme politique.

Le Dr Delluc signale la réédition récente de plusieurs romans de Louis Delluc, qui a laissé une importante œuvre littéraire. Un travail universitaire est en cours sur celle-ci.

Le château de Lestaubière, à Douville, vient d'être vendu. Il serait démonté et reconstruit dans un pays étranger.

M. Audrerie a participé à un intéressant colloque sur les peintures murales, qui s'est tenu récemment au C.P.I.E. de Sireuil. Il s'agit d'un élément important de notre patrimoine, trop mal connu, que la conférence à notre siège de Pascal Fournigaud nous avait permis d'apprécier.

A l'hôtel des ventes de Bergerac, a été vendu le 3 novembre dernier le mobilier de l'ancien petit séminaire de la Dordogne.

Mme Sadouillet-Perrin s'inquiète de la protection des sites en Dordogne. Il conviendrait d'être plus sévère et d'empêcher des constructions, qui portent atteinte à l'environnement. Malheureusement les contraintes de protection ne sont pas seules prises en compte lors de la délivrance des autorisations.

Mme Ronot était présente le 5 octobre dernier, à Béleymas, lors de la commémoration du 50ème anniversaire du parachutage sur Lagudal. Des hommes furent envoyés, mais aussi des armes et de l'argent destinés à soutenir les réseaux de la Résistance, qui s'étaient constitués en zone occupée. Ce parachutage fut réalisé par le War Office britannique.

M. Chassaigne a relevé dans le journal cantonal de Lalinde un portrait du tragédien Pierre Lafon, de son vrai nom Rapenouille, né en 1773 à Lalinde. Dans ses Mémoires, Alexandre Dumas parle de Lafon et le qualifie de « vice-roi de la scène tragique ».

M. Audrerie donne lecture d'un document d'archives, que lui a communiqué notre collègue Jean Lartigaud (Arch. du Lot série J). Il s'agit d'un parchemin daté du 8 juin 1499. Il intéresse la commune de Brantôme. Un meunier donne à un

charpentier à « locaterie perpetuelle de 9 ans en 9 ans » une roche aménagée. Les documents relatifs aux grottes aménagées sont très rares. En ce qui concerne la localisation de ce site, deux lieux dits pourraient correspondre : Suberoche et les Roches.

Le Dr Delluc rappelle que les études consacrées aux grottes sont assez récentes et se sont multipliées ces dernières année. Il rapporte que l'abbé Glory, à l'occasion d'une visite dans la grotte de Lamartine à Domme, avait noté la présence d'un graffiti présentant *un cheval debout devant un poteau*. Des études ultérieures ont montré qu'il s'agissait en fait des initiales de Pierre Defoix, inscrites en 1669.

ADMISSIONS

— M. Lamothe Vincent, 51, rue Marc Pegy, 91130 Ris-Orangis, présenté par le général Delabrousse-Mayoux et le Dr Delluc ;

— M. Combert Michel, 45, rue Clos-Chassaing, 24000 Périgueux, présenté par MM. Bitard et Bordes ;

— M. Delprat Gilbert, 7, rue du Jardin Public, 24260 Le Bugue, présenté par MM. Mouillac et Vignal ;

— M. Lapeyre Jean, La Forge de Payzac, 24270 Payzac, présenté par MM. de la Héronnière et Moulin ;

— M. Rousseau Jean, 17, place Bugeaud, 24000 Périgueux, présenté par MM. Sarraute et Meynard ;

— Mme Harrisson Sh., La Borie Haute, 24510 Paunat, présenté par MM. Berthier et Dollé ;

— M. Jardry Jean-Michel, 2 bis, rue Lamartine, 24000 Périgueux, présenté par MM. Audrerie et Bousquet.

Le président,
Dr Gilles Delluc

Le secrétaire général,
Dominique Audrerie

SEANCE DU MERCREDI 4 DECEMBRE 1991

Présidence du Dr Delluc, président.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

ENTREES D'OUVRAGES

— Dordogne en armes par Roger Bellanger, Editions Libro-Liber, Bayonne, 1991 (don de l'éditeur);

— Le Périgord oublié par Pierre Pommarède, Editions Pierre Fanlac, Périgueux, 1991 (don de l'auteur);

— Le rugby en Périgord par Jean-Claude Bonnal, éditions P.L.B. Le Bugue, 1991 (don de l'éditeur) ;

— L'abbaye royale Notre-Dame de la Sagne et la Révolution française, par Marie-Odile Munier, extrait de la revue du Tarn, N° 141-143 (don de M. Berthier).

REVUE DE PRESSE

— Dans la *Recherche* de février 1991, Bruno Hamelin et Edouard Bard présentent les méthodes de datation par le carbone 14;

— Dans le bulletin de la *Société des Amis de Montaigne* de janvier-juin 1991, on retiendra particulièrement l'iconographie de Montaigne par Ch. Lafon et J. Saint-Martin, les tactiques du scepticisme dans l'apologie de Raimond Sebond par Sue Farquhar, le nom de Montaigne dans les Essais.

— Dans le bulletin de la *Société des Etudes du Lot*, de juillet-septembre 1991, Emmanuelle Beauville étudie l'œuvre des Tournié;

— *Périgord Magazine* N° 299 d'octobre 1991 a revu sa présentation et entend s'attacher davantage encore à la vie locale périgourdine. On notera un portrait du docteur Fontaines, chirurgien des résistants et l'évocation du souvenir de saint Vincent de Paul à Château-l'Evêque.

COMMUNICATIONS

Le président rappelle que le samedi 7 décembre se tiendra une assemblée générale extraordinaire pour la mise en conformité de nos statuts avec la législation en vigueur.

Il remercie Mme Eytier, qui apporte régulièrement des fleurs dans notre salle de réunion.

Il a eu l'occasion de visiter le musée du graffiti à Verneuil-en-Halatte, dans l'Oise, d'un intérêt particulier.

Le colloque scientifique de la fédération française d'archéologie se déroulera les 6, 7 et 8 juin 1992 à Mimet (13).

Mme Parat a donné le 13 novembre dernier au siège de notre compagnie une intéressante conférence sur les cartes à jouer.

Le jeudi 5 décembre prochain est organisée au lycée agricole de Périgueux une journée d'études sur le paysage.

Le 30 novembre et le 1er décembre a été mise en vente une importante collection d'objets d'art et de mobilier provenant de la famille de Goneville.

Le père Pommarède raconte avec humour les circonstances dans lesquelles Maurice Boissarie rencontra Yvonne Cabannes, avec laquelle il devait se marier.

Il a profité d'un séjour à Rome pour se rendre aux archives secrètes du Vatican. Il y a retrouvé la déclaration de Mgr Lacombe, par laquelle il déclare adhérer au concordat. Dans une lettre adressée au chanoine Binos, en date du 4 juin 1802, également conservée au Vatican, Mgr Lacombe précise sa pensée sur la constitution civile du clergé; il déclare notamment : «... Vous nous proposez de déclarer à Sa Sainteté que nous sommes repentans de ce que nous avons fait, en conformité de la constitution civile du clergé. Jamais, non jamais cette déclaration sera faite par nous ».

Il a en outre pu analyser le mémoire des évêques français résidents à Londres, qui n'ont pas donné leur démission. Parmi ces évêques figure l'évêque de Périgueux, Mgr de Flammarens. Une copie de ce document, comme des précédents est déposée dans notre bibliothèque.

A propos de Mgr Lacombe, il rappelle que celui-ci n'avait pas été reçu à Périgueux par la duchesse d'Angoulême lors de son séjour dans cette ville. On dit que cette attitude affecta beaucoup Mgr Lacombe.

Le père Pommarède projette enfin des dispositives montrant l'église de Zamora, en Espagne, dédiée à saint Front. Elle conserve une belle statue du saint.

Mme Girardy-Caillat présente le dépôt de fouilles, qui vient d'être aménagé sur la commune de Coulounieix-Chamiers. Une exposition sur les recherches archéologiques au cours des dix dernières années a été préparée à cette occasion. Mme Girardy-Caillat invite les membres présents à se rendre au dépôt à l'issue de la séance.

M. Bordes annonce que la réouverture des Archives départementales dans leurs nouveaux locaux aura lieu le 13 janvier prochain.

M. Bousquet commente des photographies prises cet été sur la Dordogne. Elles permettent de voir des « marmites » creusées par le gravier. On peut voir aussi les traces des trous laissés par les pieux du port de Pontours.

Le Dr Delluc explique les principes de la datation par le carbone 14 et les méthodes actuelles qui ont permis de préciser les datations.

M. Salviat raconte les circonstances dans lesquelles le système d'adduction d'eau de Périgueux fut mis en place à la fin du siècle dernier. Cette communication bien documentée sera soumise au comité de lecture pour publication.

ADMISSIONS

— Mme Peynaud Marcelle, 15, Foyer Soleil, 16800 Soyaux, présentée par le Dr Delluc et M. Audrerie ;

— M. et Mme Pierre Bord, 22, rue du Sergent-Bonnelle, 24000 Périgueux, présentés par M. et Mme Turri ;

— M. Du Cheyron du Pavillon Bertrand, 7, bd R.-Wallace, 92000 Neuilly-sur-Seine, présenté par le Dr Delluc et M. Du Cheyron du Pavillon G. ;

— M. Besset Pierre, rue Jean-Leclaire, 24200 Sarlat, présenté par le Dr Delluc et M. Audrerie ;

— Mlle Lameyre Anne, 21, rue de la Cité, 24000 Périgueux, présentée par le Dr Delluc et M. Audrerie ;

— M. Georgy Guy, 9, av. Franco-Russe, 75007 Paris, présenté par MM. Lariviere et J. Lagrange ;

— M. Flonneau Mathieu, 129, rue de Flandre, 75019 Paris, présenté par M. Audrerie et le père Pommarède ;

— Mme Servan Francine, 6, rue Ronsard, 92360 Meudon-la-Forêt, présentée par M. Audrerie et le père Pommarède ;

— Mme Vilain Jacqueline, 4, rue Paul-Signac, Domaine des Galines, 78370 Plaisir, présentée par M. Audrerie et le père Pommarède ;

— M. Babaloyne Jean-Marie, 95, rue de Rennes, 75006 Paris, présenté M. J. Demoures et le père Pommarède ;

— Mme Verger Janine, 21, rue de la Clède, 24400 Mussidan, présentée par Mme Ronot et M. Audrerie ;

— Mme Chevalier Josiane, 12, av. Clémenceau, 24400 Mussidan, présenté par Mme Ronot et M. Audrerie ;

— Mme Bernard Aurore, 14, av. Rhin-et-Danube, 24660 Coulounieix-Chamiers, présentée par Mme Ronot et M. Audrerie ;

— M. Thibaud Pierre, 24270 Payzac, présenté par Mme Rousset et M. Picollier ;

— Mme Camus Etiennette, Les Armagnais, 24460 Château-l'Evêque, présentée par Mlles Faudou et Ballot.

Le président,
Dr Gilles Delluc

Le secrétaire général,
Dominique Audrerie

© S.H.A.P. 1991. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

EXTRAIT DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION EN DATE DU SAMEDI 7 DECEMBRE 1991

Le Conseil d'administration de l'association appelée « Société historique et archéologique du Périgord » a décidé lors de sa séance du 2 octobre 1991 la convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour le samedi 9 novembre à 10 h. Conformément à la note du Conseil d'Etat, section de l'Intérieur du 6 juillet 1976. Elle avait pour effet de délibérer et de se prononcer sur le projet de modification des statuts de 1950 et du règlement intérieur, qui a été présenté ce jour. Une convocation individuelle avait été adressée à tous les adhérents, par l'intermédiaire de la livraison du Bulletin intérieur en date du 30 septembre 1991. Le quorum n'étant pas atteint, le président a décidé sur proposition du conseil d'administration de convoquer une nouvelle assemblée extraordinaire pour le samedi 7 décembre 1991 à 10 h, conformément à l'article 15 des statuts. Une convocation individuelle avait été transmise à tous les membres, par l'intermédiaire de la livraison du Bulletin intérieur en date du 30 septembre 1991. Les membres de l'association au nombre de 59, régulièrement inscrits, se déclarent valablement en assemblée générale extraordinaire.

Ils élisent à la présidence de l'assemblée :

Le Dr Gilles Delluc, assisté de MM. Dominique Audrerie et Charles Turri.

A l'issue des débats, les membres décident de se prononcer par vote à bulletin secret sur :

* le projet de modification des statuts ;
* le projet de modification du règlement intérieur ;
* la délégation de MM. le général Henri Delabrousse-Mayoux et Jacques Lagrange, pour consentir à des modifications des statuts ou du règlement intérieur qui pourraient éventuellement être demandées par l'administration ou le Conseil d'Etat.

Un bureau de vote est constitué par M. le docteur Gilles Delluc, assisté de MM. Dominique Audrerie et Charles Turri.

Les opérations de vote sont ouvertes à 12 h et clôturées à 18 h.

Le dépouillement effectué, il ressort les résultats suivants :

Nombre de votants : 59.

Suffrages exprimés : 59.

Modification des statuts :

OUI : 59 — NON : 0 — NUL : 0.

Modification du règlement intérieur :

OUI : 58 — NON : 1 — NUL : 0.

Délégation accordée :

OUI : 59 — NON : 0 — NUL : 0.

Délégués titulaires :

MM. le Général Delabrousse-Mayoux,
Jacques Lagrange.

Nouveau regard sur la pathologie des figures pariétales

par Françoise SOUBEYRAN

En considérant les peintures pariétales surtout comme des œuvres d'art ou comme des symboles liés à la sexualité, ou comme des cartes postales envoyées par les espèces disparues, il m'a semblé qu'on s'obnubilait la vision élémentaire des animaux en tant que tels. S'ils avaient plus souvent la parole, n'auraient-ils pas des renseignements à nous fournir ? Nombre d'artistes préhistoriques n'étaient pas assez talentueux pour les doter de moyens d'expression, mais certains y sont parvenus. Le poisson de Gorge d'Enfer répétait depuis longtemps qu'il était mort, mais personne n'y prenait garde, on ne discutait à son sujet que style ou chronologie sans lui demander son avis. Le récent livre d'Henri Delporte sur « L'image des animaux dans l'art préhistorique » témoigne d'une grande ouverture d'esprit, mais lui non plus ne demande pas aux animaux des nouvelles de leur santé*.

Pour entrer en contact avec des étrangers, il faut d'abord apprendre leur langage. Consulter des professeurs de pathologie et d'anatomie, des vétérinaires en exercice, des éleveurs de chevaux et de bovidés, des thèses et des ouvrages, et jusqu'à des photos de corridas, est indispensable pour tenter de déchiffrer les attitudes des animaux pariétaux. Il est aussi nécessaire de vérifier de visu les représentations, autant que possible. A défaut, la confrontation de relevés différents et de plusieurs photos peut être considérée comme valable. Ma gratitude va au Professeur Schelcher, aux Drs Alzieu et Vimard, qui ont examiné avec bienveillance ces clients

* Un des rares auteurs qui aient détecté des anomalies dans la vision naturaliste des animaux est P.A. Leason qui a publié en 1939, en Angleterre, un article très intéressant. Il y mentionne le profil souvent anormal des sabots, le fait que certains animaux posent sur le bout des pattes, qu'ils semblent dénués de poids, « suspendus », que les quatre pattes ne sont pas au même niveau et qu'ils tirent la langue. Il en déduit que ces animaux-là sont morts, et en produit pour preuve des photos de cadavres qui ressemblent traits pour traits aux figures pariétales mises en cause. Cette remarquable intuition est restée ignorée et ce n'est que tout récemment que j'en ai eu connaissance. Ucko et Rosenfeld en ont fait un commentaire qui manque d'exactitude.

inhabituels, à Brigitte et Gilles Delluc, ainsi qu'à Mme Corinne Monard, à MM. Bitard, Petithomme-Lafaye et Pascal Raux, à ma fille Maya et à tous ceux qui m'ont si obligeamment offert publications, renseignements, photos et visites.

A part de rares cas où l'animal parvient à s'exprimer à travers quelques traits, il ne faut tenir compte que des très bonnes représentations, celles dont tout le monde s'accorde à louer la justesse des attitudes, le réalisme des détails qui, manifestement, ne sont pas gratuits. Lascaux, Altamira et les Trois-Frères entrent pleinement dans cette définition, ainsi que certaines images des Combarelles, de Niaux, etc., du croissant franco-cantabrique. Ce naturalisme même est la base d'un tel travail. Conséquence logique, il n'est tenu compte, ni de la chronologie, ni du style.

Passons donc en revue les « vocabulaires » utilisés par les différentes espèces animales pour traduire leurs sentiments, et plus encore leur état physique.

BOVINS

Quels sont les critères de santé de l'espèce bovine ? Tout le monde connaît l'allure générale d'une vache en pleine forme. Comme dit le Prof. Rosenberger : « Elle participe aux événements survenant dans son entourage par des mouvements de la tête et du cou, des yeux, des oreilles et de la queue ». Le bovidé est campé, sans mollesse ni raideur, les sabots à plat sur le sol (fig. 1, a, b, c, d). Quand le taureau meugle, sa tête se tend en avant, il sort la langue et peut allonger ou agiter la queue. Encore plus intéressantes pour nous sont les attitudes anormales trahissant des troubles fonctionnels. Si le taureau a une silhouette dynamique et qu'il tire la langue, c'est probablement qu'il meugle ou qu'il est en colère, mais la protrusion de la langue jointe à une position statique indique la maladie ou la mort. En fait, l'animal cherche l'air, il lutte contre l'asphyxie. La vache, elle, ne la tirant pas en général pour meugler, traduit donc ainsi sa souffrance (certaines affections peu fréquentes, telles que la glossite aiguë peuvent présenter ce symptôme). Très souvent la langue est énorme et tirée après la mort (fig. 2 et 3). L'émission de sang par les naseaux, très rare dans les maladies des bovins, est fréquente dans la mort.

Si l'animal tourne la tête vers son flanc pour se lécher, il est en « autoauscultation », signe d'une douleur abdominale ou d'une gêne (fig. 1, f.). Les pattes fléchissantes trahissent évidemment l'affaiblissement, et si les sabots sont flottants (fig. 1, e), c'est que l'animal est couché sur le côté ou mort, avec les pattes rigides. Les sabots arrières traînants sont l'indice d'une certaine maladie nerveuse.

Retenons tout particulièrement la silhouette caractéristique d'un bovidé en « opisthotonos », avec sa tête relevée très haut en arrière, son dos contracté, ses pattes raidies et sa queue relevée (fig. 1, g). Il est mourant ou plutôt mort, paralysé soit du tétanos, soit d'une fracture de la colonne vertébrale.

La queue, normalement souple, s'agite en l'air quand l'animal est excité. En cas de tétanisation, elle peut se raidir sur trois ou quatre vertèbres à la base, donnant l'aspect « en bras de pompe », très typique. Figée en

crosse, elle peut indiquer aussi une paralysie, ou une affection de cette région, par exemple génito-urinaire (fig. 1, h, i, j).

La rigidité cataleptique débute immédiatement après la mort, en donnant l'impression d'une continuation de la contraction vitale, alors que ce n'est que l'ultime réaction des muscles qui agonisent. On la trouve aussi chez les bovidés sauvages abattus par section de la moelle épinière. Rigidité et putréfaction sont fonctions de trop de facteurs pour en traiter ici. Retenons que la rigidité s'instaure en quelques heures et qu'elle est vite complétée et relayée par la météorisation. Les artistes comme Georges Catlin ou Charles Bodmer, qui ont laissé d'excellentes images de la vie des bisons à l'état sauvage en Amérique du Nord, nous donnent une idée exacte de l'aspect que pouvait présenter une harde de bisons paléolithiques. Leur témoignage est irremplaçable.

Pour résumer en quelques mots : un bovidé qui a les pattes raides et qui tire la langue est malade ou mort. Cette notion très simple apportera déjà beaucoup d'enseignements. Nantis de ce minimum de connaissances, passons aux représentations de bovins préhistoriques.

A Lascaux, la plupart des figures célèbres sont pleines de vitalité et il est inutile de s'y attarder, mais certaines « demandent » à être réexaminées.

Le taureau n° 18 (fig. 4) meugle vraisemblablement car, que ce soit la langue, le souffle ou le son que l'artiste ait voulu représenter, l'aspect général dynamique évoque un animal en forme. Et on doit l'entendre de fort loin, car la morphologie des aurochs de Lascaux indique une aptitude dite « respiratoire » avec prédominance de la partie thoracique du tronc. Notons qu'il serait peut-être étonnant que les artistes aient représenté là ou ailleurs le souffle des aurochs, alors qu'à ma connaissance, le souffle des chevaux, bien plus fréquent dans la nature et bien plus évident, n'est guère évoqué que par le n° 178 de Labastide.

En revanche, le taureau rouge (fig. 5) qui s'effondre sur les antérieurs et fléchit les postérieurs est gravement atteint, peut-être d'une rupture du ligament nuchal. L'abbé Breuil l'avait déjà qualifié de « toro de lidia, blessé à mort, sur le point de se coucher pour mourir ».

La vache « bondissante » (fig. 6) ne l'est sûrement pas. Elle est au sol avec les postérieurs étendus vers l'avant de manière anormale, et elle fait des efforts pour se relever. Elle semble en abduction, avec les jarrets tendus, mais cette position est tout à fait impossible. L'articulation ne serait pas fléchie, et les boulets n'auraient pas l'air cassés. Même si la patte est vue en transparence à travers le corps (il existe d'autres cas de transparence), aucune attitude normale, aucune pathologie, telle qu'une rupture de la symphyse pubienne ou une déchirure des adducteurs, ne rend compte de ces symptômes. Ou bien la jambe est droite et le sabot un peu relevé, ou bien la jambe est pliée et le sabot tend vers le bas.

La vache n° 63 est probablement gravide, en tous cas elle est couchée, sabots flottants, et elle souffre, la protrusion de la langue ne laisse aucun doute (fig. 7).

La « Scène du puits » est très connue. La légende en est toujours : « Bison chargeant un homme à terre », ou bien « Homme renversé ou frappé

par un bison », etc. On fait remarquer la maladresse de l'attache du cou. En effet, le dessin est empreint d'une certaine raideur, mais l'animal est très bien observé. Redressons verticalement l'image (fig. 8 et 9) pour considérer la tête sous un angle différent. Nous nous apercevons alors que le bison ne regarde pas l'homme, mais qu'il se retourne vers sa blessure. Son regard est très précisément orienté vers son abdomen transpercé et il semble bien qu'il tire la langue. L'abbé Breuil avait raison de penser qu'un bison ainsi atteint ne peut pas charger. Le Dr Jean-Pierre Alzieu, dont la compétence est incontestée, affirme qu'un bovidé blessé au ventre n'est pas agressif, il est surpris, il cherche à comprendre, mais au début il souffre peu. M. Alzieu a vu plusieurs bovins qui s'étaient accidentellement ouvert le ventre sur des machines agricoles, et qu'il pouvait approcher et examiner sans qu'ils aient la moindre réaction hostile. La mort est lente à venir, au moins 72 heures. Aucun rapport avec les banderilles qui rendent les taureaux furieux. D'ailleurs, le bison du puits ne chargerait pas avec la tête carrément sur le côté et les pattes raides. La tête devrait être basse, dans le prolongement du corps, et les pattes en mouvement. Quand à l'échine hérissée exprimant la colère, un bœuf n'est pas un chat : l'échine des bovidés ne se hérisse pas, en tous cas, pas de façon perceptible. L'implantation de la fourrure est probablement fonction des races, et n'indique en rien les sentiments de l'animal. A Lascaux les deux bisons censés se croiser ne sont pas plus en colère que les bisons statiques de Font-de-Gaume dotés aussi d'une énorme collerette et d'allure fort calme. Le bison du puits est une pauvre bête inquiète de ce qui lui arrive, il cherche à comprendre sans se préoccuper de l'homme. Ces données n'éclairent pas davantage le sens de la scène, mais elles nous en permettent une approche plus exacte. Le bison d'un côté, l'homme et le piquet de l'autre, n'ont probablement aucun rapport.

Les autres espèces de Lascaux viendront ensuite. Nous continuons d'abord avec les bovins des Trois-Frères et d'Altamira.

– Aux Trois-Frères, le score est ouvert par un bison tête basse et langue tirée, dont la queue à moitié paralysée en « bras de pompe » et l'urine s'écoulant sous lui affichent clairement la mort imminente (fig. 10, a).

Têtes basses, pattes fléchies, protrusion de la langue, queues raides, témoignent de l'intention des artistes d'accumuler les stigmates de l'agonie (fig. 10, b, c, d, e, f).

– A Altamira, voici d'abord deux figures, un bison accablé (fig. 11, a), et le petit bovidé noir dont l'abbé Breuil a fait le relevé (fig. 11, b). Bien qu'il soit assez schématique, la protrusion de la langue est très nette, là aussi.

La vision du plafond d'Altamira est le spectacle le plus inoubliable, le plus bouleversant qui soit (fig. 12). Si l'on regarde trop rapidement cette série de figures imbriquées, on peut avoir l'impression qu'il s'agit d'un troupeau dont les bêtes copient les gestes de la vie, marchent ou se reposent. Mais si on isole chaque animal et qu'on le considère en lui-même sans a priori, on réalise vite que la manade n'en est pas une et que l'artiste exprime son émotion avec un réalisme très objectif. Les principales figures en sont plus émouvantes les unes que les autres.

Le seul bison bien conservé qui ne semble pas presenter de symptômes

pathologiques est le bison « barbu » (fig. 13). Certes, les pattes arrières manquent un peu de vie, mais l'allure générale est bonne, l'expression calme sans rigidité excessive. Il est curieux de constater que c'est aussi le seul à tête anthropomorphe et dont une des cornes est fourchue. Dans l'ensemble des peintures pariétales, on trouve d'ailleurs un certain nombre de bisons au visage peu ou prou humanisé, comme c'est le cas à La Pena de Candamo. Il y aurait là aussi des recherches passionnantes à entreprendre. Ici, on ignore évidemment pourquoi ce bison diffère des autres sur plusieurs points, mais il est certain qu'il se démarque de son entourage et qu'il occupe une place spéciale dans la composition.

Le bison à tête retournée (fig. 14) est vivant aussi, mais selon son médecin, il est en pleine « pathologie dépressive ». Il souffre, contracté sur lui-même, et il tourne la tête en autoauscultation. Par exemple, ce pourrait être une femelle en train de mettre bas et qui va plutôt mal. La photo, difficile à prendre, ne rend pas complètement l'angoisse du regard. Ce n'est pas du tout la même expression que l'étonnement sans panique du bison du puits de Lascaux.

Le bison aux pattes fléchissantes est encore vivant (fig. 15), mais plus pour longtemps. La langue sortie, il cherche l'air en proie à l'asphyxie, et cette langue révélatrice est si importante qu'elle a été gravée *avant* la peinture (fig. 11, c), avec les traits principaux de la silhouette. Il plie sur ses antérieurs, à moins qu'il ne soit déjà au sol.

On a dit du bison de la figure 16 que c'est une femelle qui meugle pour appeler le mâle. D'abord, une vache en chaleur n'appelle pas et a fortiori quand elle est entourée d'un troupeau mixte, il n'y a qu'à demander aux éleveurs. On pourrait alors soutenir qu'elle meugle sans idée préconçue, mais ce n'est pas possible non plus, elle aurait la tête dans le prolongement du corps et les sabots bien campés sur le sol. Ici, la tête est violemment rejetée en arrière et le bison est couché sur le côté. Tel qu'il se présente, il ne pourrait pas tenir sur ses pattes. Sa bosse empêche le dos de se creuser autant que s'il s'agissait d'un aurochs. Les sabots sont tendus, tout le corps se raidit sous l'effet d'une complète tétanisation. Non seulement c'est un sommet de l'art quaternaire, mais c'est la planche anatomique d'un bovidé en train de mourir en état d'« opisthotonos ». L'attitude en opisthotonos, qui signifie « tête en arrière », est généralement due à l'augmentation de la pression du liquide céphalo-rachidien. Selon le Dr Vimard qui a vu des cas semblables, il s'est peut-être fracturé la colonne vertébrale en tombant d'un endroit élevé. Selon le Prof. Schelcher, de Toulouse, il a le tétanos, ou une lésion de l'encéphale ou de la moelle épinière. En tous cas, tous les vétérinaires confirment que ce bison souffre d'une pathologie affectant le système nerveux, qu'il est paralysé, mourant ou déjà mort. La représentation est si réaliste qu'elle autorise un diagnostic assez précis.

Le bison de la figure 17 rentre un peu la tête dans les épaules. C'est une sorte de mouvement réflexe qui se produit fréquemment chez un bovidé qui vient tout juste de mourir.

Les trois bisons roulés en boule (fig. 18, 19 et 20) doivent être examinés ensemble, leur pathologie étant probablement la même. Ils sont

d'un réalisme extraordinaire. Le traité d'examen clinique de Gustav Rosenberger indique : « Lorsque l'animal est couché en décubitus sterno-abdominal (c'est-à-dire sur le ventre), la colonne vertébrale voussée et la tête appuyée contre la poitrine, il s'agit d'un symptôme caractéristique des états comateux ». En aucun cas des bêtes qui dorment ou qui se roulent ne peuvent adopter une position aussi contractée, qui n'existe pas dans la vie normale d'un bovidé. Pour justifier cette hyperflexion, on pourrait envisager des animaux ligotés serré, mais dans quel but ? Et puis cela n'expliquerait pas le relâchement total des muscles du cou, qui s'observe très bien ici. En fait, ils sont en « hypo », comme disent les vétérinaires, c'est-à-dire hypothermie, hypotension, hypo-tout, morts par épuisement, complètement affaissés sur eux-mêmes. Cette mort est *très* récente, car on voit l'hypocondre (marque du bord postérieur du volet costal) qui s'efface très vite sur un animal mort, dès les premiers signes de la météorisation. Cette remarque vaut aussi pour plusieurs autres bisons. Autre indice, on voit la pupille de l'œil ce qui indique à coup sûr que la mort remonte au grand maximum à 72 heures. Passé ce délai, la cornée devient blanche, par autolyse. Sur le relevé de l'abbé Breuil (fig. 20) on mesure l'intensité d'expression de ces portraits.

Ces pauvres patients ne relevant plus du vétérinaire, mais du médecin-légiste, comment identifier les causes de leur mort ? L'autopsie est difficile. J'avais pensé trouver dans les effets de la foudre une clé intéressante. Il est vrai qu'un certain nombre de descriptions coïncident bien avec les différents symptômes pathologiques de ces bisons et cette hypothèse paraissait séduisante. En troupeaux assez denses pour que la foudre en frappe plusieurs d'un coup, abrités sous les arbres dont la sève forme conducteur, dégageant en outre une colonne de vapeur, ils souffrent aussi d'une sensibilité plus grande en cas de fulguration et surmontent le choc plus rarement que les hommes. Ce fait n'avait pas échappé aux auteurs anciens qui en ont disserté et qui invoquent là des causes surnaturelles. Les traités vétérinaires actuels indiquent que les animaux foudroyés « tombent sur le sol dans l'attitude où la foudre les a surpris ». Parfois une corne s'enfonce dans le sol si brutalement qu'elle se casse. Soit que la foudre tombe très près, soit que le choc en retour, mal connu, les tue, ceux qui ne sont pas morts sont en état de mort apparente et meurent en général très vite. Cette explication avait paru vraisemblable et même probable, à plusieurs des vétérinaires qui avaient examiné ces images. Mais le Dr. Alzieu qui exerce dans une région où la foudre frappe souvent conteste mon hypothèse. Il a vu de très nombreux cas de fulguration et a expertisé des bêtes tombées de plusieurs façons. Selon lui, les animaux foudroyés sont presque toujours en hypertension, plus ou moins en opisthotonos. Donc il n'y en aurait qu'un (fig. 16), pas en boule, qui serait suspect de fulguration. Les yeux sont souvent exorbités, les membres tendus. La vache de la figure 2 est dans la position la plus fréquente, assez contractée et la tête relevée. Une autre vache foudroyée (fig. 21) avait dévalé 70 m de pente. Dans la chute les pattes se sont trouvé repliées, mais beaucoup moins serrées que celles de nos bisons. En ce qui concerne ceux-ci, le Dr Alzieu ne peut pas préciser la cause de leur mort,

mais il les croit abattus un peu comme à la corrida, ou égorgés, ou saignés et tombés tels quels, sur place (notons en passant qu'un animal saigné se putréfie moins vite). Ils se sont affaissés sur leurs pattes repliées et sont morts par épuisement. Une mort brutale aurait entraîné une extension des membres au lieu de cette hyperflexion. La mort peut être naturelle, mais plutôt une mort provoquée, les chances étant faibles de rencontrer un tel syndrôme dans une mort naturelle. Remarquons qu'à Lascaux, le petit taureau rouge, le « toro de lidia », qui s'effondre sur les antérieurs (fig. 5), pourrait présenter quelques rapports avec ceux-ci, le genre de mort semble apparenté.

Le bison de la figure 22 est déjà en proie à la rigidité cadavérique, avec ses membres tout droits, et sa langue sortie qui témoigne de l'asphyxie qui accompagnait son agonie. Là aussi, l'artiste a gravé la langue parmi les traits essentiels, avant de peindre la paroi (fig. 11, d).

On peut dire à peu près la même chose de celui de la figure 23, a. Il a la même raideur mais la langue, si elle y est, manque de netteté à cause des dégradations.

Il semble que la tête du bison décapité n'a jamais été peinte (fig. 23, b) et qu'il a été représenté volontairement ainsi. Il est vrai qu'au musée, nous avons la plaquette du « Défilé au bison », où on voit la tête coupée !

Il est donc très probable que la plupart des bisons d'Altamira sont agonisants ou morts. Je mets quiconque au défi de photographier un bovidé en bonne santé, dans l'attitude exacte des bisons ramassés sur eux-mêmes. Il suffit de regarder en comparaison l'allure d'un bison couché (fig. 1,c).

En choisissant de vous les présenter dans un certain ordre, j'ai voulu matérialiser les différents stades qui vont du bison « barbu », en bonne santé, au bison acéphale. Comme au cours des tristes étapes d'un chemin de croix, ces pauvres figures souffrent, s'affaissent, s'effondrent, pour des causes que nous ignorons, raidissent leurs membres dans les affres de la paralysie ou sous l'effet de la rigidité cadavérique.

Rien ne permet de préciser le rôle de l'homme dans ce charnier. Pas vraiment de flèches sur les corps, pas de blessures, seulement des figures de gisants, qui expriment l'angoisse de la mort, sans que rien n'indique avec précision quel visage cette mort a revêtu pour eux dans chaque cas. D'autres effigies similaires entrent dans la composition du plafond, mais ou bien elles sont peu lisibles, ou bien elles n'apportent pas de renseignements supplémentaires à ma connaissance. Il reste certainement beaucoup à apprendre. J'espère qu'il en sera fait un jour une analyse complète, mon seul but étant ici de montrer qu'une telle recherche est prometteuse. Cette étude trop brève n'est que le point de départ d'investigations fécondes.

Dans d'autres grottes, beaucoup de bovins témoignent d'un accablement physique évident :

– Le bison de Castillo (fig. 24) est très voisin de ceux d'Altamira, mais plus abîmé et donc plus difficile à comprendre.

– A Labastide (fig. 25, a), une pitoyable bête s'effondre sur ses pattes qui ne la portent plus.

– Au Placard, deux têtes de bisons gravées tirent la langue (fig. 25, b).

– A la Mouthe (fig. 25, c), il est couché, sabots flottants et langue tirée.

– A Niaux (fig. 25, d), le petit bison rouge de la galerie profonde se présente verticalement, pattes repliées. Est-il assis devant des offrandes, est-il couché ? Allez savoir...

– A Hornos de la Pena (fig. 25, e), on constate aussi la protrusion de la langue et la rigidité cadavérique.

– A Pech Merle (fig. 26), en dehors de la Vache blessée assez connue, celle-ci n'est pas en forme non plus.

On pourrait multiplier les exemples empruntés au décor pariétal, mais il faut se limiter. On en trouve aussi dans l'art mobilier :

– Le célèbre relief en bois de renne de la Madeleine (fig. 25, f) montre un bison à tête retournée qui se lèche. On ne voit jamais un bovin faire sa toilette, quelque soit son degré de salete, et il ne se lèche forcément que pour une cause qui le dérange. Il souffre peut-être d'une blessure ou de douleurs abdominales, comme la vache malade de fièvre de lait (fig. 1, f). Mais comme la position des pattes n'indique pas qu'elles fléchissent, il est probable qu'il est seulement plein de parasites qui le gênent. On a dit que l'attitude du bison est commandée par la forme du support, on peut objecter à ceci que de nombreuses figurations, comme la vache gravée sur une rondelle du Mas d'Azil, ont été tronquées sans hésitation.

– Un autre bois de renne gravé du Mas d'Azil montre un bison probablement mourant (fig. 25, g).

CHEVAUX

Pour exprimer leur état d'âme et de santé, les chevaux ont un langage différent de celui des bovidés. Quand ils sont contents, leur queue flotte gaiement en biais. Si cette queue est horizontale, c'est que le cheval court très vite ou qu'il est mort. Avec ses oreilles il sait parler encore mieux qu'avec sa queue. Parmi la gamme d'expressions possibles, retenons que si elles sont droites, il est attentif et tranquille ; une droite, une tournée, il se pose des questions ; les deux vers l'arrière : « attention, je vais me fâcher » ; tombantes, il est affaibli, malade, en tous cas inattentif.

La silhouette du cheval mort (fig. 27) n'est pas aussi raide que celle des bovidés, elle est plutôt flasque, avec la tête qui paraît souvent plus grande et plus anguleuse sur l'encolure tendue. La langue est peu ou pas visible. Le cheval a trois niveaux de sommeil, au propre et au figuré. Le plus souvent il somnole debout (fig. 28, a), immobile, tête plus ou moins basse, paupières mi-closes et lèvre inférieure pendante, se soutenant en alternance sur un seul pied arrière tandis que l'autre ne pose que du bout. Au second niveau de sommeil (fig. 28, b), il fléchit les antérieurs, se place à genoux, abaisse ensuite le train postérieur et s'affaisse sur le sol. La tête s'abaisse peu à peu jusqu'à s'appuyer à terre. Au troisième niveau (fig. 28, c), sommeil profond, il bascule sur le côté, membres détendus, encolure et tête reposant sur le sol. Il rêve même. Bien qu'il lui suffise d'une seconde et demi à peine, pour se

mettre debout en cas d'urgence, il ne s'y abandonne que pour de courtes périodes, dans un environnement familier, et de préférence la nuit, ou lorsqu'il fait très chaud, ce qui n'arrivait guère au magdalénien. Il est donc improbable que les artistes paléolithiques aient eu souvent l'occasion d'observer chez les chevaux ce « sommeil frère de la mort ».

Les représentations pariétales de chevaux sont innombrables.

— A Lascaux, les classiques chevaux « chinois » n'expriment pas de pathologie décelable. Mais parmi les dessins moins célèbres, les santés sont parfois déficientes. Par exemple le petit cheval n° 133 est très faible (fig. 28, d).

— A la Croze à Gontran, il est possible que la jument de la figure 28, e soit gravide.

— Aux Trois-Frères, à côté d'un certain nombre de chevaux en bonne santé, on trouve plusieurs exemples contraires. L'abbé Breuil avait remarqué celui de la figure 28, f dont il écrit : « L'attitude fléchissante des quatre membres semble indiquer un animal blessé près de s'abattre ». S'il se couchait, il abaisserait d'abord les antérieurs. Cette remarque s'applique aussi à l'image suivante (fig. 28, g) où le cheval est abattu peut-être par l'espèce de massue dessinée sur son garrot. Celui de la figure 28, h, ne pose pas sur ses pieds. Enfin, à l'évidence, le suivant (fig. 28, i) est malade ou plus probablement mort. La queue horizontale, la tête tirée, les pattes molles, sont tout à fait réalistes.

— Au Castillo, Jesus Carvallo a commenté ainsi une pitoyable effigie (fig. 29, a) : « A gauche et touchant presque le sol, apparaît une belle et complète figure de cheval, avec l'abdomen traversé de trois flèches, la tête basse et les oreilles tombantes, agonisant ». Il a certainement longtemps souffert.

— Aux Combarelles (fig. 29, b), les antérieurs flageolants n'indiquent pas le galop mais plutôt la chute imminente.

— A Altamira, le cheval (fig. 30) qui accompagne les bisons du grand plafond reste une saisissante figure bien qu'apparemment il se soit détérioré depuis que l'abbé Breuil en avait fait le relevé. Pour quelle cause se dresse-t-il, antérieurs bloqués, vient-il de subir un choc ? Il redresse l'encolure, détourne les oreilles, entrouvre la bouche et son œil questionne. L'artiste a parfaitement su rendre l'interrogation muette, la tension de ce magnifique animal.

— Quelques pièces d'art mobilier à présent. Si le cheval de Bruniquel (fig. 29, c) est en train de se coucher puisqu'il fléchit en premier les antérieurs, en revanche celui de Teyjat (fig. 29, d) est au sol, peut-être mort, plutôt qu'au galop comme l'indique en général la légende.

— Les deux baguettes en bois de renne provenant du Souci (fig. 31) appartiennent au musée du Périgord. Le dessin en est considéré comme maladroit, plus ou moins décadent par référence au « grand art » animalier magdalénien. Loin d'être maladroit, l'artiste a représenté de façon hyperréaliste des chevaux en début de décomposition. La disparition progressive des masses musculaires laisse apparaître les côtes, creuse l'encolure tendue et fait ressortir la tête aux orbites vides où saillent les os. Queues raides et

pattes parallèles accentuent encore le caractère macabre de cette vision. il est encore plus sensible si on compare ces chevaux à ceux de l'Abri Morin, qui eux sont bien vivants (fig. 32).

Comme chez les bovidés, le nombre de chevaux trahissant une pathologie est donc suffisamment élevé pour qu'il soit raisonnable d'en tenir compte quand on étudie la préhistoire.

CERVIDÉS

Nul mieux qu'un Lapon ne saurait parler le langage des rennes, car les professeurs d'anatomie et de pathologie vétérinaires n'en ont pas souvent l'occasion. Cependant ils présentent avec les bovins des analogies suffisantes pour autoriser des déductions valables.

— Aux Trois-Frères, un renne (fig. 33, a) présente les symptômes typiques d'une paralysie spastique en opisthotonos. Les « blasons » ou les traits en zigzag sur les flancs des cervidés pourraient peut-être représenter des touffes de poils se détachant au printemps, il y aurait là aussi des recherches à faire. Sur le même panneau, la plupart des bêtes ont l'air bien mal en point. Têtes basses, pattes fléchies (fig. 33, b), elles offrent un spectacle de détresse physique généralisée.

Un grand renne (fig. 33, c) est ainsi commenté par l'abbé Breuil : « Les pattes antérieures pendent en avant comme dans un animal tué suspendu par les pattes postérieures ». Remarquez la langue tirée. On se croirait aux abattoirs.

Certainement couché sur le côté, un beau bouquetin (fig. 33, d) agonise, bouche ouverte.

— A Lascaux, le « cerf major » n° 44 (fig. 33, e) n'a pas du tout une attitude normale, sans parler du « cerf effondré » n° 513 (fig. 33, f) très éloquent.

— A Font-de-Gaume, les célèbres rennes affrontés (fig. 33, g et h) sont souvent décrits comme un mâle léchant le front de la femelle en prélude à l'accouplement. Pourtant, à ma connaissance, on ne voit aucune indication du sexe des deux rennes, et celui de gauche n'ouvre pas la bouche, il flaire mais ne lèche pas. En revanche, c'est plutôt le renne de droite qui ouvre un peu la bouche, et si c'était avant l'accouplement il ne se coucherait pas. En fait il est malade ou blessé, et le renne de gauche s'enquiert, cherche à comprendre. Lors d'interventions du vétérinaire dans un troupeau, très souvent les vaches s'approchent avec une curiosité inquiète de la bête dont on s'occupe. Rappelons-nous aussi l'anecdote, relatée par la presse, du cheval tombé accidentellement dans une piscine privée : son compagnon allait et venait sur le bord de la piscine, pour lui soutenir le moral et pour attirer l'attention sur le risque de noyade. Un simple montage (fig. 33, i) permet de constater que l'attitude du renne de droite ressemble à celle du renne des Trois-Frères, tout à fait fléchissant.

— A Niaux, on mesure la différence entre un bouquetin blessé grièvement à la gorge par un épieu (fig. 34) et un cerf en pleine forme (fig. 35).

— Au Portel, est-ce un renne ou un cerf (fig. 36 a) ? En tous cas il a

l'attitude typique d'un animal tétanisé en opisthotonos, avec le rachis concave et tout le corps contracté. On a dit que la configuration de la paroi avait conditionné le dessin, mais il est plus probable que l'artiste a choisi cet emplacement en vue de l'œuvre qu'il projetait.

— A Altamira, encore les pattes raides, encore la protrusion de la langue, sur la grande biche (fig. 36, b) qui, avec le cheval cité plus haut, accompagne les bisons du plafond. Ses oreilles penchées trahissent sa faiblesse.

— Le cervidé gravé sur un bloc calcaire de Bruniquel (fig. 36, c) accuse une rigidité peu compatible avec la vie.

— A Candamo, le cerf criblé de flèches détourne la tête vers ses blessures (ou vers ses agresseurs) (fig. 36, d).

CARNIVORES

Un coup d'œil sur les félins, qui sont plus rares :

— Aux Combarelles, un lion (fig. 37, a) est indubitablement couché, bouche ouverte et pattes flasques.

— Il en est de même du félin mort gravé sur un bâton de Bruniquel (fig. 37, b).

— A Lascaux, le félin n° 57 est parfois indiqué comme « en attitude agressive (fig. 37) crachant et marquant son territoire ». Or, un félin ne peut pas feuler et uriner en même temps. De plus, il urine très droit pour marquer son territoire, pas en zigzag, tous les chats le savent bien. Ce félin-ci vomit du sang, il est couché, pattes molles, et l'urine se répand en mare.

— Rayon ours, à côté de celui des Trois-Frères, très connu, qui est percé comme une écumoire, un second (fig. 37, d) est victime de plusieurs blessures.

Un certain nombre de représentations sont forcément laissées de côté. D'abord, on ne peut recenser dans un survol si rapide tous les animaux paraissant cliniquement atteints. Deuxièmement, il y a les cas douteux, comme la biche de Pergouset (fig. 37, c). Est-ce du sang ou de l'herbe qui s'échappe de son museau ? Enfin, la saisie des symptômes implique un minimum de précision des traits. Les mammouths ressemblent plus à des saules pleureurs qu'à des clients du vétérinaire, difficile de leur demander s'ils souffrent.

Bien sûr, on peut se tromper en traduisant par « paralysie spastique bilatérale » des symptômes de « parésie », c'est-à-dire de faiblesse qui, empêchant l'animal de se mettre debout, a les apparences de la paralysie. Mais les figures exprimant une pathologie sont suffisantes pour asseoir une opinion valable.

Il ne faudrait surtout pas en déduire que je confonds les grottes avec des cliniques vétérinaires. Evidemment, les représentations d'animaux en bonne santé sont très largement majoritaires et il serait inutile de les passer en revue. A Niaux par exemple, la proportion de figures pathologiques est très faible, et à Rouffignac, il ne semble pas en exister.

POURQUOI ?

Avant de continuer, quelques remarques s'imposent. D'abord, contrairement à ce qu'on pourrait penser, il n'existe pas de corrélation étroite entre le fléchage et l'état de santé des animaux. Mario Ruspoli l'avait noté : « Aucun des animaux de Lascaux, sauf deux, ne paraît affecté par sa blessure ». Il aurait pu observer de même que nombre d'animaux sans blessures apparentes ne se portent pas bien pour autant. Aux Trois-Freres, ils sont criblés de flèches, ou de signes barbelés, le mot importe peu. A Altamira, les flèches sont rares. Et pourtant, selon les vétérinaires, le plafond d'Altamira « respire la mort ». Comme dans la vie, il y a les assassinats et les morts naturelles. En outre, les impacts ne correspondent pas à des blessures mortelles, à des endroits stratégiques du corps, sauf exceptions comme le bouquetin de Niaux blessé à la gorge (fig. 34).

Autre remarque capitale : dans ces hécatombes, rien ne permet exactement de distinguer les morts des encore vivants, sauf dans quelques cas comme les cadavres de chevaux du Souci (fig. 31). La différence est flagrante entre un animal en bonne santé et un malade grave, mais le passage de la mort est lui-même très difficile à préciser. Les animaux que j'ai commentés sont au moins malades, plutôt agonisants, peut-être déjà morts, voilà exactement la situation. S'ils sont déjà morts, c'est depuis peu, car les corps ne sont pas météorisés bien que le processus en soit rapide. De plus, la mort est plutôt courte car un animal couché, malade pendant plusieurs jours, météorise encore plus vite. Il est donc logique d'en conclure que les artistes ont voulu représenter des animaux peu avant ou peu après leur mort, leur état pathologique les situant sur le pont entre vie et mort, entre mouvement et putréfaction. Toutes les données exposées jusqu'ici sont objectives, n'importe qui constate si un bovidé tire la langue ou non. Il semble bien que les paléolithiques ont volontairement représenté l'agonie, et que cette mort n'était pas forcément due à l'homme. D'ailleurs d'autres notions demanderaient aussi à être révisées. Par exemple, les critères concernant la domestication sont fallacieux et il faudrait les reconsidérer entièrement, mais ceci est un autre sujet.

Examinons maintenant avec circonspection les raisons qui ont pu inciter les artistes à ce genre d'effigies, et d'abord les raisons matérielles. Il ne faut rejeter a priori aucune hypothèse.

Logiquement, on peut penser que la vision immédiate qui s'offrait à eux influait sur leurs procédés de dessin. Ainsi le gommage des pattes, sur des bovidés vus de loin dans les hautes herbes ou dans la neige (fig. 38), peut expliquer en partie qu'elles soient souvent négligées sur les figurations. Ce ne serait pas la seule cause d'ailleurs parce que les statuettes féminines n'avaient sûrement pas les pieds dans la neige ! Tout de même, prendre pour modèles des animaux immobilisés par l'agonie semble a priori une commodité appréciable. Au début, cette explication m'a paru en effet plausible, mais au fur et à mesure, elle est devenue de moins en moins vraisemblable pour plusieurs raisons. Dans ce cas, les artistes auraient effacé les stigmates révélateurs de l'état pathologique, tels que la protrusion de la langue, au lieu

de les graver soigneusement avant même de peindre la figure, comme on le constate à Altamira (fig. 11, c et d). On ne peut nier ici l'importance pour eux de ce qui est un petit détail pour nous. Plus les dessins sont élaborés, plus les stigmates pathologiques sont nets. Et quand on sait à quelle souplesse leur talent est parvenu, à quelle force d'expression, on réalise qu'ils n'avaient vraiment pas besoin de subterfuges.

Evidemment, il aurait été intéressant de comparer nos animaux avec les représentations néolithiques et paléo-historiques. Pour ne prendre qu'un seul exemple on remarque très bien la protrusion de la langue des aurochs frappés à mort, sur le bas-relief égyptien des chasses de Ramsès III à Medinet-Habou (fig. 39). Le réalisme d'une telle scène dans un temple n'empêchait pas les initiés d'en comprendre les prolongements abstraits. L'attitude de l'aurochs abattu est très proche de celle des bisons effondrés d'Altamira, mais ici nous avons le décor en plus.

Beaucoup de peintures rupestres du néolithique ancien ou moderne obéissent à des règles d'abstraction et ne délivrent que des messages intraduisibles pour les anatomistes. C'est le cas des arts amérindien ou australien dans leur ensemble. Ailleurs, le naturalisme a parfois gardé ou repris tous ses droits, mais l'atmosphère y est rarement celle d'un charnier. La mort y occupe d'autres registres culturels, comme celui des masques en Afrique noire.

Passons rapidement en revue les explications déjà proposées par les préhistoriens. Selon l'abbé Breuil, on assiste à des rituels de chasse et cette interprétation correspond probablement à un certain niveau de lecture. On réfute habituellement cette hypothèse en considérant que la faune représentée (chevaux et bisons surtout) ne s'apparente pas à la faune consommée (renne dominant). Pourquoi ne serait-ce pas au contraire un argument en faveur des rituels de chasse ? Il est normal qu'on cherche à obtenir, non ce qu'on a, mais ce dont on manque : la pluie en pays sec, les bisons quand les rennes abondent. En dehors même de la viande, la fourrure très épaisse des bisons en justifierait la recherche, surtout sous un climat glaciaire. Mais en ce qui concerne le cas particulier d'Altamira, les bisons y agonisent sans cause visible, sans lien apparent avec la chasse.

Giédion a soutenu que la protrusion de la langue est liée aux représentations sexuelles. Il ne se base guère que sur le célèbre bâton de la Madeleine où une tête d'ours tirant la langue se trouve en connexion avec des symboles sexuels. Les pauvres bêtes agonisantes ne cadrent pas avec ce schéma.

Si le Pr Leroi-Gourhan avait connu les caractères pathologiques de certaines effigies, il en aurait tenu compte dans l'élaboration de sa thèse sur les couplages. On ne peut considérer comme équivalents un bison au galop et un bison mort.

Jesus Carvallo voit dans le cheval agonisant du Castillo : « une des meilleures preuves de la religion et des pratiques totémiques de ces tribus préhistoriques ».

Pour Georges Bataille : « Le roi et le dieu se confondaient et le dieu se distinguait mal de la bête ». Démodé ou pas, c'est plein de bon sens. En ethnologie, la présence de la mort est souvent associée à l'idée de totè-

misme, de sacrifice perpétré par l'homme avec l'accord de l'animal lui-même, dont le consentement est une condition sine qua non à son propre meurtre.

Ceci nous amène aux théories d'un auteur méconnu, Max Raphaël, un juif allemand qui a visité nos régions en 1935 et s'est passionné pour l'art paléolithique. Le foisonnement de ses idées tourne souvent à la confusion et aux élucubrations discutables, mais ce fatras est traversé d'éclairs de génie. C'est lui qui le premier a pressenti la cohérence interne des décors pariétaux, l'association bison-cheval, l'équivalence entre signes et figures, etc. Il a communiqué ses idées à des préhistoriens, dont Annette Laming-Emperaire qui a fait siennes les intuitions de Max Raphaël. Parmi toutes les idées qu'il soulève, il en est qui ne sont pas absurdes. Pour lui, les animaux blessés ou non sont des totems de clans et Altamira ou les Trois-Frères racontent des batailles préhistoriques. Il fait aussi le rapprochement entre l'attitude des bisons dits couchés tels que ceux d'Altamira ou le petit bison rouge de Niaux (fig. 25, d), et les cérémonies de propitiation. Celles-ci étaient destinées à honorer l'esprit de l'animal-totem rituellement tué, et à lui assurer une réincarnation indispensable à la survie du groupe. Chez les Aïnous, lors de la cérémonie de propitiation, l'ours mort était assis avec des provisions et des cadeaux devant lui. Comme les bisons dits couchés sont en général verticaux, perpendiculaires aux autres figures, Raphaël en déduit qu'ils sont assis comme les ours. La position de la queue, tout à fait impossible pour un bovidé, accréditerait cette version, et dans ce cas, la tête retomberait sur la poitrine. En outre il se demande si le fait que les bisons apparaissent couchés ou assis en propitiation, suivant l'angle de vue, ne concrétise pas deux sens de lecture, c'est-à-dire une transformation. Au musée, des blocs de l'Abri Blanchard semblent bien gravés pour une double lecture. Evidemment, ceci est hypothétique, mais comme Raphaël le dit lui-même : « Si l'on considère la pauvreté de nos connaissances en ce qui concerne l'univers spirituel de l'homo sapiens quaternaire, le fait d'écarter — a priori — une hypothèse de travail, est un luxe qu'on ne peut pas se permettre ».

Les préhistoriens espagnols actuels, sans aller jusqu'à parler de batailles, inclinent eux aussi à regarder les animaux comme des incarnations de clans, rôle qu'ils n'ont jamais cessé d'assumer dans toutes les sociétés, de la louve romaine au coq gaulois.

Comment remonter le temps pour tenter une approche des motivations des magdaléniens ? Bien sûr le maniement des idées est encore plus fallacieux que le maniement des outils préhistoriques, mais certaines démarche seraient pourtant intéressantes, parce qu'on se rend vite compte que le fond n'est pas loin sous les différents emballages culturels et techniques. La fin de la préhistoire, c'était hier en regard de l'histoire humaine, et le plus surprenant serait que nous ayons dilapidé déjà tout l'héritage. A Noël, qui assiste à l'avènement du christianisme dans la « grotte » de la Nativité ? Une association équidé-bovidé composée d'un âne, c'est-à-dire d'un cheval diminué en quantité, et d'un bœuf, c'est-à-dire d'un taureau diminué en qualité (fig. 40). Curieuse coïncidence n'est-ce pas ?

Une première démarche aussi utile que difficile, serait l'enregistrement de toutes les données relatives aux figures pariétales : taille absolue et relative, position par rapport aux autres figures, mais aussi par rapport aux points cardinaux et aux autres grottes. Le groupe de cavernes de Puente-Viesgo en Espagne a probablement des interconnexions. La théorie des couplages mâle-femelle est trop limitative, il y a plutôt dualité à aspects multiples, et d'abord dualité vie-mort comme le pressentent René Nougier et Claude Barrière. Les images d'agonie s'intègrent logiquement à un tel schéma.

La seconde démarche serait l'étude structuraliste des vestiges subsistant de la mentalité et des croyances primitives. Les premiers préhistoriens, séduits par les ressemblances avec le mode de vie des Indiens par exemple, ont peut-être abusé des comparaisons. Maintenant tout le monde reconnait que des analogies sont incontestables, après les avoir boudées durant quelques dizaines d'années. Les grands archétypes, les cadres de pensée sont inhérents au cerveau humain et se trouvent réactualisés en fonction des conditions de vie des différents peuples, comme l'a étudié Lévi-Strauss. Ces archétypes sous-tendaient certainement déjà l'activité artistique des paléolithiques. Leur étude est un champ immense, j'en effleure ici un seul exemple, lié à mon sujet. Les rites de passage, autrement dit les épreuves d'initiation, dont les détails nous soulèvent parfois d'horreur, étaient destinés à simuler la mort rituelle du néophyte et à le ressusciter comme un homme nouveau doué d'une vie magnifiée. Comme le dit Mircea Eliade : « L'accès à la spiritualité se traduit, pour les sociétés archaïques, par un symbolisme de la mort ». La sexualité, importante, est accessoire à l'essence même des rites de passage les plus anciens. Ceux-ci renouvelaient régulièrement les grands mythes de la création, de la vie et de la mort. Tel pouvait être aussi un des buts essentiels de l'art pariétal. Il serait très surprenant que la mort n'ait pas habité la pensée des paléolithiques et n'ait pas joué un rôle de premier plan dans leur culture.

F.S.

BIBLIOGRAPHIE

ALZIEU (Jean-Pierre). Phylogénie et évolution de Bos Taurus L. : aspects morphologiques et anatomo-physiologiques des origines au seizième siècle. Th. : Ecole nationale vétérinaire, Toulouse, 1983.

APELLANIZ (Juan-Maria). El autor de los bisontes tumbados del techo de los policromos de Altamira. In : Hommaje al Prof. Martin Almagro Basch. Madrid, Ministerio de Cultura, 1983, pp. 273-280.

L'art des cavernes : atlas des grottes ornées paléolithiques. Paris, 1984.

Arte rupestre en Espana. Revista de arqueologia, Espana, ap. 1987.

BAFFIER (Dominique). Lecture technologique des représentations paléolithiques liées à la chasse et au gibier. Paléo, n° 2, déc. 1990, p. 177 sqq.

BARRAILLA (Philippe). Diagnostic des morts subites chez les bovins. Thèse méd. vét. de Toulouse, 1985, 55 p.

BEGOUEN (Henri), BREUIL (Henri). Les cavernes du Volp. Paris, 1958.

BEIGBEDER (Olivier). Lexique des symboles. Ed. de la Pierre qui vire (Coll. Zodiaque), 1969.

BOUGUIN (Alain). Biologie et éthologie du bison d'Europe. Th. : E.N.V., Lyon, 1983.

BREUIL (Henri). Quatre cents siècles d'art pariétal. Montignac, C.E.D.P., 1952.

BURRET (Gérard). Contribution à l'étude générale des altérations cadavériques chez les animaux domestiques. Th. : E.N.V., Toulouse, 1974.

CAPITAN (Louis), BREUIL (Henri). La caverne de Font-de-Gaume. Monaco, 1910.

CARTAILHAC (Emile), BREUIL (Henri). La caverne d'Altamira, Monaco, 1906.

CARVALLO (Jesus). La cueva de Altamira y otras cuevas con pinturas en la provincia de Santander. Santander, (s.d.).

CAZIEUX (Prof.). Cours de pathologie chirurgicale. E.N.V., Toulouse, 1990.

COTTEREAU (Philippe). Les accidents de la fulguration.

DALLAIRE (André). Un sommeil bien mérité. In : Cheval-magazine, n° 214, sept. 1989, pp. 72-75.

DELLUC (Brigitte et Gilles). Le sang, la souffrance et la mort dans l'art paléolithique. L'Anthropologie, Paris, T. 93, n° 2, 1989, pp. 389-406.

DELLUC (Gilles). L'art pariétal préhistorique de l'époque archaique en Aquitaine. Th. : 1985, 2 vol.

DELPORTE (Henri). L'image des animaux dans l'art préhistorique. Paris, Picard, 1990.

ELIADE (Mircéa). Mythes, rêves et mystères. Paris, Gallimard, 1957.

Encyclopédie vétérinaire. Paris, Vigot (s.d.).

GRANDGIRARD (Alain). Contribution à l'étude de la fulguration et de l'électrocution chez les animaux. Th. : E.N.V., Lyon, 1968.

GRUAU (Frank). L'art pariétal paléolithique, un art animalier. Th. : Univ. Claude Bernard, Lyon, 1984.

GUINHARD (Claude). L'aurochs et ses essais de reconstitution. Th. : E.N.V., Nantes, 1988.

LAMALFA DIAZ (Carlos), PENIL MINGUEZ (Javier). Las cuevas de Puenteviesgo. Léon, 1980.

LEASON (P.A.). A new view of the western european group of quaternary cave art, dans Proceedings of the Prehistoric Society, 5, 1939.

LEMAY (Frank). Les morts subites des bovins adultes. Th. : E.N.V., Lyon, 1984.

LEROI-GOURHAN (André). Préhistoire de l'art occidental. Paris, Mazenod, 1965.

LEROI-GOURHAN (André). Le réalisme de comportement dans l'art paléolithique d'Europe de l'ouest. In : 3e colloque de la Société suisse des Sciences humaines. Ed. universitaires, Fribourg, 1979.

LEROI-GOURHAN (Arlette et André). Un voyage chez les Aïnous, Hokkaïdo, 1938. Paris, Albin-Michel, 1989.

LEROI-GOURHAN (Arlette), ALLAIN (Jacques). Lascaux inconnu. Paris, Ed. du C.N.R.S., 1979.

LEVI-STRAUSS (Claude). Anthropologie structurale II. Paris, Plon, 1973.

MAZEL (Jean-Emile). Les ancêtres des animaux domestiques dans la grotte de Lascaux. TH. : E.N.V., Toulouse, 1959.

OMNES (Jacques). La grotte de Labastide. Lourdes, 1982.

RAPHAEL (Max). L'art pariétal paléolithique. Kronos, 1986.

ROSENBERG (Gustav). Examen clinique des bovins. Maisons-Alfort, Ed. du Point vétérinaire, 1979.

ROUSSEAU (Michel). Les grands félins dans l'art préhistorique. Paris, Picard, 1967.

RUSPOLI (Marco). Lascaux, un nouveau regard.

SEGOND (Pierre). Les représentations des bovidés dans les fresques préhistoriques du Tassili-N-Ajjer. Maisons-Alfort, E.N.V., 1974.

WIED (Maximilien, prince de), BODMER (Charles). Le peuple du Premier Homme : carnets de route de l'expédition du prince Maximilien sur le Missouri, 1833-34 ; aquarelles de Charles Bodmer. Paris, Flammarion, 1977.

WINDELS (Fernand). Lascaux. Montignac, C.E.D.P., 1948.

© S.H.A.P. 1991. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

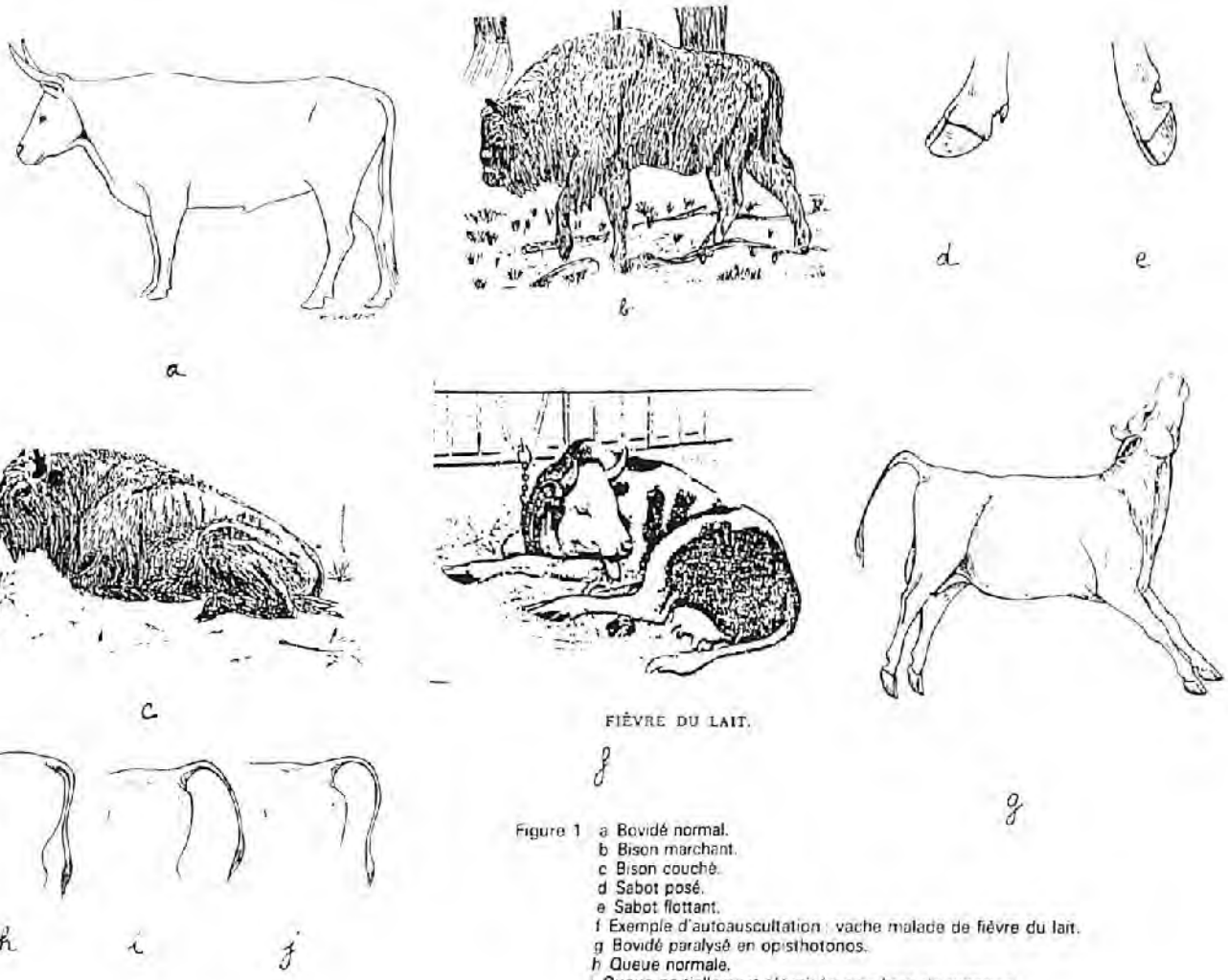

Figure 1 a Bovidé normal.
b Bison marchant.
c Bison couché.
d Sabot posé.
e Sabot flottant.
f Exemple d'autoauscultation : vache malade de fièvre du lait.
g Bovidé paralysé en opisthotonos.
h Queue normale.
i Queue partiellement tétanisée en « bras de pompe ».
j Queue en crosse.

Figures 2 et 3 : Vaches mortes foudroyées.

Figure 4 : Lascaux. Taureau n° 18.

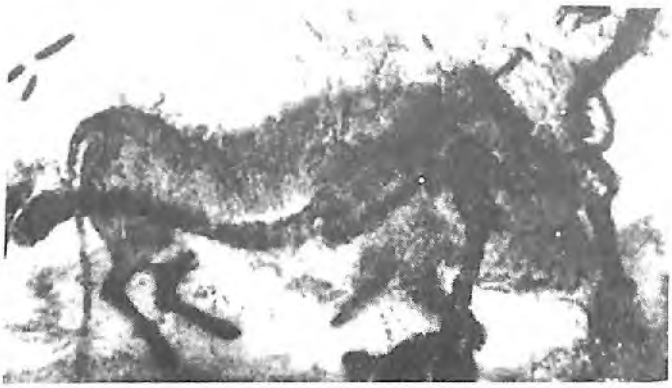

Figure 5 : Lascaux. Petit taureau « de lidia ».

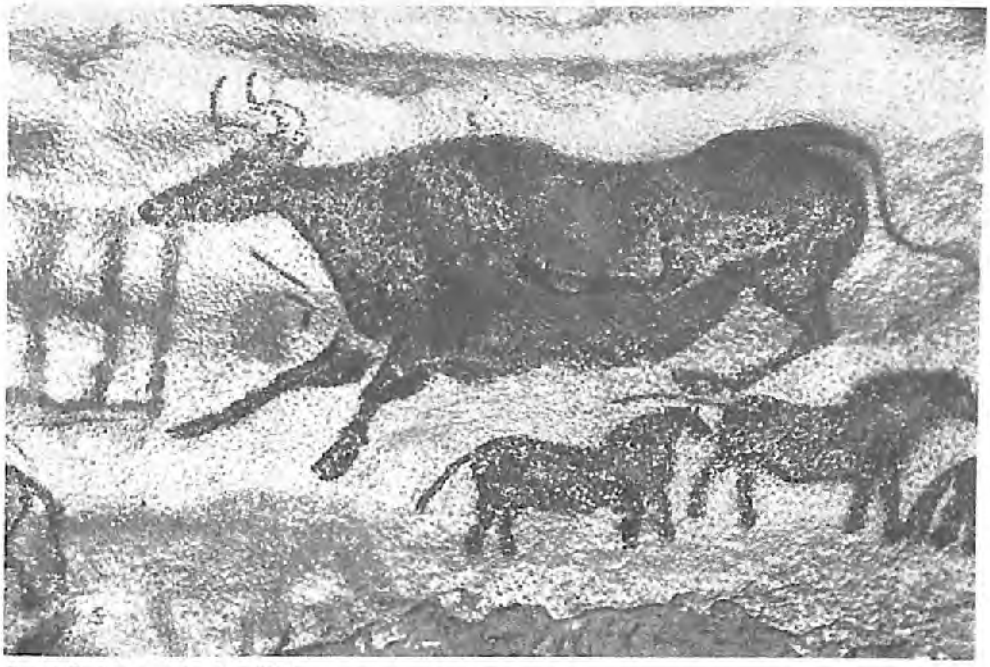

Figure 6 : Lascaux. Vache n° 40.

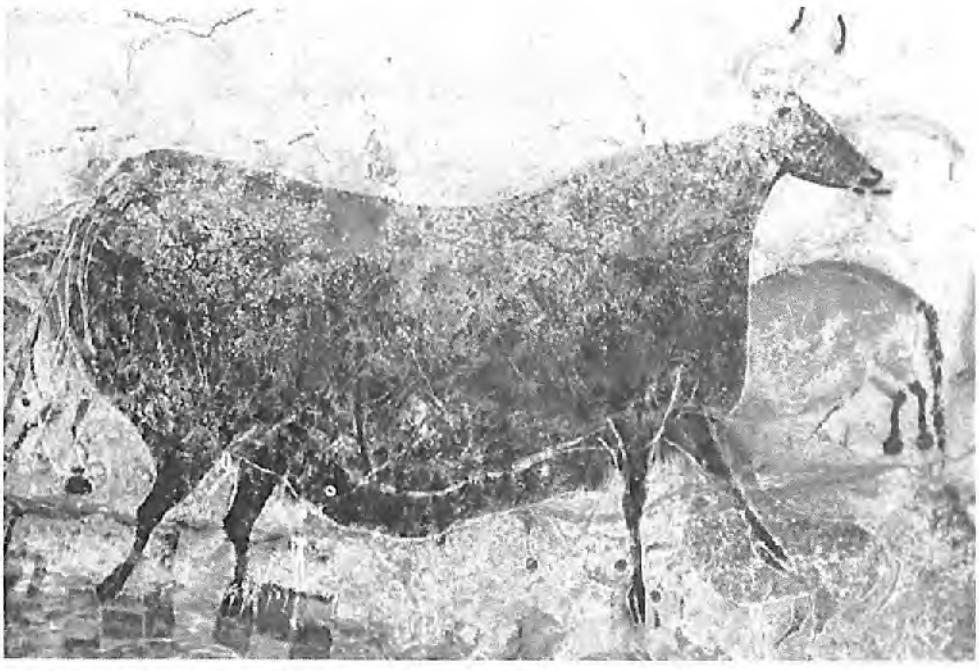

Figure 7 : Lascaux. Vache n° 63.

Figures 8 et 9 - Lascaux. Scène du puits.

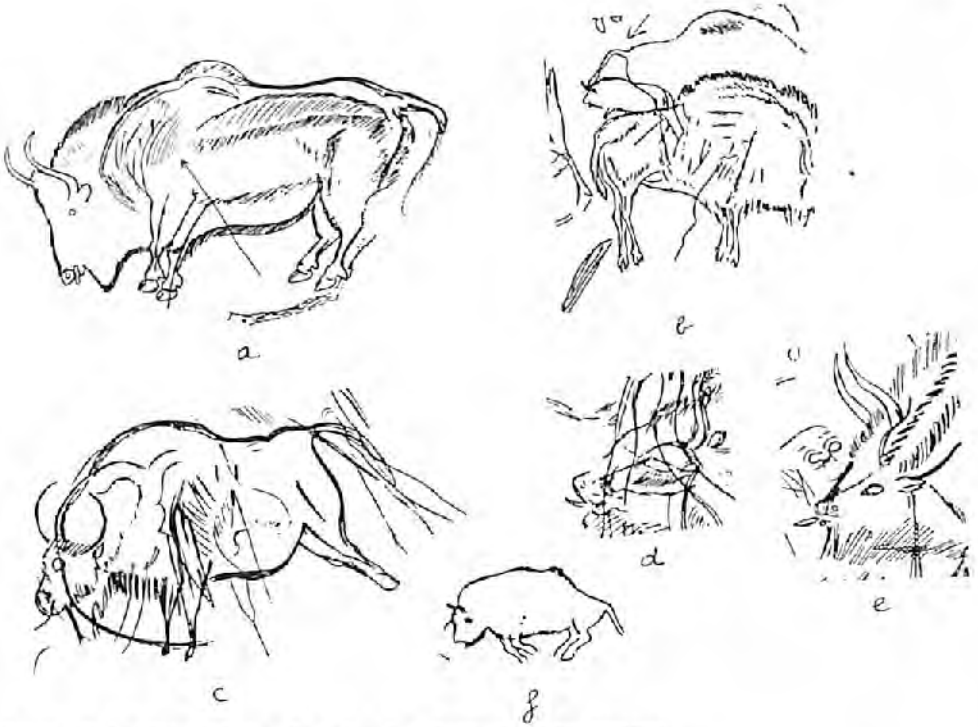

Figure 10 : Les Trois-Frères. a, b, c, d, e, f, g. Bisons morts ou mourants.

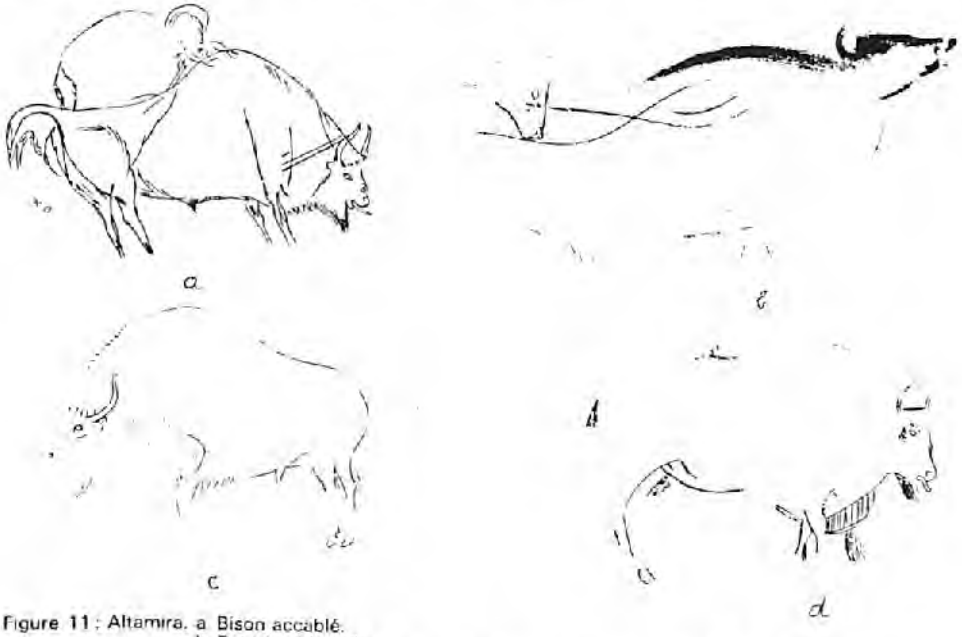

Figure 11 : Altamira. a Bison accablé.
b Petit bovidé noir.
c et d Traits gravés de deux des bisons du grand plafond, avec la langue visible

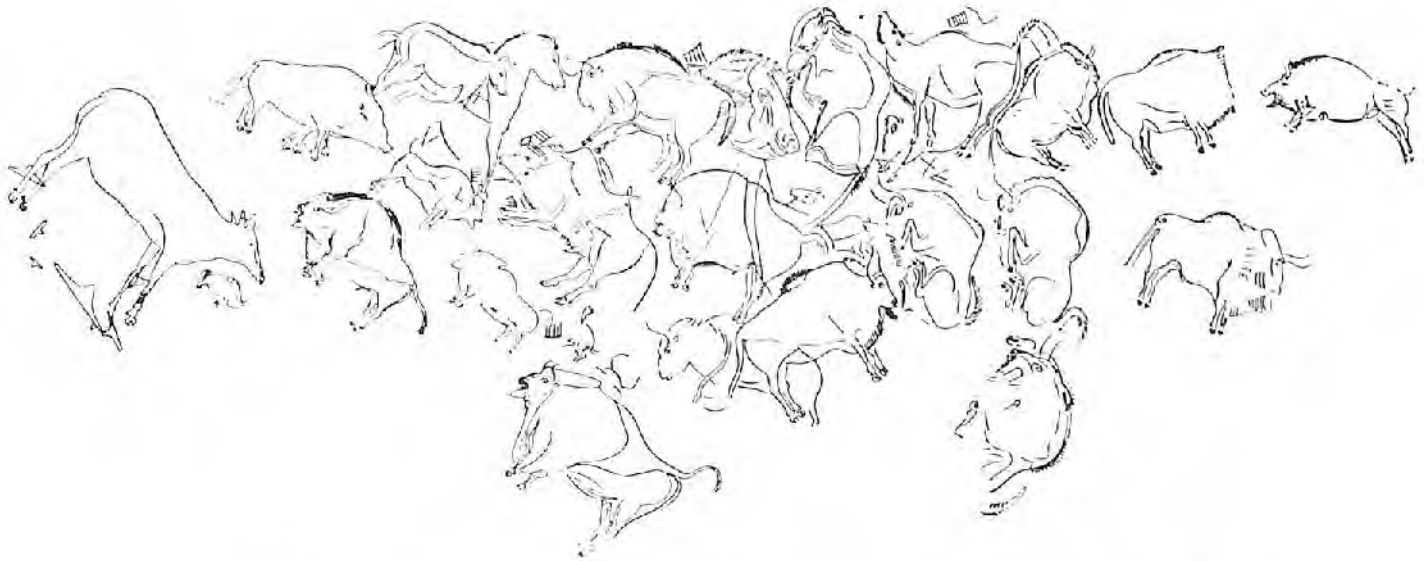

PLAN D'ENSEMBLE DE LA PARTIE GAUCHE DU GRAND PLAFOND DE LA SALLE D'ENTRÉE, LONGUEUR 14 MÈTRES ENVIRON.
L'assemblage a été fait sur place avec des silhouettes découpées à l'échelle d'un cinquième.

Figure 12 : Altamira. Le plafond.

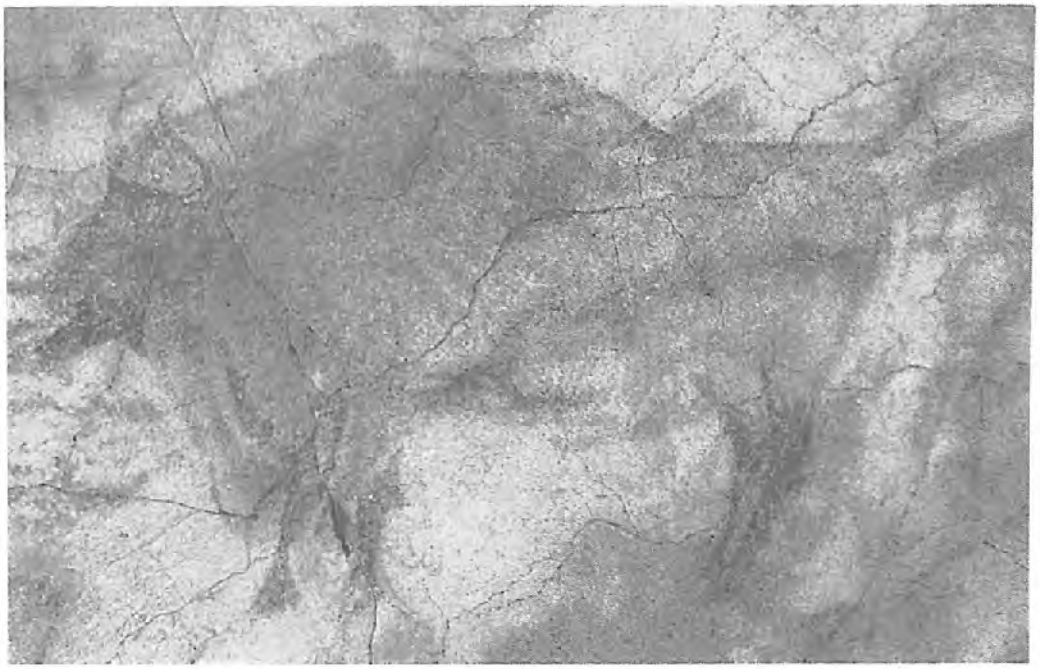

Figure 13 : Altamira. Bison « barbu ».

Figure 14 : Altamira. Bison à tête retournée.

Figure 15 : Altamira. Bison aux pattes fléchissantes.

Figure 16 : Altamira. Bison en opisthotonos.

Figure 17 : Altamira. Bison à tête un peu rentrée.

Figures 18 et 19 : Altamira. Bisons aux pattes repliées.

Figure 20 : Altamira. Relevé par Henri Breuil du 3ème bison aux pattes repliées.

Figure 21 : Vache foudroyée ayant dévalé une pente.

Figure 22 : Altamira. Bison mort.

Figure 23 : Altamira. a Autre bison raide.
b Bison acéphale.

Figure 24 Castillo. Bison aux pattes repliées.

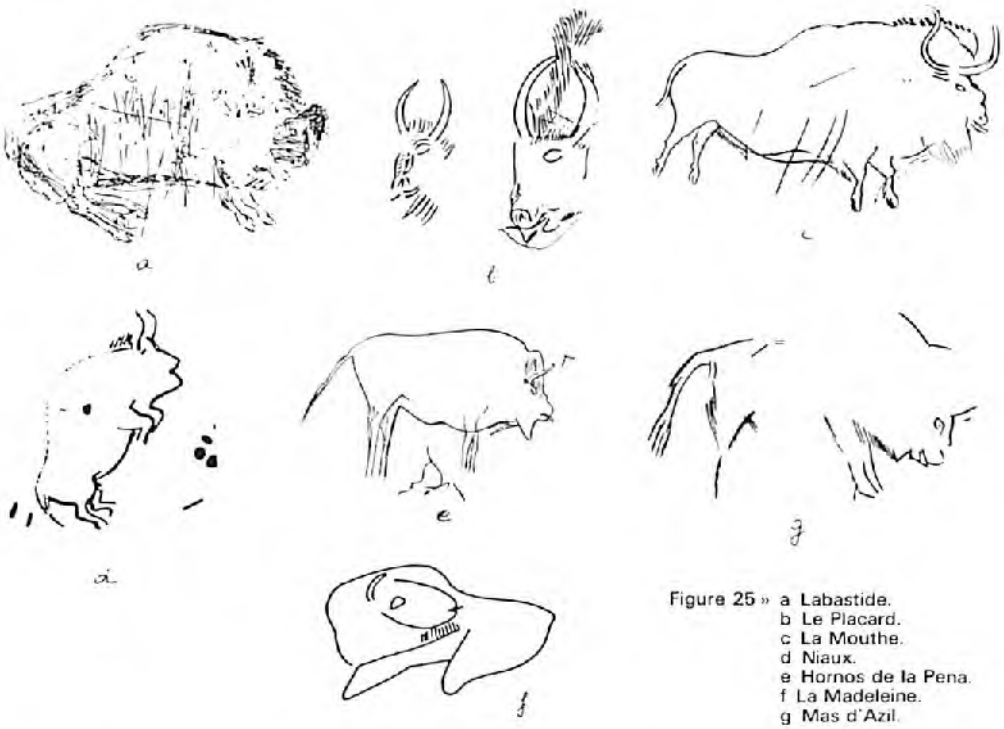

Figure 25 » a Labastide.
b Le Placard.
c La Mouthe.
d Niaux.
e Hornos de la Pena.
f La Madeleine.
g Mas d'Azil.

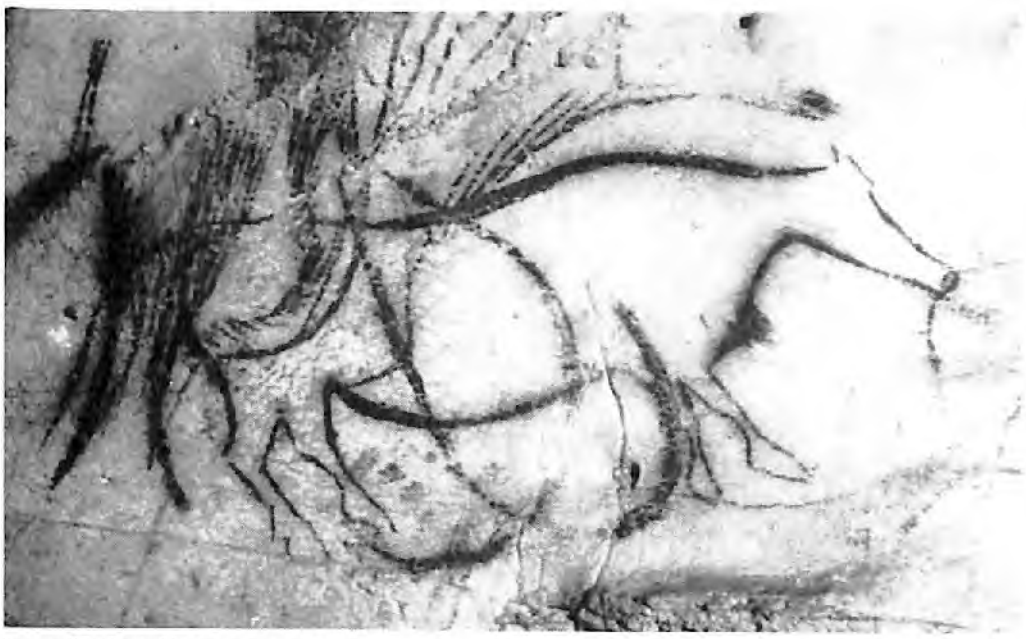

Figure 26 : Pech Merle. Vache blessée.

Figure 27 : Cheval mort.

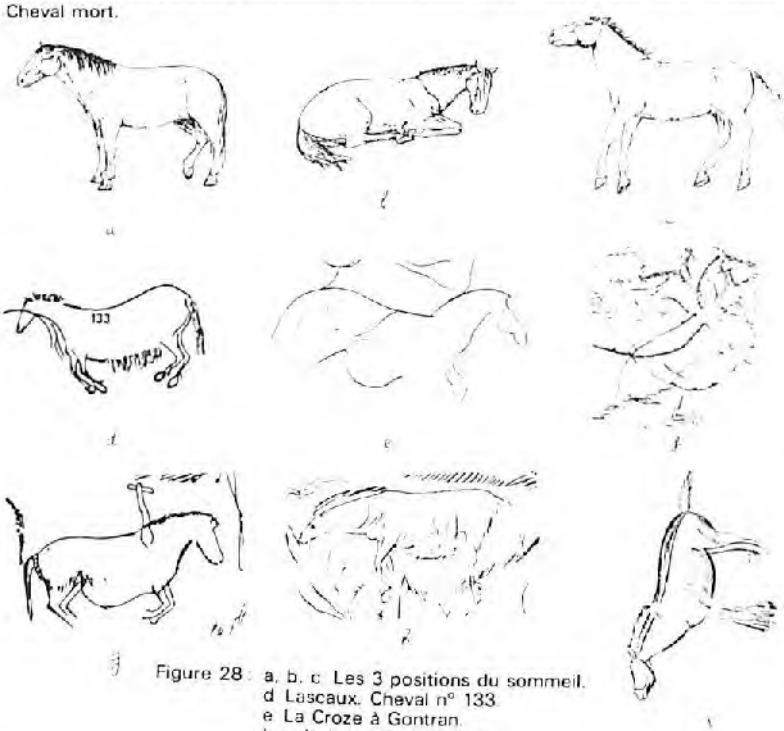

Figure 28 : a, b, c. Les 3 positions du sommeil.
d. Lascaux. Cheval n° 133.
e. La Croze à Gontran.
f, g, h, i. Les Trois-Frères.

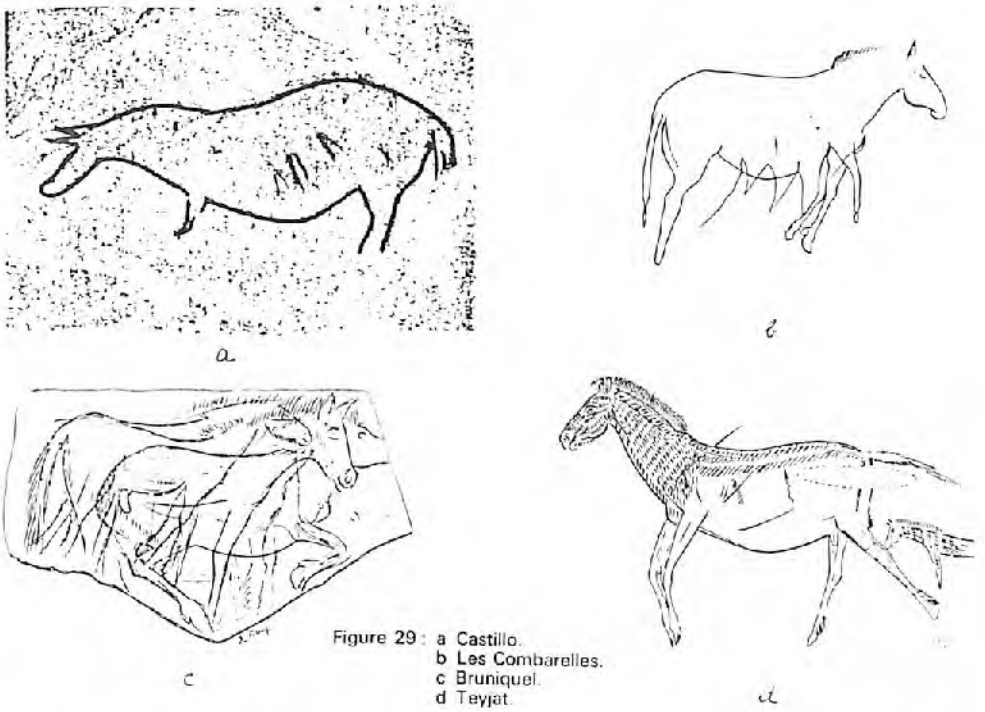

Figure 29 : a Castillo.
b Les Combarelles.
c Bruniquel.
d Teyjat.

Figure 30 : Altamira. Cheval du grand plafond.

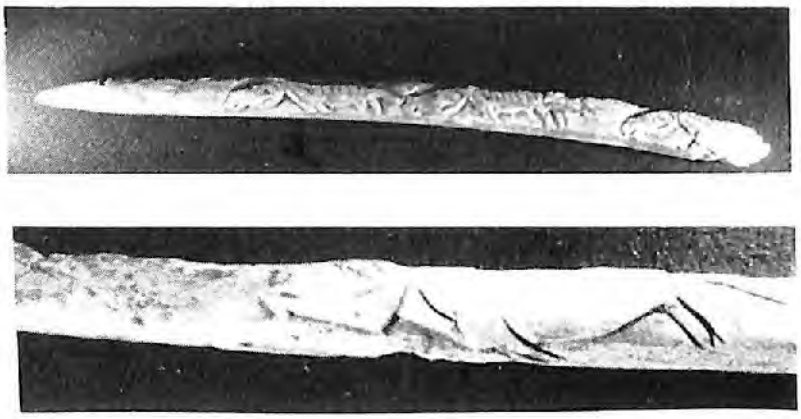

Figure 31 : Le Souci. Baguettes décorées de chevaux.

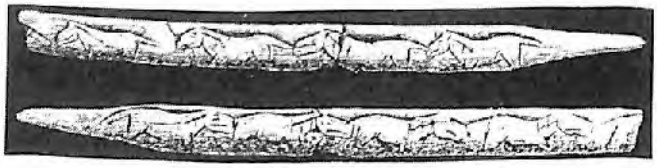

Figure 32 : Abri Morin. Chevaux en bonne santé.

Figure 33

a Les Trois-Frères. Renne en opisthotonos.
b Les Trois-Frères. Rennes mourants.
c Les Trois-Frères. Renne suspendu par les pattes postérieures.
d Les trois-Frères. Bouquetin couché.
e Lascaux. Cerf n° 44.
f Lascaux. Cerf n° 513.
g, h. Font-de-Gaume. Rennes « affrontés ».
i Montage avec un renne des Trois-Frères.

Figure 34 : Niaux. Bouquetin blessé à la gorge.

Figure 35 : Niaux. Cerf en bonne santé.

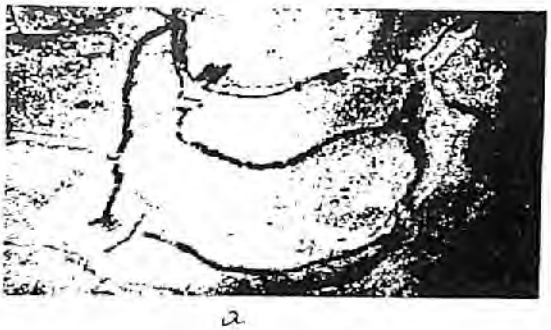

a

d

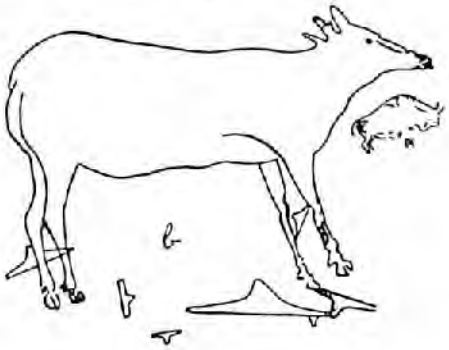

b

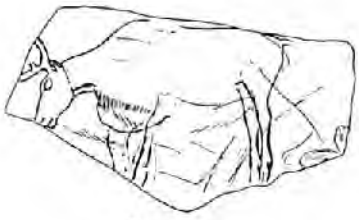

c

Figure 36 : a Le Portel. Cervidé.
b Altamira. Grande biche.
c Bruniquel.
d Candamo.

a

b

c

e

d

Figure 37 : a Les Combarelles. Lion.
b Bruniquel. Félin.
c Lascaux. Félin n° 57.
d Les Trois-Frères. Ours blessé.
e Pergouset. Biche.

Figure 38 : Bison dans l'herbe.

Figure 39 : Medinet-Habou, Egypte. Bas-relief des chasses de Ramsès III. Aurochs mourant.

Figure 40 : Arles, Vème siècle. La Nativité, avec l'âne et le bœuf, sur un sarcophage paléochrétien.

Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord — Tome CXVIII — Année 1991

Le dossier des monuments romains de Chamiers

par François MICHEL*

La bibliothèque de la Société historique et archéologique du Périgord conserve dans son iconothèque et dans sa photothèque certains documents relatifs à des fouilles anciennes réalisées par l'archéologue Charles Durand sur le site de Chamiers, dans la boucle de l'Isle.

Ces documents, pour la plupart inédits, et pour certains autres incorrectement traités, apportent une série de renseignements fort intéressants quant à la manière dont ont eu lieu les travaux et sur l'important matériel issu des fouilles, enfin quant aux précisions historiques qu'ils permettent d'apporter.

*Ce sont ces documents, confrontés à d'autres mieux connus, que nous nous proposons de présenter, afin que leur mise en corrélation avec le matériel archéologique conservé au Musée du Périgord puisse aboutir à une publication définitive***.*

Début avril 1886, le propriétaire d'une usine située dans la plaine de Chamiers, M. Sautet, découvre à l'occasion de travaux agricoles des substructions antiques ; Michel Hardy, appelé sur les lieux, constate que les murs dégagés sont « de même date que nos antiques arènes et la tour de

* 34, rue Blériot, 24660 Coulounieix-Chamiers.

** Que Jean-Claude Vincent trouve ici l'expression de notre plus profonde gratitude : ses précieux et désintéressés talents de photographe sont à l'origine de la reproduction et de la publication des clichés de Charles Durand.

Vésone[1]». Des travaux de déblaiements sont entrepris et, lors de la séance de la Société historique et archéologique du Périgord du 6 mai 1886, il en donne un compte rendu suffisamment convaincant pour que la compagnie vote des crédits afin de mener à bien les fouilles et les restaurations, et confie la direction des recherches à Charles Durand. Les dégagements se poursuivent jusqu'à la fin du mois de juillet 1886, et permettent de mettre en évidence cinq ensembles principaux, trois d'entre eux appartenant au même bâtiment.

Le plan réalisé par Charles Durand est à cet égard assez évocateur[2] (Planche I) : nous y distinguons deux vastes hémicycles, que l'on prit un temps pour deux théâtres, un grand corps de bâtiment orienté est-ouest, une petite construction, très proche de la rivière, enfin un bâtiment isolé, d'une orientation moins stricte que les autres. Nous aurons à revenir sur l'interprétation de ces structures, qui, pour les plus importantes, sont construites sur une terrasse alluviale, situation qui permet de profiter des avantages qu'offre la rivière tout en se trouvant au-dessus des niveaux inondables.

Il est évident, à la lecture des rapports de Michel Hardy, que les substructures les plus importantes, grand corps de bâtiment et hémicycles, furent tout au plus dégagées de la terre qui les recouvrait, et rendues progressivement à l'oubli. En effet, Charles Durand se préoccupa surtout du bâtiment isolé, vaste, d'une orientation rompant avec l'ordonnance des autres, et qu'il avait identifié comme étant des thermes par la découverte d'une piscine chauffée par un hypocauste. Le dégagement de ces bains fut minutieux et méticuleux. Lorsque cette étape fut accomplie, l'archéologue se fit architecte, et entreprit la quasi-complète reconstruction de la piscine d'eau chaude et de la fournaise où était entretenu le feu qui pourvoyait au chauffage de ce complexe. La série de clichés qu'il réalisa alors nous montre amplement les progrès de restauration et les résultats obtenus (Planches IV à XIV).

Malgré tous ces efforts, les comptes rendus de la SHAP montrent que, dès la fin du XIX[e] siècle, le site est menacé, non seulement par l'urbanisation, mais aussi par le manque d'intérêt qui lui est alors porté : des usines exploitent des gravières, les habitations se multiplient, la SNCF développe son réseau... Au hasard de ces travaux, les vastes bâtiments ont probablement été tronçonnés, et le petit nombre des vestiges découverts, par leur côté exceptionnel, peut nous donner une idée de tout ce qui n'a pas été relevé : mentionnons des éléments de colonnes et des bois de cerf[3], une statuette en pierre[4], d'autres fûts de colonne et des fragments de marbre[5], une inscription mentionnant le nom de l'empereur Tibère[6] ; pour si peu qui a été trouvé, combien d'objets ont échappé aux recherches ? Quant aux nouvelles structures mises au jour, elles ne furent pas reportées sur le plan

1. BSHAP XIII, 1886, p. 117.
2. Iconothèque SHAP n° 22 Y CA.
3. BSHAP XXVII, 1900, p. 76.
4. BSHAP XXVII, 1900, p. 264.
5. BSHAP XXVII, 1900, p. 354.
6. BSHAP LXVIII, 1941, p. 402-403.

au fur et à mesure de leur découverte, et seuls les comptes rendus de séance nous rappellent leur existence [7].

En 1957, le site est oublié de tous ; l'OTAN y installe alors un camp, achevant de bouleverser les murs qui existent encore, lorsqu'elle ne les détruit pas délibérément : c'est ainsi que disparaissent définitivement, sous les coups de pelleteuses, les dernières traces des restaurations entreprises par Charles Durand à la fin du siècle précédent. La tête d'une statue est alors récupérée parmi les gravats [8]. Ultime et pitoyable conclusion de l'existence de ce site.

De nos jours, il est impossible de deviner la présence d'édifices d'époque romaine à cet endroit. Seul subsistent le plan levé par l'auteur des « Fouilles de Vésone », les photographies qu'il a réalisées, et les objets que conserve le Musée du Périgord. Cependant, sans pouvoir arriver à d'absolues certitudes, il est possible d'après ces documents de se faire une idée plus précise de ce qu'était Chamiers antique.

C'est d'abord d'après la manière dont ont été construits ces bâtiments et leur architecture que s'impose l'idée de richesse et de majesté. Le bâtiment principal, orienté est-ouest, dont la façade ouvre au nord, est divisé en plusieurs pièces dont l'une, la plus profonde, est pourvue d'une abside donnant vers le sud. Il mesure 88 m dans sa plus grande longueur, compte tenu des deux galeries. La construction se prolongeait des deux côtés en retour d'angle vers le sud. Il est à noter que le mur extérieur du pavillon est se situe dans le prolongement de la muraille de l'hémicyle est, tout comme l'un des départs de mur du pavillon ouest se trouve dans l'alignement de l'un des murs de l'hémicycle correspondant.

Ces deux hémicycles, de diamètre égal (34,80 m), sont flanqués côté sud de pièces plus ou moins vastes, dont l'une, celle du monument ouest, se termine par une absidiole. Les deux arcs de cercle s'ouvrent vers le nord, comme la façade du bâtiment principal, et s'inscrivent exactement dans le prolongement des extrémités de celui-ci. Leurs centres se trouvent à une distance de 128,72 m l'un de l'autre [9].

A considérer ces bâtiments, dont l'ordonnance symétrique est trop évidente pour qu'on ne puisse penser qu'ils ont été au moins conçus ensemble, il est impossible de ne pas évoquer le type des grandes villas avec galerie-façade, dont certains exemples ont fait l'objet d'études : les villas de Seeb (Allemagne), Téting (Moselle), Echternach (Luxembourg), ou Nennig (Suisse) présentent des plans tout à fait comparables à celui de la villa de Chamiers (Planche II), car elles se composent d'un bâtiment principal flanqué de deux ailes : à Chamiers, la présence des deux hémicycles à l'extrémité de celles-ci ne saurait nous surprendre ; il s'agit d'un raffinement architectural supplémentaire, qui existe ailleurs en Aquitaine, à la villa de Montmaurin (Haute-Garonne), ou à celle de Plassac (Gironde) [10]. La cour

7. BSHAP XXVII, 1900, p. 264 ; BSHAP LXVIII, 1941, p. 322.
8. BSHAP LXXXIV, 1957, p. 152 ; planche XIX, cliché 32.
9. Et non pas 178,72 m, comme une mauvaise lecture des plans l'a trop longtemps suggéré.
10. Ces villas n'en possèdent cependant qu'un.

ainsi créée entre les deux ailes d'un bâtiment peut se révéler très vaste, comme le suggère un simple calcul de surfaces : à Seeb, la villa englobe 9000 m^2 ; à Téting, les murs n'enserrent « que » 4950 m^2 ; à Chamiers, la cour s'étend sur 7200 m^2 (on pourrait y tracer deux terrains de football). Somme toute, la villa de Chamiers tient sans faiblir la comparaison face aux plus vastes villas des Gaules.

Mais ici, évoquer une « villa » ne suffit pas : le terme de « villa-palais » s'appliquerait mieux à cette construction aux bâtiments imposants. Comment qualifier autrement cet immense édifice que l'on voyait trôner, depuis l'autre rive de l'Isle, au milieu d'un espace vaste et dégagé, présentant en avant ses deux hémicycles au décor recherché, et, au fond d'une vaste cour, sa galerie-façade monumentale ? Une telle homogénéité dans la conception, jouant à la fois sur la monumentalité et sur le cadre dans lequel le bâtiment était placé, nous prouve bien que cet ensemble a été mis en place tout d'une pièce : le terrain vierge a été utilisé dans la plénitude des moyens qu'il offrait.

Quant à la datation de cet ensemble, il semble que le seul indice probant que nous possédions soit l'inscription découverte sur ces lieux en 1940[11], lors de l'implantation de la voie ferrée qui traversa les structures de part en part. Il s'agit d'une dédicace à Jupiter et à l'empereur Tibère, qui régna de 14 à 37. Ce témoin nous donne en outre le nom du propriétaire des lieux, un nommé Valerius Silvanus, qui avait vraisemblablement placé cette inscription dans son sanctuaire domestique ; comme l'empereur est vivant lors de la réalisation de l'inscription, il faut en déduire que la villa a été construite dès le début du premier siècle de notre ère. Plusieurs découvertes de monnaies du premier siècle permettent de corroborer cette opinion[12].

La petite construction au bord de l'eau, qui se partage en trois pièces et une galerie, semble se rattacher à cet état de la villa : sa position à égale distance des centres des deux hémicycles (sensiblement 181,50 m) et en face de la grande pièce de la galerie-façade peut suggérer que si elle n'a pas fait partie dès l'origine du plan d'ensemble, elle n'en a pas moins été conçue en fonction de celui-ci. Il est à noter qu'elle était dotée d'un chauffage par hypocauste, dont les piliers étaient de section ronde. Nous ne disposons d'aucun autre renseignement quant à l'usage que les habitants du lieu en faisaient. Tout au plus pouvons-nous présumer d'après sa situation que l'attrait des bains n'avait pas échappé aux habitants du lieu, au point de leur faire construire un petit balnéaire de rivière.

Il est par contre évident que l'énorme bâtiment construit à proximité des précédents dans une ornementation fondamentalement différente comportait une partie thermale, ce qui l'a fait identifier par Charles Durand au balnéaire de la villa. Le fait de voir construire une aile thermale à l'écart d'une villa ou dans l'une de ses parties éloignées n'est pas surprenant : la prudence recommande en effet qu'en cas d'incendie des thermes par une fournaise mal maîtrisée, le feu ne puisse se communiquer aux bâtiments

11. BSHAP LXVIII, 1941, p. 402-403 ; planche III.
12. On découvrit à cet endroit des monnaies de Néron (54-68) et Vespasien (69-79).

principaux: il ne s'agit que d'une simple précaution, que l'on a appliquée à Séviac (Gers) et à Villeneuve Saint-Cricq (Landes). La piscine d'eau chaude, retrouvée dans un état pitoyable, fut dégagée et restaurée, voire reconstruite. Le sol de l'hypocauste s'était effondré sous la pression de la terre, une brèche s'ouvrait dans l'angle sud-est de la piscine, l'une des cheminées d'appel était éventrée ; Charles Durand jugea possible une rénovation et l'entreprit avec l'aide de M. Sautet et de la SHAP, qui y consacra 1300 francs-or. A la fin des travaux, la piscine reconstruite montrait de manière idéale comment fonctionnait un hypocauste : il faut noter qu'à Chamiers, l'évacuation des fumées se faisait par l'intermédiaire de petites bouches de chaleur voûtées et de tubuli pris dans la maçonnerie du mur [13]. Les murs de la pièce où se trouvait la piscine étaient épais, et de surcroit flanqués de contreforts [14], ce qui laisse supposer que cette partie du bâtiment pouvait être voûtée en berceau. Le reste des thermes ne subit par contre aucune restauration. On y recueillit, entre autres, des mosaïques [15] dont la trame et les motifs trahissent un style tardif.

L'orientation sous laquelle a été construit ce bâtiment ne laisse pas d'intriguer : il suffit de regarder le plan pour constater qu'elle est radicalement différente de celle des autres monuments : si les motivations qui ont conduit à l'adopter nous échappent, nous pouvons cependant déduire d'après cet élément que ce balnéaire n'a pas été édifié en même temps que la villa. Les mosaïques confirment cette idée, car leur style tardif nous apporte des indices chronologiques plus précis, fixant la période de construction du balnéaire au bas-empire.

C'est dans le contexte général de l'époque que nous pouvons trouver d'autres renseignements. Au troisième siècle, pour répondre à un état de crise aux causes multiples, les villes se dotent de remparts monumentaux ; comme l'espace urbain doit alors obligatoirement se réduire, parfois de manière considérable [16], la plupart des équipements de la ville du haut-empire sont laissés en dehors de l'enceinte, lorsqu'ils ne sont pas détruits pour construire celle-ci. L'espace urbain se rétrécissant, les propriétaires fonciers émigrent vers la campagne : le rajout d'ailes thermales dans les villas trahit donc la permanence, à partir de la fin du III^{e} siècle, de la présence du maître des lieux.

Ceci ne signifie pas pour autant que, poussés par la nécessité, les propriétaires de la villa de Chamiers ont tiré un trait sur leurs prétentions monumentales et esthétiques : il suffit pour s'en convaincre de considérer la taille peu courante des thermes [17], et l'emplacement choisi pour les construire. Somme toute, l'impression qu'avait le voyageur arrivant des coteaux de Beaupuy n'a pu qu'être renforcée après l'érection de ce monumental balnéaire ; s'il manquait la symétrie requise par l'ordonnancement antérieur, cette entorse était compensée par la majesté du bâtiment et sa

13. Planche XV.
14. Planche VIII, cliché 9.
15. BSHAP XIII, 1886, p. 180 ; planche XVIII, cliché 29. Merci à Isabelle Morand de nous avoir communiqué des renseignements sur ce style de décor.
16. A Périgueux, l'espace urbain qui s'étendait sur plus de 50 ha a été concentré sur 5,5 ha.
17. Ils couvrent une surface de 2 400 m^2.

taille. Cette construction a donc été réalisée suivant la même conception de spectacle et de décorum qui avait présidé à celle des autres.

Enfin, il est sûr que, hors des critères monumentaux, la villa devait manifester un luxe de décoration dont nous possédons de nombreux témoignages : les fûts de colonne, les chapiteaux [18], les mosaïques, les stucs [19], les fragments d'enduits peints [20], les statues fragmentaires ramassés lors des fouilles laissent supposer que dans cet endroit peu éloigné de Périgueux s'exerçait un véritable art de vivre, tout à fait dans la mentalité romaine. La faible quantité de matériel commun [21] (céramiques, verres) recueilli laisse seulement supposer que les archéologues du siècle dernier ne s'en sont pas préoccupés, ou alors à titre anecdotique. Une étude plus complexe devra s'attacher à reconstituer à l'aide des restes de ce dossier, complété d'éléments aujourd'hui à redécouvrir, ce que fut la richesse de Chamiers antique.

Nous avons donc voulu présenter le dossier très incomplet de l'une des villas les plus anciennement fouillées d'Aquitaine, mais également des plus mal connues. Mais la recherche que nous avons entreprise ne pourra rester ici que fragmentaire, faute d'éléments plus déterminants ; en effet, le site a connu des fortunes variables : découvert par hasard au XIX[e] siècle, retauré, il a été presque totalement détruit au XX[e] siècle. Le matériel et les documents restent abondants, mais étaient jusqu'à présent dispersés et inexploités. Tout au plus, d'après ce que le plan et les clichés de Charles Durand nous ont laissé percevoir des structures, avons-nous pu faire une série de suggestions au sujet de ce que l'archéologue dénommait alors les « monuments romains de Chamiers ». Il n'en reste pas moins que, en Aquitaine comme dans l'ensemble de la Gaule, cette villa représente un cas unique, non seulement par ses grandes dimensions qui l'apparentent aux vastes exploitations de Gaule Belgique, mais aussi par son luxe, dont cependant fort peu de témoins nous sont parvenus, et qui reste à étudier. Le peu que nous avons évoqué dans ces pages sera, nous l'espérons, à la source d'un regain d'intérêt qui permettra de mieux cerner, voire redécouvrir, ou bien même fouiller et mettre en valeur ce qu'il reste peut-être encore de l'une des plus vastes villas de la Gaule romaine ; tout au moins serait-il raisonnable d'espérer enfin pour ce site la protection à laquelle il a droit.

F.M.

18. Planche XVI, cliché 25.
19. Planches XVI-XVII.
20. Planche XVIII, cliché 30.
21. Planche XXII.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES :

L. BAKKER, J. METZLER, J. ZIMMER, Ausgrabungen in Echternach, Luxembourg, 1981.

P. BARRIERE, Vesunna Petrucoriorum, histoire d'une petite ville à l'époque gallo-romaine, Périgueux, 1930, p. 165-167.

J.-C. CARRERE, Coulounieix-Chamiers, Histoire et histoires, Périgueux, 1988, p. 31-36.

A. FERDIERE, Les campagnes en Gaule romaine, Paris, 1988.

La villa romaine dans les provinces du nord-ouest, (Paris, 1981), Caesarodunum XVII (1982).

T. PECOUT, Périgueux, souvenirs historiques, biographiques, archéologiques, Lille, 1890, p. 76-77.

J. PERCIVAL, The roman villa, Londres, 1976.

D. RAGUY, Les villas rurales dans l'Aquitaine augustéenne, Travail d'étude et de recherche, Université de Bordeaux III, 1979.

Römer am Rhein, Catalogue de l'exposition tenue au Römisch-Germanischen Museums de Cologne, Cologne, 1967.

A. TOBIE, Occupation antique et carte archéologique ; l'exemple de la région à l'ouest de Périgueux, dans *Recherches sur l'histoire de l'occupation du sol en Périgord*, CNRS, 1978, p. 31-34.

M. VIROL, Essai sur Périgueux gallo-romain, Mémoire principal de maîtrise, Université de Bordeaux, 1963, p. 56-61.

P. WUILLEUMIER, Inscriptions latines des Trois Gaules, XVII[e] supplément à *Gallia*, CNRS, 1963, n° 147.

PERIODIQUES :

N.B. : *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord* = *BSHAP*

C. AUBLANT, compte rendu de séance, dans *BSHAP XXVII* (1900), p. 76.

Y. BARDY, compte rendu de séance, dans *BSHAP LXXXIV* (1957), p. 152.

P. BARRIERE, J. ROUX, compte rendu de séance, dans *BSHAP LXVIII* (1941), p. 402-403.

A. BERTRAND, compte rendu de séance, dans *Bulletin du comité des travaux historiques-section archéologie*, 1886, P. 422.

J.-P. BOST, P. DEBORD, G. FABRE, R. MONTURET, H. RIVIERE, La villa gallo-romaine de Géou à Labastide-d'Armagnac (Landes) dans *Bulletin de la Société de Borda, CII* (1977), p. 3-19.

R. CHEVALLIER, Problématique de la villa gallo-romaine, dans *Actes du 93[ème] congrès national des sociétés savantes, section archéologie (Tours, 1968)*, Paris, 1970.

M. DENNERY, varias, dans *Bulletin de la société d'horticulture et d'acclimatation de la Dordogne, n° 28* (1886), p. 156.

L. DIDON, compte rendu de séance, dans *BSHAP XLV* (1918), p. 196.

C. DURAND, compte rendu de séance, dans *BSHAP XIII* (1886), p. 353-354.

M. de FAYOLLE, compte rendu de séance, dans *BSHAP XXVII* (1900), p. 354.

M. HARDY, compte rendu de séance, dans *BSHAP XIII* (1886), p. 176-180.

M. HARDY, compte rendu de séance, dans *BSHAP XIII* (1886), p. 258-260.

M. HARDY, compte rendu de séance, dans *BSHAP XIII* (1886), p. 268-269.

M. HARDY, compte rendu de séance, dans *BSHAP XIII* (1886), p. 433-435.

A. LACAILLE, Un fragment de décor pariétal gallo-romain découvert à Chamiers en 1886, dans *Documents d'archéologie périgourdine*, 2, 1987, p. 93-95.

J. de LAURIERE, compte rendu de séance, dans *BSHAP XVI* (1889), p. 99 ; résumé identique à celui présenté dans le *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France (1887)*.

M. de LASTERYE, compte rendu de séance, dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1886, p. 193.

MARCHADIER, compte rendu de séance, dans *BSHAP XXVII* (1900), p. 264.

Abbé THEDENAT, compte rendu de séance, dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1886, p. 176-177.

© S.H.A.P. 1991. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

PLANCHE I

LES MONUMENTS ROMAINS DE CHAMIERS

D'APRES LE PLAN DE CHARLES DURAND

1886

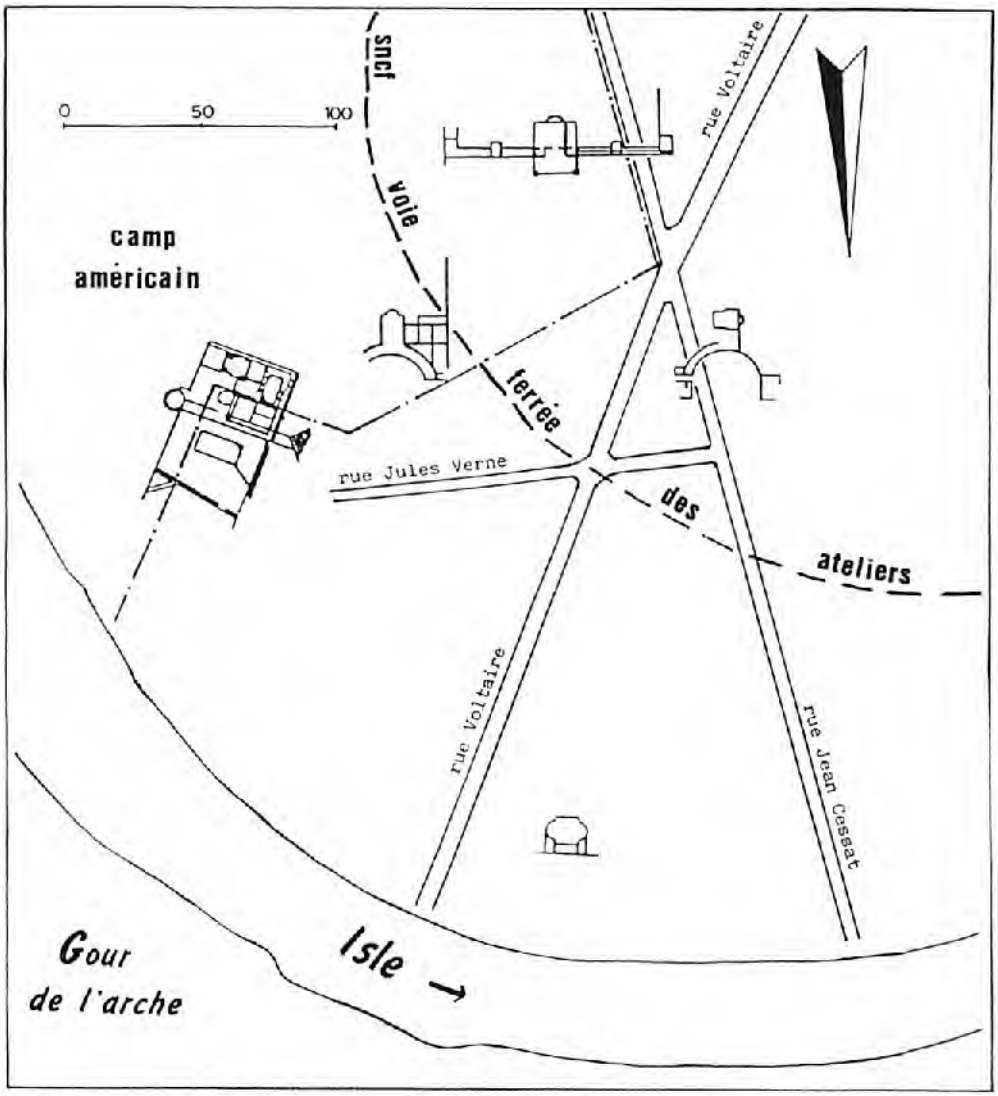

PLANCHE II

VILLAS A GALERIE-FAÇADE DE DIMENSIONS COMPARABLES A LA VILLA DE CHAMIERS

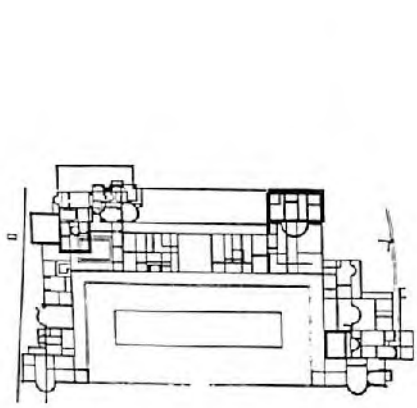

ECHTERNACH

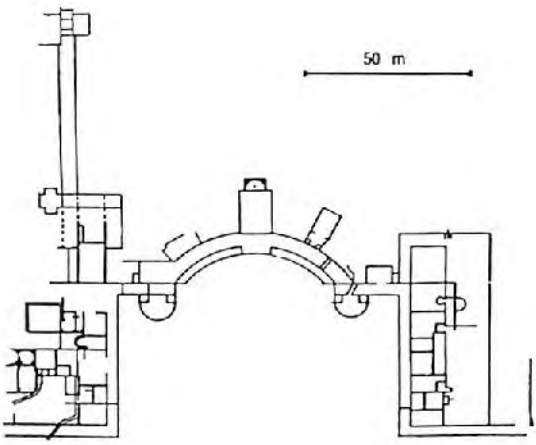

TETING

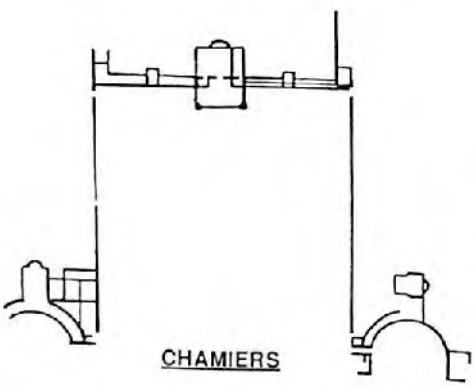

CHAMIERS

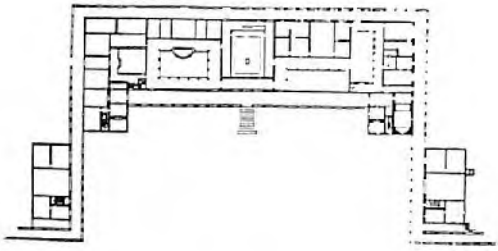

NENNIG

PLANCHE III

INSCRIPTION DE CHAMIERS
CONSACREE A JUPITER ET A L'EMPEREUR TIBERE

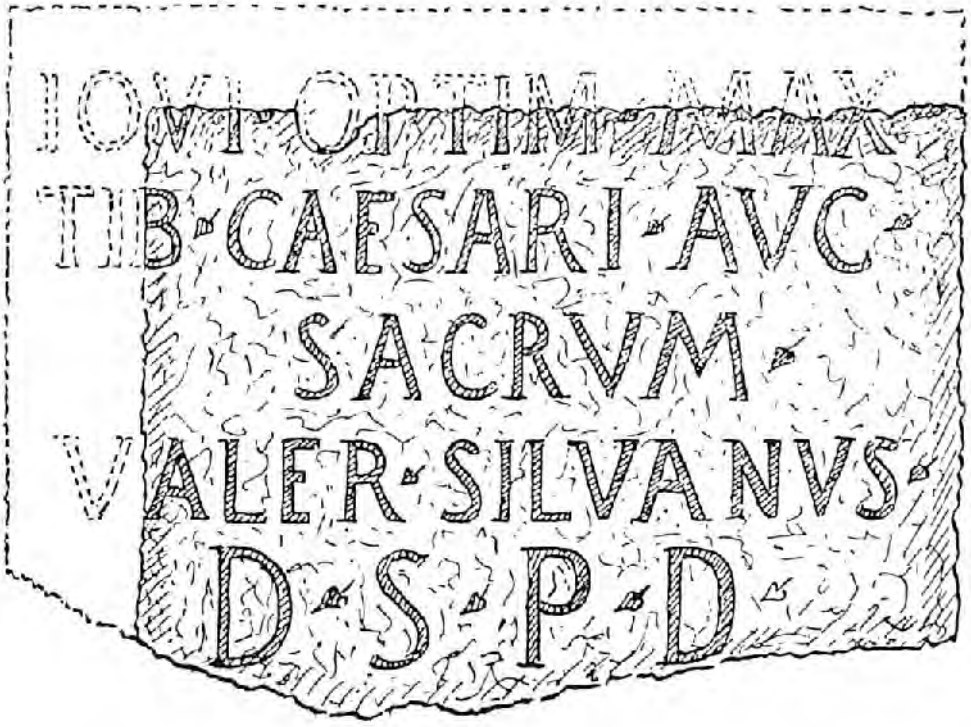

d'après BSHAP LXVIII, 1941, p. 402-403.

PLANCHE IV

LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA PISCINE DES THERMES ET LE MOBILIER PROVENANT DES FOUILLES

N.B. : la presque totalité des clichés présentés ici est due à Charles Durand ; seules les photographies 1, 19, 20 et 32 n'ont pas été réalisées par l'auteur des fouilles des thermes de Chamiers. Dans l'ouvrage de P. Barrière mentionné en bibliographie apparaissent trois de ces clichés, que nous avons cependant jugé utile de conserver dans ce dossier, afin que soient perceptibles dans leur continuité les efforts fournis par l'archéologue et la SHAP pour reconstituer le monument dont il ne reste plus aujourd'hui que le souvenir. Les dates indiquées en regard de certaines photographies sont écrites de la main de C. Durand sur l'original du cliché ; merci encore à Jean-Claude Vincent d'avoir assuré une si parfaite reproduction de ces derniers.

Cliché 1 : les travaux de dégagement de la piscine viennent seulement de commencer : quelques ouvriers ont enlevé la terre qui masquait le dallage de l'hypocauste et, par son poids, l'avait enfoncé au point de découvrir les bouches de chaleur. La voûte du praefurnium, exhumée elle aussi, est dans un triste état, même si elle se présente en place. Quelques personnages, parmi lesquels nous croyons reconnaître Charles Durand, posent pour le photographe.
En regardant l'arrière-plan, nous croyons pouvoir affirmer que le bâtiment occupait une terrasse légèrement surélevée par rapport au niveau du rivage de l'Isle, probablement afin d'éviter les risques d'inondation.

PLANCHE V

Cliché 2 (12 août 1886) : les travaux de restauration sont bien entrepris : l'hypocauste a été entièrement dégagé, les piliers nettoyés apparaissent. Le dallage de l'hypocauste, près du praefurnium, est affaissé, mais en place. Un cintre a été posé afin de permettre la reconstruction de la voûte du praefurnium.

Cliché 3 (18 août 1886) : la restauration de la voûte du praefurnium est presque achevée, mais le mur qui la surmontait n'est pas encore reconstruit. Une fois mis à nu, le dallage de l'hypocauste a été en grande partie enlevé : des étais ont été placés sous la partie qui ne l'est pas encore. Les piliers apparaissent. On remarque que le mur intérieur du praefurnium, visible à l'arrière-plan, n'est pas encore restauré.

PLANCHE VI

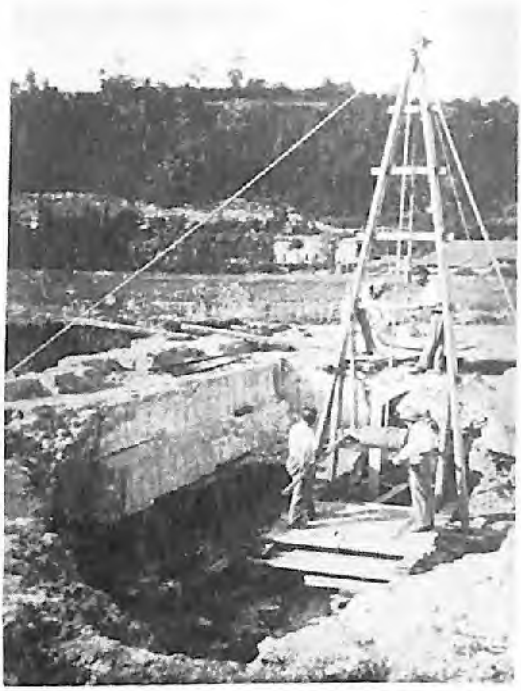

Cliché 4 (18 août 1886) : la voûte du praefurnium est entièrement restaurée, et quatre ouvriers travaillent à l'enlèvement des restes du dallage à l'aide d'une chèvre : un plancher a été aménagé sur les piliers de l'hypocauste.

Cliché 5 : cette vue de l'angle sud de la piscine nous présente l'escalier, étayé par des poutres, deux bouches de chaleur, et la vaste fissure du mur signalée par M. Hardy (BSHAP XIII, p. 434) ; les piliers d'hypocauste sont bien visibles. Du côté droit, un peu d'enduit subsiste au-dessus de la bouche de chaleur.

PLANCHE VII

Cliché 6 : cette vue prise à la verticale montre le conduit d'évacuation de la fumée correspondant à la bouche de chaleur éventrée par la brèche du mur sud.

Cliché 7 : sur cette vue de l'angle ouest de la piscine, nous distinguons trois des bouches d'évacuation de la chaleur, la conduite (à mi-hauteur du mur) par laquelle s'effectuait la vidange de la piscine, et de larges portions de l'enduit des murs.

PLANCHE VIII

Cliché 8 : nous pouvons ici voir en face la conduite de vidange de la piscine d'eau chaude, qui traverse le mur et déversait les eaux usées à l'extérieur. On note en outre la présence d'une bouche de chaleur, et les restes d'un peu d'enduit sur le mur.

Cliché 9 (25 août 1886) : le mur à contreforts de la piscine, à peine dégagé, apparaît très abîmé. Si son architecture est aussi solide, ce n'est pas dans le but d'empêcher le poids de l'eau de le déformer : en effet, la force d'inertie de l'eau est compensée, non seulement par l'épaisseur même du mur, mais aussi par le poids de la terre massée à l'extérieur, terre elle-même calée par un second mur situé plus loin. C'est pourquoi la présence de ces contreforts nous induit à penser que le bâtiment qui abritait la piscine était à l'origine voûté en berceau.
En regardant l'arrière-plan, nous constatons que si la voûte du praefurnium est restaurée, le mur qui se trouvait au-dessus ne l'est pas encore. Le plancher de l'hypocauste a été entièrement enlevé, et la chèvre a été démontée. Les piliers d'hypocauste ont été arasés, puis reconstitués. Un ouvrier s'affaire à l'intérieur de la salle du praefurnium.

PLANCHE IX

Clichés 10 et 11 (28 août 1886) : deux ouvriers travaillent à la restauration de l'hypocauste : l'un d'eux, debout sur la voûte du praefurnium, semble tailler des moellons pour en reconstruire le mur. L'autre ouvrier est en train de mettre à niveau les carreaux qui constituent la première couche du sol de la piscine. Il les pose et les maçonne sur les piliers reconstitués. Le mur intérieur de la salle du praefurnium a été entretemps restauré.

PLANCHE X

Cliché 12 (13 septembre 1886) : l'hypocauste est entièrement restauré ; dalles, mortier et pavement ont été posés. Cependant, tous les piliers ne sont pas reconstitués. Les deux ouvriers colmatent à l'aide d'une palissade de bois l'entrée du praefurnium : c'est sur ces planches que sera appliqué l'enduit. Cela était-il bien conforme à l'origine ? L'enduit pouvait-il supporter le poids de l'eau ?

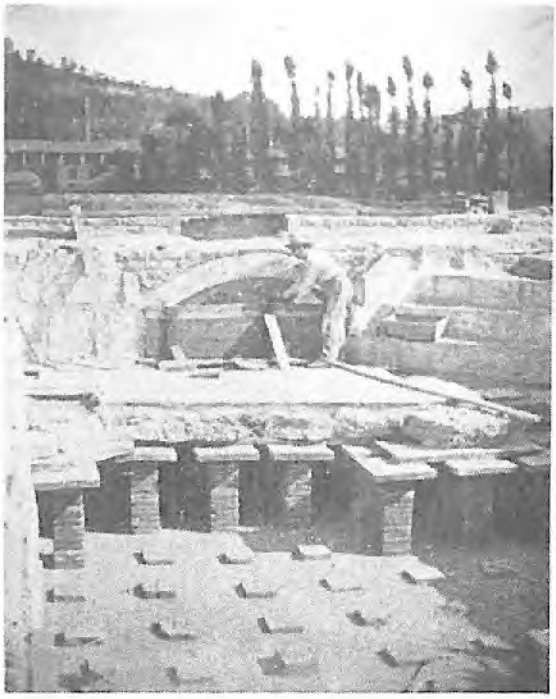

Cliché 13 (13 septembre 1886) : un ouvrier tasse derrière la petite palissade qui masque l'entrée de la voûte du fourneau d'hypocauste l'enduit qui sert à revêtir le mur.

PLANCHE XI

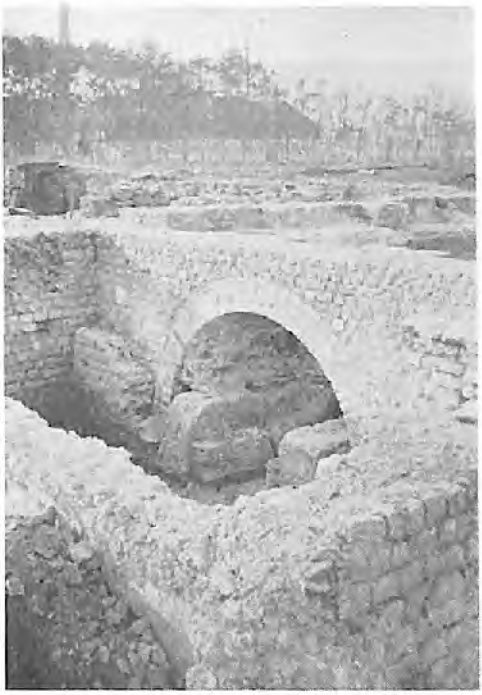

Cliché 14 (la date du 2 septembre est à contester, car la piscine porte la trace de restaurations ultérieures à celles du 13 septembre) : la voûte du praefurnium est entièrement reconstruite, le mur qui se trouvait au-dessus est lui-même complètement restauré. On distingue, car la vue est prise côté praefurnium, les aménagements intérieurs de la voûte.

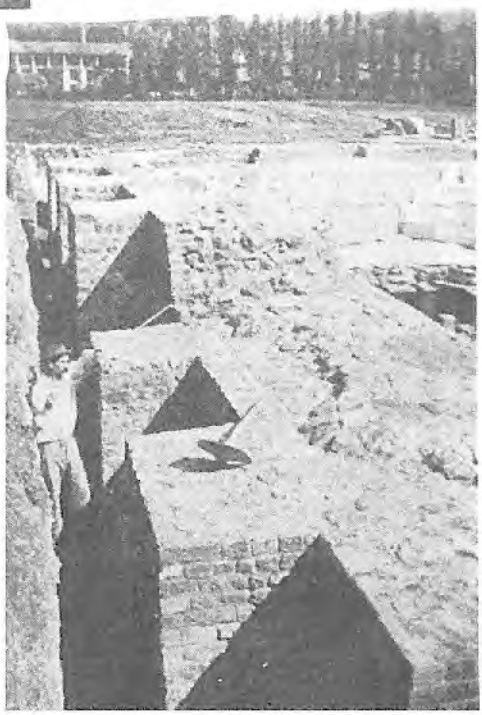

Cliché 15 (21 septembre 1886) : les contreforts de la piscine sont entièrement restaurés. Un ouvrier pose pour donner l'échelle. Nous constatons au vu de l'arrière-plan que l'enduit a été posé, colmatant l'ouverture du praefurnium.

PLANCHE XII

Cliché 16 (21 septembre 1886) : l'un des ouvriers ajuste au marteau l'une des dalles du revêtement de l'hypocauste. L'enduit est achevé, les piliers reconstitués. L'autre ouvrier manie la pelle.

Cliché 17 (21 septembre 1886) : cette vue du mur est de la piscine présente une bouche de chaleur donnant au ras de l'hypocauste. Les piliers sont reconstitués.

PLANCHE XIII

Cliché 18 (25 septembre 1886) : les travaux sont totalement terminés : les piliers d'hypocauste sont dressés, le dallage de la piscine achevé, les carreaux bien ajustés.

Cliché 19 : cette photographie prise dans l'alignement du mur crénelé présente une vue des restaurations achevées.

PLANCHE XIV

Cliché 20 : cette photographie due au marquis de Fayolle nous présente l'état définitif des travaux de restauration de la piscine des thermes de Chamiers.

Cliché 21 : « base et fût de colonne trouvés à Chamiers ». D'après le cliché 20, il semble que cet ensemble ait fait partie de la décoration des thermes.

PLANCHE XV

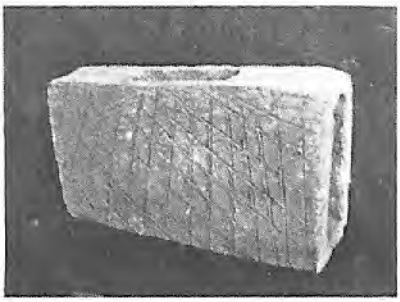

Clichés 22, 23, 24 : ces trois vues présentent l'un des tubuli des cheminées d'appel. Sur la face antérieure, nous voyons les stries destinées à permettre l'adhésion de l'enduit. Sur la face postérieure, quatre mamelons permettent l'accrochage de la brique dans la maçonnerie du mur. Le dernier cliché présente le tubulus vu de l'une de ses extrémités : on distingue bien les vides pratiqués pour permettre la circulation de l'air chaud (dimensions du tubulus : 0,51/0,26/0,12 m).

PLANCHE XVI

Cliché 25 : « tailloirs de chapiteau et fragments sculptés trouvés à Chamiers ». Le tailloir semble, d'après M. Hardy (BSHAP XIII p. 178), avoir été trouvé à l'entrée de la pièce présentant une abside, dans l'hémicycle ouest. L'autre fragment n'est pas identifiable.

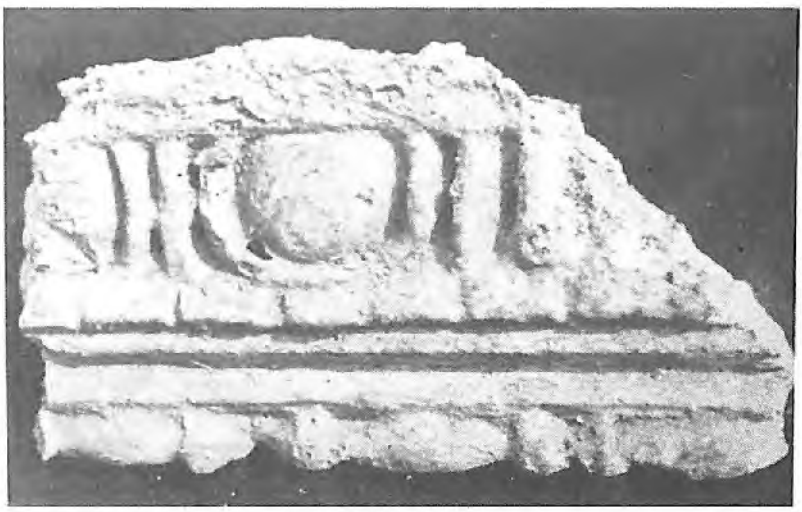

Clichés 26, 27, 28 (planche suivante) : ces trois « fragments de corniche coulés en chaux grasse » au décor identique sont les restes d'une même moulure décorative qui faisait probablement le tour de l'une des pièces de la villa.

PLANCHE XVII

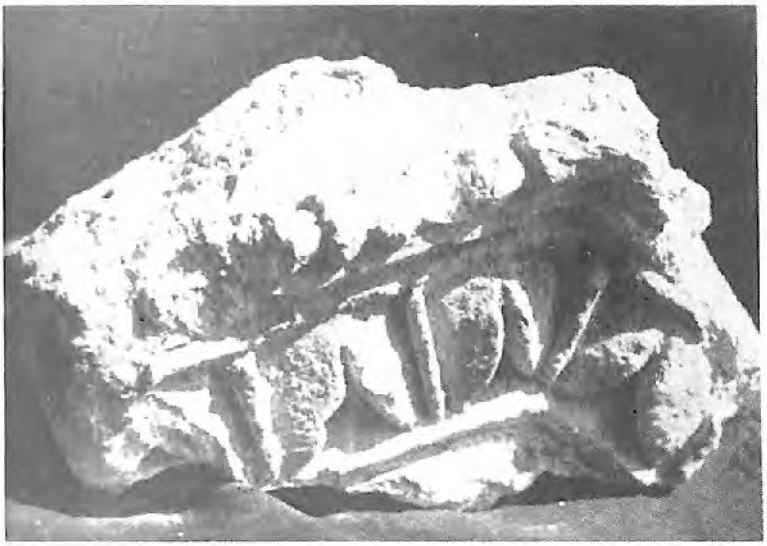

Clichés 27, 28 : cf planche précédente

PLANCHE XVIII

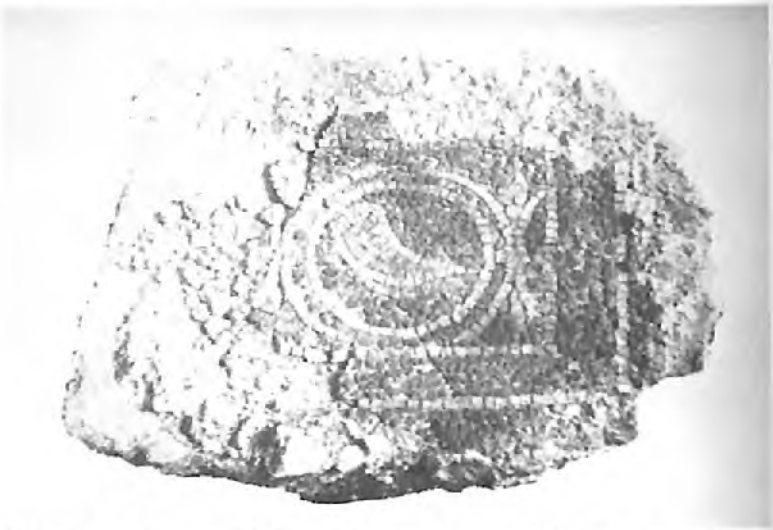

Cliché 29 : cette mosaïque se trouvait dans les thermes de la villa (BSHAP XIII, p. 180). Ce morceau provient de l'angle de la mosaïque, et présente une série d'inclusions rondes séparées par de petites feuilles dans une bande rectangulaire. Au centre de ces bandeaux faits de deux séries de carreaux se trouve un motif s'apparentant à une corne d'abondance stylisée. D'après sa trame et son décor, elle serait d'époque tardive, fin III^{ème} siècle ou IV^{ème} siècle.

Cliché 30 : ce décor représentant un échassier a été peint sur un enduit mural ; nous ignorons sa provenance.

PLANCHE XIX

Cliché 31 : cette sculpture en marbre blanc figurant une colombe est cassée, et la tête de l'animal manque ; on distingue sur le dos de la sculpture les deux tenons de fer qui servaient à la suspension de l'animal.

Cliché 32 : cette sculpture figurant une tête de femme a été trouvée à Chamiers en 1957, lors de la destruction du site (collection Bardy). Les joues sont rebondies, le menton peu marqué. Les prunelles sont creusées, les yeux presque stylisés. La coiffure est tirée en arrière, et les cheveux tombent sur la nuque.

PLANCHE XX

Cliché 33 : cette statuette de Mercure en bronze de 0,085 m de hauteur a été découverte lors des fouilles des thermes de Chamiers, à la base de l'une des cheminées d'appel. Elle se trouve au Musée du Périgord.

Cliché 34 : ce brûle-parfum en bronze de 0,08 m de hauteur a été découvert lors des fouilles des thermes. Ce petit vestige est au Musée du Périgord.

PLANCHE XXI

Cliché 35 (27 août 1886) : ce fragment d'applique en os représentant une fleur se trouve dans les vitrines du Musée du Périgord. Il servait peut-être à décorer un meuble.

Cliché 36 : ces trois objets de fer, deux clous et un passe-barre de porte, figurent probablement dans les réserves du Musée du Périgord.

PLANCHE XXII

Cliché 37 : ces trois fragments de vases sont en verre ; un col en verre sombre porte deux anses courtes et arrondies, un col allongé en verre plus clair n'en porte qu'une, longue. On voit également un fond de vase en verre blanc, avec un pied creux évasé.

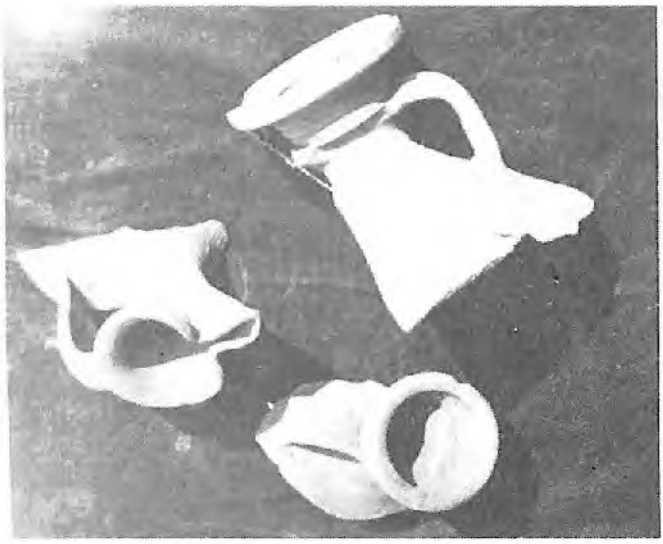

Cliché 38 : cette photographie présente un échantillon des diverses céramiques trouvées lors des fouilles de la villa. Il est à déplorer que nous n'en ayons pas d'autres, mentionnées par les comptes rendus.

Vitesse et moyens de déplacement à Bergerac à la fin du Moyen Age d'après les Jurades

par Elizabeth CORMIER

Bergerac est, à la fin du XV[e] siècle, au début du XVI[e], une ville pleine de promesses sur les bords de la Dordogne. Des liens qu'elle sut alors établir, des flux commerciaux qu'elle sut attirer vers elle, ont découlé une partie de ses succès économiques ultérieurs. Or ces liens, ces flux, dépendaient à l'évidence de la rapidité avec laquelle on allait pouvoir circuler à partir de la ville.

Voilà qui concentre l'attention sur les moyens de déplacement que connut Bergerac à la fin du Moyen Age. Les délibérations du corps de Ville, présentes du milieu du XIV[e] siècle jusqu'à la Révolution constituaient, sur la question, des sources abondantes en même temps que très fiables. Les limites chronologiques retenues sont en rapport avec la logique interne du document : les Jurades de l'année consulaire 1455-56 sont, en effet, les premières dont nous disposions après la fin de la guerre de Cent Ans, et elles nous permettaient d'envisager une situation sur laquelle le conflit franco-anglais n'intervenait plus.

Quant aux Jurades de la période 1508-12, elles étaient les dernières avant l'entrée en service du pont sur la Dordogne, un ouvrage durable qui allait remplacer le pont de bateaux et qui, en précipitant l'essor commercial, serait susceptible de modifier la nature des déplacements consignés dans les papiers.

Nous avons choisi d'exploiter les seules Jurades. Nous nous en tiendrons donc à ce qu'elles nous apportent, en utilisant tous les documents réunis sous cette appellation dans les volumes que M. Charrier, l'ancien archiviste de Bergerac, a fait relier avant la guerre de 1914, ces derniers rassemblant non seulement les Jurades elles-mêmes (i.e. les délibérations du corps de Ville), mais aussi les comptes qui, à la fin du XV[e] siècle et au début du XVI[e] leur sont toujours associés.

D'un point de vue méthodologique maintenant : c'est précisément des comptes que nous sommes partis, menant le travail à travers 215 occurrences de déplacements sélectionnés sur les sept années — par chance assez bien réparties — pour lesquelles nous disposions d'une comptabilité, à tout le moins d'indications chiffrées. Il a fallu, par la suite, chercher les informations complémentaires sur la durée de ces déplacements et leur déroulement en dépouillant les délibérations du corps de Ville, où l'on a souvent — mais non systématiquement — retrouvé mention des voyages répertoriés.

Et c'est seulement dans un second temps qu'ont été recensés les voyages figurant dans les Jurades elles-mêmes, mais qui n'avaient pas laissé de trace comptable. Parler de 215 occurrences réparties sur sept années, cela ne veut pas dire qu'il y a eu exactement 215 déplacements au cours de ces années-là : certains ont été volontairement laissés de côté parce qu'ils pouvaient donner lieu à des erreurs d'interprétation. Il est clair que la nature des sources — sources municipales et consulaires — influe profondément sur la nature des déplacements qui y sont consignés. Pour cette raison, il ne semblait pas inutile d'esquisser en toute priorité une typologie de ces derniers, avant d'évoquer la facilité avec laquelle on voyage et ses limites, puis, l'évolution qui a pu intervenir — ou n'est pas intervenue — dans les vitesses et les moyens de déplacement au cours de la période envisagée.

TYPOLOGIE DES VOYAGES

Les voyages appréhendés dans les papiers de la Ville peuvent se réduire à trois groupes, inégalement représentés : celui des voyages à partir de Bergerac, celui des voyages qui aboutissent à Bergerac, et celui des simples transits.

Les voyages à partir de Bergerac

Ils sont les plus intéressants pour notre propos dans la mesure où ils sont, presque toujours, le fait d'habitants de la ville, et où ils nous renseignent directement sur la manière dont les Bergeracois de la fin du Moyen Age envisageaient les déplacements et les réalisaient. Ces voyages à partir de Bergerac sont aussi — et comme on pouvait s'y attendre — les plus nombreux : ils représentent 72 % de l'ensemble des déplacements pris en compte.

Dans ce premier groupe, les voyages d'initiative locale décidés en Jurade et sans injonction extérieure, sont largement majoritaires (89 % des voyages à partir de la ville, pour être précis). Ils impliquent presque toujours des magistrats, des gens « sufficients, saiges », suivant l'expression consa-

crée, qui rendront compte de leur mission. Ils ont très souvent un objectif politique, une confirmation des privilèges, par exemple ; ils peuvent aussi avoir une finalité juridique. Dans l'un et l'autre cas, ils mènent les Bergeracois vers des destinations que l'on devine aisément : Paris et la Cour, Bordeaux et Périgueux essentiellement.

Toujours dans cette catégorie des déplacements d'initiative locale, les Jurades permettent d'appréhender assez convenablement les déplacements à vocation « urbanistique », ceux qui auront pour but, à l'heure de l'essor économique, l'approvisionnement en matériaux de construction : on part récupérer de la chaux à Villamblard [1], des planches pour la Porte Logadoyre à Jaure [2], lorsqu'il ne s'agit pas de chevauchées plus lointaines, ayant pour objet de requérir des spécialistes ; et c'est ainsi que l'on va, en juin 1509, chercher à Moissac le maître d'œuvre qui réalisera le pont sur la Dordogne [3], comme on avait, en 1465, ramené du Gévaudan un fabricant d'arbalètes [4].

A ces voyages librement consentis, il convient d'opposer ceux que l'on pourrait appeler les « voyages contraints » (11 % des voyages à partir de Bergerac), effectués parce que l'on a reçu ordre de se rendre auprès du Sénéchal, auprès des Elus de Périgord ou à la prochaine réunion des trois Etats. Et la notion de contrainte nous amène aux voyages qui aboutissent à Bergerac, lesquels peuvent en effet être subis aussi bien qu'acceptés de plein gré.

Les voyages qui aboutissent à Bergerac

Ces déplacements d'étrangers vers Bergerac ne représentent plus que 22 % de nos occurrences, ce qui est parfaitement compréhensible puisque tout voyage vers la ville n'est pas forcément consigné dans les papiers.

Ceux qui laissent des traces, ce sont les visites à caractère officiel (souvent intéressantes parce qu'accompagnées d'indications sur les prix des nuits et repas en auberge); ce sont aussi, en dehors des rares séjours de la justice ambulatoire, les arrivées de marchands à l'époque des foires : encore ne les cerne-t-on que par la négative, lorsque, en cas d'épidémie, les jurats doivent prendre des mesures pour leur interdire l'accès à la ville. Il faut que, le 19 mars 1484, des émissaires soient explicitement chargés d'annoncer à Périgueux, à Sarlat, à Libourne et à Bordeaux l'annulation de la foire des Rameaux, menacée par la peste, pour que se dessine soudain l'aire d'attraction habituelle de cette grande foire [5].

Lorsqu'elle ne représente pas le terme d'un voyage, la ville peut au moins fonctionner comme lieu d'étape pour les passants, et de transbordement pour les marchandises.

---

1 1455/56 f° 15 r°.
2 1484/85 f° 76 v°.
3 1508/09 f° 106 r°.
4 1466/67 f° 9 v°.
5 1484/85 f° 44 r°.

Les transits

Avec 6 % des occurrences seulement, ils sont, pour nous, beaucoup plus difficiles à étudier. Cela ne veut pas dire que le transit par Bergerac est particulièrement faible — bien au contraire ! Il est seulement marginalisé dans les Jurades, où il n'apparaît qu'en cas de différend ou dans des situations exceptionnelles. C'est ainsi que l'on a, de manière ponctuelle, l'allusion à un prédicateur hébergé dans la cité, ou à un passage de troupes : parce qu'elles ont requis l'aide de cinq bateaux de la ville pour franchir la Dordogne aux Tuilières, les cinquante lances qui, retour de Bayonne et Dax, stationnèrent en la ville le jour de Notre-Dame de septembre 1475, font l'objet d'une mention particulière[6] ; parce qu'il fut régalé à ses frais, la ville inscrivit dans ses comptes le nom de Fort Borzes, ce juriste, prieur des Carmes de Bordeaux qui, le 1er octobre 1475, avait lancé sous ses murs un appel à la paix et à une trêve de sept ans entre le Roi de France et le Roi d'Angleterre[7]. Ainsi Bergerac, volontiers généreuse avec ses hôtes d'une nuit, a parfois gardé la mémoire de ceux qui bénéficiaient de ses libéralités. Mais, d'une façon générale, les renseignements sur les situations de transit demeurent minces.

Telles sont nos archives, avec leurs richesses et leurs lacunes. Tels sont les matériaux à partir desquels nous allons pouvoir raisonner. Reste à voir maintenant ce que ces matériaux vont apporter à une étude de la vitesse et des moyens de déplacement pour la période envisagée.

DES DEPLACEMENTS AISES

On ne saurait trop insister sur la facilité avec laquelle on se déplace ou, plus exactement, on envisage les déplacements. Jamais on ne se pose, en jurade, la question de savoir si un voyage est opportun ou non : on se demande qui va partir, quelle somme on va engager, jamais s'il est bien ou non de partir. Et, d'un point de vue strictement formel, il est significatif que les annonces de voyages ne soient jamais introduites par un adversatif ou une particule de liaison à valeur restrictive.

Les voyages sont toujours envisagés de manière positive, comme la conclusion logique d'une démarche : « Fu deliberat que mossr lo mage ane a muysida an ung autre en sa companhia per saber tot lo cas e per dessencussar si pot los de la vila[8] »... « Es deliberat per totz los desus que (...) hom fassa en maniera que sapcham qui yra e que hom leve de largen que cascun prestara e que mossr lo mage y ane an un veylet en sa companhia[9] ». De même les déictiques spatiaux ne mettent pas du tout l'accent sur la notion d'éloignement.

---

6. 1475/76 f° 2 v°.
7. Ibid., f° 3 r°.
8. 1465/66 f° 28 r°. « Il fut décidé que M. le Maire irait à Mussidan avec une autre personne pour avoir plus ample informé et pour excuser, s'il le pouvait, ceux de la Ville ».
9. 1465/66 f° 28 v°. « Il est décidé par tous les susnommés que l'on fasse en sorte de savoir qui ira, qu'on lève l'argent que chacun voudra prêter, et que M. le Maire y aille avec un écuyer » (Il s'agit d'un voyage à la Cour).

Il était néanmoins tentant de chercher à évaluer la distance parcourue en une année par les magistrats municipaux ou leurs émissaires. Encore fallait-il disposer de données suffisamment précises ; c'était le cas pour 1484-85 (avec 37 voyages dont on connaissait la destination sur 40 recensés) : cette année-là – et en dépit des recurrences de peste – plus de 10.000 km furent parcourus dans l'intérêt et aux frais de la ville !... [10].

Ces voyages – nous le savons puisque nous avons la chance de posséder leur date en même temps que leur destination – sont assez bien répartis sur l'année ; si l'on observe une pointe aisément compréhensible en août, le rythme des déplacements ne connaît aucune période vraiment creuse, puisque l'on compte (sur un total de 37), 14 déplacements réalisés à la mauvaise saison, dont trois seulement entrent dans la catégorie des voyages contraints... Faut-il en conclure que les magistrats bergeracois plaçaient les intérêts de la ville au-delà de tous les risques liés aux intempéries ?... On serait tenté de le faire...

Quoi qu'il en soit, plus aucun doute ne subsiste maintenant sur le fait qu'ils se déplacent facilement. Reste à savoir où ils vont. Et l'on dispose là de données non plus valables pour la seule année 1484, mais pour l'ensemble de la période.

Sur les 154 voyages à partir de Bergerac retenus, et dont on connait les destinations :

31	s'effectuent vers	..... Périgueux
22	–	..... Bordeaux
15	–	..... Paris ou la Cour

Des résultats qui n'ont rien d'étonnants et qui rendent compte, fort logiquement, de la dépendance administrative de la ville. Très loin derrière viennent Montignac (et encore parce que les Trois Etats s'y sont tenus), Moissac dont la présence est tout à fait conjoncturelle, liée à la construction du pont, puis Agen et Libourne, avec seulement trois occurrences chacune. On sait par ailleurs qu'en 1463-64 un procès opposant la ville au Sénéchal motiva trois voyages à la cour de justice de Saint-Jean d'Angély.

Les Bergeracois ont deux moyens pour se déplacer : la route et la rivière.

La route

Elle apparaît, à travers les Jurades, comme un moyen de déplacement remarquablement sûr. Pour la période envisagée (une soixantaine d'années) – et en dépit des très grandes distances parcourues – aucune allusion à un accident, à un magistrat ou un émissaire de la ville qui ne serait pas rentré ou aurait été gravement blessé.

Une seule fois, en 1508, en pleine épidémie de peste, on a une chaude alerte : Grandval, qui est parti de Bergerac vers la Cour, ne revient pas. Les corps constitués sont suffisamment anxieux pour faire dire, le 1er septembre,

10. Les calculs ont été effectués à partir d'une carte Michelin au 1/200.000e, qui n'a évidemment rien de très médiéval (!) mais qui restitue au moins un ordre de grandeur.

52 jours après son départ, une messe à Saint Antoine de Padoue, afin qu'il « nous donnast — dit la jurade — bonnes nouvelles de grant val [11] ». Mais leur souhait se trouve exaucé puisque, treize jours plus tard, Grandval réapparaît, qui n'a eu aucun problème de route, seulement des soucis d'ordre pécuniaire [12].

Toutefois, pour se faire une idée définitive de la sécurité sur les routes de l'époque, il semblait intéressant de se demander à combien l'on partait en voyage, en étudiant les groupes toutes les fois que les archives en offraient la possibilité. Les résultats obtenus sont extrêmement parlants : le tableau suivant donne, pour quatre années réparties sur l'ensemble de notre période, le nombre de voyages effectués par des personnes seules (colonne B), puis par deux personnes (colonne C), enfin par trois personnes ou plus (colonne D), par rapport au nombre total des voyages pour lesquels on disposait des indications voulues sur l'identité des partants (colonne A).

Années	Tot. Voy.	1 pers.	2 pers.	3 pers. & +
	A	B	C	D
1459/60	10	8	2	—
1484/85	36	20	9	7
1502/03	27	17	3	7
1508/09	25	18	1	6

Il en ressort une très nette domination des voyages que l'on entreprend seul. On pourrait penser qu'il existe un lien entre la distance à parcourir et le nombre de gens qui prennent la route, et que l'on réserve les départs en groupe pour les déplacements les plus lointains. Ce n'est pas le cas : en 1459-60, les trois voyages à Paris exploitables sont effectués par des hommes seuls. Même remarque pour 1502-03, où l'on a consigné deux déplacements en solitaire. Et, en 1484, sur six voyages, trois sont le fait d'hommes seuls.

On peut, en revanche, supposer que la saison influe sur le nombre des personnes qui vont prendre la route : il semblerait, en effet, que l'on ait davantage de départs par groupe de deux ou trois personnes en plein hiver, lorsque les risques inhérents au parcours sont plus élevés. Ceci est particulièrement sensible en 1484. En 1508, les voyages en solitaire sont devenus la règle, les rares exceptions s'expliquant par des impératifs juridiques ou administratifs (présence d'un homme de loi, d'un greffier, d'un sergent ou autre).

Si l'on se fait une idée du nombre de personnes qui partent, on s'en fait beaucoup plus difficilement une de l'itinéraire qu'elles empruntent : la seule certitude que l'on ait, c'est que les Bergeracois font route par Périgueux. On avait tout lieu de le supposer, mais la preuve en est faite le 12 octobre 1484, lorsque deux jurats allant à Paris ont l'excellente idée d'oublier les documents qui faisaient l'objet de leur voyage ; la ville dépêche

11. 1508/09 f° 74 v°.
12. Ibid., f° 90 r°.

Les voyages à Bergerac aux XIVème et XVème siècles: principales localités citées

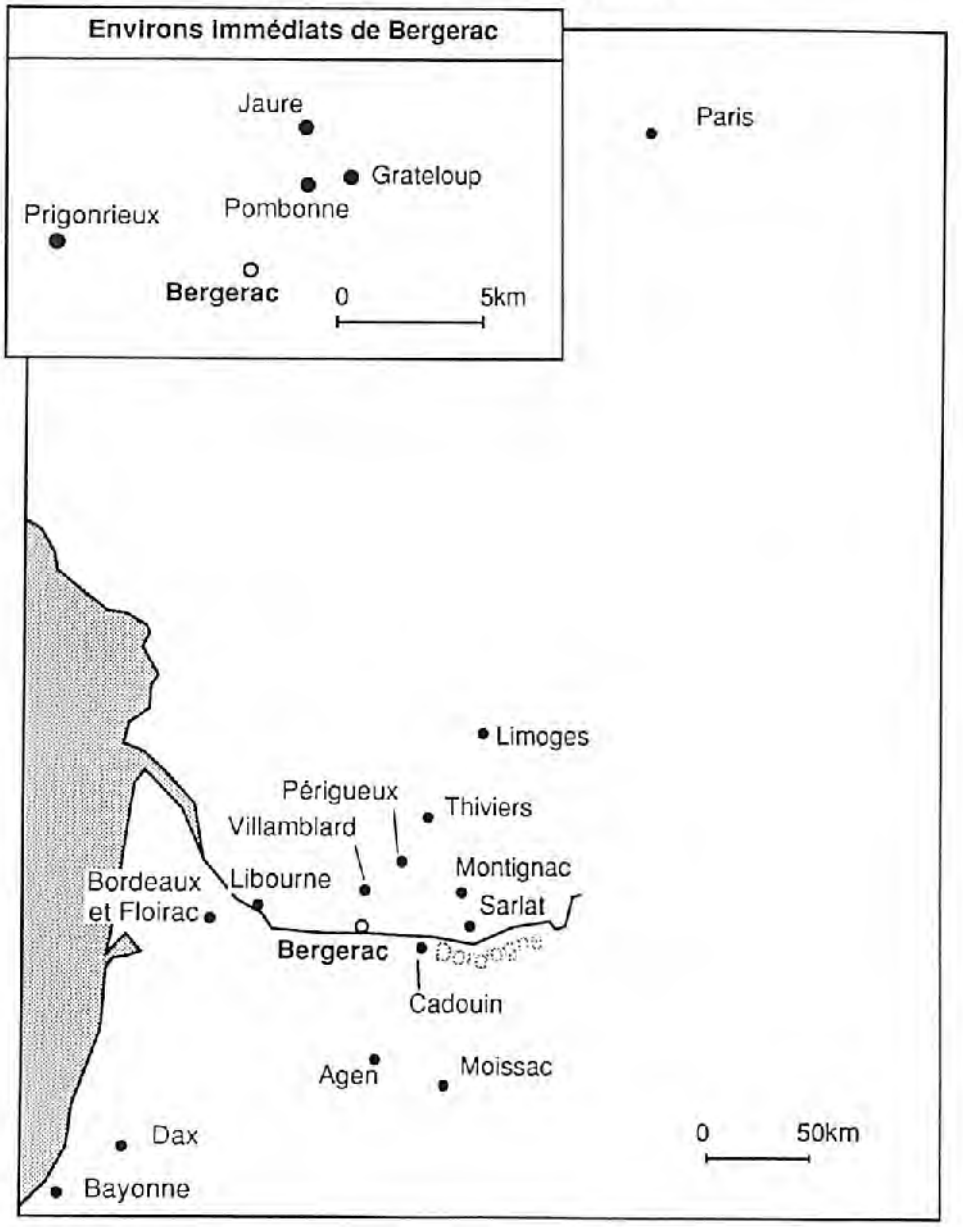

aussitôt un émissaire qui part à bride abattue à leur poursuite, et c'est à Périgueux précisément que cet émissaire les rattrape, le soir-même [13]... De là à penser qu'ils utilisent ensuite l'itinéraire par Limoges et la Sologne que Madame Higounet a mis en évidence pour les Périgourdins [14], il n'y a qu'un pas... Et l'hypothèse se trouve renforcée, dans les Jurades, par la mention d'un arrêt à Thiviers, lors d'un voyage vers Paris, en 1463 [15].

Si les allusions sont rares, qui permettraient d'établir les itinéraires empruntés par les Bergeracois en déplacement, on dispose bien de quelques éléments permettant d'établir les vitesses, à condition de mettre ce terme entre guillemets, et de manier les données avec d'infinies précautions.

Ce dont on peut être assuré, c'est qu'une écrasante majorité des déplacements routiers s'effectuait alors à cheval. Très exceptionnellement le cheval utilisé pouvait être un cheval acheté pour la circonstance : on en a un exemple le 12 octobre 1484, date à laquelle les Comptes font clairement état du cheval que l'on a acheté d'Esteve Malbernard « per far lod. viacge de Paris [16] », ce qui nous permet de saisir au passage un prix d'achat de cheval cette année-là : 15 Frs bord. (un peu moins de 12 £ tourn.). Il n'est pas rare, en revanche, que les consuls ou jurats partent avec leur cheval personnel. C'est le cas de Gualhard de Thomeyragas [17], de Giro del Puech [18], ou de Bertrand Mondesses [19], relevés au hasard de l'année 1484-85. A défaut de partir avec sa propre monture, on peut faire le voyage avec un cheval loué : pour aller à Périgueux il en coûte I s. IIId. par jour, en décembre 1484 ; en mai 1485, II s. par jour pour aller à Montignac.

Mais c'est, le plus souvent, avec le cheval de la Ville que l'on part, celui-ci étant très largement mis à contribution. La preuve en est : pour l'année consulaire 1484-85, les Comptes nous apprennent qu'il est resté à l'étable 95 jours... C'est fort peu !

...Et cela explique que le malheureux doive parfois faire l'objet de soins particuliers : « Le XXXIII[e] jour deld. mes fu retirat lo chaval de la villa que era fort gastat per lo reparar (...) et fu tengut XII jours a l'estable dont avya quatre picoty de sivada per jour [20] ». Les quatre picotins d'avoine en question firent merveille, puisque l'animal fut en état de prendre la route [21] ; mais, retour de Paris, il devra cependant être gardé 32 jours à l'étable « sans far re — nous dit-on — per so que era las et gastat [22] »...

Le fait qu'une grande partie des déplacements s'effectuent à cheval est un élément d'information appréciable, mais ne permet pas pour autant de calculer la vitesse des déplacements à partir de la ville : jamais les Jurades ne nous donnent d'indications sur le temps mis pour aller d'un point à un

13. 1484/85 f° 65 r°.
14. HIGOUNET-NADAL (Arlette). — Le Journal des dépenses d'un notaire de Périgueux en mission à Paris (Janvier-Septembre 1337). In : *Annales du Midi*, 1964, p. 382.
15. 1463/64 f° 65 v°.
16. 1484/85 f° 65 v°.
17. Ibid., f° 67 r°.
18. Ibid., f° 72 r°.
19. Ibid., f° 76 v°.
20. 1502/03 f° 72 v°.
21. Ibid., f° 79 r°.
22. 1508/09 f° 79 r°.

autre ; elles fonctionnent en termes d'allers et retours et (pire !) d'allers et retours auxquels s'ajoute le temps du séjour sur place : c'est ainsi que la durée moyenne des déplacements à destination de Paris ne nous apporte strictement rien : 32 jours... C'est beaucoup plus assurément qu'il n'en faut pour faire le parcours dans les deux sens !... Le voyage le plus rapide dont nous ayons la trace (25 jours), est, lui-même, fort peu signifiant puisqu'effectué par un magistrat dont nous savons qu'il a un emploi du temps chargé... Pour que la durée totale du déplacement coïncide presque avec le temps d'un aller et retour, il faudrait qu'il soit effectué par un messager... Or, c'est précisément ce que nous n'avons pas !...[23].

Si les voyages à Paris sont peu propices à des calculs — même approximatifs —, les déplacements vers Périgueux sont plus instructifs : leur durée moyenne est de 2 jours 17 heures, ce temps prenant, lui aussi, en compte les tâches administratives accomplies. Mais l'on sait que jamais un aller et retour Bergerac-Périgueux ne s'effectue dans la journée. Pas même celui d'un messager, en plein été, lorsque l'on dispose d'un ensoleillement de plus de quinze heures : cela semble exclure une vitesse supérieure ou égale à 8 km/heure.

Comme on sait, par ailleurs, qu'un messager partant — même au cours de l'hiver — ne met jamais plus de deux jours pour faire son aller et retour ; si l'on considère que l'ensoleillement, au solstice d'hiver, n'excède guère huit heures, cela devrait conduire à penser que sa vitesse ne tombe pas au-dessous de 5,5 ou 6 km/heure... ce qui n'est pas aberrant... mais demanderait naturellement a être corroboré[24].

Si elles se confirmaient, de telles allures — que nous ne ressentons plus vraiment comme des performances ! — laisseraient néanmoins un bel avantage à la route par rapport à son unique rivale : la voie d'eau.

La voie d'eau

A son sujet, les Jurades se font très discrètes. On a pourtant tout lieu de croire qu'elle détient l'exclusivité des liaisons avec Bordeaux. De fait, sur les 22 voyages entre Bergerac et Bordeaux, nous n'avons qu'une seule mention de cheval assurée, et une autre, évoquant un départ de nuit dont on peut penser qu'il était suffisamment urgent pour ne pas utiliser la voie fluviale...[25].

Si un doute subsistait, il serait levé par la durée moyenne d'un déplacement vers Bordeaux : sept jours et demi (contre deux jours 17 heures pour Périgueux) : ...les Bergeracois de la fin du XV[e] siècle dévalaient bel et bien par la voie d'eau en direction de Libourne et de Bordeaux ; et, dès lors, l'absence de toute allusion à la gabarre, sous la plume du greffier, ne serait-elle pas un argument supplémentaire en faveur d'une prééminence tellement établie qu'il ne viendrait plus à l'idée de personne de la souligner ?

---

23. Une exception : en avril 1498, il faut moins de cinq jours pour que la mort de Charles VIII soit connue à Bergerac, mais l'émissaire, parti d'Amboise, avait certainement utilisé un système de relais.
24. Notons cependant que la durée des voyages entre Périgueux et Paris mise en évidence par Madame Higounet (Cf supra) n'exclut pas des vitesses de cet ordre.
25. C'est effectivement à cheval que partit Giro Teyssendier (1508/09 f° 99 v°).

Il n'y eut pas, dans la période considérée, de gabarre de la ville, hormis le « veychel » assurant, par intermittence, le passage du faubourg de la Madeleine jusqu'au port, dont on parlait beaucoup en 1462-63, et qui perdit toute raison d'être avec l'installation d'un pont de bateaux.

Pour les transports de voyageurs, on devait donc faire appel à des gabarriers « privés », comme cela se faisait couramment pour les transports de matériaux, sur lesquels nous sommes mieux renseignés, toutes les fois, du moins, qu'ils étaient destinés à la ville : pour la seule année 1455-56, c'est la gabarre que l'on trouve lorsqu'il s'agit de transporter des pierres vers le four à chaux[26], la gabarre encore pour des pièces de bois destinées à ce même four[27], la gabarre toujours lorsqu'on part chercher une grosse poutre pour la Porte Malbec[28]. Il est clair qu'elle se substitue aux charrois et aux bêtes de somme toutes les fois que la situation riveraine des travaux le permet. Et sa large utilisation a sans doute partie liée avec un prix de revient modique.

Que l'on se réfère à la voie d'eau ou à la route, l'impression qui domine est celle d'une réelle aisance dans la circulation : un relief assez peu accidenté et un climat océanique rendent la route praticable en toute saison ; une zone de collecte des eaux étendue jusqu'au Massif Central offre à la Dordogne les avantages d'un régime d'alimentation pluvio-nival qui lui confère une belle disponibilité à la navigation. Aussi les obstacles à la circulation n'ont-ils, en général, d'autre origine qu'humaine ou proprement conjoncturelle.

Les obstacles

Et nous entendrons par ce terme ceux qui apparaissent déjà comme tels aux Bergeracois du XV[e] siècle.

Il est des obstacles d'origine humaine — et technique — dont nos papiers rendent parfaitement compte : ce sont les pêcheries et les moulins qui se construisent de manière désordonnée sur les rives de la Dordogne ou de ses affluents, et font l'objet de rappels à l'ordre avec, souvent, un déplacement en force du corps de Ville pour voir si l'édifice est nuisible ou non à la circulation.

En août 1475, c'est une protestation unanime qui s'élève au sujet « Del gua e passacge del pon (...) per lo qual hom vay de bragueyrac a prigonriou[29] quar lo qui te lo moli de jus lo d. pon a claus barat e enpachat l'aygua que no a cors cum solia e refola desus lo dich pon que porta prejurici e dampnhacge (...) car bestias cargadas no poden passar ni caretas an fe per la grand fluensa de laygua que y es[30] ». Quelques années plus tard, ce sont

26. 1455/56 f° 18 v° et f° 19 r°.
27. Ibid., f° 118 v°.
28. Ibid., f° 14 r°.
29. Il s'agit d'un pont sur le Caudeau.
30. 1484/85 f° 18 r°. « ...du gué et du passage sur le pont par lequel on va de Bergerac à Prigonrieux, car celui qui tient le moulin sous ce pont a obstrué, fermé et empêché l'écoulement de l'eau, qui ne se fait plus comme avant, et refoule sur le pont, ce qui porte préjudice et dommage (...) car les bêtes chargées ne peuvent plus passer, non plus que les charrettes de foin, en raison de la grande turbulence de l'eau ».

deux pierres, tombées du château, qui suscitent une intervention en jurade, où l'on admet qu'elles risquent de faire chavirer les gabarres, qu'il est, de ce fait, urgent d'aller les casser...[31]. Et ceci nous montre à quel point les magistrats sont vigilants dès qu'il s'agit d'entraves éventuelles à la navigation.

Le second obstacle, purement conjoncturel, est aussi beaucoup plus grave : il s'agit, bien sûr, de la peste. Et l'on touche ici à un sujet délicat, la fiabilité des archives étant douteuse : dans le droit fil de la tradition judéo-chrétienne qui présente la maladie et la souffrance comme moyens d'expier ses péchés, et présuppose donc une forme de culpabilité, la ville médiévale refuse généralement de s'avouer contaminée, et crée, hors de ses murs, des « lieux d'épidémie » mythiques sur lesquels elle a tendance à rejeter toute la responsabilité.

A la simple lecture des Jurades, on se fait assurément une idée des mesures prises pour tenir la ville à l'écart du fléau : hommes de confiance placés aux portes pour réglementer les entrées, émissaires envoyés en tous sens pour annoncer la suppression des foires, ou chargés, devant le péril imminent, de couper les voies d'accès à la ville : c'est ainsi qu'en août 1508 les Comptes font état des XVIII d. donnés « a ceux qui allarent deffaire et rompre le pon de pontbonon (sic) pour crainte de la peste[32] ».

Mais il faut regarder les choses d'un peu plus près pour comprendre à quel point la peste dut entraver les allées et venues. Au début du XVI[e] siècle, au plus fort de l'épidémie, on découvre que les voyages « en France » ont pratiquement disparu des papiers, cédant le pas à des déplacements purement utilitaires aux abords immédiats de la ville : sur la dizaine d'occurrences relevées entre le 1er août et le 17 octobre 1502, pas une seule ne renvoit à une destination éloignée de plus de 5 ou 6 km... Et une paralysie complète va intervenir, du 17 octobre au 29 janvier de la même année.

C'est dire combien la peste a pu altérer le rythme et la nature des déplacements. C'est dire combien il est indispensable de réintégrer notre étude dans une perspective diachronique pour mesurer l'évolution intervenue au long de la période.

EVOLUTION DES VOYAGES ET MOYENS DE DEPLACEMENT SUR LA PERIODE ENVISAGEE

Il n'y a guère de raison de penser que les vitesses ont pu se modifier entre 1455 et 1512. Quand bien même l'auraient-elles fait que rien, dans les Jurades, ne nous permettrait de nous en apercevoir. Les moyens de locomotion, eux, sont assurément inchangés : des générations de gabarres se succèdent sur la rivière, et un cheval de la Ville en remplace un autre.

C'est donc dans la façon de voyager qu'il faut chercher l'évolution. D'emblée l'on peut être frappé par la régression sensible, au début au XVI[e] siècle, des voyages à deux (seulement trois occurrences en 1502-03, et une

31. 1487/88 f° 21 r°.
32. 1508/09 f° 70 v°.

en 1508-09). Faut-il voir là un effet de la peste et un désir louable qu'on aurait, au Consulat, de ne pas exposer inutilement deux vies lorsqu'un voyageur solitaire peut assurer la mission ?

L'identité des partants est, en tout cas, révélatrice d'une attitude extrêmement responsable de la part des autorités constituées : jamais — pas même aux plus noirs moments de l'épidémie — on ne voit ces hommes récuser un départ et se faire remplacer par un émissaire de rang subalterne. Le tableau suivant, qui établit la proportion des membres du Consulat par rapport au nombre total des voyageurs identifiés, est, de ce point de vue, fort instructif (l'année 1484, considérée comme « normale », nous sert de référence).

Années	Nbre total de voyageurs	Consuls	%	Jurats	%	Sergents Ryx ou messagers	%	Autres	%
1484-85	38	8	21 %	20	52 %	3	8 %	7	18 %
1502-03	31	11	35,5 %	4	13 %	7	22 %	9	29 %
1508-09	37	14	38 %	10	27 %	6	16 %	7	18 %

Face à la peste, les consuls restent donc en première ligne, épargnant les messagers mais aussi les simples jurats : ils sont quatre seulement à être impliqués dans un voyage pour la ville en 1502-03 contre vingt en 1484-85... Et l'hypothèse suivant laquelle les voyages effectués en période de peste auraient un caractère d'urgence et de gravité justifiant la présence des consuls eux-mêmes, ne résiste pas à une lecture attentive des comptes : il y avait certainement, parmi les jurats de 1502-03, des menuisiers capables d'aller à Grateloup pour examiner les pièces de bois destinées aux ponts-levis [33], et des maçons capables d'aller à la Pogie, aux abors immédiats de la ville, retenir quelques charges de chaux !... [34]

La remarque vaut d'être faite et jette une lumière favorable sur des hommes dévoués : Bernard Mourand, Bernard de la Peyrarède ; elle ne doit pas cependant nous autoriser à la moindre généralisation : il en va de la peste comme des autres crises ; c'est peut-être justement parce qu'ils étaient exemplaires que certains papiers nous sont parvenus... Et si les délibérations des années 1498-1501 ont, quant à elles disparu, la faute n'en revient peut-être pas seulement à des rats et souris à l'appétit très sélectif ?... Des administrateurs moins conscients de leurs devoirs et moins courageux face à l'adversité ont fort bien pu, à un moment ou à un autre, éprouver le besoin de subtiliser des témoignages écrits dont ils ne sortaient pas intacts !...

Mais laissons là les conjectures pour en venir aux marques d'une évolution plus tangibles, celle qui se profile, par exemple, au niveau des destinations. Comment expliquer que Périgueux, destination dominante en 1459-60, n'intervienne plus guère, à partir de 1484-85, que sous la forme de voyages contraints, et puisse, à l'aube du XVI[e] siècle, disparaître purement et simplement de l'horizon des Bergeracois ?

33. 1502/03 f° 77 r°.
34. Ibid., f° 64 v° et 67 r°.

On a tout lieu de penser que la vigueur économique de Bergerac a joué un rôle non négligeable dans cette désaffection progressive. La ville, après avoir largement bénéficié de la reconstruction agricole, s'est offert, en septembre 1495, le luxe d'un véritable coup de force sur le vignoble « au-delà de la rivière » en l'annexant à la vinée. Désormais ancrée sur un territoire qui lui assure des revenus substantiels, Bergerac peut s'affranchir de la tutelle administrative périgourdine, pour se tourner délibérement vers Bordeaux, étape obligée des marchandises dévalant la rivière, et plaque tournante commerciale.

Témoin des nouvelles ambitions économiques et commerciales, l'intérêt apporté, dans les papiers, à tout ce qui touche la Bourse Commune, cette association de marchands et bateliers, groupés pour mieux résister à la concurrence et aux attaques de leurs voisins.

Au début du XVI[e], il devient habituel de voir le Consulat et la Bourse Commune agir de concert dans des démarches et actions judiciaires où les intérêts des marchands et ceux de la ville se trouvent de plus en plus souvent confondus. De fait, en octobre 1502, alors qu'arrivent à Bergerac des émissaires de Mgr de Mailhe, avec lequel un procès est en cours, il est décidé en jurade : « Que lo scindic de la vila et ossi de la borsa comuna et aultres gens de bien del plus apparens anan parlar an los dessus nompnatz a l'ostalaria per saber que volen dona (sic) et far[35] ». En cas de besoin, la Bourse Commune peut prêter de l'argent à la Ville ; et l'inverse se produit également puisque l'on voit, en décembre 1502, les marchands réaliser une partie du stock de sel de la Bourse, pour restituer aux magistrats municipaux LXII écus dont ces derniers leur avaient fait l'avance...[36].

Il peut arriver aussi que les deux parties se cotisent pour mener à bien des procès particulièrement onéreux ; le greffier du Consulat mentionne alors la situation dans ses comptes : « Et despendet — note-t-il en faisant allusion à l'émissaire commun — per la part de la villa et per la meytat »... (suit une somme). Lorsque, pour une raison ou une autre, les frais ne sont pas supportés en proportion égale, les Jurades l'indiquent clairement. Il n'est que de lire les Comptes de mai 1503 : les dépenses engagées par B. Mourand, lors d'un déplacement de huit jours à Bordeaux, s'y élèvent à IX £ XV s., dont la Ville, nous dit-on, lui donna V £ XV s., et la Bourse Commune, le reste...[37].

Les liens semblent donc étroits... Et qu'y a-t-il d'étonnant à cela, si l'on songe au nombre des jurats qui cotisent à la Bourse, au nombre des marchands qui siègent à la Jurade ?...[38]. C'est aux yeux de ceux-là que Périgueux fait figure de centre administratif hérité du passé, et que l'avenir doit se jouer à Bordeaux...

Autre témoin des ambitions économiques et commerciales de la ville, auxquelles elle donne un élan nouveau, la construction du pont allait

35. Ibid., f° 36 v°. « que le scindic de la ville, celui de la Bourse Commune et d'autres gens de bien, choisis parmi les plus honorables, aillent parler avec les ci-dessus nommés à l'hôtellerie pour savoir ce qu'ils comptent proposer et faire ».
36. 1502/03 f° 44 v°.
37. Ibid., f° 78 r°.
38. 1508/09 f° 22 v°.

marquer un temps fort dans la série des gros travaux mis en œuvre au début du XVI[e] siècle. Mais elle ne nous retiendra ici que sous l'angle spécifique des nombreux déplacements qu'elle occasionna.

On n'entreprend pas à la légère un ouvrage de cette dimension, « lo cal es ung excellent et grand be del rey et de la causa publica »[39]. Avant d'entamer les travaux, on multiplia les avis d'hommes du métier[40] ; puis on se mit à la recherche d'un maître d'œuvre[41]. Quand on l'eut trouvé, on voulut s'assurer de sa crédibilité, et l'on partit visiter ses ouvrages précédents, afin de recueillir l'avis des usagers[42]. Encore faudrait-il faire état des démarches innombrables effectuées en marge du grand'œuvre : chevauchées vers Agen pour y régler avec le juge ordinaire les questions administratives soulevées par la construction[43], chevauchées vers Périgueux (de plein gré celles-là !) pour lancer un appel véhément à la générosité du Chapitre[44] ; bien d'autres encore...

Les travaux, quant à eux, nous mettent — dès leurs débuts — en présence de ce type particulier de déplacements que sont les charrois : naguère exceptionnels dans nos papiers, ils se multiplient, sans qu'il nous soit permis néanmoins d'en tirer le parti escompté, tant il est vrai qu'ils sont surtout utilisés dans l'enceinte de la ville. Envisagés dans un tel cadre, ils n'ont pas vraiment leur place dans une étude sur les moyens de déplacement ...Et nous voilà à la portion congrue, réduits à quelques considérations générales, fondées sur de trop rares mentions de charrois « extérieurs » ! Habituellement, ils s'exercent exclusivement dans des directions que l'on ne peut atteindre par la rivière : Périgueux, Grateloup, la forêt de Moncuq... Les matériaux chargés (quartiers de pierre et surtout volumineux troncs d'arbre) requièrent des attelages solides, toujours conduits par des bœufs. Et c'est là un point au moins sur lequel les charrois extérieurs diffèrent des charrois urbains pour lesquels on utilise couramment des chevaux, voire même des ânes[45].

Deux occurrences nous renseignent sur le cheminement des bêtes : trois jours pour aller à Périgueux et en revenir[46], une journée pour un aller et retour en forêt de Moncuq[47]. Le plus souvent, ces déplacements impliquent, suivant la nature du chargement, trois à six hommes, faiblement rémunérés, accompagnant deux à trois paires de bœufs. Mais certains charrois furent de véritables expéditions... Et, par un soir d'avril 1509, ce furent douze paires de bœufs qui entrèrent au faubourg de la Madeleine, menant de lourdes pièces de bois destinées au pont[48]. Le mois d'avril est — notons-le au passage — celui des premiers charrois, qui, très logiquement,

39. Ibid., f° 44 v°.
40. Ibid., f° 33 v° ; 35 r° et 73 v°.
41. Ibid., f° 106 r°.
42. Ibid., f° 63 v° ; 66 v° ; 107 r° et 108 r°.
43. 1502.03 f° 84 r°.
44. Ibid., f° 75 v°.
45. 1508/09 f° 73 r° ; 74 v° et 110 r°.
46. 1484/85 f° 72 v°.
47. 1508/09 f° 103 v°.
48. Ibid., f° 103 v°.

se font plus nombreux à la belle saison, pour disparaître fin septembre, avec les signes avant-coureurs de l'automne...

Lors même qu'on refuserait de voir les liens qui se tissent et se renforcent entre la ville et ses marchands ; lors même qu'on négligerait de prendre en compte un urbanisme pourtant conquérant, on disposerait encore d'un autre indicateur pour mettre en évidence le rayonnement accru de Bergerac au début du XVI[e] siècle : le nombre des visites — officielles ou non — qu'elle reçoit. Ce nombre est en constante augmentation : on avait relevé trois visites pour 1459-60, et une seulement pour 1475... Elles sont une dizine en 1502-03, et 24 en 1508-09 ! Or les hôtes appartiennent, le plus souvent, au monde des robins et des titulaires de charges (les marchands sont laissés dans l'ombre par les textes, et les pèlerins subissent la forte attraction du cloître de Cadouin, distant de huit lieues à peine).

L'on est, bien sûr, en droit de se demander si l'augmentation des visites portée dans les Jurades correspond à une inflation réelle des visiteurs, ou si elle relève seulement d'un recensement plus efficace de la part du greffier. Mais le distinguo ne présente peut-être pas l'intérêt qu'on imagine, car les hôtes cités dans les Comptes sont presque toujours ceux pour lesquels la Ville a engagé des frais d'hébergement, de réception. Et le fait, pour une ville, d'engager beaucoup plus souvent ce type de frais n'est-il pas déjà la marque d'une plus grande aisance financière ? Par ailleurs, l'apparition, précisément au début du XVI[e], de trois auberges nouvelles aux côtés de la toujours prospère hôtellerie de Renaut de Borzes, laisserait supposer que Bergerac éveille bel et bien un regain d'intérêt. Si la ville n'avait pas été en passe de devenir un lieu d'échanges et de rencontres, quelles raisons auraient eues Giro del Puech, Jehan Flotes et Johan de l'Oste (au nom, il est vrai, prédestiné !) d'y ouvrir un établissement ?

Le raisonnement mérite néanmoins d'être nuancé. Une lecture attentive des occurrences nous permet, en effet, d'observer que, parmi les nombreux arrivants, tous ne sont pas investis d'une mission officielle. A côté de Mgr de Plaisance qui vient évaluer l'opportunité d'une création d'Official à Bergerac[49] et qui demeure deux jours seulement en la ville, de nombreux parlementaires et magistrats (12 exemples au total), semblent s'installer là en visite semi-privée : arrivés en groupes, parfois même en famille, de Bordeaux ou d'ailleurs, ils élisent domicile dans les différentes auberges. Il ne nous est malheureusement pas possible d'établir la durée exacte de leurs séjours, le caractère « privé » de ces derniers excluant une indemnisation qui aurait eu valeur indicative...

...Mais, dans un contexte de peste et de récurrences, comment ne pas penser qu'il s'agit-là de gens fuyant une résidence habituelle trop exposée, à la recherche d'un arrière-pays moins directement infesté ? L'attraction économique de Bergerac se trouverait, en ce cas, relativisée, l'état sanitaire de la ville jouant alors son rôle.

49. Ibid., f° 91 r°.

CONCLUSION

Nous le voyons, au-delà des indications matérielles qu'elles fournissent sur les chevaux et leurs prix de revient, sur les gabarres et la durée des déplacements, les Jurades permettent aussi de mieux comprendre les raisons que l'on avait de se déplacer. Sur les voyages « d'intérêt public », elles nous offrent quantité d'informations précieuses, comme leur fréquence ainsi que leur destination et l'identité des émissaires. La présence sur les chantiers de la ville de spécialistes venus de contrées lointaines pour mettre en œuvre de gros travaux, atteste, de son côté — et en dehors même des réalités bergeracoises — une bonne circulation de l'information. Si la renommée d'un maître-artisan dépasse largement sa région d'origine, c'est parce que des voyageurs en nombre suffisant se sont chargés de l'établir.

Les voyages privés — ceux que l'on n'ose pas encore appeler les voyages d'agrément — et les voyages d'affaires n'avaient pas les mêmes raisons d'être répertoriés dans les sources municipales ou consulaires. C'est au hasard des circonstances, au détour d'une jurade, que tel ou tel de leurs aspects se trouve ponctuellement éclairé... Rien ne nous autorise à affirmer que l'on circulait, pour ses propres affaires ou pour des raisons familiales aussi volontiers qu'on le faisait « per las cochas e neccessitaz de la villa »... Et pourtant, lorsque l'on voit, en 1475, des jurats partir à Floirac acheter les chapons que l'on servira, à Bergerac, au troisième président du Parlement de Bordeaux [50], comment ne pas imaginer qu'ils garderont, dans leur vie quotidienne, cette aptitude à partir quel qu'en soit le motif ?... sauf à faire l'analyse inverse et à penser que le naturel entreprenant des Bergeracois explique le nombre des voyages effectués pour le compte de la ville...

...Quoi qu'il en soit, on avait pris l'habitude, à Bergerac, à la fin du XV[e] siècle, d'aller de l'avant, et l'on serait prêt, dans une région géographiquement désenclavée, à tenir sa place dans les grands courants commerciaux de la Renaissance.

E.C.

50. 1475/76 f° 3 v°.

BIBLIOGRAPHIE

BEAUROY (Jacques). — *Vin et Société à Bergerac du Moyen Age aux Temps Modernes.* Stanford University, 1976.
BIRABEN (Jean-Noël). — *Les Hommes et la Peste en France et dans les Pays Européens et Méditerranéens.* Paris, 1976.
CENTRE CULTUREL DE L'ABBAYE DE FLARAN (Colloque 1980). — *L'Homme et la Route en Europe Occidentale au Moyen Age et aux Temps Modernes.* Auch, 1982.
COCULA-VAILLIERES (Anne-Marie). — *Les Gens de la Rivière de Dordogne (1750-1850).* Lille, 1977.
FUSTIER (Pierre). — *La Route. Voies antiques. Chemins anciens. Chaussées modernes.* Paris, 1968.
HIGOUNET-NADAL (Arlette). — Chevaux en Périgord aux XIV[e] et XV[e] siècle. In : *B.S.H.A.P.*, t. CXII, pp. 117 et sq. Le Journal des dépenses d'un notaire de Périgueux en mission à Paris (Janv. Sept. 1337). In : *Annales du Midi.* 1964, pp. 379 et sq.
RENOUARD (Yves). — *Etudes d'Histoire Médiévale.* Paris, 1968. Les Routes de France depuis les origines jusqu'à nos jours. In : *Cahiers et Civilisation,* 1959.

© S.H.A.P. 1991. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

Un missel de la collégiale Saint-Front de Périgueux (XI^{e} siècle)

par Robert AMIET*

Jean-Chrétien de Machéco de Prémeaux naquit à Dijon, le 15 mai 1697, dans une famille de la bonne noblesse bourguignonne, dont les armoiries, *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de perdrix, arrachées du même,* étaient soulignées par une fière devise : *J'ai bon bec et bon ongle.* Entré dans les ordres, il était chanoine de Soissons quand le roi Louis XV le nomma évêque de Périgueux, à l'âge de 34 ans, le 25 décembre 1731. Préconisé le 31 mars suivant, il fut ordonné le 25 mai 1732 dans la chapelle du séminaire Saint-Sulpice, à Paris, par l'archevêque Charles-Gaspard de Vintimille, et il prit possession de son siège le 8 septembre de la même année. Pressenti en 1743 pour l'archevêché de Bordeaux, il déclina l'invitation par attachement pour son diocèse. Il s'éteignit le 28 novembre 1771, après 39 ans d'un long et fécond épiscopat, laissant le bénéfique souvenir d'un pasteur apprécié pour son sens pastoral averti, non moins que pour son souci et sa générosité envers les personnes pauvres et démunies.

On sait que, au point de vue liturgique, le XVIII^{e} siècle se caractérisa en France par une véritable renaissance, qui aboutit à l'élaboration de nouveaux bréviaires et missels, communément désignés sous le qualificatif de « néogallicans », dont les livres parisiens (1736 et 1738) furent les plus beaux fleurons. De très nombreux diocèses les adoptèrent tels quels, quitte

* Facultés catholiques de Lyon.

à y introduire les saints locaux, mais d'autres, voulant peaufiner le travail en fonction des vénérables coutumes locales, consignées dans les vieux livres diocésains, firent appel à des spécialistes. Ce fut le cas de Périgueux, et l'évêque de Machéco de Prémeaux, ami de la liturgie et désireux de bien faire les choses, s'assura, — admirable initiative, — le concours d'un érudit ecclésiastique capable de scruter les traditions liturgiques du terroir [1].

Peu avant sa mort, et dans la perspective de la refonte du bréviaire et du missel de son diocèse, il chargea le chanoine Guillaume Leydet de s'enquérir de l'existence éventuelle d'anciens manuscrits liturgiques périgourdins et de lui en dresser un rapport circonstancié [2]. Celui-ci eut l'heureuse fortune de découvrir le codex qui fait l'objet du présent article dans la bibliothèque de l'abbaye de Cadouin, au diocèse voisin de Sarlat [3], et, après examen prolongé, aux mois de mars puis de juin 1771, il adressa à l'évêque une longue lettre introductive, suivie de très intéressants extraits du manuscrit [4]. L'illustre prélat n'eut pas la joie d'en bénéficier, et c'est son second successeur sur le siège de saint Front, Emmanuel-Louis de Grossoles de Flamarens, qui eut le privilège de voir sortir des presses le nouveau bréviaire en 1781 et le nouveau missel en 1782.

En guise de prologue, voici la transcription du début de la lettre introductive dont je viens de parler. On admirera le style manière de l'époque et l'obséquieuse phraséologie de l'auteur. « Monseigneur, les circonstances de l'impression prochaine du Bréviaire de votre diocèse m'a fait penser que vous apprendriez peut-être avec plaisir la découverte que j'ay faite d'un Missel de votre Eglise, qui m'a paru avoir au moins 500 ans d'antiquité. J'ay cru devoir prévenir par la notice que j'ay l'honneur de vous envoyer le compte que je me proposais d'en rendre à Votre Grandeur. Par là, Monseigneur, je me procure le double avantage et de secunder votre goût pour les bonnes lettres et surtout pour les précieux monumens de l'antiquité ecclésiastique, et de vous donner cette faible marque de mon empressement à vous témoigner mon profond respect. Vous trouverez ici, Monseigneur, un éclaircissement formel sur un de vos saints précédesseurs, qu'on avait confondu mal à propos, depuis 300 ans, avec le pape Léon 3[e] du nom. Le manuscrit, rapproché du martyrologe qui se trouve à la fin de celui

1. Grand amateur d'antiquités, il avait réuni une riche bibliothèque personnelle, dans laquelle figuraient en bonne place le *Missale Petragoricense* de 1541 et le *Breviarium Petragoricense* de 1559. Cette bibliothèque fut dispersée à la Révolution, et le Missel disparut sans laisser de traces. Quant au Bréviaire, sauvé du naufrage, il semble avoir péri dans l'incendie qui dévasta le grand séminaire de Périgueux en 1886. Sur cette bibliothèque, cf B.S.H.A.P. 4 (1877) 202-205. Sur ces deux livres liturgiques, cf B.S.H.A.P. 112 (1985) 144-145.
2. Le monastère de Chancelade, à quelques kilomètres au Nord-Ouest de Périgueux, abritait une communauté de chanoines réguliers de Saint-Augustin. Au XVIII[e] siècle, il fut le centre d'une grande activité intellectuelle, illustrée par les chanoines Prunis, Lambert et Leydet, passionnés pour l'histoire locale. Ce dernier parcourut le pays et visita des archives, mêmes lointaines. Le présent article montre son intérêt pour les anciennes liturgies locales (Communication du P. Pommarède, 8.I.91).
3. La bibliothèque de l'abbaye était connue pour sa richesse, tant en manuscrits et en chartes qu'en volumes imprimés. Epargnée par les guerres de religion, elle ne le fut pas par la Révolution, qui la livra aux flammes en 1791. De pieuses personnes avaient cependant réussi à cacher une vingtaine de manuscrits, qui sont conservés aujourd'hui aux Archives départementales de la Dordogne à Périgueux. Parmi eux ne figure malheureusement pas le sacramentaire ici étudié.
4. Les copies de ces divers documents sont heureusement parvenues jusqu'à nous. Elles se trouvent dans la très importante « Collection Périgord », conservée à la Bibliothèque Nationale de Paris. La lettre introductive figure dans le volume 25, fol. 46[R]-47[R], et les extraits du manuscrit se trouvent dans le volume 92, fol. 152[R]-168[R].

d'Usuard, indiqué par l'abbé Le Bœuf[5], établit que c'est saint Leontius qui a occupé, sans doute dans le VI[e] siècle, le même siège que vous honorez, Monseigneur, par vos vertus épiscopales... Quoique je n'aye vu nulle part dans le manuscrit que ce Missel était autrefois à l'usage particulier du diocèse de Périgueux, cependant j'ay fait plusieurs observations qui ne permettent pas, ce me semble, d'en douter. Je vais vous les présenter, Monseigneur, le plus succinctement qu'il me sera possible, pour que Votre Grandeur sache quelle confiance cette ancienne liturgie peut mériter de votre part ».

Selon la description de Leydet, le codex constituait un volume petit-in folio, épais de 3 doigts (5-6 cm), calligraphié soigneusement sur un vélin de qualité, dans lequel se distinguait d'elle-même la succession des parties suivantes :

— un sacramentaire, mutilé du temporal, mais dont le sanctoral était intact;

— un calendrier liturgique, comportant plusieurs mentions très archaïques[6];

— un lectionnaire de la messe, comprenant les épitres et les évangiles;

— un graduel noté;

— un bénédictionnaire, légèrement mutilé de la fin.

Ce précieux volume, dont on ne saurait trop déplorer la perte, était donc, du point de vue de sa structure matérielle fort rare, un intermédiaire entre les purs sacramentaires et les missels pléniers.

Il est facile de découvrir l'identité du diocèse pour lequel il a été écrit. Dans le calendrier, alors que n'est indiqué aucun saint limousin ou cahorsin, et que n'est marqué qu'un seul et unique saint angoumois (*Eparchius* ou Cybar), figurent de première main dix saints spécifiquement périgourdins, à savoir Silain (2. I), Sour (1. II), Frontaise (29. IV), Sicaire (2. V), Sardot (5. V), Mémoire (27. V), Amand (25. VI), Astier (21. X), Front (25. X) et Léonce (19. XI). Indice plus clair encore, quatre d'entre eux, les saints Frontaise, Sardot, Front et Léonce jouissent d'une messe propre dans le corps du sacramentaire[7]. Il ne saurait donc faire de doute que ce volume

---

5. Il s'agit de l'édition du Martyrologe d'Usuard, donnée par le Jésuite Jean-Baptiste du Sollier en 1714, agrémentée des innombrables *additamenta* relevés dans une cinquantaine de manuscrits interpolés, lesquels sont une source très importante pour l'hagiographie. Ce précieux volume a été réédité à Paris en 1866 chez Victor Palmé : *Martyrologium usuardi monachi...*, par les soins de L.M. Rigollot et J. Carmandet. Le seul et unique manuscrit d'Usuard connu de du Sollier et portant mention de saint Léonce de Périgueux est le *Codex Altempsianus*, qui est un martyrologe à l'usage de Winchester (p. LVI, n° 253). Au 19 novembre, on lit : *Petragoricas sancti Leoncii episcopi et confessoris* (p. 623). Je puis y ajouter deux autres références, qui n'apportent malheureusement aucune lumière supplémentaire. Il s'agit du calendrier d'un psautier de Limoges du XIII[e] siècle (Besançon, Bibl. municipale, ms. 140) et d'un sacramentaire du prieuré Saint-Aignan de Chalais, au diocèse de Périgueux, du XI[e] siècle (Paris, Bibl. Nationale, ms. lat. 821). Sur ce dernier codex, cf. B.S.H.A.P. 110 (1983) 143-145.

6. Au 2 février, la fête de la Présentation porte encore son nom grec, *Ypapanti*. Au 10 du même mois figurent d'une part saint Amance, compagnon martyr des saints Zotique, Irénée et Jacques, et, de l'autre, la martyre romaine sainte Sotère. Au 14 février, on trouve mention des saints martyrs Vital, Félicule et Zénon, et, au 7 mars, sont indiqués les saints martyrs Saturnin et Révocat, compagnons des saintes Perpétue et Félicité. La présence de tous ces personnages, rares ou rarissimes dans les livres liturgiques, se réfère à l'antique martyrologe hiéronymien et est parfaitement archaïque. Ils disparurent très tôt des calendriers sans laisser de traces.

7. Il est possible que d'autres parmi ces saints périgourdins aient eu eux aussi des messes propres, mais la copie de Leydet ne les a pas enregistrées.

représente la liturgie propre au diocèse de Périgueux. Peut-on préciser davantage ? Oui, si l'on considère deux indices apodictiques concernant saint Front. D'une part, sa fête est précédée d'une vigile solennelle, avec un formulaire propre, et, de l'autre, dans la secrète et la postcommunion de la messe du jour, on lit en toutes lettres : *...ipsiusque patroni meritis concede...*, et encore : *...ut huius patroni nostri Frontonis intercessione...* Il ne saurait donc faire de doute que ce livre liturgique était à l'usage spécifique de la collégiale Saint-Front.

Est-il possible, en l'absence du codex, d'évaluer sa date ? Oui, si l'on considère les trois indices convergents suivants. D'une part, je viens de le noter, l'existence au calendrier de mentions nettement archaïques et rapidement disparues. D'autre part, le fait que saint Front, dans le titre et les formules de sa messe, est qualifié seulement d'« évêque et confesseur », sans aucune allusion à son titre légendaire d'« apôtre ». Et enfin la présence d'un important bénédictionnaire présentant une cinquantaine de titres provenant en quasi-totalité des sacramentaires gélasiens du VIII[e] siècle, et qui furent très vite éliminés ultérieurement des missels. Leydet note par ailleurs que la calligraphie est « fort nette », ce qui ferait pencher pour l'écriture caroline plutôt que prégothique. Dans sa lettre introducive, Leydet, qui n'était pas paléographe, donnait au codex « au moins 500 ans d'antiquité », copié « d'une écriture que je crois du XIII[e] siècle ». Il faut certainement vieillir cette date et remonter avec la plus grande probabilité jusqu'au XI[e] siècle, aux alentours de l'année 1047, où Aymon, archevêque de Bourges, fit la dédicace solennelle de la collégiale Saint-Front de Périgueux nouvellement reconstruite[8].

J'ai naguère exprimé tristement que, dans le cas du Périgord, aucun manuscrit liturgique diocésain n'est parvenu jusqu'à nous : *Etiam periere ruinae*[9] ! On comprendra alors toute l'importance des extraits pris par feu le chanoine Leydet, qui, si partiels soient-ils, nous permettent de jeter un coup d'œil sur la liturgie pratiquée il y a dix siècles en plein cœur de la fière cité de Périgueux, dans la noble et illustre collégiale Saint-Front. La remontée au jour de ces quelques textes vénérables est, pour les liturgistes et les historiens, une aubaine inespérée, qu'il convient de souligner chaleureusement, en appréciant comme il convient, l'heureuse initiative de l'évêque de Machéco de Prémeaux.

Les extraits de Leydet concernent très inégalement quatre des parties du manuscrit que j'ai définies plus haut, à savoir le sanctoral, le calendrier, le lectionnaire et le bénédictionnaire. Chose très curieuse, les extraits pris dans ces deux premières parties s'arrêtent à la fête de saint Jean Porte Latine

8. Leydet avait remarqué l'absence des saints « récents » : Thomas de Cantorbéry, canonisé en 1173, François d'Assise, Dominique et saint Louis, « l'amour et le patron des Français ». Le même Leydet n'indique aucune mention de dédicace : le manuscrit serait-il antérieur à 1047 ?

9. A ce sujet, j'écrivais les lignes suivantes : « Il n'y a aucune témérité à conjecturer que, à l'aube du XVI[e] siècle, il devait nécessairement exister dans chacune des quelque 700 paroisses des deux diocèses de Périgueux et de Sarlat un nombre identique de missels, de bréviaires, de rituels et de processionnaux, tous évidemment manuscrits, pour ne rien dire des grands livres choraux, antiphonaires et graduels, qui ornaient sur des lutrins le chœur des cathédrales et des collégiales. On est absolument horrifié de constater que pas un seul manuscrit de ces rites diocésains n'est parvenu jusqu'à nous ». Cf B.S.H.A.P. 112 (1985) 128.

(6. V), sans que le motif en soit indiqué. Il faut donc s'estimer très heureux de ce que, dans la lettre introductive dont j'ai parlé, Leydet donne de très intéressantes précisions supplémentaires sur les messes de saint Front (25. X) et de saint Léonce (19. XI), ainsi que la mention au calendrier de trois saints du terroir, postérieurs à ce fatidique 6 mai, à savoir saint Mémoire (27. V), saint Amand (25. VI) et saint Cybar (1. VII). Au lectionnaire, Leydet ne fait qu'un unique emprunt, à savoir l'évangile de la messe de saint Léonce. Quant au bénédictionnaire archaïque, dont la nature et le contenu semblent l'avoir très fortement surpris[10], il semble bien qu'il en a relevé tous les titres, dont il a recopié intégralement 36 formules.

Par une petite coquetterie d'érudit, il a fait précéder le relevé du calendrier par la notice latine suivante : *Kalendarium seu Martyrologium*[11] *Ecclesiae Petragoricensis ex vetustissimo missali eiudem Ecclesiae, cuius quidam manuscriptus codex in abbatia Caduniensi conservatur, excerptebat Guillelmus Leydet canonicus anno 1771 mense martio.* Quant à la copie des bénédictions, elle est annoncée très simplement par quelques mots latins : *Benedictiones in veteri missali Petrocor. Caduniensis abbatiae,* et elle se termine par la notule suivante : « Fin des bénédictions dans l'ancien missel manuscrit de l'abbaye de Cadouin, 8 juin 1771 ».

Il est temps maintenant d'examiner les textes les plus intéressants et les plus topiques, qui refont surface après une immersion de dix siècles dans l'épaisseur du temps. Et, tout d'abord, parlons du sacramentaire, c'est-à-dire des messes qui en ont été sauvées de l'oubli par Leydet. Celui-ci mentionne 19 formulaires, dont voici le décompte :

- 26 XII : s. Etienne
- 20. I : s. Fabien et s. Sebastien
- 21. III : s. Benoit (deux formulaires)
- 25. III : Annonciation (deux formulaires)
- 25. IV : s. Marc évangéliste (deux formulaires)
- 29. IV : s. Frontaise
- 1. V : s.s. Philippe et Jacques
- 3. V : Invention de la Croix (deux formulaires) s. Juvenal
- 5. V : s. Sardot
- 6. V : s. Jean Porte Latine
- 24. X : Vigile de s. Front
- 25. X : Solennité de s. Front
- 19. XI : s. Léonce.

Parmi ces formulaires, six ne font l'objet que d'une simple mention. Pour les treize autres sont données tout ou partie de leurs formules, et la comparaison d'icelles avec les sources anciennes met en évidence que, sur les 25 formules recopiées intégralement, 14 d'entre elles s'y rattachent, les

---

10. Très spécialement les trois formules pour les ordalies, à savoir les redoutables épreuves du fer rouge et de l'eau bouillante.
11. L'expression *Kalendarium seu Martyrologium* n'a pas été inventée par Leydet. Elle appartient certainement au manuscrit, et elle est très connue des vieux sacramentaires et missels des X^{e}-XI^{e} siècles. Le fait qu'il débute non pas avec le 1er janvier, mais bien avec la fête de saint Etienne (26 décembre) montre qu'il s'agit bien d'un martyrologe très abrégé, dont on peut regretter que Leydet n'ait pas poussé la copie jusqu'au bout.

11 autres étant propres à notre sacramentaire. A l'usage des liturgistes qui me liront, je signale que, pour alléger au maximum le présent article, je ne donnerai, pour les « formules-source » que leurs incipit, suivi de la référence numérique à chaque source[12]. Tout l'intérêt se concentre donc sur les messes des quatre saints spécifiques du Périgord, à savoir Frontaise, Sardot, Front et Léonce, qui, chacun, a le privilège de posséder un formulaire propre.

Saint Frontaise est l'un des nombreux personnages légendaires de la *Vita III[a] sancti Frontonis*[13]. Chose digne de remarque, son formulaire de messe est de facture gélasienne, c'est-à-dire qu'il comporte non pas une mais deux oraisons initiales : faut-il y voir un indice de haute antiquité ? Ce qu'il y a de sûr, c'est que ce formulaire se retrouve identique, moins la première oraison, dans le *Missale Petragoricense* imprimé en 1541[14], alors que l'oraison seule survit dans le Propre de Périgueux de 1716[15].

On sait que saint Sardot *(Sacerdos)* est le « saint national » de Sarlat dans le Périgord Noir. Selon une *Vita* tardive, ce personnage aurait été moine à l'abbaye de Calabre (Dordogne), d'où il aurait été élu évêque de Limoges au début du VIII[e] siècle. A sa mort, son corps fut ramené à Calabre, d'où il fut transféré à Sarlat sous le règne de Charlemagne[16]. En recopiant sa messe propre, Leydet a eu quelques difficultés de lecture pour la secrète, par suite de la détérioration du parchemin.

La fête de saint Front, qui est le « saint national » de Périgueux, jouit dans notre sacramentaire du privilège exceptionnel d'être précédée d'une vigile solennelle, dont Leydet n'a malheureusement pas relevé les formules. Pas davantage, du reste, n'a-t-il relevé celles de la messe du jour, se contentant de citer dans sa lettre introductive à l'évêque deux membres de phrase empruntés l'un à la secrète, l'autre à la postcommunion, où le saint est qualifié de *patroni nostri*. Mais la providence des liturgistes a permis de combler cette lacune, grâce à l'existence immémoriale du culte de saint Front dans la petite commune de Domfront *(Domus Frontonis)* au diocèse de Beauvais (Oise). Au début du XVI[e] siècle fut calligraphié sur vélin pour l'usage particulier de cette église paroissiale, un manuscrit de grand format contenant l'office et la messe propres de ce personnage[17]. J'ai eu la surprise de constater l'identité des formules, que j'ai le plaisir de reproduire ici. A une date indéterminée, cet antique et vénérable formulaire a été remplacé par une autre messe, reproduite dans le Propre de Périgueux de 1716[18], où elle est agrémentée de la prose célèbre *Petrus petra derivatur*, qui figure déjà dans le *Missale Petrocorense* imprimé en 1525. On ne peut préciser davantage. J'ajoute qu'il existe cinq autres formulaires de messes pour la fête

12. La même remarque est valable pour les formules du bénédictionnaire.
13. Sur ce saint, cf. Louis Grillon, *La légende de saint Frontaise*, in B.S.H.A.P. 95 (1968) 286-288.
14. Cf B.S.H.A.P. 112 (1985) 144.
15. *ibid.*, 146. Il est très probable que ce Propre de 1716 reproduisait celui de 1629 (*ibid.*, 145), dont aucun exemplaire ne semble avoir subsisté.
16 .Cf. Supplément au B.S.H.A.P. 114 (1987) 27-43.
17 .Ce codex est actuellement conservé par les religieuses de la Compassion à Domfront. L'extrême amabilité de l'aumônier de cette communauté, le P. Marcel Pousse, m'a procuré la photocopie intégrale du manuscrit, dont j'ai fait cadeau à la Bibliothèque municipale de Périgueux. Elle y est conservée sous la cote GZ 490.
18. Cf. la note 15.

de saint Front (X^e-XII^e siècles), qui n'ont rien de commun avec le formulaire ici publié [19]. On pourra juger par là de la fécondité liturgique du culte de l'« apôtre » du Périgord.

Quant au mystérieux saint Léonce [20], qui aurait été évêque de Périgueux dans le VI^e siècle, il jouit lui aussi d'une messe propre dans notre sacramentaire. Mais, alors que pour les trois saints précédents, les formules ont été composées de toutes pièces par les liturgistes périgourdins, celles de la messe de saint Léonce n'ont pas eu ce privilège extraordinaire et enviable. Le compilateur s'est contenté de démarquer la messe de saint Valentin qui figure au sacramentaire grégorien au 14 février (Ha 134-136), en y substituant simplement les mots « Léonce confesseur et pontife » à ceux de « Valentin martyr ». Les liturgistes connaissent bien ce procédé, utilisé très souvent au Moyen Age. Toujours à propos de cette messe, je note que Leydet a eu l'idée d'en indiquer la péricope évangélique, qu'il a puisée dans le lectionnaire. C'est le seul et unique emprunt qu'il a fait à cette section du manuscrit.

Le second et dernier point sur lequel j'invite le lecteur à porter son attention n'est autre que l'important bénédictionnaire qui termine notre codex, dont la plupart des formules, je l'ai déjà dit, viennent en droite ligne des sacramentaires gélasiens du VIII^e siècle et fleurent donc l'antique terroir de la liturgie franque carolingienne. On remarquera que la quasi-totalité de ces pièces supposent que leurs utilisateurs vivent en communauté monastique ou canoniale, ce qui cadre parfaitement bien avec la collégiale Saint-Front, pour le service de laquelle elles ont été colligées.

Il convient de féliciter Leydet de s'être donné la peine de relever intégralement le texte de 39 de ces formules, se contentant, pour les autres, d'indiquer soit l'incipit, soit seulement le titre. Sur ces 39 pièces, 23 proviennent des sources anciennes, et, dans le présent article, par le souci d'allégement que j'ai déjà noté, je ne mentionnerai que leur incipit, suivi de leur référence. Par contre, pour les 16 formules « non-source », je me suis fait un devoir de les reproduire intégralement, vu l'intérêt qu'elles présentent pour les liturgistes. Je ne doute pas, en effet, que telles ou telles d'entre elles soient les purs fruits du terroir périgourdin.

Ce précieux bénédictionnaire, par la variété et la spécificité de ses formules, nous permet de jeter un bref regard sur la vie quotidienne des dignes chanoines de Saint-Front à la lointaine époque des tout premiers capétiens, chanoines constitués en une communauté importante et parfaitement organisée, si l'on en juge par l'abondance, la diversité et la qualité de ces multiples bénédictions.

Le premier groupe d'icelles dénote l'extrême souci de nos bons chanoines d'écarter et d'éloigner de tous les lieux communautaires, les influences maléfiques et démoniaques, qui étaient la hantise du Moyen Age. Fréquemment donc, — probablement chaque semaine, le dimanche, — on fera solennellement de l'eau bénite, avec laquelle on aspergera consciencieu-

19. Cf. B.S.H.A.P. 110 (1983) 136-143.
20. Cf. la note 5.

sement et processionnellement tous les locaux conventuels énumérés avec une remarquable précision : sacristie, vestiaire, dortoir, bibliothèque[21], *lardarium*[22], réfectoire, chauffoir[23], cuisine, cellier, grenier, aire à blé, garde-manger *(ubi conservantur oleum et mel et caetera)*, infirmerie, parloir *(salutatorium)*, portail du bâtiment principal de la communauté, ce bâtiment lui-même *(poliandrum*[24]), et enfin, en icelui, très spécialement une cellule nouvellement construite ou nouvellement aménagée.

Du point de vue liturgique, je ferai trois remarques, dont la première concerne la bénédiction du portail. Cette formule provient des sacramentaires gélasiens du VIII[e] siècle, dans laquelle on invoque en termes généraux « les saints martyrs » protecteurs du lieu. Notre formule omet la mention des martyrs et la remplace par celle de l'apôtre saint Pierre. Elle provient donc d'une maison placée sous son patronage, et, en la reproduisant, le copiste de notre manuscrit n'a pas songé à lui substituer saint Front. D'autre part, pour la joie des liturgistes qui me liront, j'ai le plaisir de signaler que les formules de bénédiction *in salutatorio* et *in poliandro* viennent en droite ligne de l'antique liturgie gallicane, abolie par Charlemagne. Sauf erreur de ma part, elles sont parfaitement inédites, et leur présence à Périgueux en plein XI[e] siècle, laisse entrevoir très fugitivement les racines « gauloises » de l'ancien rit périgourdin. Je note enfin que la seconde de ces formules nomme expressément l'apôtre saint André et saint Clément comme protecteurs : il serait intéressant d'identifier la communauté qui se prévalait d'un tel patronage à la lointaine époque mérovingienne.

Le second groupe de nos bénédictions concerne non plus les lieux mais les personnes. Il s'agit des pauvres secourus par la communauté, des voyageurs que l'on bénissait au moment de leur départ ou de leur retour, et aussi des pénitents qui venaient demander une aide spirituelle. Mais, surtout, je veux souligner le point suivant, qui est du plus haut intérêt psychologique. On vient de voir que l'une des bénédictions précédentes est consacrée au local de la cuisine *(in quoquina)*, mais, détail que je n'ai jamais rencontré ailleurs, cette formule est très curieusement doublée par un petit rituel de bénédiction pour... les cuisiniers ! Et il est précisé qu'on les bénit solennellement non seulement lorsqu'ils entrent en ce lieu pour y accomplir leur office *(oratio intrantibus in quoquina)*, mais encore lorsque, leur semaine terminée, ils le quittent *(oratio exeuntibus de quoquina)*. Ces deux formules, qui sont deux perles liturgiques, me semblent inédites. Faut-il y voir une allusion à la solide réputation gastronomique des dignes habitants du Périgord ? On peut poser la question.

Les trois bénédictions qui suivent concernent la table des repas communautaires, pris liturgiquement comme il se doit. Le doyen du chapitre

21. Je traduis ainsi le mot *scriptorium*, qui désigne le lieu où il est possible de lire, d'écrire et d'étudier.
22. Ce mot désigne le local où l'on conservait au frais les provisions de lard, élément essentiel de l'alimentation au Moyen Age pendant l'hiver.
23. En règle très générale, les cellules n'étaient pas chauffées. Le chauffage central n'avait pas encore été inventé !
24. Le mot *polyandrum*, qui dérive du grec, désigne uniquement et spécifiquement un cimetière. Je remarque que le texte de l'oraison placée sous ce titre concerne explicitement un bâtiment habité. Il faut en conclure que le copiste ignorait le sens exact de ce mot savant.

bénissait le lecteur, puis le repas qui allait être servi, et, à la fin d'icelui, ce même doyen rendait grâces à Dieu. Succèdent alors six bénédictions de choses diverses, sans lien entre elles : bénédiction d'un puits, d'une fontaine, d'une cloche et d'un cilice, ainsi que des instruments à l'usage d'un pélerin sur le départ, à savoir une besace et un bâton. Puis viennent six autres bénédictions sur les fruits de la terre, sur le pain et le vin « nouveaux », ainsi que sur n'inporte quel commestible. On trouve ensuite une formule d'exorcisme contre les éclairs et le tonnerre, qui terrorisaient les gens de l'époque, à laquelle succèdent trois formules pour les ordalies, la première avec le fer rouge, et les deux autres avec l'eau bouillante[25]. Le tout se clôture, dans la copie de Leydet, par le rituel de la tonsure d'un aspirant à la clèricature. On sait que, au Moyen Age, les pères abbès des monastères et les prévôts des communautés collégiales avaient le privilège de tonsurer les jeunes gens qui se présentaient pour entrer dans leur sein.

Ce n'est pas sans quelqu'émotion que je livre à notre Bulletin cet article consacré à ressusciter quelques éléments de l'antique liturgie diocésaine du terroir périgourdin, dont j'ai dit que, jusqu'à présent, il nous était totalement voilé. L'heureuse iniative de l'évêque de Machéco de Prémeaux nous permet aujourd'hui de soulever un tout petit coin de ce voile jusqu'alors parfaitement impénétrable, et il faut rendre grâces au chanoine Guillaume Leydet d'avoir, *perinde ac cadaver*, permis de jeter un trop bref regard sur cette vénérable liturgie à jamais abolie. Il me revient en mémoire l'apophtegme redoutable de Khomiakor :

Celui-là seul comprend l'Eglise qui comprend la liturgie.

R.A.

SIGLES DES SOURCES

Franz : Adolph Franz, *Die Kirchlichen Benediktionen im Mittelalter*, 2 vol., Freiburg-im-Breisgau, Herder, 1909. Réimpression anastatique, Graz (Autriche), Akademische Druck-U. Verlagsanstalt, 1960.

Ge : Sacramentaire de Gellone. Ed. A. Dumas, *Liber sacramentorum Gellonensis*, Turnolti, Brepols, 1981 (Corpus christianorum, Series latina, CLIX-CLIX A).

Ha, Sup, Tc : Jean Deshusses, *Le sacramentaire grégorien*, 3 vol., Tome I : Le sacramentaire (Ha) et le Supplément (Sup). Tomes II et III : Les textes complémentaires (Tc) pour la messe et divers. Fribourg (Suisse), Editions universitaires, 1971-1982 (Spicilegium Friburgense 16, 24 et 28).

PRG : Cyrille Vogel et Reinhard Elze, *Le Pontifical Romano-Germanique du X^e siècle*, 3 vol., Citta del Vaticano, 1963-1972 (Studi e Testi 226, 227 et 269).

---

25. Ces procédés barbares pour découvrir la vérité en justice viennent en droite ligne du fond de la Germanie païenne, comme l'indique clairement l'étymologie du mot ordalie, qui est la francisation du mot allemand *Urtheil*, signifiant « jugement ». De fait, cette pratique, générale au moyen âge, s'appelait « jugement de Dieu ». On voulait en quelque sorte, — et avec une bonne dose de témérité, — obliger la Divinité à faire un miracle en faveur d'un innocent. Ce n'est qu'au concile du Latran de 1215 que ce genre d'épreuve fut sévèrement et formellement interdit.

SANCTORAL

- *S. Etienne* (26. XII).
- *S. Fabien* (20. I).
- *S. Sébastien* (20. I)[26].
- *S. Benoit* (21. III) (Deux messes)
  Seconde messe :
  Or. O.s.D. qui radiantibus (Tc 3464)[27].
- *Annonciation* (25. III) (Deux messes)
  Première messe :
  Praef. VD Qui per beatae Mariae (Sup 1598).
- *S. Marc* (25. IV) (Deux messes)[28].
- *S. Frontaise (29. IV)*
  Or. Deus ineffabilis fidelium remunerator animarum, adesto precibus populi tui, ut qui hunc diem celeberrimum in honore beati Frontasii martyris tui contulisti devotionem nostram suscipere digneris, et cuius digne celebramus solemnia eius intercessionibus nostra solvantur delicta. Per.
  Alia. Deus qui hodiernam diem in beati Frontasii martyris tui annua solemnitate dedicasti, tribue hanc populo tuo cum devotione venerari atque ad eius imitationem provocari, cuius meritis actiones nostras tibi placitas facere digneris. Per.
  Sec. Sanctifica haec, quaesumus, Domine, munera nostra, atque interveniente beato Frontasio martyre tuo obtinere apud te tuam valeamus clementiam. Per.
  Ad compl. Divina quae sumpsimus, Domine, sacramenta fiant nobis remedia sempiterna, ut cuius rite celebramus gloriam, te opitulante adipisci valeamus gratiam. Per.
- *S.S. Philippe et Jacques*(1. V).
  Or. Deus qui nos annua (Ha 479).
- *Invention de la sainte Croix* (3. V) (Deux messes)
  Première messe[29] :
  Or. Deus qui pro nobis (Ha 324).
  Sec. Haec oblatio Domine (Tc 1836).
  Praef. VD. Qui per passionem (Sup 1609).
  Ad compl. Sanctificati divino (Sup 1322).
  Seconde messe[30] :
  Or. Deus qui in praeclara (Ge 944).
  Alia. Deus qui cunctae (Ge 945).
  Sec. Sacrificium Domine (Ge 946).

---

26. La présence de deux formulaires distincts indique que la source était le sacramentaire grégorien : *Ha 108-110* (Fabien) et *111-113* (Sébastien).
27. Cette oraison provient du Missel d'Alcuin (fin du VIII[e] siècle). Il est très probable que les deux autres formules de cette messe provenaient de la même source.
28. Ces deux mesures devaient très probablement être celles qui figurent dans les textes complémentaires carolingiens : Tc 3489-3492, provenant de l'abbaye de Saint-Amand, au diocèse d'Arras, et Tc 3493-3495, provenant du *scriptorium* célèbre de Tours.
29. On remarquera le caractère curieusement hybride de ce formulaire. L'oraison est grégorienne. La secrète provient du Missel d'Alcuin. Quant à la postcommunion (*ad complendum*), elle appartient à la messe *pro navigantibus*, empruntée aux sacramentaires gélasiens du VIII[e] siècle par le Supplément d'Aniane !
30. Ce formulaire vient directement des Gélasiens du VIII[e] siècle.

Ad compl. Repleti alimonia (Ge 948).

– *S. Juvénal* (3. V)[31].
Or. Beati confessoris tui Juvenalis, quaesumus, Domine, confessio gloriosa nos circumdet et protegat, eiusque merita pietatem tuam nobis semper exorent. Per.

– *S. Sardot* (5. V).
Or. Omnipotens sempiterne Deus da nobis hodiernae festivitatis in honore beati Sacerdotis confessoris tui atque pontificis competenti devotione venerari solemnia, et eius sacris interventionibus caelestium gaudiorum adipisci consortia. Per.
Sec. Ad hanc oblationis hostiam sancti Sacerdotis famuli tui celebritate tibi dicatam profusum <...> patris genite propitius illibare quam inter <...> tui immolatione ad salutem nostram instituisti iugiter <...> persistere. Qui cum Patre.
Ad compl. Caelestis alimoniae sacramentis roborasti, quaesumus, Domine Deus noster, ut per temporalem mysteriorum tuorum participationem, intercedente gloriosissimo confessore tuo atque pontifice Sacerdote, aeterni convivii participare mereamur societatem. Per.

– *S. Jean Porte Latine* (6. V).
Or. Deus qui conspicis (Ha 485).

– *Vigile de saint Front* (24. X).

– *Solennité de saint Front* (25. X).
Or. Deus qui hodierna die gloriosissimum confessorem tuum atque pontificem Frontonem beatitudinis tuae munere ditasti, preces nostras quas in eius honore deferimus clementer exaudi, cunctorumque ad ipsius solemnitatem concurrentium in vota dignanter suscipe. Per.
Sec. Munus tibi per honorem sancti confessoris atque pontificie Frontonis oblatum, Domine Deus, pro intuitu respice, ipsiusque patroni meritis concede, ut nobis salutem mentis operetur et corporis. Per.
Ad compl. Divino satiati munere, quaesumus, Domine Deus noster, ut huius patroni nostri Frontonis intercessione, cuius praesentem celebramus festivitatem perennem obtinere mereamur beatitudinem. Per.

– *S. Leonce* (19. XI).
Or. Praesta, quaesumus, omnipotens Deus, ut qui beati Leoncii confessoris tui atque pontificis natalicia colimus, a cunctis malis imminentibus eius intercessione liberemur. Per.
Sec. Oblatis, Domine, quaesumus, placare muneribus, et intercedente beato Leoncio confessore tuo atque pontifice a cunctis nos deffende periculis. Per.
Ad compl. Sit nobis, Domine, reparatio mentis et corporis caeleste mysterium, ut cuius exequimur actionem sentiamus effectum. Per.

---

31. Le texte de cette oraison est une amplification de la formule des Gélasiens du VIII[e] siècle (Ge 937).

CALENDRIER

Incipit martyrologium seu kalendarium

Décembre

26 : Stephani protomartyris.
27 : Iohannis evangelistae.
28 : Innocentium.
31 : Sylvestri papae.

Janvier :

2 : Sylvani martyris.
3 : Genevefae martyris (!).
13 : Hilarii episcapi.
14 : Felicis in Pincis.
16 : Marcelli papae et martyris.
17 : Sulpitii confessoris et pontificis.
18 : Priscae martyris.
19 : Marii et Marthae.
20 : Fabiani pontificis et martyris.
Scbastiani martyris.
Eodem die sanctorum Marium (!) et Martham (!) Audifacem (!) et Abacuc [32].
21 : Agnetis virginis et martyris.
22 : Vincentii martyris.
23 : Emerentianae et Macharii martyrum.
25 : Conversio sancti Pauli apostoli.
Eodem die Praeiecti martyris.
28 : Agnetis secundo.

Février :

1 : Sori confessoris.
2 : Ypapanti Domini. Benedictio ad cereos.
5 : Agathae virginis et martyris.
10 : Zotici, Hyrenaei, Iacinti et Amanti martyrum.
Eodem die Scholasticae virginis.
Eodem die Soteris virginis et martyris.
14 : Valentini martyris.
Eodem die sanctorum Valentini,
Vitalis, Feliculae et Zenonis.
16 : Julianae virginis et martyris.
22 : Cathedra sancti Petri apostoli.
24 : Mathiae apostoli.

---

32. Les illustres martyrs romains Marius, Marthe et leurs deux fils, Audifax et Abacuc, sont assignés à la date du 20 janvier par le martyrologe hiéronymien (VI[e] siècle) et par le sacramentaire gélasien ancien (VII[e] siècle). Pour une raison inconnue, le martyrologe de Bède (VIII[e] siècle), suivi par celui de Florus (IX[e] siècle), l'avança au 19 de ce mois. Le calendrier-martyrologe de notre sacramentaire de Saint-Front enregistre curieusement les deux dates, démontrant la pluralité des sources mises en œuvre par son compilateur.

Mars :

1 : Albini episcopi *(add.)*.
7 : Perpetuae et Felicitatis, Saturnini et Revocati. Require retro in capite libri [33].
12 : Gregorii papae.
21 : Depositio sancti Benedicti.
25 : Adnuntiatio sanctae Mariae.

Avril :

1 : Mariae Egyptiacae *(add.)*.
4 : Ambrosii episcopi.
13 : Euphemiae virginis et martyris.
14 : Tiburtii Valeriani et Maximi martyrum.
23 : Georgii martyris.
25 : Marci evangelistae.
28 : Vitalis martyris.
29 : Frontasii martyris.

Mai :

1 : Philippi et Iacoli apostolorum.
2 : Sicharii. require retro in primo quaternio [34].
3 : Inventio sanctae Crucis.
Eodem die Alexandri, Eventii et Teoduli martyrum.
Ipso ou die Iuvenalis episcopi.
5 : Sacerdotis episcopi.
6 : Iohannis ante Portam Latinam.

LECTIONNAIRE

Sancti Leoncii episcopi (19. XI).

Ev. Sint lumbi vestri praecincti. *Require in sanctorum* [35] (Lc. 12, 35-40).

BENEDICTIONNAIRE

- *Exorcismus salis et benedictio. Exorcismus aquae.*
- *Oratio quando spargitur aqua in domo.*
- *Oratio in sacrario.*
- *Oratio ubi vestimenta servantur.*
- *Oratio in dormitorio.*

---

33. Cette indication montre que le formulaire de messe de ce martyr, absent du corps du sacramentaire, avait été ajouté après coup sur la page de garde du volume.
34. En bas-latin, le mot *quaternio* désigne un cahier. Il semblerait que le formulaire de messe de saint Sicaire, — l'un des saints Innocents, — ait figuré sur un cahier à part, qui aurait été ajouté après coup au sacramentaire.
35. L'expression *in sanctorum* signifie que l'on devait prendre cet évangile au commun des saints.

– *Oratio in scriptorio.*
Benedicere digneris (Sup 1478).
– *Alia oratio in lardario.*
O. et m. D. qui necessitatem (Sup 1485).
– *Oratio in refectorio.*
O. et m. D. qui famulos (Sup 1475).
– *Alia oratio.*
Domine Iesu Christe qui ex quinque panibus de *etc* (Franz I, 284).
– *Oratio in caminata.*
O. s. D. cuius sapientia (Sup 1486).
– *Oratio in quoquina*[36].
Sanctificetur istius (Sup 1483).
– *Oratio in cellario.*
O. et m. D. qui ubique (Sup 1477).
– *Alia oratio in granario.*
O. et m. D. qui benedixisti (Sup 1482).
– *Oratio in area.*
– *Oratio ubi conservantur oleum et mel et caetera.*
Domine Deus *etc*[37].
– *In domo infirmorum alia.*
– *Oratio in hospitium pauperum.*
– *In salutatorio*[38].
Te, Domine Deus noster, humiliter deprecamur, ut nobis famulis tuis ob gratiam salutationis locum hunc frequentantibus semper adesse digneris, sitque sermo noster ignitus atque sale conditus utilitate proximi plenus, ut cum advenientes hinc recesserint, de exemplo nostro gloriam tui nominis praedicent. Per.
– *Oratio ad portam monasterii.*
Domine Iesu Christe qui (Ge 2859).
– *Capitula :*
Benedicamus Patrem et Filium *etc.*
Laudemus et superexaltemus *etc.*
Post partum virgo *etc.*
Dei genitrix *etc.*
In conspectu angelorum *etc.*
Adorabo ad templum *etc.*
Nimis honorati sunt amici tui Deus.
Mimis confortatus est *etc.*
Ora pro nobis beata ill[39].
Ut digni *etc.*
Exultabunt sancti in gloria.

36. Dans le Supplément d'Aniane, cette formule est assignée *in pistrino*, c'est-à-dire le local où se trouvait le pétrin de la boulangerie communautaire.
37. Aucune oraison comportant ce titre et cet incipit ne se trouve dans les Gélasiens du VIII[e] siècle. On peut regretter que Leydet, qui ignorait bien sûr cette particularité, n'ait pas copié toute la formule.
38. J'ai noté plus haut que cette oraison est une formule gallicane, remontant à l'époque mérovingienne.
39. Cette mention semble indiquer que ces *capitula* proviennent d'une abbaye soit féminine, soit placée sous le patronage d'une sainte.

Laetabuntur *etc.*
Domine exaudi orationem *etc.*
Et clamor *etc.*
Dominus vobiscum.
Et cum spiritu tuo.
Oremus.

— *Oratio :*
Via sanctorum omnium (Ge 2860)[40].

— *Oratio in poliandro*[41] *:*
Omnipotentiam tuam, quaesumus, Domine, sancte Pater, omnipotens aeterne Deus, sancti tui Andrea apostolus et Clemens interventores exorent, ut hanc domum in honorem Domini nostri Iesu Christi unigeniti tui sub eorum invocatione consecratam clementer illustres, et omnibus in ea nomem tuum invocantibus remissionem tribuas peccatorum. Per.

— *Oratio in cella nova.*

— *Oratio super vasa in loco antiquo reperta.*
O. s. D. insere te officiis (Sup 1460).

— *Oratio ad agapen pauperum.*
Da, Domine, famulo tuo N (Ha 990).

— *Oratio post lavationem pedum*[42].
Deus cuius filius pedes lavit discipulorum suorum, adesto nostrae servitutis officio et praesta, ut sicut hic exteriora abluuntur inquinamenta, sic a te omnium nostrorum interiora laventur peccata. Per eundem.

— *Alia oratio exeuntibus de quoquina. Capitula :*
Salvos fac *etc.*
Mitte eis Domine auxilium *etc.*

— *Oratio :*
Deus qui dixisti : Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis et ego reficiam vos, hos famulos tuos laborum suorum premio refice sempiterno. Qui vivis et regnas.

— *Alia oratio intrantibus de quoquina. Capitula :*
Salvos *etc.*

— *Oratio :*
Adiuva, quaesumus, Domine, hos famulos tuos in obsequio laborantes fraterno et sine murmuratione illis perseverantiam et proprii laboris mercedem concede perpetuam. Per.

— *Alia oratio in adventu fratrum supervenientium. Capitula :*
Salvos etc.

— *Oratio etc.*

---

40. J'ai déjà souligné que, dans les Gélasiens du VIII[e] siècle, cette formule indique la protection de martyrs indéterminés : *sanctorum tuorum martyrum,* alors qu'ici est invoqué spécifiquement et uniquement l'apôtre saint Pierre.

41. Sur le mot *polyandrum,* employé ici à tort, cf. la note 24. Cette oraison, comme celle pour le parloir, est d'origine gallicane et mérovingienne. Elle invoque le patronnage des saints André et Clément, qui étaient les titulaires de l'abbaye où elle a été rédigée.

42. Cette formule semble provenir de la cérémonie du *Mandatur* le Jeudi-Saint, où, dans les monastères, le père abbé lavait lui-même les pieds de douze pauvres.

Alia oratio etc.

– *Oratio pro fratribus qui ministerio proficiscuntur :*
Omnipotens Deus, te supplices exoramus, ut super hos famulos tuos quos tuorum servorum obsequio mancipamus effundere digneris spiritum sapientiae et intelligentiae concedas, quae eis iniuncta sibi administrare officia, ut et tibi placeant et utilitatem servorum tuorum te auxiliante expleant, quatenus optatam veniam delictorum suorum pro impensis obsequiis te miserante percipiant et ad desideratum supernae hereditatis praemium te ducente perveniant. Per.

– *Oratio pro fratibus qui in ministerio absolvuntur :*
Deus qui pie servientium tibi munificiis retributor clemensque largitor existis, concede his famulis tuis qui, te opitulante, iniuncta tibi peregerunt officia, ut a te bonorum omnium retributore dignam proprii laboris mercedem percipiant, et si qua eos ignorantiae aut neglegentiae macula infuit, vel infirmitas humanae fragilitatis ad culpam labentes inflexit, tu clementer exterge, proprium emunda, benignus ignosce. Per.

– *Oratio super poenitentem :*
Da nobis, Domine (Ha 989).

– *Pro his qui iter aguntur :*
Capitula :
Salvos fac Domine Deus meus *etc.*
Beati immaculati etc.
Angelis suis mandavit *etc.*

– *Oratio :*
Exaudi nos, Domine (Ha 999).

– *Alia :*
Deus *etc*[43].

– *Alia :*
Exaudi *etc*[44].

– *Alia :*
Deus qui *etc*[45].

– *Pro redeuntibus de itinere :*
Capitula :
Salvos *etc.*
Ecce quam bonum et quam uncundum.
Beati immaculati in via.

– *Oratio :*
O. s. D. nostrorum temporum (Sup 1315).

– *Alia :*
Omnipotens *etc*[46].

– *Alia*[47] :

– *Benedictio lectoris :*

43. Problablement Ge 2797 ou 2800.
44. Problablement Ge 2798 ou 2802.
45. Problablement Ge 2801.
46. Très problablement Ge 2804.
47. Leydet n'indique pas l'incipit.

Excita, Domine, mentem huius famuli tui, ut sacris intenta doctrinis et intelligat quod sequatur et sequendo fideliter apprehendat. Per.

- *Alia :*
  Tribue quaesumus *etc.*
- *Oratio ante cibum :*
  Benedic Domine (Sup 1467).
- *Alia :*
  Refice nos Domine (Sup 1466).
- *Alia :*
  Deus qui nos ad delicias (Tc 4449).
- *Oratio post prandium :*
  Agimus tibi gratias, omnipotens Deus, pro universis beneficiis tuis. Qui vivis.
  Ps. Miserere mei Deus.
- *Alia :*
  Satiasti nos Domine (Tc 4464).
- *Alia*[48].
- *Benedictio putei.*
- *Benedictio fontis novi.*
- *Benedictio uvae vel fabae.*
- *Benedictio ad fruges novos.*
- *Benedictio panis novi.*
- *Benedictio vini novi.*
- *Benedictio ad omnia quae volueris.*
- *Alia benedictio.*
- *Oratio contra fulgora :*
  Primum spargitur aqua benedicta :
  O. s. D. parce metuentibus (Sup 1459).
- *Alia*[49].
- *Alia*[50].
- *Benedictio ferri in quo manus ad iudicium mittitur :*
  Omnipotens Deus, a quo est omne instum et cui displicet omnis iniustitia, quique famulos tuos pueros tres Sidrach, Misach et Abdenago de fornace ignis ardentis liberasti et illaesos abire a tactu ignis fecisti, te supplices deprecamur, ut hoc ferrum benedicere et sanctificare digneris, ut virtute suscepta per illud manifestare digneris institiam fidelium et iniustitiam perversorum, ita ut nulla fraus in eo valeat ad opprimendam veritatem, ostendens et notum faciens, Domine, ad quem rei veritas pertineat per hoc ferrum ignitum ad laudem et gloriam nominis tui. Per.
- *Exorcismus aquae calidae in qua manus ad iudicium mittitur :*
  Exorcizote, creatura aquae, in nomine Dei Patris et in nomine Iesu Christi filii eius Domini nostri, ut fias aqua exorcizata ad effugiendam omnem potestatem inimici et omne fantasma diaboli, ut si hic

48. Leydet n'indique pas l'incipit
49. Probablement Ge 2675.
50. Peut-être Ge 2677 ou 2678

homo manum suam in te missurus innocens est, unde reputatur pietas Dei omnipotentis liberet eius, et si, quod absit, culpabilis est et praesumptuosus, in te manum mittere ausus fuerit, eiusdem Dei omnipotentis virtus super eum hoc declarare dignetur, ut omnis homo timeat et contremiscat nomem sanctum gloriae Domini nostri. Qui vivit (Franz II, 374).

- *Alia :*
  Omnipotens Deus, te supplices exoramus, ut sanctum, verum et rectum iudicium tuum nobis in hoc etiam manifestare digneris, quatinus hic homo ex hac reputatus causa, si per aliquod malefactum, diabolo instigante aut cupiditate aut superbia, culpabilis est in facto vel consensu, et hoc comprobationis iudicium subvertere aut violare volens malo confisus ingenium manum suam in hanc aquam praesumptuose mittere ausus fuerit, tua pietas hoc declarare taliter dignetur, ut in eius manu dignosci queat quod iniuste egit, ut et ipse deinceps per veram confessionem poenitentiam agens ad emendationem perveniat, et si culpabilis ex hac causa non est, hoc ei praestare digneris, ut nulla laesio vel malicia in eadem manu appareat, per quam sine culpa calumpniam incurraut, ut iudicium sanctum et verum in omnibus declaretur gentibus. Per.
- *Benedictio aquae ad signum ecclesiae :*
  Benedic Domine hanc aquam (Tc 4322).
- *Benedictio cilicii :*
  Benedic, Domine, istam, quaesumus, cilicii materiam, hirta sibi asperitate contexta. Effunde quoque tuae munus gratiae super omnes divina caritate utentes, ut qualiter eius hyrsuta hominis artus domant exterioris, ita atque super terram sunt membra mortificent interioris. Per.
- *Super pectus eius :*
  Cilicium confessionis et poenitentiae indumentum tibi imponimus, ut per confessionem et poenitentiam a labe omnium peccatorum emundari merearis, quatinus vestimentis industus exultationis ac laetitiae in palatio regis aeterni securus et gaudens intrare possis. Per.
- *Benedictio ad capillaturam :*
  O. s. D. respice propitius (Ha 991).
- *Oratio ad tundendum :*
  Deus cuius spiritu (Ha 993).
- *Quando tunditur :*
  Ant. Tu es Domine (PRG 3,3).
  Ant. Dominus omnipotens benedicat tibi et crescere te faciat.
  Ant. Haec est generatio quaerentium Dominum, quaerentium faciem Dei Iacob. *Ps.* Domini est terra.
  Ant. Dominus omnipotens. *Ps.* Ecce quam bonum.
  Oratio :
  Praesta q.o.D. ut huic (PRG 3,5).
- *Benedictio hanc (!) sportam :*

Domine Iesu Christe, fili Dei vivi, qui recte incedente itinere pius adiutor es, te suppliciter exoramus ut hoc opus tua benedictione consecrare digneris, et praesta, piissime Pater, ut hi famuli tui ill. vel famulae tuae qui hoc in umeris (!) suspenderint opus benedictionis tuae gratiam repleantur et hic et ubique deffensionis tuae auxilio muniantur. Per (Franz II, 283, n. 4).

— *Ad baculum :*
Accipe et hunc baculum (Ge 3059).

Fin de la copie de Leydel

© S.H.A.P. 1991. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

La maison de retraite de La Tour-Blanche

par Henri de CASTELLANE

Le 3 avril 1981 une convention est signée entre, d'une part, la mère supérieure générale de la congrégation des sœurs de Sainte-Marthe, dont le siège social est à Périgueux 2 place de la Cité et, d'autre part, le président du conseil d'administration d'une association à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901, constituée le même jour et qui a pour objet l'administration générale et la gestion financière de la maison de retraite Sainte-Marthe à La Tour-Blanche.

Devenu président de ce conseil d'administration, en octobre 1985, j'ai voulu, avant d'arriver au terme de cette mission qui m'a été confiée, écrire ces quelques pages retraçant la naissance et l'histoire de la maison de retraite de La Tour-Blanche et cela dans un double but :

– rendre hommage au dévouement sans limite qui a été déployé dans cet établissement depuis 1842, année de sa fondation ; d'abord pour l'instruction des enfants et des orphelines, ensuite pour améliorer la condition des personnes âgées.

– empêcher que le souvenir des événements qui, en près de cent cinquante ans, ont marqué l'évolution de cette maison, tant dans ses finalités successives que dans son architecture, ne sombre dans l'oubli.

LE POINT DE DEPART

Lorsque l'on pénètre dans l'enceinte de la maison de retraite à La Tour-Blanche, l'attention est rapidement attirée à l'extrémité nord du bâtiment de gauche, par les restes d'une vieille porte marquée à sa partie supérieure : « 1696 ».

C'est là, sans doute, la date de construction ou d'aménagement d'une maison appartenant à la famille de la Croix de Saint-Cyprien.

La Croix de Saint-Cyprien ! Règis Valette dans son catalogue de la noblesse française contemporaine mentionne : *« Périgord ; ancienne extraction 1491 »* ; c'est-à-dire famille dont la filiation prouvée atteint le XV[e] siècle.

Porte 1696.

Alfred de Froidefond de Boulazac dans l'**Armorial de la noblesse du Périgord** nous livre : *« Le premier depuis lequel se poursuit la filiation de la famille est Jean, écuyer Seigneur de la Croix, en Nivernais, vivant en 1420, et que ce fût son petit fils qui vint en Périgord en qualité de commandant d'une Compagnie d'arbalétriers, à la suite du Seigneur de Mareuil et s'y établit, définitivement, en 1514.*

Il ajoute que cette famille a été maintenue dans sa noblesse d'extraction par deux sentences de l'élection de Périgueux en 1617 et 1618.

Un extrait des **Généalogies Périgourdines** du comte de Saint-Saud, édition 1898, est plus détaillé :

François de La Croix deuxième fils d'Odet de La Croix Seigneur de Jovelle, naquit à Jovelle vers 1680 et créa par son mariage la branche de Saint-Cyprien [1].

1. En Charente, 10 km au nord de Chalais.

Veuf de Catherine de Gérès de Camersac il testa le 7 janvier 1749 dans *« sa maison noble de La Tour Blanche »*.

Son fils aîné François, baptisé à La Tour-Blanche le 12 janvier 1718 y fût inhumé le 2 décembre 1789. Il avait épousé la fille du seigneur de la Vassaldie qui lui avait apporté en dot le Domaine de Port Boutou sur la commune d'Allemans. Ils eurent sept enfants.

François l'aîné fut page de Louis XV et épousa le 30 décembre 1772 Marie Sarrazin de la Nays. Elle mourut le 27 février 1803 et en décembre de la même année il fut procédé au partage entre François et ses frères et sœurs de la succession paternelle. Le 18 janvier 1817 il répartit ses biens entre ses quatre enfants survivants.

Parmi ceux-ci Jacques François Marie (en famille Emile) né à Passirac en Charente le 21 juillet 1783, qui épousa en 1827 Elisabeth d'Almays des Farges née à Manzac (Dordogne) en 1801. Il décéda à La Tour-Blanche le 24 août 1841 [2].

Ajoutons que l'**Armorial de la Noblesse du Périgord** nous dit : « Jean Dalmais Seigneur des Farges eût des lettres d'anoblissement au mois d'avril 1654 dûment vérifiées à Clermont-Ferrand le 26 novembre du même an ».

LA FONDATION

La communauté de La Tour-Blanche a été fondée en l'année 1842 par Elisabeth d'Almays des Farges, veuve de Monsieur Jacques François Marie de la Croix de Saint-Cyprien (1783-1841) qu'elle avait épousé en 1827.

Madame de la Croix de Saint-Cyprien veuve et n'ayant pas d'enfant, avait conçu le généreux dessein de consacrer sa modeste fortune au plus grand bien de sa paroisse d'adoption.

Elle s'adressa alors à mère Nathalie du Pavillon, supérieure de la congrégation de la Miséricorde à Bergerac, avec qui elle avait été en pension au couvent des religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve à Paris et lui demanda de fonder dans sa maison une communauté enseignante.

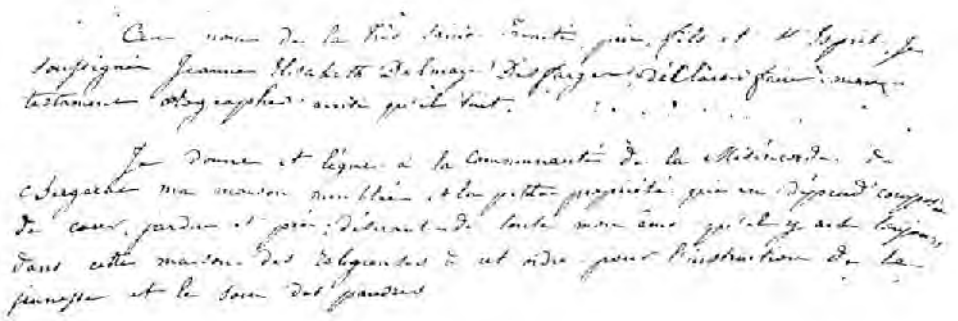

Testament de madame de La Croix.

2. Arch. com. La Tour-Blanche.

Mère Octavie de Selves et Sœur Thérèse Reclus furent choisies pour remplir cette mission et arrivèrent à La Tour-Blanche le 15 octobre 1842.

Simultanément, le huit novembre de la même année, madame de la Croix de Saint-Cyprien, rédige son testament olographe dans lequel, entre autres, elle donne et lègue à la Miséricorde de Bergerac, sa maison meublée et la petite propriété qui en dépend [3].

Mère Octavie de Selves quittera La Tour-Blanche quatre ans plus tard pour fonder à Bergerac un orphelinat de jeunes filles, mais sœur Thérèse Reclus, deviendra mère supérieure de la communauté et y demeurera jusqu'à sa mort le 13 février 1897.

Donc 1842 voit la naissance à La Tour-Blanche, dans la maison de madame de la Croix d'un externat rapidement fréquenté par une cinquantaine de jeunes filles, la classe étant gratuite pour les plus pauvres. Dès l'année 1844 l'externat fut doublé d'un pensionnat qui en peu de temps reçut jusqu'à trente-cinq élèves. Madame de la Croix et les sœurs trouvaient également le temps de visiter les malades.

SAINTE-MARTHE

Le 8 novembre 1852, c'est la congrégation de la Miséricorde, dont dépend l'établissement enseignant de La Tour-Blanche, qui est l'objet d'une modification profonde.

Monseigneur Massonnais, évêque de Périgueux, reprenant l'idée émise au concile provincial de Bordeaux en 1850, procède à l'union des congrégations diocésaines du Périgord autour de Sainte-Marthe de Périgueux comme congrégation hospitalière et enseignante, gouvernée par une supérieure générale. Parmi ces congrégations regroupées figure la Miséricorde de Bergerac [4].

Devant le développement croissant de l'établissement de La Tour-Blanche et afin de lui donner des bases plus solides et offrant de meilleures garanties, madame de la Croix décide quelques années plus tard de prendre les mesures nécessaires afin que son œuvre puisse continuer après sa mort.

Elle transforme donc en donation le testament fait en 1842 et le 12 mars 1859 devant maître Lagrange, notaire à Périgueux : « *Madame Jeanne Elisabeth Dalmays, veuve de Monsieur Jacques François Marie de la Croix, propriétaire, demeurant au chef-lieu de la commune de « Latourblanche », canton de Verteillac, arrondissement de Ribérac — Dordogne ; laquelle a, par ces présentes, déclaré faire donation entre vifs et irrévocable à la communauté religieuse hospitalière et enseignante de l'Ordre de Sainte-Marthe à Périgueux... de deux maisons, une grange, deux jardins et un pré, le tout se joignant et ne faisant qu'un seul immeuble. Cette donation acceptée par madame Anne Marie Gonthier du Soulat « intervenu » aux présentes en qualité de supérieure générale de la congrégation religieuse de Sainte-Marthe de Périgueux* ».

---

3. Arch. congrég.
4. Une Fondation sur trois siècles.

Mais cette donation ne devait être définitive et irrévocable qu'à compter du jour de l'approbation du chef de l'Etat qui n'a été accordée que deux ans plus tard, signée par l'empereur Napoléon III, au palais des Tuileries, le 25 janvier 1861 :

« Napoléon par la grâce de Dieu et la volonté Nationale Empereur des français, a tous présents et à venir salut... avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article I

La Congrégation Hospitalière et Enseignante des Sœurs de Sainte-Marthe existant à Périgueux (Dordogne), en vertu des décrets du 13 novembre 1810 et huit novembre 1852 est autorisée à fonder dans la commune de la Tour-Blanche un établissement de sœurs de son ordre à la charge par les membres de cet établissement de se conformer exactement aux statuts approuvés pour la maison mère par les décrets précités.

Article II

La Supérieure Générale de la Congrégation... et le Maire de la commune de la Tour-Blanche sont autorisés à accepter, chacun en ce qui le concerne... la donation faite par la dame Jeanne Elisabeth Dalmays veuve du Sieur Jacques François Marie « Delacroix »...

L'ORPHELINAT

L'œuvre de madame de la Croix et de Mère Thérèse ne cesse de se développer et le nombre d'élèves d'augmenter ; aussi la disponibilité d'une maison joignant la cour de la communauté donna-t-elle l'idée en 1868 de fonder un orphelinat de jeunes filles.

Le 24 octobre de cette année devant maître Dubut notaire à la Tour Blanche a comparu M. François Boucaud élève en pharmacie qui déclare vendre à madame Thérèse Reclus, en religion Sœur Thérèse de l'Ordre de Sainte Marthe, Supérieure de la communauté de la Tour Blanche également présente : une maison en son entier « composée » d'un rez de chaussée, premier étage et grenier et une écurie, le tout se tenant, joignant au Nord un chemin public et de tous autres côtés la communauté.

Là, à compter du 1er janvier 1870 y seront formés à la couture des enfants pauvres en même temps que leur sera donnée une éducation chrétienne. « Cette dernière œuvre est restée la plus chère au cœur de Mère-Thérèse Reclus ; elle recevait les enfants sans les compter ; plus les orphelines étaient nombreuses plus son cœur débordait de joie[5] ».

LE TEMPS DES DEUILS

Au désespoir de cette grande communauté qu'elle avait été si heureuse de fonder dans sa petite maison de La Tour Blanche et particulièrement à

5. Abbé Davèze, curé de La Tour-Blanche de 1891 à 1930.

celui de mère Thérèse Reclus, tant leurs deux existences semblaient rivées l'une à l'autre depuis trente neuf ans, madame de la Croix de Saint-Cyprien s'éteignit le 14 septembre 1881.

Plaque commémorative dans la chapelle.

Cependant l'œuvre continuait et sous l'impulsion énergique de mère Thérèse la communauté ne cessait de s'agrandir. Nous pouvons lire une lettre en date du 14 avril 1882 de l'inspecteur d'académie de Dordogne à l'inspecteur primaire de Ribérac :

« J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance du 1er avril courant le Conseil départemental a autorisé « madame Sœur Thérèse Reclus, institutrice congréganiste et maîtresse de pension à la Tour-Blanche à recevoir 63 pensionnaires dans son Etablissement en raison de l'agrandissement des dortoirs.

Cette extension ne cessera point et sur des plans d'aménagement des différents locaux nous pouvons voir qu'en 1897 le décompte des pensionnaires était le suivant :

Dortoir A 29 lits dont un pour la surveillante
Dortoir B 22 lits dont un pour la surveillante
et pour l'orphelinat :
1er étage A 9 lits dont 1 pour la surveillante
B 22 lits dont 1 pour la surveillante
2ème étage C 9 lits dont 1 pour la surveillante
D 22 lits dont 1 pour la surveillante.
Soit un total de 113 personnes.

Mère Thérèse à qui la communauté avait réservé la surprise le 3 août 1892 d'une fête magnifique pour célébrer les doubles Noces d'Or, de la fondation de l'établissement et de sa profession religieuse, s'éteignit le 13 février 1897 âgée de 79 ans.

Par son esprit de grande charité, d'indéfectible bonté et par sa compétence à la tête d'un établissement qu'elle a su conduire dans les difficultés de son époque, mère Thérèse Reclus a pleinement mérité les paroles prononcées à ses obsèques par M. le curé de La Tour-Blanche l'abbé Davèze :

« Daigne celle que nous pleurons tous, veiller toujours sur ses nombreux enfants, sur la paroisse qui a recueilli le fruit de ses labeurs plus que demi-séculaires, sur la congrégation de Sainte-Marthe et plus spécialement sur sa chère communauté de La Tour-Blanche.

Par ailleurs *« L'An Mil Huit Cent Quatre Vingt Dix Sept le 21 février, le Conseil Municipal de la commune de la Tour Blanche, en raison des nombreux services rendus à la localité par madame Marie Thérèse Reclus, en religion Sœur Thérèse, Supérieure de la Communauté des Sœurs de Sainte-Marthe à la Tour Blanche, depuis environ 54 ans, décide de lui accorder une concession gratuite perpétuelle dans le cimetière de La Tour Blanche ».*

Enfin les anciennes élèves ont ouvert une souscription pour l'érection d'un monument qui : *« perpétuera, avec leurs regrets le souvenir de leur filiale reconnaissance et la mémoire des vertues et des bienfaits de leur bonne Mère*[6] *».*

ASILE ET MAISON DE RETRAITE

Le décès de mère Thérèse Reclus fût-il la raison du choix fait par le conseil d'administration de la congrégation ?

Sans aucun doute, l'absence des fondatrices a-t-il pesé sur la décision, mais il est certain que l'entretien d'une communauté si nombreuse dans des bâtiments, peut-être agrandis mais incontestablement vétustes, était d'un coût trop élevé. Toujours est-il que le 21 janvier 1899, « le Conseil d'Administration de la Congrégation décide qu'il n'y a pas lieu de maintenir le pensionnat et l'orphelinat » qui existaient dans cet établissement. Pour répondre aux vœux du Public et avec le concours de personnes charitables, la communauté remplace le pensionnat par un asile de vieillards qui sera joint à l'école libre d'externes. En 1900-1901 une maison de retraite sera annexée à l'asile.

Il fallut des aides généreuses comme celle de M. et Mme Camille Fargeot qui le 23 avril 1900 créent une fondation dont l'intérêt devra être affecté à l'entretien de quatre vieillards, pour mener à bien cette transformation.

6. Abbé Davèze : en fait épitaphe.

LES ANNEES SOMBRES : 1904 à 1910

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, vu la loi du 7 juillet 1904 relative à la suppression de l'enseignement congréganiste.

Arrête

Article 1 - Seront fermés dans un délai qui expirera le 1er octobre 1904 les Etablissements congréganistes ci-après désignés situés dans le département de la Dordogne :

Sœurs de Sainte Marthe de Périgueux à la Tour-Blanche.

Fait à Paris le 10 juillet 1904 signé E. COMBES.

L'arrêté en lui-même semblait frapper l'établissement tout entier ; cependant les lois sur lesquelles il s'appuyait ne pouvaient viser que la partie enseignante : l'externat. On résolut donc de ne donner à l'arrêté que la portée qu'il pouvait légalement avoir et d'en aviser le préfet ; ce qui fût fait le 18 juillet 1904 :

« J'ai l'honneur de vous informer que conformément à la notification que vous m'avez fait parvenir le 10 juillet les classes qui étaient jointes à l'asile de la Tour Blanche vont cesser le 25 de ce mois.

En conséquence les religieuses ne s'occuperont plus que des services hospitaliers ».

La Supérieure Générale de Sainte-Marthe
Signé : Sœur Emmanuel PERROT

Le préfet ayant laissé cette lettre sans réponse, l'asile a continué à fonctionner et le 14 avril 1910 le président du Conseil a signé l'arrêté suivant : *« est rapporté l'arrêté du 10 juillet 1904 en ce qu'il a ordonné la fermeture totale de l'Etablissement des Sœurs de Sainte-Marthe de Périgueux à la Tour Blanche cet établissement restant autorisé pour les services statutaires étrangers à l'enseignement... »*

La maison de retraite n'a cessé depuis lors de se consacrer à l'œuvre charitable prévue par ses statuts ; par ailleurs filiale de la congrégation de Sainte-Marthe de Périgueux elle est régie par les mêmes statuts.

EN GUISE DE PREMIERE CONCLUSION

Madame de la Croix de Saint-Cyprien et mère Thérèse Reclus, unies dans une volonté commune de bonté et de charité aidées par la très Sainte-Vierge, à qui elles se recommandaient chaque jour, ont été de 1842 à 1897, cinquante cinq ans, l'âme de cette communauté de La Tour-Blanche.

Maintenant encore leur souvenir demeure comme le modèle le plus pur de compréhension réciproque.

Le 9 août 1897, six mois après l'enterrement de mère Thérèse Reclus, le maire de La Tour-Blanche a autorisé l'exhumation et le transport des restes de *« d'Almays des Farges, veuve de la Croix de Saint Cyprien décédée*

Les tombes.

le 14 septembre 1881 de l'ancien cimetière de cette commune dans le cimetière actuel ».

Madame de la Croix et mère Thérèse reposent maintenant côte à côte.

STRUCTURES

Il ne saurait être question de vouloir retracer ici l'architecture et la disposition des bâtiments qui pouvaient exister au Moyen Age à l'emplacement occupé maintenant par la maison de retraite.

On peut toutefois raisonnablement penser que :

— A son origine le corps de bâtiment le plus ancien faisait partie de la *« Maison noble »* de François de la Croix, fils d'Odet. Citons pour cela le comte de Saint Saud :

« Un hommage rendu en 1560 pour Jovelle par Arnaud de la Croix constate qu'à cette époque Jovelle était une maison noble dans la ville même de la Tour Blanche avec terres et biens s'étendant hors de l'enceinte. Cet hôtel Noble confrontant d'un côté aux murailles de la ville et de l'autre au Jardin du Baron ».

Il nous dit par ailleurs :

« Le Chaslard, ancien nom de l'Hôtel Noble de Jovelle est-il dit dans le testament d'Arnaud de la Croix en 1570. C'était donc dans la Tour Blanche et très probablement dans le bourg même ».

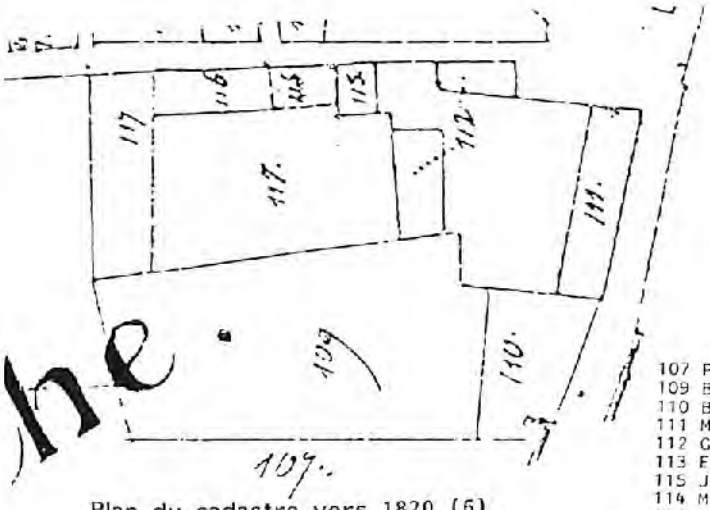

Plan du cadastre vers 1820 (6)

107 Pie du cheval blanc
109 Barray (terre)
110 Basse-cour
111 Maison
112 Grande étable et cour
113 Ecurie
115 Jardin
114 Maison Boucaud
116 Jardin (7)

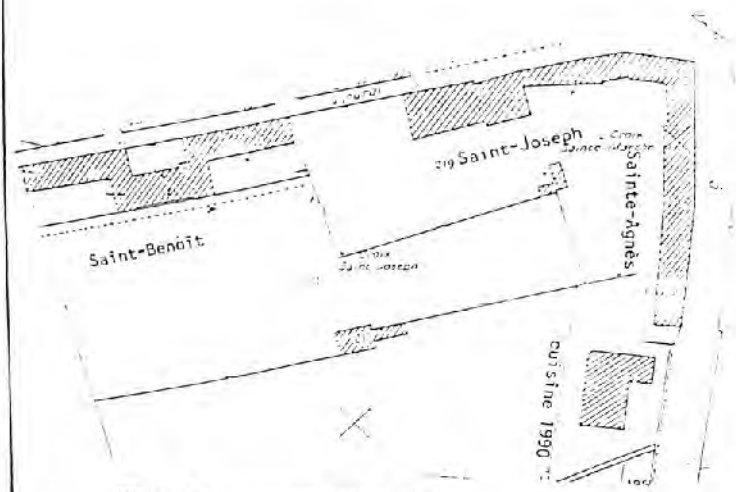

Plan du cadastre vers 1990

(6) Cadastre Ribérac
(7) Arch. Dordogne

Plan d'ensemble.

— De nombreux combats se sont déroulés à La Tour-Blanche durant les guerres de Religion, puis la Fronde, qui ont démantelé les fortifications et la Révolution, elle aussi, a amené son lot de destructions. Rien d'étonnant qu'il ne soit resté que peu de choses en 1842 de ce qui était un ouvrage de défense de la « porte du Cheval Blanc ».

— La maison laissée à madame de la Croix au décès de son mari curieusement orientée nord-sud ne pouvait pas être une construction isolée.

Notre propos se limitera donc partant de la donation de madame de la Croix de Saint-Cyprien à la congrégation de la Miséricorde en 1842 à en suivre l'évolution.

Sainte-Agnès.

SAINTE-AGNES

Au Nord, la structure la plus ancienne ; sa porte datée 1696 et ses deux lucarnes, de même époque, peut-être antérieures, malheureusement enlaidies par une cheminée.

Son prolongement vers le sud comprend la dépendance de création plus récente, et surélevée en 1897 pour l'aménagement des dortoirs.

Enfin l'adjonction en 1950 d'un bâtiment de services.

SAINT-JOSEPH

C'est l'ensemble formé par :

– La deuxième maison figurant dans la donation de madame de la Croix le 12 mars 1859, mais non mentionnée dans son testament le 8 novembre 1842. Elle a donc été construite entres ces deux dates. Un plan nous montre que là se situaient les classes des externes.

– La Maison Boucaud, ou les maisons Boucaud, ou plus logiquement la maison Boucaud et son écurie transformée. Achetée par mère Thérèse Reclus en 1868, orphelinat en 1870 et réaménagée en 1897 avec dortoirs de 64 lits.

SAINT-BENOIT

Vaste maison construite par l'Abbé Joyeux qui fut curé de La Tour-Blanche de 1839 à 1881 et décéda en 1883 en retraite à Brantôme. Saint-Benoit servit quelque temps de maison de retraite pour les prêtres âgés.

Les lucarnes XVII[e] siècle

ET POUR CONCLURE

Dans la chapelle de la maison de retraite de La Tour-Blanche, créée en 1843 par madame de la Croix au cœur de sa « petite propriété », les sœurs de Sainte-Marthe prient. Elles prient devant le chemin de croix béni par l'abbé Davèze le 17 janvier 1913 et sous la plaque rappelant la donation. Elles prient pour le repos de l'âme de madame de la Croix, comme elle l'a demandé dans son testament. Elles prient pour que tous ces souvenirs chers à la congrégation de Sainte-Marthe aident les sœurs dans leur œuvre d'immense dévouement.

Un grand merci à tous ceux et celles, très nombreux, qui ont bien voulu m'aider à écrire ces quelques lignes avec une mention très particulière :

— A la congrégation de Sainte-Marthe et sa supérieure générale mère Lucienne Lacombe, ainsi qu'à mère Thérèse Lalande qui l'a précédée.

— A la Maison de retraite de La Tour-Blanche, son directeur M. Bruno Lenfant et la supérieure de sa communauté sœur Saint-Martial Escarmant ;

A la famille de madame de la Croix de Saint-Cyprien, M. Jehan de la Croix de Saint-Cyprien et Madame la vicomtesse Xavier de Castelbajac.

SOURCES

— Correspondances avec M. Jehan de la Croix de Saint-Cyprien.
— Archives privées de la Croix et de Castelbajac.
— Archives de la congrégation de Sainte-Marthe.

— *Une fondation sur trois siècles,* Edition du Rameau, Paris, 1985.
— C.R. anonyme du Sermon de l'abbé Davèze aux obsèques de mère Reclus (1897) appartenant à M. E. du Chazeaud.

— Archives départementales de Périgueux.
— Archives communales de La Tour-Blanche.
— Cadastre de Ribérac.
— Eléments d'appréciation de l'architecture donnés par M. E. du Chazaud.

— Photographies M. Bretonnet - Ribérac.
— Carte postale : collec. Dominique Audrerie.

© S.H.A.P. 1991. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

Note sur les travaux de construction ou de réparation à effectuer en 1743 dans certains édifices de la subdélégation de Périgueux

par Jean VALETTE

Nous avons relevé dans la liasse C 2651 des Archives de la Gironde un « Etat des paroisses de la subdélégation de Périgueux où il se doit lever en 1734 des impositions pour constructions ou réparations d'église, maisons presbytéralles, pont et chaussées ».

Cet état, important en lui-même, car il nous fournit des renseignements sur des édifices cultuels [1] et sur deux ponts, nous a paru d'autant plus intéressant qu'il concerne l'année 1743 pour laquelle nous ne possédons pas de relevé des arrêts du Conseil autorisant les constructions et réparations des édifices cultuels, lesdits arrêts (série E des Archives Nationale) n'étant

1. Sur les constructions et les réparations des édifices cultuels, cf Valette (Jean), Contribution à l'étude des travaux et réparations effectués aux édifices religieux de la Guyenne de 1756 à 1789, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, n.s., 12-13, 1976-1977, p. 113-131; et Travaux et Réparations effectués aux édifices religieux de l'actuel département du Lot-et-Garonne de 1739 à 1742, dans *Actes du XXXII[e] Congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest (1980)*, p. 65-78.

conservés à Bordeaux que de 1756 à 1789 (Arch. dép. Gironde C 4717 à 4720).

Nous examinerons à la fin de cette étude les sommes imposées pour les ponts de Corgniac-sur-l'Isle et des Guignards et nous commencerons par les édifices cultuels.

Il est intéressant de relever, en prolégomènes, que les sommes imposées pour un chantier particulier le sont pour une année donnée, en l'occurence 1743, et qu'elles constituent la part consacrée au chantier pour cette année-là, mais que le chantier (et la contribution) est prévu durer plusieurs années (8, 5, 4, etc). Et il nous est indiqué dans l'état depuis combien d'années le chantier est commencé.

I. – Edifices cultuels :

A) Eglises : Les sommes indiquées pour les églises[2] sont uniquement destinées à des réparations. Elles sont relativement modestes, sauf pour Neuvic : 6.200 l.[3], et la répartition sur plusieurs années atténue la charge que ces réparations représentent pour les communautés.

B) Presbytères : Les sommes imposées pour les presbytères sont de deux ordres : dans trois paroisses l'achat d'une maison presbytérale, sur laquelle il conviendra, dans deux cas, d'effectuer des réparations, ce que nous appelerions de nos jours des travaux confortatifs. Les sommes prévues pour ces achats s'élèvent à 1919 l., 2280 l., 1167 l. ; dans cinq paroisses des réparations à effectuer aux presbytères déjà existants, les travaux les plus importants étant prévus à Chalagnac (1108 l.) et à Saint-Victor (1950 l.)[4]. Les autres sommes prévues sont plus modestes : 494 l.

Notons le cas de La Chapelle-Gonaguet, pour laquelle nous ignorons sur quel édifice seront effectuées les réparations : (1985 l. en six années).

Les renseignements dont nous disposons à travers l'état en question sont à vrai dire minces. Mais leur intérêt réside dans le fait que grâce à cet état nous savons que des réparations ont été effectuées soit sur des églises, soit sur des presbytères et, à partir de cette donnée, la date, il est certainement possible de pousser les recherches dans d'autres directions, à l'aide d'autres sources, de façon à connaître la façon dont ces réparations ont été menées, et sur quelle partie du bâtiment.

Cet état, par ailleurs, nous fournit des renseignements, fragmentaires certes, mais importants, sur l'existence de presbytères dans la région considérée. Nous en connaissons trois qui sont achetés (Villat, Négrondes, Bruc-de-Grignols), cinq qui existaient auparavant (Grézignac, Saint-Victor, Neuvic, Chalagnac, Mauzac).

---

2. Limeyrac, Sainte-Eulalie-d'Ans, Saint-Pardoux-d'Ans, Preissac-d'Excideuil, Boulouneix, Neuvic, Mussidan, Sanilhac, Marsaneix.
3. Et la somme est donnée pour l'église et le presbytère.
4. Pour Neuvic, nous disposons d'un chiffre global pour les réparations de l'église et du presbytère.

II. Les ponts :

A) Pont de Gorgniac[5]. 26 paroisses sont concernées par les impositions destinées à la construction du pont de Gorgniac. Ce pont, situé dans l'actuel canton de Thiviers sur la rivière l'Isle, devait être construit en quatre années, la dernière année étant précisément l'année 1743, soit les années 1740, 1741, 1742, et 1743. Des sommes citées dans l'*état*, les travaux du pont de Gorgnac se sont élevés sur quatre années à la somme de 12298 l. 6 s., soit chaque année à la somme de 3176 l. 13 s.

Ces deux sommes ne correspondent pas exactement. D'où vient la différence ? Peut-être bien de notre faute !

B) Pont des Guignards[6]. Ce pont, sur lequel nous possédons des renseignements dans la série S des Archives de la Dordogne, n'a pas été, comme le pont de Gorgniac, l'objet d'une étude sur ses réparations au XVIII[e] siècle. Le document dont il s'agit ici nous donne les paroisses pour lesquelles ce pont présente une importance, puisqu'elles participent à sa reconstruction : Boulounieix, Saint-Crépin-de-Bourdeilles, Saint-Just, Saint-Julien-de-Bourdeilles, Bourdeilles, Valeuil, Biras, La Chapelle-Gonaguet, Bussac, Creyssac, Paussac.

Nous savons que cette reconstruction a donné lieu à une adjudication de 4400 l., mais nous ne savons pas quelle est la part de chaque paroisse concernée, ni pendant combien d'années les impositions ont été levées.

C) Ponts de Grignols et d'Agonac.

Nous sommes mal renseignés sur les travaux à effectuer sur ces deux ponts, les prestations à fournir par les paroisses citées (Boulounieix, Saint-Crépin-de-Bourdeilles, Saint-Félix-de-Bourdeilles, Saint-Just, Saint-Julien-de-Bourdeilles, Bourdeilles, Valeuil, Biras, Bussac, Creyssac, Paussac) concernant les corvées qu'elles doivent fournir et non des impositions. La somme indiquée sur l'état est celle portée sur le rôle des tailles.

Mais on peut considérer que la liste des paroisses nous donne les paroisses intéressées par le pont (encore que nous n'ayons aucune distinction entre les deux ponts).

J.V.

5. Auj. *Gorgniac-sur-l'Isle*, Cne, C. de Thiviers, arr. de Nontron. Sur ce pont, cf l'étude de Ch. Durand, Pont de Gorgnac-sur-l'Isle, canton de Thiviers, dans *Bull. de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XLIV (1917), p. 109-145 et 178-206. Cette étude, qui n'a pas connu le document étudié ici, contient, p. 118, la liste des paroisses sur lesquelles des impositions ont été levées en 1738 pour la réparation du pont de Gorgniac. Il sera intéressant de comparer les impositions de 1738 et celles de 1743 données plus bas. Les paroisses concernées sont celles de Thenon, Mayac, Coulaures, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Jory-La-Bloux, Corgnac-sur-l'Isle, Saint-Sulpice-d'Excideuil, Saint-Pantaly-d'Excideuil, Saint-Martin-d'Excideuil, Preyssac-d'Excideuil, Saint-Médard-d'Excideuil, Clermont-d'Excideuil, Dussac, Lanouaille, Sarrazac, Nanthiat, Saint-Paul-La-Roche, Chaleix, Saint-Jory-de-Chalais, Saint-Martin-de-Fressengeas, Thiviers, Nantheuil, Eyzerac, Saint-Jean-de-Côle, Vaunac, Négrondes, Soyes.

6. Le pont des Guignards est situé sur la rivière le *Soulois*, com. de Paussac. Auj. *Paussac-et-Saint-Vivien*, c. de Montagrier, arr. de Périgueux (renseignements qui nous ont été fournis par les Archives de la Dordogne).

Etat des paroisses de la subdélégation de Périgueux où il se doit lever en 1743 des impositions pour constructions ou réparations d'église, maison presbitéralles, pont et chaussées

14. Limeyrat-631. Il a été ordonné une imposition de la somme de 697 l. en cinq années pour les réparations de l'église. Celle de 1743 est la quatrième qui s'élève à 139 l. [1].

17. Thenon-2170. Il a été ordonné une imposition de 426 l. 12 s. en quatre années pour la construction du pont de Courniat [2]... La quatrième qui revient à 107 l. [3].

23. Vilhat-841... une imposition de 1919 l. en quatre années pour l'achat ou réparations de la maison presbitéralle... La seconde montant à 479 l. 15 s. [4].

33. Saint-Yollée-d'Ans-1455... une imposition de 1386 l. en quatre années pour les réparations de l'église... La seconde qui s'élève à 346 l. 10 s. [5].

35. Saint-Pardoux-d'Ans-172... Une imposition de 640 l. en huit années pour les réparations de l'église... La quatrième qui s'élève à 80 l. [6].

47. Mayat-1102... Une imposition de 246 l. en quatre années pour la construction du pont de Corniat... La quatrième qui s'élève à 53 l. 11 s. [7].

48. Coulaures-3026... Une imposition de 428 l. 12 s. pour la construction du pont de Corniat en quatre années... La dernière qui s'élève à 107 l. 3 s. [8].

49. Saint-Germain-des-Prés-2185... Une imposition de 857 l. pour la construction dud. pont en quatre années dont 1743 est la dernière qui s'élève à 214 l. 5 s [9].

50 et 51 Saint-Jory-la-Bloux et ses enclaves-687... 347 l. 17 s. pour la construction dud. pont en quatre années dont 1743 est la dernière qui s'élève à 85 l. 14 s. [10].

52. Courniat-1232... 1285 l. 13 s. pour la construction dud. pont en quatre années dont 1743 est la dernière qui s'élève à 321 l. 8 s. [11].

---

1. Auj. *Limeyrac*, Cne, c. de Thenon. Le premier chiffre (631) représente la cote de la taille que paie la paroisse.
2. Auj. *Corgniac-sur-l'Isle*, Cne, c. de Thiviers, arr. de Nontron.
3. Ch.l.c., arr. de Périgueux.
4. Auj. *Villat*, Hameau, Cne de Manzac, c. de Saint-Astier.
5. Auj. *Sainte-Eulalie-d'Ans*. Sainte-Eulalie-d'Ans a été réunie à la Cne de Saint-Pardoux d'Ans en 1824. Puis détachée de cette commune pour être rattachée à la Cne de Saint-Pantaly-d'Ans (Cne, c. de Savignac-les-Eglises) par la loi du 14 décembre 1825.
6. Cf. n. 5 ci-dessus.
7. Auj. *Mayac*, Cne, c. de Savignac-les-Eglises.
8. *Idem*.
9. C. d'Excideuil, arr. de Périgueux.
10. *Idem*.
11. Auj. *Corgniac-sur-l'Isle*, Cne, c. de Thiviers, arr. de Nontron.

53. Les enclaves de Courniat-954... 857 l. pour la construction dud. pont en quatre années dont 1743 est la dernière qui s'élève à 214 l. 5 s.

54. Saint-Sulpice-hors les enclaves-2453... 857 l. pour la reconstruction dud. pont en quatre années dont 1743 est la dernière qui s'élève à 214 l. 5 s. [12].

55. Saint-Pantaly d'Exideuil-680... 127 l. 12 s. pour la construction dud. pont en quatre années dont 1743 est la dernière qui s'élève à 31 l. 18 s. [13].

57. Saint-Martin d'Exideuil-355... 47 l. 17 s. pour la construction dud. pont dont 1743 est la dernière qui s'élève à 10 l. 14 s. [14].

60. Preissat-d'Exideuil-383... 1000 l. pour les réparations de l'église en six années dont 1743 est la troisième montant à 166 l. 13 s. [15].

61. Saint-Méard-d'Exideuil-1805... 257 l. pour la construction dud. pont en quatre années dont 1743 est la dernière montant à 64 l. 5 s. [16].

62. Clermond-d'Exideuil-1144... 87 l. pour la construction dud. pont en quatre années dont 1743 est la dernière, montant à 21 l. 8 s. [17].

63. Dussat-1605... 171 l. 10 s. pour la construction dud. pont... 43 l. 17 s. [18].

64. Lanouaille-1406... 171 l. 10 s. pour la construction dud. pont... 43 l. 17 s. [19].

67. Sarrazat-2916... 385 l. 14 s. pour la construction dud. pont... 96 l. 8 s. [20].

68. Nantiat-1439... 428 l. 11 s. pour la construction dud. pont... 107 l. [21].

70. Saint-Paul-Laroche-2024... 428 l. 11 s. pour la construction dud. pont... 107 l. [22].

78. Chaleyx-1044... 131 l. 9 s. pour la construction dud. pont... 42 l. 17 s. [23].

79. Saint-Jory-de-Chaleyx-1922... 214 l. 5 s. pour la construction dud. pont... 53 l. 11 s. [24].

80. Saint-Martin-de-Freisengeas-2138... 385 l. 11 s. pour la construction dud. pont... 96 l. 8 s. [25].

82. Thiviers-1747... 1285 l. 13 s. pour la construction dud. pont... 331 l. 8 s. [26].

---

12. Auj. *Saint-Sulpice-d'Excideuil*. Cne. c. de Lanouaille, arr. de Nontron.
13. Cne. c. d'Excideuil, arr. de Périgueux.
14. Ou *Saint-Martin-La-Roche*. Cne réunie à Excideuil par ordonnance du 26 novembre 1823.
15. Auj. *Preyssac-d'Excideuil*, Cne, c. d'Excideuil.
16. Auj. *Saint-Médard-d'Excideuil*. Cne, c. d'Excideuil.
17. Auj. *Clermont-d'Excideuil*. Cne, c. d'Excideuil.
18. Auj. *Dussac*. Cne, c. de Lanouaille.
19. Ch.l.c., arr. de Nontron.
20. Auj. *Sarrazac*. Cne, c. de Lanouaille.
21. Auj. *Nanthiat*. *Id.*
22. Auj. *Saint-Paul-La-Roche*. Cn. c. de Jumilhac-Le-Grand, arr. de Nontron.
23. Auj. *Chalaix*. *Id.*
24. Auj. *Saint-Jorry-de-Chalaix*. *Idem*.
25. Auj. *Saint-Martin-de-Fressengeas*. Cne. c. de Thiviers, arr. de Nontron.
26. Ch.l.c., arr. de Nontron.

83. Nanteuil-de-Thiviers-2018... 771 l. 9 s. pour led. pont... 192 l. 17 s.[27].

84. Eyzerat-1060... 600 l. pour led. pont... 150 l.[28].

86. Saint-Jean-de-Colle-1106... 171 l. pour led. pont... 42 l. 17 s. 28 bis.

87. Saint-Pierre-de-Colle-2600... 385 l. 15 s. pour led. pont... 96 l. 8 s. Il y a de plus une adjudication de la somme de 1850 l. qui a été faite la présente année pour la construction d'une grange[29].

90. Veaunac-443... 342 l. 18 s. pour la construction dud. pont... 85 l. 14 s.[30].

91. Négrondes-1419... 342 l. 18 s. pour la construction dud. pont... 85 l. 14 s.[31].
Plus a été ordonnée une autre imposition de 2280 l. pour l'acquisition et réparations d'une maison presbitéralle en six années. 1743 est la cinquième qui s'élève à 370 l.

92. Sorges-2776... 428 l. pour led. pont en quatre années dont 1743 est la dernière montant à 197 l.[32].

148. Boulouneyx-1173. Il a été fait la présente année une adjudication de la somme de 1200 l. pour les réparations de l'église[33]. Cette paroisse est en outre comprise au nombre de celles qui doivent fournir à la reconstruction du pont des Guichards, l'adjudication montant à 4400 l.

149. Saint-Crépin-de-Bourdeille-1173... à la reconstruction du pont des Guichards[34].

150. Saint-Félix-de-Bourdeille-539. *Idem*[35].

163. Le Guillat près Saint-Just-2787. *Idem*[36].

164. Saint-Julien-de-Bourdeille-521. *Idem*[37].

165. Bourdeilles-2663. *Idem*[38].

166. Valleuil-1159. *Idem*[39].

167. Biras-1267. *Idem*[40].

171. La Chapelle-Gounagué-957... Une imposition de 1985 l. en six ans, dont 1743 sera la première, montant à 330 l. 16 s.[41].

172. Bussac-908... de celles qui doivent contribuer à la reconstruction du pont des Guichards...[42].

---

27. Auj. *Nantheuil. Idem.*
28. Auj. *Eyzerac. Idem.*
28 bis. Auj. *Saint-Pierre-de-Côle. Idem.*
29. Auj. *Saint-Jean-de-Côle. Idem.*
30. Auj. *Vaunac. Idem.*
31. Cne, c. de *Savignac-Les-Eglises.*
32. *Idem.*
33. Auj. *La Gonterie-Boulouneix.*
34. Auj. *Saint-Crépin-de-Bourdeilles.*
35. Auj. *Saint-Félix-de-Bourdeilles.* Cne, c. de Mareuil, arr. de Nontron.
36. Auj. *Saint-Just.* Cne, c. de Montagnier, arr. de Périgueux.
37. Auj. *Saint-Julien-de-Bourdeilles.* Cne, c. de Brantôme.
38. Auj. *Bourdeilles. Idem.*
39. Auj. *Valeuil. Idem.*
40. *Idem.*
41. Auj. *La Chapelle-Gonaguet.* Cne, c. de Saint-Astier.
42. Cne, c. de Brantôme.

173. Creissat-395... *Idem*[43].
174. Paussat-1825... *Idem*[44].
189. Grèsignac-1073... Une imposition de 494 l. en deux années pour la maison presbitéralle[45] dont 1743 sera la première année, attendu qu'il n'a pas été fait de rolle en 1742, ce qui revient à 247 l.[46].
200. Saint-Vitour-554. Doit être imposé sur cette paroisse en 1743, 325 l. pour la dernière sixième de l'imposition des réparations du presbitaire[47].
237. Neuvif-3349. Il a été fait cette année une adjudication de la somme de 6200 l. pour les réparations de l'église et du presbiterre[48].
263. Saint-Georges-de-Mussidan-1801... Une imposition de 480 l. en trois années pour les réparations de l'église, dont 1743 sera la seconde, montant à 160 l.[49].
331. Bruc-de-Grignol-882... Une imposition de la somme de 1167 l. en six années pour l'acquisition d'une maison presbitéralle. 1743 est le cinquième qui s'élève à 194 l.[50].
335. Chalaignat-809. Il a été fait la présente année une adjudication de la somme de 1100 l. pour les réparations du presbitaire[51].
337. Sanilhat-958... Une imposition de 1175 l. en six années pour les réparations de l'église. 1743 est la cinquième, montant à 195 l. 16 s.[52].
369. Mauzat et Saint-Maime-de-Rauzen-849... Une imposition de 600 l. pour les réparations de la maison presbitéralle en six années. 1743 est la troisième montant à 150 l.[53].
396. Marsaneyx-1363... Une imposition de 1670 l. pour les réparations de l'église en quatre années. 1743 est la dernière, montant à 417 l.[54].

43. Auj. *Creyssac*. Cne, c. de Montagnet.
44. Auj. *Paussac-et-Saint-Vivien. Idem.*
45. Vu la médiocrité des sommes imposées, il doit s'agir de réparations au presbytère de Grézignac.
46. Auj. *Grézignac*. Hameau, cne de Cherval, c. de Verteillac.
47. Auj. *Saint-Victor*. Cne, c. de Montagnet.
48. Auj. *Neuvic*. Ch.l.c., arr. de Périgueux.
49. La paroisse de Mussidan (ch.l.c., arr. de Périgueux) était placée sous l'invocation de saint Georges.
50. Bruc est une section de l'actuelle cne. de *Grignols*. Cne, c. de Saint-Astier, arr. de Périgueux.
51. Auj. *Chalagnac*. Cne, c. de Vergt, arr. de Périgueux.
52. Auj. *Notre-Dame-de-Sanilhac*. Cne, c. de Saint-Pierre-de-Chignac, arr. de Périgueux.
53. Auj. *Mauzac* et *Saint-Mayme-de-Rozens*. Cne, c. de Lalinde, arr. de Bergerac.
54. Auj. *Marsaneix*. Cne, c. de Saint-Pierre-de-Chignac, arr. de Périgueux.

S'ensuit l'état des paroisses qui ont fourny ou doivent fournir sans aucun salaire les corvées pour les ponts de Grignol[55] et d'Agonnat[56]

95. Saint-Front-d'Alemps-1174 l.[57].
96. Eyvirat-1229[58].
97. Saint-Martin-d'Agonnat-2190 l.[59].
234. Montrem-1558 l.[60].
235. Saint-Astier-3858 l.[61].
236. Saint-Léon-de-Grignol-1787 l.[62].
237. Neuvic-3349 l.[63].
238. Vallereuil-814 l.[64].
320. Villamblard-2013 l.[65].
326. Saint-Jean-d'Estissat-512 l.[66].
327. Saint-Surin-d'Estissat-512 l.[67].
328. Saint-Hylaire-d'Estissat-641 l.[68].
329. Bourou-523 l.[69].
330. Jauré-653 l.[70].
331. Bruc-de-Grignol-882 l.[71].
332. Mauzat-1619 l.[72].
333. Saint-Paul-de-Serre-639 l.[73].
334. Grun-574 l.[74].

---

55. Auj. *Grignols*. Cne, c. de Saint-Astier, arr. de Périgueux.
56. Auj. *Agonac*. Cne, c. de Brantôme, arr. de Périgueux.
57. Cne, c. de Brantôme, arr. de Périgueux.
58. *Idem*.
59. L.d. de la Cne d'Agonac.
60. Cne, c. de Saint-Astier, arr. de Périgueux.
61. Ch.l.c., arr. de Périgueux.
62. La paroisse, puis cne de Saint-Laurent-de-Grignols. Devenue Saint-Léon-sur-l'Isle en 1823. C. de Saint-Astier.
63. Ch.l.c., arr. de Périgueux.
64. Cne, c. de Neuvic, arr. de Périgueux.
65. Ch.l.c., arr. de Bergerac.
66. Auj. *Saint-Jean-d'Estissac*, c. de Villamblard.
67. Auj. *Saint-Séverin-d'Estissac*, Cne, c. de Neuvic.
68. Auj. *Saint-Hilaire-d'Estissac*. Cne, c. de Villamblard.
69. Auj. *Bourrou*. Cne, c. de Vergt, arr. de Périgueux.
70. Auj. *Jaure*. Cne, c. de Saint-Astier.
71. Bruc-de-Grignol fait auj. partie de la cne de Grignols.
72. Auj. *Mauzac*.
73. Cne, c. de Vergt, arr. de Périgueux.
74. *Idem*.

© S.H.A.P. 1991. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

La Collection Taillefer à la Bibliothèque nationale. Inventaire sommaire

par Claude-Henri PIRAUD

Dans son article sur les *Manuscrits de la Bibliothèque nationale concernant le Périgord* (B.S.H.A.P., t. XII, 1885, p. 450 et t. XIII, 1886, p. 55), Philippe de Bosredon signalait que « les volumes 9137-9145 du Fonds latin [...] contiennent un grand nombre de chartes originales, dont beaucoup remontent au XII[e] et au XIII[e] siècles et sont encore, pour la plupart, munies de leurs sceaux. Ce précieux recueil mériterait une étude spéciale, et il serait à désirer que tout au moins on en dressât le catalogue ». R. Villepelet, dans son étude sur *Le Périgord à la Bibliothèque nationale* (B.S.H.A.P. t. LXV, 1938, pp. 285-292 et 368-380) le signale sous le n° 90.

Cette collection avait été offerte en 1819 par le comte Wlgrin de Taillefer (1761-1833), auteur des *Antiquités de Vésone,* dont G. Lavergne a tracé la vie dans *L'érudition en Périgord,* (B.S.H.A.P., t. LI, 1924, pp. 289-302). Originellement classée sous le n° 41[bis] du *Supplément français,* elle forme aujourd'hui les volumes 9137 à 9145 du *Fonds latin :* « Recueil de pièces relatives au Périgord (XIII[e]-XVIII[e] s.) ».En réalité, elle aurait trois sources distinctes, le cabinet de M. Wlgrin-Taillefer, le chartrier de Mauriac, celui du château de Sallegourde : l'abbé Lespine (Bibliothèque nationale, *Collection Périgord,* vol. CLXXVI f° 2-66) a analysé, transcrit, parfois *in extenso,* et présenté selon cet ordre nombre d'actes repérés dans notre inventaire par un astérisque ; rares ceux qu'il avait consultés que l'on ne retrouve dans la *Collection Taillefer.* Elle est à distinguer des « Extraits détaillés d'un grand nombre de chartes et autres actes, concernant la ville de Périgueux et plusieurs paroisses de la Drone, communiqués par M. de Taillefer » (BN, *Coll. Pér.,* vol. CLXXXI).

Cet inventaire sommaire est la transcription, souvent résumée, des notices figurant au dos des actes ou, lorsqu'elles manquaient, l'indication des noms de quelques personnes ou paroisses trouvés dans le texte ; il répond ainsi au vœu de Bosredon, mais bien imparfaitement et avec cent ans de retard. Les pièces, toutes originales, le plus grand nombre sur parchemin, généralement en bon état de conservation, sont classées chronologiquement dans les volumes 9138-9145 ; celles qui portaient des sceaux lors de la formation du fonds, furent réunies dans le volume 9137. Contrairement à l'opinion de Bosredon, une seule serait du XII[e] siècle et seulement quelques actes du volume 9137 portent des sceaux (fréquemment celui, très répandu, de l'official de Périgueux) ; toutes les dates sont dans l'ancien style :

n° 9137 (1222-1672) 50 pièces
n° 9138 (XII[e] s.-1300) 81 pièces
n° 9139 (1301-1320) 83 pièces
n° 9140 (1320-1340) 98 pièces

(les 5 derniers volumes seront inventoriés dans une prochaine livraison).

En général privés, ces actes sont relatifs aux familles de Barrière, Bernard, Casens, Charbonnières, Chasseneuil, Clermont, Creyssac, Ebrard, Estissac, Excideuil, Flamenc, Frâteaux, Guillaume, Grimoard, Lagut, du Lau, Malayoles, Massoles, Mauriac, Milon, Monsac, Montclar, du Puy, Robert, Seguin, Seguy, Sayschac, Saint-Astier, Salinhac, Taillefer, Valbéon, Vernode, Veyrines, Vigier ; ils concernent les paroisses d'Agonac, Bassac, Beauregard, Bonnes, Bruc, Bruzac, Colle, Clermont, Douchapt, Estissac, Grignols, Issac, Manzac, Mauriac, Mayac, Monsac, Montagrier, Neuvic, Saint-Astier, Saint-Martin des Combes, Saint-Paul de Serre, Saint-Victor, Sainte-Alvère, Sainte-Marie de Perdus, Trélissac, Vallarey, Vallereuil, Vernode, Villamblard.

Le Ch[er] de Courcelles a souvent puisé dans cette collection, surtout pour son ample généalogie de Taillefer (*Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, Paris 1822-1833, t. XI, 54 p.), comprenant un « Fragment sur la maison de Grimoard » ; M[me] Higounet-Nadal également, pour l'étude des familles Seguy et de La Roche (*Familles patriciennes de Périgueux à la fin du Moyen Age*, Paris 1983) et pour *Périgueux et la campagne aux XIV[e] et XV[e] siècles*, in *Recherche sur l'histoire de l'occupation du sol en Périgord*, Paris 1978, p. 111-124 (cet inventaire complètera les fiches de dépouillement déposées par cet historien aux Archives départementales de la Dordogne : *Fichier des habitants de Périgueux au Moyen Age*).

C.H.P.

Volume n° 9137 :

1. 1222 (et 1279). Vente par W. Dymiers, de Saint-Astier, à Pierre et Raymond Girbert d'un sextier froment sur la terre de la Coste, située dans la borie d'Arnaud Guilhem et devant le repaire de Fayole (au dos est écrit : « nouveaux sceau et contre-sceau de la communauté du Puy Saint-Front »).

2. 1224 (ou 1234). (sceau de l'official de Périgueux).
3.* 1247. Vidimé d'un contrat de vente par Boson de Chambarlhac, donzel, en faveur d'Hélie de Monsac, donzel de Segonzac, d'une terre paroisse de Saint-Astier, nommée l'Alberterie, et d'une autre paroisse de Bruc (sceau de l'official de Périgueux).
4. 1264. Vente par Arnaud de Montclar, Delyd, sa femme, et Hélie, son fils, à Hélie de Monsac, donzel, de certains droits et borderies (sceau de l'official de Périgueux et autre sceau figurant un écu et deux personnages en attitude d'hommage).
5.* 1270. Ratification par Grimoard de Vernode d'une vente par Gérald, son père, à Hélie et Etienne de Barcelonne, frères, paroisses de Brassac et de Celle (sceau de l'official de Périgueux).
6. 1271. Vente d'une maison située dans le fort de Grignols par Hélie de Ville Dôme et sa femme en faveur d'Aymeric Ebrard, de Grignols (sceau).
7.* 1275. Vente par Plazence Vigier, donzel, en faveur de Raymond de Martin, bourgeois du Puy Saint-Front de Périgueux, d'une rente assise sur un bois et une terre au lieu de la Rampinsolle (sceau de l'official de Périgueux).
8. 1283. Donation par Ranulphe ? au comte de Périgord de fonds situés dans les paroisses de Montagnac, Champ Secut, Douville, etc.
9. 1284. Vente par Gérald et Aymeric de Bonnefons, frères, à Hélie et Jean Girbert, bourgeois du Puy Saint-Front de Périgueux, de biens situés paroisse de Brassac, fondalité de Jourdain de la Brande, donzel de Montagrier (sceau de l'official de Périgueux).
10. 1284. Vente par Pierre Joubert et sa femme, habitants de la paroisse de Celle, en faveur d'Hélie Seguy, clerc, d'une maison située dans le bourg de Saint-Victor (sceau de l'official de Périgueux).
11. 1285. Affranchissement de terres par Hélie de Monsède à Raymond ? (sceau; idem n° 18).
12. 1286. Vente par Géraud du Chalard et autres à Hélie Seguy, clerc, d'une plaidure située dans le bourg de Saint-Victor (sceau de l'official de Périgueux).
13. 1287. (sceau de l'official de Périgueux).
14. 1288. Vente par Ranulphe, chevalier, à Hélie Gerliat d'une borderie appelée de Chapo (sceau de l'official de Périgueux).
15. 1289. Vente d'une pièce de terre paroisse de Bruc, fondalité de Milon de Grignols ou de Sayschac.
16. 1290. Quittance par Pierre Venjadier de 20 livres pour la dot de sa femme, pour laquelle somme il affecte une maison à Vallarey.
17. 1299. Privilèges accordés à la ville de Vern par Hélie de Taleyrand, par la grâce de Dieu comte de Périgord (sceau).
18. 1292. Testament d'Imberge, veuve de Grimoard de Chassens, chevalier, duquel fut témoin entr'autres Armand de Taillefer, chevalier (un seul des 7 sceaux subsiste : idem n° 11).
19. 1293. Donation par Robert de Sauzet, de Montagrier, donzel, à Aymeric Barbarin, de Saint-Victor, d'une pièce de terre située dans

la paroisse de Saint-Victor au lieu appelé Boschaud.

20. 1295. Vente par Hélie Grels à Raymond Faure de 10 deniers de rente dus par Pierre Neujadio sur la forêt de Las Cordas, fondalité de Peyronne de Vallarey, veuve d'Hélie de Monsac (sceau de l'official de Périgueux).

21. 1295. Donation par Hélie de la Romagière d'une tenance, fondalité de Milon de Sayschac, donzel (sceau de l'official de Périgueux).

22.* 1298. Vente par Guillaume Hugo et Héliane du Breuil, sa femme, à Hélie Manchon, ou Dubreuil, de tout le droit qu'ils avaient sur le mas du Pont, près du Salembre, paroisse de Neuvic (sceau de l'official de Périgueux).

23. 1300. Vente par Pierre Aurol, bourgeois du Puy Saint-Front de Périgueux, et Jeanne de Rey, sa femme, à Jean Courtois (Cortey), fils de feu Bernard, bourgeois de la même ville, d'une maison située à Périgueux.

24. 1303. Assence par Lambert Porte, bourgeois du Puy Saint-Front de Périgueux, et Raymond, son fils, à Hélie de Solier, de la même ville, pour Blanchefleur, sa femme, de 4 denièrées de vigne situé au lieu appelé de Côte-Barrière, du côté de Chancevinel (sceau de l'official de Périgueux et autre sceau portant un écu).

25. 1306. Vente par Guillaume d'Excideuil, donzel de Mayac, en faveur de Geoffroy du Lau (de Lodio), son neveu, d'une rente sise dans la paroisse de Mayac (sceau de l'official de Périgueux).

26. 1307. Vente par Hélie et Gérald Constant à Pierre Lamothe, de plusieurs pièces de terre à Vallarey, fondalité du seigneur de Grignols.

27. 1307. Vente par Hélie d'Excideuil, donzel, fils et héritier de messire Pierre Hélie, chevalier de Mayac, à Geoffroy de Alodiis (du Lau), donzel, élu procureur de maître Gausselin de Campanhis, des droits qu'il avait sur le quart et le quint de certaines vignes dans la paroisse de Coulaures (sceau et contre-sceau en bannière).

28. 1308. Reconnaissance par Pierre de la Roche, clerc, bourgeois de Mussidan, en faveur d'Hélie de Lagut, damoiseau de Douzillac, d'un fief entr'autres choses, sous le devoir d'une paire de gants blancs d'acapte (sceau de l'official de Périgueux).

29. 1309. Vente par Hélie Delpi, fils de feu Gérald, habitant du bourg de Saint-Apre, à Itier Guaret (ou Garreau) d'une rente sur une chaumière située dans la paroisse de Saint-Apre et dans la fondalité d'Itier de la Brande, donzel de Montagrier (sceau de l'official de Périgueux).

30. 1315. Vente par Pierre de Faye, de la paroisse de Vallereuil (sceau du seigneur de Grignols).

31.* 1316. Donation par Hélie et Itier de Raymond, frères, donzels de Vernode, et Raymonde, leur sœur, enfants de feu Hélie, damoiseau, en faveur de Guillaume de Malayoles, damoiseau de Montpaon, de la borie de la Raymondie, située dans la paroisse de Sainte-Marie de Perdus (sceau de l'official de Périgueux).

32. 1318. Vente par... à Bernard du Cluzeau (sceau de l'official de Périgueux).
33. 1325. Transaction sur procès passée entre Raymond Folcoy, donzel de Montagrier, et Aymeric et Guillaume de Drône, frères, de la paroisse de Douchapt, au sujet des droits de pêche, etc. sur la rivière de Drône.
34. 1326. Vente par Hélie de Sainte-Croix, donzel, comme procureur de Marguerite de Biron, épouse de messire Itier de Magnac, chevalier, à Raymond de Martin, bourgeois de Périgueux, de certaine rente dans la paroisse de Manzac (sceau de l'official de Périgueux).
35.* 1328. Obligation de la somme de 60 sols tournois consentie par Guillaume de Royère, chanoine de Burgos en Espagne et de Saint-Yrieix en Limousin, en faveur d'Hélie Seguin (ou Seguy), bourgeois de Périgueux. Les cautions de la somme furent Etienne et Bertrand de la Roche, chevaliers (sceau de l'official de Périgueux).
36. 1329. Vente par Hélie Mito, de la paroisse de Saint-Martin d'Agonac, à Hélie Giraudou, bourgeois du Puy Saint-Front de Périgueux, d'une rente sur un bois appelé de la Combe Vaneyre, paroisse d'Agonac (sceau de cire rouge SIGILLUM ..ONTI A).
37. 1341. Ratification par Aybe de Landric, veuve d'Etienne de la Roche, chevalier, et Pétronille de Landric, veuve d'Arnaud de Chatuel, bourgeois de Périgueux, de la vente d'une pièce de bois par Hélie Ramnulphe, de Trélissac, à Guillaume du Puy, bourgeois de Périgueux (sceau de l'official de Périgueux).
38. 1341. Reconnaissance par Jean de Saint-Florent et ses fils, habitants de la paroisse de ce nom, en faveur de Pierre Gaubert, clerc de Clermont, pour certains fonds, situés dans la même paroisse, au lieu nommé Les Combes de Saint-Florent (sceau).
39. 1363. Condamnation obtenue par Hélie de la Filolie, damoiseau de Burée, contre Guy de la Brande, damoiseau de Montagrier.
40. 1372. Monitoire adressé par l'official de Périgueux aux chapelains de Saint-Front, Saint-Silain, Villars, Saint-Pierre de Côle, Jaure, Bruc et Grignols, pour contraindre Hélie Flamenc, chevalier, coseigneur de Bruzac, à payer à Hélie Seguin 200 septiers froment pour 10 ans d'arrérages de rente, qui avait été vendue à ce dernier, le jour de la fête de Saint-Mathias apôtre 1341, par ledit Flamenc et par Pierre de Grimoard, damoiseau de Jaure, comme procureur de Guy de Neuville, damoiseau de Saint-Jean de Côle.
41. 1413. Assence par Jean de Lascouts, chanoine et procureur de Périgueux, à dame Comtesse de la Barde, veuve d'Aymeric de Chabans, chevalier, de la quatrième partie du moulin de Labatut (sceau de l'official de Périgueux).
42. 1425. Testament d'Arnaud de Chastanet, bourgeois de Périgueux, par lequel il institue son héritière universelle Guillemette de Barnabé, sa femme.
43. 1432. Vente par Pons de Beynac, seigneur de Beynac et de Commarque, chevalier, sénéchal de Périgord, François son fils, Gaston de

Gontaut, seigneur de Biron, chevalier, Gaston, son fils, écuyer, à Pierre de Brochard, marchand de Périgueux, d'une rente sur un moulin et le quart de l'enclos de Labatut, près Périgueux.

44. 1434. Ratification par noble Fortanier Flamenc, seigneur de Bruzac, de l'assence du moulin de la Batiet qu'Arnaud de Tâtevache, procureur de Sibille de Chabannes, dame de Biron, avait faite à Pierre Brochard, marchand de Périgueux. Donation à ce dernier par le seigneur de Bruzac.
45. 1454. Obligation de 447 écus d'or consentie par Fortanier Flamenc, seigneur de Bruzac, en faveur d'Hélie de Pons, seigneur de Clermont, pour la dot de Béatrix de Bruzac, sa femme, fille du dit Fortanier.
46. 1460. Donation par... à Jean Flamen.
47. 1496. Transaction passée entre noble Jean de Montardit, prêtre, chanoine de Saint-Front, tuteur de noble Guillaume de Montardit, son neveu, fils de Pierre et de Marguerite de Farges, et Gérald et Front Arnaud, père et fils, bourgeois de Périgueux.
48. 1539. Procuration par le seigneur de Talleyrand pour la poursuite du procès contre M. de Calvimont, touchant le retrait de Villamblard.
49. 1549. Provision pour la cure de Saint-Pierre de Breuil sur Dordogne.
50. 1672. Bulle de dispense du pape Clément X (bulle de plomb).

Volume n° 9138 :

1. XII[e] ou XIII[e] s. Partage par Hélie de Frâteaux le Jeune de la terre qu'il avait en commun avec son frère aîné au-delà de l'Isle, du côté de Mauriac.
2. Juillet 1231. Acte par lequel Hélie Albaneus reconnait devant Hélie Martin, maire du Puy Saint-Front de Périgueux, qu'il a vendu à Pierre Girbert 4 sols de cens et 2 deniers d'acapte sur la maison de G. Japrot et ses neveux, située à la Limogeanne (*« a la Lemotgaux »*) pour le prix de 73 sols périgourdins. Acte scellé du sceau de la communauté du Puy Saint-Front de Périgueux (le sceau manque).
3. 1232. Pierre de la Faye...
4. 1236. Assence perpétuelle par Etienne Vigier, donzel et vigier ou viguier de la ville du Puy Saint-Front de Périgueux. Il est fait mention de Geoffroy Vigier, frère d'Etienne.
5. 1251. Sorberens de Laurière, donzel...
6. 1257. Vente par Aymeric de Chambarlhac, donzel d'Agonac, à Hélie de Girbon, bourgeois du Puy Saint-Front de Périgueux, de l'hommage et de tout le droit qu'il avait sur Hélie Misto, son homme, et sur la borderie de la Mistonie, paroisse d'Agonac.
7. 1257. Vente par W. Bruges et Alietz, sa femme, à Hélie et Jean (lacune), frères,... Puybernart...
8. 1260. Donation par Arnaud de Montclar, donzel de Grignols.
9.* Vers 1260. Partage entre Pons Milon de Juissac et Milon, son oncle,... paroisses de Mauzac, Brac, Neuvic, Saint-Astier, Anesse, Montreu, etc.

10. Janvier 1260. Testament de Peyronelle, femme de W. la Chapela (traduit et analysé par A. Higounet-Nadal, *Un partage de succession en 1261 à Périgueux*, in B.S.H.A.P. CXV 1988, p. 143-149).
11. 1260. Vente par Lucie, veuve de Guy de Puyrabois, en faveur de messire Hélie Flamenc, ... de la moitié du moulin de Saint-Jory de Chalais.
12. Juin 1262. Donation par Gaumars de Frâteaux aux enfants de Guy de Lagut et sa femme nommée Hélis de Frâteaux, nièce de Gaumars et fille de feu Arnaud de Frâteaux, chevalier.
13. Janvier 1262. Donation de plusieurs rentes par Etienne Massoles, chevalier, et Pierre Raymond, de Saint-Leon, à Seguin et Hélie Gaubert, frères.
14. 1263. Accord entre Hélie Raoul, donzel de « Montemeiso », et Pierre des Champs et ses frères, scellé de six sceaux dont celui de l'archiprêtre de Pillac.
15. 1267. Vente par Olivier et Hélie de l'Arène, frères, donzels de la cité de Périgueux, à Pierre de Petit.
16. 1269. Vente par Gérald et Arnaud de Vernode, frères, donzels, fils de feu Grimoard de Vernode, chevalier, à Etienne et Hélie de Barcelonne, frères.
17. 1256. Sentence arbitrale prononcée par Jean de Fontdouce, chanoine de Saint-Front de Périgueux, sur le différend qui s'était élevé entre Hélie de Pierre, chapelain de Ligueux, ... au sujet de la dotation religieuse d'Almoys La Porte.
18. 1270. Obligation consentie par Bertrand de Barrière, chevalier, en faveur de Pierre Massole, sous le cautionnement d'Arnaud de Pierre et d'Hélie de Monsac, chevaliers.
19. 1270. Testament de Guy de Lagut.
20. 1271. Compromis passé entre Pierre Massole, chevalier, et Gérald, son frère, donzel, sur Forlanie Massole, chantre de Saint-Astier, leur frère, touchant la succession de leurs père et mère.
21. 1273. ... Guy la Coutz, chevalier, fils de Roger la Coutz, chevalier, ... Itier Bernard, chevalier, ... Renaud la Chièza, chevalier, ...
22. 1274. Vente par Hélie d'Esparmon à Guillaume de Clarens.
23. 1275. Vente par Hélie de Beuchia, donzel, et Pierre, son fils, à Gérard Filholet, de Thiviers, ... mas de Bars, paroisse de Thiviers.
24. 1273. Assence par Pierre de la Boissière et Philippe de Chabans, sa femme, fille de défunt Guillaume de Chabans, donzel de Lisle, à Raymond Cortaud, paroisse de Champagnac.
25. 1276. Contrat par lequel Bernard et Hélie de Corel s'obligent à payer à Hélie de Veyrhine ... paroisse de Villamblard ...
26.* 1277. Vente par Fine ?, veuve d'Arnaud ?, en faveur de Géraud Massole, chevalier, ... borderie de la Charlie, paroisse de Saint-Léon.
27.* Vers 1280. Dénombrement des rentes acquises par Pons Milon, damoiseau de Grignols, comportant les noms des vendeurs.
28. 1280. Transaction passée entre Guillaume Massinh et Raymonde, sa sœur, ... Bertrande d'Auberoche, ... et Hélie d'Estissac, Guillaume et

Hélie Vigier, frères, au sujet des successions de leurs père et mère, ... paroisse de Montinhac.

29.* 1280. Assence par Foucauld Gauffridi, damoiseau, citoyen de Périgueux, à Gérald de « Valho », bourgeois du Puy Saint-Front de Périgueux, ... mas de Marlo, paroisse de Trélissac.

30. 1281. Affranchissement accordé par Raymond Folcuoy, chevalier de Montagrier, à Adémar du Breuil, ... paroisse de Saint-Victor.

31. 1282. Vente par Raymond Constant et Raymonde de la Brousse, sa femme, à Bernard de Courtois, ... Périgueux.

32. 1282. Reconnaissance par Pierre Jotglars, de Boulezac, à Arnaud de la Roche, donzel, fils de feu Hélie de la Roche, ... Puy Saint-Front de Périgueux.

33. 1283. Obligation consentie par Guy Lagut, donzel, fils de feu Guy Lagut, chevalier, en faveur d'Hélie de la Motte, donzel, fils de feu Pierre de la Motte, chevalier, ... paroisse de Saint-Médard et de Saint-Géry.

34. 1284. Promesse par Pierre de Saint-Julien et Géraud, son fils, habitants de Vernode, de revendre à Etienne de Malayoles, donzel, ... paroisse de Douchapt.

35. 1284. Vente par Pierre d'Escotie, de Larsant, à Guillaume de Clarens, du quart d'un pré qu'il a sur la rivière du Monas.

36.* 1284. Transaction passée entre Gérald de Beaulieu, chapelain de Bruc, et Pierre Javaudu, ... droit de bladage.

37. 1285. Acte par lequel Guillaume de Longa, fils de feu Hélie, chevalier, et Pétronille Lagut, sa femme, font donation à Hélie Lagut, donzel, ...

38. 1285. Vente par Géraud de Malayoles et Géraude, sa femme, de la paroisse de Trélissac, à Arnaud Bulhfarine, bourgeois du Puy Saint-Front de Périgueux.

39. 1285. Vente par Raymond Folcois (Folcuers), chevalier de Montagrier, Bernard Folcois, damoiseau, son fils, et autres en faveur d'Hélie Segui, clerc de Saint-Victor, ... paroisse de Saint-Victor.

40. 1286. Quittance donnée par Front de Blanquat à Arnaud Bulhfarine.

41. 1285. Assence par Guillaume Macinh, donzel d'Estissac.

42. 1280. Donation par Guy Lagut, fils de défunt Guy Lagut, chevalier, et d'Alais de Fleix, à Hélie Lagut, son frère.

43. 1286. Transaction passée entre Aymeric Ebrard, de Grignols, et Raymonde Massinh, sa femme, d'une part et Hélie Geraldot, Pierre Begon et autres, ... paroisse d'Issac.

44. 1287. Quittance donnée par Guillaume Lagut, damoiseau, fils de feu Guy Lagut, chevalier, ... Hélie Lagut, son frère.

45. 1287. Transaction passée entre Hélie, Raymond, Armand et Guillaume de Creyssac, frères, et Marie, leur sœur, femme de Pierre Robert, d'une part et Hélie Lagut, fils de feu Hélie Lagut, chevalier, Jaumard de Frâteaux, chevalier, et Arnaud de Frâteaux, donzel, au sujet de la succession d'Indie de Frâteaux, mère desdits de Creyssac.

46. 1287. Vente par W. de Faidit et Marie de la Garde, sa femme, à

Pierre Guirrel, fils de feu Etienne Guirrel, ... Puyrousseau, paroisse de Saint-Etienne de la Cité.

47. 1287. Assence par Marie de la Porte, fille de feu Pons de la Porte, bourgeois de la ville du Puy Saint-Front de Périgueux, du consentement d'Etienne d'Armagnac, son oncle, à Jean de Girbert, bourgeois de la même ville.

48. 1288. Acte par lequel Arnaud et Pierre de Nadalheux, frères, de la paroisse de Bonnes, reconnaissent être hommes levants et couchants d'Aymeric de Vauséjour, donzel, et de Guillaume de Gras Champs, clerc d'Aubeterre.

49. 1288. Vente par Alais Albaud, veuve, en faveur d'Hélie Seguin, clerc, d'une rente sur un jardin situé paroisse de Saint-Victor.

50. 1289. Vente par Bernard de Folcoi, donzel de Montagrier, à Hélie et Jean Girbert, frères, bourgeois de la ville du Puy Saint-Front de Périgueux, d'une rente en la paroisse de Saint-Victor.

51. 1289. Bail à cens par Guillaume et Hélie Lagut, donzels, cousins, de la moitié du mas de Lavit, paroisse de Saint-Géraud de Corp, châtellenie de Gurson (écrit en patois de Montravel).

52.* 1289. Bail à cens par Geoffroy Despas, clerc, à Etienne Chaumarc, paroisse de Trélissac.

53. 1289. Vente par Etienne de Vernode, donzel, fils de Raymond, en faveur d'Etienne de Malayoles, fils de messire Gérald de Malayoles, chevalier, ... paroisse de Sainte-Marie (de Perdus).

54. 1290. Vente par Gérald Mercier, clerc, à Hélie Seguin, clerc, d'un jardin situé à Saint-Victor.

55. 1274. Donation par préciput par Heliot de Tilholz du mainement de Tilhol à deux de ses enfants.

56.* 1292. Hommage et dénombrement par Pierre Dupuy le Vieux, frère d'Hélie Dupuy, de la paroisse de Cumont, en faveur de Pierre Vigier, donzel d'Aubeterre, fils de feu Légier Vigier, chevalier, sous le devoir de 10 deniers d'acapte.

57. 1293. Reconnaissance par Arnaud de Villars en faveur d'Arnaud Coste, de Lauzerte en Quercy.

58. 1293. Vente par Bernard Cortaut et Alais, sa femme, à Hélie Segui, clerc, ... paroisse de Saint-Victor.

59.* 1295. Hommage rendu au prieur de Sourzac par Arnaud et Pierre de Mauriac, frères, fils de feu Arnaud, donzels, pour certains tènements dans la paroisse de Sourzac, sous le devoir d'une paire d'éperons blancs d'acapte.

60. 1294. Quittance dotale pour Hélis Fabri, du Change.

61. 1295. Lettres de Pierre de Salomon, clerc et lieutenant du sénéchal de Périgord, adressées au bailli de Saint-Astier, contenant des lettres de Philippe le Bel à ce sénéchal nommé Jean de Barres.

62. 1294. Vente par Repère de Bonnegrue à Galliard de Saint-Germain, paroisse de Naresses, ... seigneur de la Boisse.

63.* 1296. Testament d'Etienne de Jovenals, bourgeois du Puy Saint-Front de Périgueux : l'usufruit à Aybe de Rodes, sa femme, ...

Etienne de Jovenals, son fils, héritier universel.

64. 1295. ?

65.* 1296. Vente par Pierre de Goyes, donzel de Montagrier, fils de feu Itier, chevalier, et Agnes de la Brande, sa femme, en faveur d'Hélie Seguin, clerc, ... paroisse de Saint-Victor.

66. 1296. Dénombrement des rentes qui avaient appartenu à défunt Hélie Prevost, donzel, et maintenant à Marguerite d'Estissac, sa veuve, dans la paroisse de Clermont.

67.* 1297. Acte d'émancipation par Arnaud de Ratavolp, de la paroisse de Neuvic, de la personne d'Hélie de Ratavolp, son fils, et d'Héliane, sa femme.

68. 1297. Mandement de Guy Chevrier, sénéchal de Périgord et de Quercy, contenant des lettres du roi Philippe le Bel en faveur d'Armand de Taillefer.

69. 1297. Vente par Pierre de Charrières et autres, à Bernard Faure, clerc, d'un jardin sur le Vern, paroisse de Bruc, mouvant de la fondalité de Pons Milon, damoiseau.

70. 1298. Quittance de la somme de 2.000 tournois blancs donnée par Gérald Gaudi à Pierre Del Mantel, messire Armand de Taillefer, chevalier, messires Belhomme, Aymeric Plastulphe, chevaliers, et Pierre de Périgueux, donzel.

71. 1298. Codicille d'Alais Seguin, veuve de Raymond Bernard, donzel de Grignols.

72. 1298. Titre en patois du Quercy.

73. 1298. Vente par plusieurs particuliers en faveur de Guillaume de Veyrines, de Mayac, ... fondalité d'Hélie d'Excideuil, donzel, fils de feu Hélie, chevalier.

74. 1298. Vente par Hélie de Saint-Front, Fine de la Vergne ou de Miremont, sa femme, Marie de Clermont et Gérald de Parnhan, ... à Pierre Dolza, clerc.

75. 1299. Affranchissement par Dauphin de Bernard, donzel de Grignols, des personnes et biens de Pierre Bégon le Vieux, Aymeric, Pierre et Hélie Bégon, frères, de la paroisse d'Issac.

76. 1299. Obligation de 40 livres par Géraud Massole, chevalier, pour la dot de Pétronille, sa fille, promise en mariage à Itier de la Chèze, pour laquelle somme il fournit pour débiteurs Bertrand Massole, chevalier, Hélie Lagut et Arnaud de Frâteaux, damoiseaux.

77.* 1300. Obligation de 30 sous consentie par Géraude Dupuy et Héliote, sa fille, en faveur d'Hélie Faidit.

78.* 1300. Ajournement accordé par l'official de Périgueux à Arnaud de Mauriac, donzel, ... contre Hélie Lagut, Arnaud de Frâteaux, Guillaume de Lagut.

79. 1300. Partages entre Arnaud Jaubert, Jean et Pierre Jaubert, frères, et Guillemette, leur sœur : mainement du Mas, fondalité de Raymond Ebrard, damoiseau, ... la Jaubertie.

80.* 1300. Vente par Héliane de Clamissac, dite de Sargalho, Etiennette de Clamissac, sa fille, et Gérald Jaubert, gendre de la dernière.

81. 1300. Vente par Arnaud Rigaud à Guillemette la Faye ... paroisse de Vallarey, fondalité du seigneur de Grignols.

Volume n° 9139 :

1. 1301. Vente à Gérald de Monsac d'une pièce de vigne à Vallarey, fondalité de Géral Raymon, au devoir de 10 deniers.
2.* 1301. Testament de Dauphin Bernard, donzel, par lequel il fait beaucoup de legs pieux et institue Hélie, son neveu, son héritier universel.
3.* 1301. Cession par Hélie de Tilhols, de Grignols, et Pierre, son fils, à Hélie de Romegos, ... paroisse de Bruc, fondalité de Pons Milon, donzel.
4.* 1302. Assence par Hélie Aguarni et Bernard Seguy à Bernard et Pierre Seguy, paroisse d'Issac, ... Hélie de Bernard, damoiseau, paroisse d'Issac.
5. 1302.
6. 1304. Saint-Julien...
7. 1304. Bail à fief par Hélie Lagut, donzel, pour lui et les héritiers de Guillaume Lagut, donzel, et pour W. de Lussac et Guillemette de Lagut, sa femme, d'une pièce de terre située paroisse de Saint-Géraud de Corp, châtellenie de Gurson (en patois de Montravel).
8. 1304. Vente par Hélie d'Excideuil, donzel, paroisse de Mayac, à Geoffroy du Lau, donzel, son neveu.
9. 1304.
10. 1305. Cession par Bertrand Ebrard à Grimoal de Monsac, son frère, de tous les droits de sa mère.
11.* 1305. Donation par Aymeric Ebrard, clerc de Grignols, en faveur de Gérald Ebrard, damoiseau, son frère, de tous les droits qu'il avait en la succession de ses père et mère.
12. 1305. Testament d'Arnaud Porte, clerc du Puy Saint-Front de Périgueux, par lequel il demande à être enterré dans le cimetière des Frères Prêcheurs de Périgueux et institue ses héritiers universels maîtres Pierre et Etienne Porte, ses frères.
13. 1306. Assence par Gérald de Valbéon, damoiseau, d'une pleydure située dans le château de Grignols, ... enfants de feu Hélie de Valbéon, son frère.
14.* 1306. Vente par Raymond Rampnulphe à Aymeric de Font-Bulidoire et Pétronille, sa femme, ... paroisse Saint-Jean d'Estissac.
15.* 1307. Quittance donnée par Guillaume de Charrière, fils de Pierre, à Pierre et Hélie Rousseau, ses beau-père et beau-frère, de la dot promise à Guillemette Rousseau, sa femme.
16. 1307. Reconnaissance en faveur de Drogon Vinassoule de 10 deniers de cens sur la tenance du Mas, paroisse de Bruc, et sur les tenances de la Venjadine et de la Grelerie.
17. 1307. Assence par Hélie de Jaure d'une pièce de terre, paroisse de Manzac, fondalité de Milon de Sayschac, donzel.

18. 1307. Reconnaissance par Gautier d'Estissac, de l'ordre de Cîteaux, prieur de la maison de la Daurade près Périgueux, à Raymond Giraudou, bourgeois du Puy Saint-Front de Périgueux, de 7 sols de rente...
19. 1308. Transaction passée entre Hélie de Saint-Astier, dit La Poyne, écuyer, fils de feu messire Armand de Saint-Astier, chevalier, seigneur de Craunhac, et Hélie Seguy, bourgeois de la ville du Puy Saint-Front de Périgueux.
20.* 1308. Accord entre Guillaume de la Barde, fils de feu Geoffroy, de la paroisse de Roquépine, et Arnaud de la Barde, de la paroisse de Saint-Crépin de Bourdeille.
21. 1308. Reconnaissance en faveur de messire Raymond Helie, chevalier, et Guillaume Hélie, son fils, de Bourdeille, à raison de deux pièces de terre paroisse de Saint-Crépin de Richemont.
22. 1308. Vente par Hélie del Cluzel, paroisse de Sainte-Foy, d'une pièce de terre, ... Guillaume de Lindia, témoin : Pons de Longa, donzel.
23. 1309. Donation entre vifs par Gérald Ebrard, damoiseau de Grignols, en faveur de Guillaume Ebrard, son frère, de tous ses biens meubles et immeubles.
24.* 1309. Assence par Itier et Raymond de Saint-Astier, frères, fils de feu Geoffroy de Saint-Astier, donzel de Lisle, à Pierre Guerel (Garreau), fils d'Etienne, de la troisième partie du péage de Perdus, sous le devoir de 10 deniers et l'acapte.
25.* 1309. Cession par Arnaud de Belamenc, fils de feu Pierre, à Guillemette de la Peyre, veuve d'Hélie de la Peyre, de tout le droit qu'il avait sur deux pièces de terre, situées paroisse de Saint-Paul de Serre.
26.* 1309. Vente par Pierre de la Bosse, paroisse d'Ateaux, à Arnaud du Breuil d'une pièce de terre, même paroisse, fondalité du seigneur de Mauriac.
27. 1309. Assence par Bernard Vigier à Pierre Hélie et Jean de Sozet de certaines terres, paroisse de Savignac.
28. 1310. Vente par Hélie Chatgiels à Aymeri de Pierrefont d'une rente sur des fonds situés paroisse Saint-Jean de Ver.
29. 1311. Assence par Imburge de Cozens à Geral et Bernard du Puy de la sixième partie par indivis du mainement de la Reynaudie, paroisse de Villamblard.
30. 1311.
31.* 1311. Vente par Etienne Texier et Pétronille de Faye à Hélie Savi, barbier, d'une pièce de terre, paroisse de Bruc, mouvant de la fondalité de noble homme Jean de Botglou et Marguerite, sa femme.
32. 1311. Donation par Gérald de la Membradia, fille de feu Gérald, paroisse de Saint-Martin de Bergerac, en faveur de Pierre de Jean, son neveu.
33.* 1311. Assence par Pierre de Rambrussia à Gérald de Puyraucé d'une terre située paroisse de Saint-Paul de Serre, fondalité de Pons Milon, donzel de Grignols.

34.* 1311. Vente par Guillaume de la Borie, fils de feu Hélie, demeurant à Saint-Astier, à Hélie, son frère, paroisse de Montrant, de quelques fonds...

35.* 1312. Emancipation par Bernard Mosnier, paroisse de Bruc, de la personne de Bernard, son fils aîné.

36.* 1312. Extrait du testament de Marie de Cortes, veuve d'Hélie Don, bourgeois du Puy Saint-Front de Périgueux par lequel elle fait un legs au chapelain de Saint-Front de Périgueux, pour lequel legs il y eut un procès entre ses héritiers et le chapelain.

37. 1313. Assignation de dot à Bertrande de Sayschac par Milon de Sayschac, donzel, son père, et Pons Milon, clerc, son frère, sous le cautionnement de Grimoard de Veyrines et de Pons Milon, donzels de Grignols.

38. 1313. Mandement donné par Hélis de Valbéon, mère de Jean de Vilote, à ses tenanciers de payer à Alais de Casens, veuve d'Hélie de Prévot, de La Force, 20 sols d'oblies et un septier avoine de rente; à quoi ils s'obligèrent pour l'avenir.

39.* 1314. Acte par lequel Arnaud de Fort, habitant de Saint-Astier et originaire de Saint-Paul de Serre, reconnait et confirme que lui et ses prédécesseurs étaient et avaient été « ab antiquo » hommes de corps de Pons Milon, donzel de Grignols, et de ses précédesseurs.

40. 1314. Vente par des particuliers en faveur de Geoffroy du Lau (de Lodio), donzel, de fonds situés paroisse de Mayac.

41. 1314. Quittance donnée par Gautier de Vernode, de la paroisse de Saint-Laurent de Pradou, à Hélie de Lagut, damoiseau de Douzillac, de la somme de 100 sols de rente.

42.* 1314. Quittance dotale donnée par Arnalde Guarmon, femme de Guillaume de Mayac, à Hélie et Etienne Guarmon, ses frères.

43. 1314. Sainte-Urcize (titre en patois du Quercy).

44. 1314. Arrentement par Bertrand de Clarmont à Grimaud Martin.

45. 1315. Vente de certains héritages du côté de la Peyronie et de la Morélie, fondalite du seigneur de Sanzillon.

46.* 1315. Transaction passée entre Arnaud de Montclar, donzel de la paroisse de Manzac, et messire Bertrand Massoles, chevalier, sur un procès qu'ils avaient entr'eux.

47. 1315. Donation par Drogon Massoles, damoiseau de Grignols, à Archambaud d'Estissac, donzel, fils de feu Geoffroy d'Estissac, chevalier, d'un hommage de gants blancs d'acapte dû sur la paroisse de Bassac.

48.* 1315. Lettres de sauvegarde accordées par le comte de Périgord à Hélie de Lagut, donzel, seigneur en partie de Mauriac, pour le maintenir dans le droit de tenir les assises à Saint-Géry, qui lui était contesté par le seigneur de Mucidan.

49. 1315. Vente par Jean et Gérald Mats, frères, paroisse de Saint-Jean d'Estissac, à Guillaume Vitars, d'une pièce de terre, même paroisse, fondalité de Guillaume Ebrard, donzel de Grignols.

50.* 1315. Echange entre Raymond d'Ieyras et Pétronille de Cosens, sa

femme, habitants de la paroisse de Saint-Georges de Montclar, et Guillemine de Salinhac, femme d'Hélie de Salinhac, d'une rente due sur la tenance de la Doirie, paroisse de Villamblard.

51. 1316. Quittance de la somme de 25 livres donnée par Gérald de Chassanhac, chevalier de Vernode, à Hélie Lagut, damiseau de Mauriac, pour la dot de Mathe de Lagut, fille de ce dernier, mariée à Etienne de Chassanhac, fils dudit Gérald.

52. 1316. Reconnaissance par Aymeric de Puy (Hault ?) pour trois pièces de vignes, paroisse de Veyrines, même fondalité.

53. 1316. Vente par Hélie de Mareuil, clerc de l'Ernodie, en faveur d'Etienne de Malayoles, donzel, ... paroisse de Sainte-Marie de Perdus.

54.* 1316. Testament d'Arnaude Robert, de la paroisse de Neuvic, par lequel elle fait un legs à Arnaud Constantin, son fils, et institue ses héritiers Arnaud et Hélie, ses fils, et Hélie, fils d'Hélie Richard.

55. 1317. Achat par le seigneur de Clermont.

56. 1317. Enquête pour le mainement de Rabanélie, du seigneur de Bruc; il y est fait mention du chapitre de Saint-Astier et de Pons Milon.

57. 1317. Deux contrats passés par Bertrand de Clermont et relatifs à des moulins sur le ?, paroisse de Saint-Florent.

58.* 1317. Vente par Hélie Foucaud le Jeune, paroisse de Bruc, à Guillaume Foucauld et Hélie Durfort, frères, d'un pré, même paroisse, fondalité de Pons Milon, donzel de Grignols.

59.* 1317. Testament de Marie Pellicier, par lequel elle legue 10 sols de rente sur une maison à Périgueux, au chapitre de Saint-Front ... et fait ses cinq enfants ses héritiers par égales portions.

60. 1317. Vente par Grimoard de Monsac, fils de feu Hélie de Monsac, chevalier, et de Pétronille de Vallereuil, sa femme, et Guillaume et Fortanier de Monsac, fils de feu Hélie de Monsac, donzel, et Ahélie de Monsac, sa femme, en faveur de Fortanier Massoles, clerc, fils de Pierre Massoles, chevalier, de tous leurs héritages pour la somme de 100 livres, monnaie de Périgord.

61.* 1317. Vente par Bertrand Vigier à Hélie Chenot de deux sextiers seigle sur le ténement de « Foroso », paroisse de Lobersac.

62. 1317. Vente d'une pièce de terre, paroisse de Sainte-Marie de Perdus.

63. 1317. Vente en faveur de Bertrand de Guillaume, donzel de Clermont, de certaines rentes, paroisse de Bassac.

64. 1317. Vente par Seguin et Guillaume du Puy à Etienne de Malayoles, damoiseau de Vernode, ... paroisse de Donchapt.

65. 1317. Vente par Pierre du Breuil et sa femme à Hélie et Guillaume Seguin, frères, de Saint-Victor, d'une rente assise sur une pièce de terre, même paroisse.

66. 1317. Acte par lequel Adémar, abbé de Tourtoirac, ratifie une reconnaissance de fonds relevant de son abbaye, par Hélie Pelaport en 1295, en présence de Seguin, prieur, et Bernard du Cheyron, prévôt de la même abbaye.

67. 1318. Vente de fonds situés paroisse Saint-Martin de Combes, mouvants de Bertrand Guillaume, donzel de Clermont; témoins Hélie de Fayolle, damoiseau de Clermont, et Guillaume Labatut, de Beauregard.

68. 1318. Vente en faveur d'Almoïs Chalvella de Bruzac, par Pierre Chalvot de Bruzac, de la paroisse de Saint-Pierre de Cole, d'un fonds situé même paroisse, fondalité de Bernard Flamen, seigneur en partie de Bruzac.

69.* 1318. Quittance donnée par Jean Moret, clerc, au nom d'Hélie Jaubert, clerc de Saint-Astier, à Guy de Lagut, damoiseau, de la somme de 24 livres.

70.* 1318. Vente par Pierre Lagarde et Pierre Roux, de Neuvic, à Bernard Durieu, de Douzillac, d'un casal situé à Neuvic, fondalité de Guillaume Hélie à raison d'Almoïs de Mauriac, sa femme.

71. 1318. Achat de Fulcon Bernard ..., d'une pièce de terre, paroisse de Saint-Martin.

72.* 1318. Sentence prononcée par Aymeric de Pierre, donzel, juge de Grignols, pour mettre Guillaume Ebrard, damoiseau, en possession d'un bois dans la paroisse de Manzac, dont Pierre Trolard et Guillaume Morsinh, de la même paroisse, avaient cessé de payer la vente (acte curieux en ce qu'il fait connaître la forme des jugements rendus dans les cours de justice seigneuriales).

73.* 1318. Hommage rendu par Itier de Ramefort, damoiseau, paroisse de Saint-Martial de Viveyrol, à Rolland de Montagrier, chevalier, et à Raymond Maurel, damoiseau, conjointement et par indivis, pour raison du mas de Moulongay, paroisse de Brassac.

74. 1319. Reconnaissance en faveur de Géraud de Chasseneuil, chevalier de Vernode, par Hélie de Lormeau, Hélie et Guillaume Jaumar, dits Fayard, et autres pour leurs héritages, paroisse de Celle.

75. 1319. Vente par Pierre et Bernard Rocel à Raymond de la Reymondie, d'une maison située près la borie de Monsac.

76. 1319. Vente par Pierre Jaufre à Amalvin de Charbonnières, prêtre, de certains fonds dans la paroisse de Jaure, fondalité de Foulques et Olivier de Grignols.

77. 1319. Pierre Bornol, paroisse de « Borro ».

78. 1319. Donation par Archambaud d'Estissac, damoiseau, à Bertrand de Guillaume et Guillaume de Clermont, frères, d'un certain hommage de gants d'acapte qu'il tenait de Drogon Massoles, damoiseau.

79. 1320. Promesse par Jean de Bar, bourgeois du Puy Saint-Front de Périgueux, à Gaillarde de la Roche, veuve d'Arnaud de la Roche, donzel de la même ville, de lui revendre une rente dûe sur le mas de Malayoles, de la paroisse de Trélissac.

80. 1320. Acte d'obligation consentie par noble et puissant homme Hélie Lagut, damoiseau, et Guy Lagut, son fils, en faveur d'Etienne de Chasseneuil, de 4 livres de rente promise en dot à Mathe Lagut, sa femme, fille du dit Hélie de Lagut.

81. 1320. Compromis passé entre Hélie de Lagut, damoiseau, et Ray-

mond Dujarric sur les querelles qu'ils avaient entr'eux.

82.* 1320. Quittance donnée par Guillaume du Puy, de la paroisse de Saint-Paul de Serre, de la somme de 19 livres pour la dot de Géralde, sa femme, sœur de Guillaume Pasnel, de Saint-Léon.

83. 1320. Vente par Bernard de Salinhac de tous ses droits maternels, paroisse de Vallaray, fondalité de Pierre de Grimoard, damoiseau.

Volume n° 9140 :

1. 1320. Aymeric Guillaume, paroisse de Neuvic, ... biens paroisse de Vallarey.
2. 1321. Assence par Peyrone Rigaud à l'hospice de Monsac d'une pièce de terre à Vallarey.
3. 1321. Dupérier (de Piru).
4. 1321. Transaction passée entre Guillaume de Boisset, donzel de Montagrier, et Archambaud de Lambertie, donzel de Bonnes, son frère utérin, enfants de feue Marie de Jaufre.
5. 1322. Echange entre Bertrand Guilhem, de Clermont, et...
6. 1322. Vente par Hélie Itier, chevalier, à Fortanier Massole, clerc, d'une maison à Grignols.
7. 1322. Pétronille de Vernhol, fille de feu Jourdain de Vernhol, ... Guillaume de Manhac, ... Raymond Audoin, du bourg de Celle.
8. 1322. Vente par Arnaud d'Itier, donzel de Grignols, à Pierre de Gaubert, de Clermont, clerc, de certaines rentes, paroisse de Saint-Martin des Combes.
9.* 1322. Procuration donnée par Huguette de Belcastel à Guy de Lagut, damiseau, son mari, fils d'Hélie de Lagut, damoiseau de Mauriac.
10. 1322. Contrat de mariage d'Hélie de Tison et de Pétronille, sa femme.
11. 1322. Vente à Pierre Venjadio d'une pièce de terre à Vallarey, fondalité du seigneur de Monsac.
12. 1323. Vente par Hélie Giraudoux à Fortanier de Monsac, clerc, de 12 deniers de cens sur une terre à Vallarey.
13. 1323. Alois Laurière, fils d'Hélie Laurière, donzel, paroisse d'Antone.
14. 1323. Alois Laurière, fils d'Hélie Laurière, donzel, paroisse d'Antone.
15.* 1323. Vente par Raymond Palhel et Marie, sa femme, en faveur d'Hélie Farran, bourgeois de Périgueux, d'une rente sur une maison située à la Cité près de la Porte Romaine (scellé du sceau commun du roi et du chapitre de Saint-Front).
16. 1323. Reconnaissance en faveur de Bertrand de Clermont, donzel, par Hélie, Pierre et Etienne de Buy, frères, de la paroisse de Beauregard, d'une tenance dite paroisse.
17. 1323. Hommage de Géraud Faure, ... paroisse de Clermont.

18.* 1323. Testament d'Hélie Foucaud, fournier de Grignols : fait son héritière universelle Arnalde, sa fille, femme de Gérald Faydit.

19. 1324. Assence par Géral de Monsac d'une pièce de vigne à Vallarey.

20.* 1324. Vente par Jean Lagarde, etc à Hélie de Pierre, de Jaure, d'une pièce de terre même paroisse, fondalité de Raymond Gérald, damoiseau d'Estissac.

21. 1324. Vente d'une pièce de pré située paroisse de Neuvic, par Arnaud de la Combe en faveur de Guillaume de Grimoard, donzel de la même paroisse.

22. 1324. Vente par Gérald del Jeulet, de Saint-Martin des Combes, en faveur de Guillaume et Bérald de Clermont, frères, donzels de Clermont, de certaines rentes.

23. 1324. Acte par lequel Gérald de Chasseneuil, chevalier de Vernode, reconnait que Guillaume de Fabrique tient de lui une terre, paroisse de Celle.

24. 1324. Acte regardant le prieuré de Sourzac et la bastide de Saint-Louis, ainsi que les consuls.

25. 1326. Affranchissement par Gérald de Monsac, damoiseau de Vallarey, à Guillaume de la Coste de tous les héritages qu'il tient dans la terre de la Blanquie, paroisse de Vallarey.

26.* 1326. Echange entre Gérald Jaubert, de Neuvic, et Pierre Jaubert et sa sœur, de fonds situés paroisse de Neuvic, fondalité des héritiers de feu Hélie de Monsac, chevalier.

27. 1326. Vente par Hélie de Fayolle, damoiseau de Sainte-Marie de Perdus, à Hélie et Guillaume Seguin, frères, d'une rente sur le mainement de Salles, paroisse de Perdus.

28. (Effacé).

29. 1327. Quittance par Hélie Robert, donzel de Sainte-Alvère, à Hélie Grimoard, fils de Guillaume, damoiseau, de la somme de 9 livres.

30.* 1327. Acte par lequel Hélie de Bernard, donzel de Grignols, se rend pleige et caution de la somme de 100 livres pour Pierre Béraud, curé de Grézignac, et ses frères, auprès de Guillaume de Puyrudel, chanoine de Saint-Front, son frère et ses sœurs.

31. 1327. Quittance par Hélie Robert, damoiseau de Sainte-Alvère, à Guillaume de Grimoard, damoiseau de Neuvic, de 50 livres pour la dot de Marie Grimoard, fille de ce dernier, femme de Bertrand Robert, fils dudit Hélie.

32. 1328. Echange entre Guillaume et autre Guillaume de la Batut, frères, et Bernard de Clermont, seigneur de Clermont.

33. 1328. Vente au sieur de Bellet de certaines rentes sur des terres à Vallarey.

34. 1328. Vente d'une emine de froment sur la métairie del Clop, paroisse de Chancevinel, par Pierre et Girard Testas, à Guillaume Bruni.

35. 1328. Reconnaissance en faveur de Raymond de Talleyrand, seigneur de Grignols, par W. de Manhan, clerc de Saint-Astier de

plusieurs rentes sises bourg et paroisse de Neuvic, sous le devoir d'une paire de gants blancs d'acapte.

36. 1328. Obligation consentie par Arnaud de Freilhe, de Beauronne, en faveur de Guy de Lagut, damoiseau de Mauriac, de deux sextiers mèture, mesure de Mussidan.

37. 1328. Quittance donnée au prieur de Manzac pour divers paiements faits au receveur des revenus du pape.

38. 1328. Quittance par Hélie Robert, damoiseau de Sainte-Alvère, à Guillaume Grimoard, damoiseau de Neuvic (cf n° 31).

39. 1328. Obligation par Archambaud, comte de Périgord, en faveur d'Hélie Gelat et d'Hélie Giraudou, bourgeois de Périgueux, de la somme de 618 livres et 2 sols tournois pour final compte.

40. 1329. Echange entre Guillaume et Béraud de Clermont, frères, donzels, et Pierre Gaubert, clerc de Clermont, de certaines rentes.

41.* 1329. Donation par Géraud de Bertrand, damoiseau de Grignols, fils d'Arnaud, à Pierre, Hélie, etc. de Garmon, de la paroisse de Bourrout, d'un droit de vinade, ... mainement de la Garmondie, même paroisse.

42. 1329. Quittance à Guillaume Grimoard, damoiseau, par Hélie Robert, damoiseau de Sainte-Alvère, et Bertrand Robert, son fils, de la somme de 64 livres à raison de la dot promise par ledit Grimoard à Marie, sa fille, en la mariant à Bertrand Robert.

43. 1327. Achat pour Bertrand Guillaume, écuyer, de Bertrand de Granhol, écuyer, fils de Pierre de Granhol, écuyer, et de Raymonde de Clermont, ... paroisse de Saint-Martin des Combes.

44.* 1329. Mandement de Jourdain de Labat, sénéchal de Périgord et de Quercy, à ... et Jean Vachier, sergent et garde royal de Sourzac ; par lequel il leur ordonne d'enquérir sur un droit de pêche sur la rivière de l'Isle, dont jouissait le prieur de Sourzac et dans la possession duquel il se plaignait d'être troublé par Guy de Lagut et autres.

45. 1329. Donation par Arnaud Lafaye et autres, ses frères, en faveur de Pierre Lafaye, leur frère, de plusieurs pièces de terre, paroisses de Manzac et de Jaure, fondalité de Gautier Prévot, damoiseau.

46. 1330. Afferme par le chapitre de Saint-Astier à Auger Vigier et Raymond Brunet, chanoines, du bailliage que le dit chapitre avait à Grignols.

47.* 1330. Vente à Pierre de Ratavolp, de la paroisse de Neuvic, d'une pièce de terre, même paroisse, à Arnaud de Ratavolp, fils de Bertrande Ebrard, femme de Guillaume Ebrard, donzel.

48.* 1330. Acte par lequel Hélie de Baladet, de la paroisse de Coursac, tient quitte Hélie de Durfort, de Bruc, de tous les dépends, intérêts et querelles qu'ils avaient eu entr'eux.

49. 1330. Donation par Hélie Grimoard en faveur d'Olivier Grimoard, damoiseau de Grignols, qu'il appelle son ami, de la moitié d'une maison située dans le fort de Grignols, mouvant du fief d'Hélie de Charbonnières, damoiseau de Grignols.

50. 1330. Vente d'une pièce de terre à Vallarey, fondalité de Géral de Monsac, seigneur de Monsac.
51. 1330. Reconnaissance par Marie Arnaud et Arnaud de la Filolie, paroisse de Sainte-Marie de Perdus, en faveur d'Hélie de Malayoles.
52.* 1331. Vidimé du testament d'Hélie Rey, daté du 11 des calendes de février 1280, et de son codicille du 3 des ides de septembre 1281, dont on rapporte un fragment relatif au legs qu'il fit au chapelain de Saint-Front.
53. 1331. Reconnaissance à Hélie de Monsac de 2 sols de rente sur une terre à Villamblard.
54. 1331. Vente (une moitié de l'acte est déchirée).
55. 1331. Vente par Géral de Monsac de la coupe de la forêt de Monsac à Vallarey.
56. 1331. Ventes entre particuliers des paroisses de Vallereuil et de Neuvic, ... fondalité de noble homme Raymond de Tallerand, seigneur de Grignols.
57.* 1331. Ratification d'un contrat de vente faite par Itier de Saint-Astier, damoiseau de Lisle, à maître Pierre Porte, clerc, homme de loi, demeurant à Périgueux, de 10 sols de rente avec l'acapte, due à raison du péage de Perdus.
58. 1332. Donation par Arnaude Veyssière à sa fille d'une terre, paroisse de Manzac, fondalité de Grimoard Géral.
59. 1332. Vente de trois pièces de terre à Vallarey, fondalité du seigneur de Monsac.
60.* 1332. Vente par Hélie Gautier à Hélie de Puymurat et à sa femme, d'une borderie, paroisse de Grun, fondalité d'Arnaud Itier, damoiseau de Grignols.
61. 1332. Vente d'une pièce de terre située dans la paroisse de Bruc, fondalité d'Hélie Grimoard, qui accorde l'investiture au nom de Marguerite Ebrard, sa femme.
62. 1333. Reconnaissance pour le seigneur de Clermont.
63. 1333. Acquisition par Géral de Monsac d'une pièce de terre, de sa fondalité à Vallarey.
64.* 1333. Vente par Jean Javaudu et ses frères d'une pièce de vigne située paroisse de Bruc, fondalite de Pons Milon, damoiseau de Bruc.
65. 1333. Quittance donnée à Guillaume Grimoard, chevalier, par les mains d'Hélie Grimoard, son fils, de la paroisse de Neuvic, par Pons Milon, damoiseau de Bruc, et Milon de Sayschac, son fils, de la somme de 10 livres pour la dot de Guillemette Grimoard, fille dudit Guillaume, femme de Milon de Sayschac.
66. 1333. Quittance des mêmes au même de 52 livres pour la même cause (cf n° 65).
67.* 1333. Testament de Gérald Trobatz, paroisse de Bruc, par lequel il fait son héritier universel Gérald Faydit, son filleul.
68. 1333. Hommage rendu par Raymond Baston, paroisse de Saint-Paul, à noble homme Bernard de Flamenc, coseigneur de Bruzac.

69. 1334. Vente à Géral de Monsac d'une maison au bourg de Vallarey.
70. 1334. Vente d'une pièce de terre à Saint-Paul, fondalité d'Itier Milon, donzel.
71. 1334. Jean de Ponthac.
72.* 1334. Donation par Pierre de Puyguilhem, seigneur de Bruc, demeurant à Bergerac, en faveur d'Aheliane, sa sœur, paroisse de Bruc.
73. 1334. Ratification par Hélie Grimoard, damoiseau, frère de Guillaume Grimoard, chevalier de Neuvic, d'une vente par Arnaud Brassac à Hélie Motz, boucher de Grignols, ... paroisse de Bruc, fondalité de Marguerite Ebrard, femme dudit Hélie Grimoard.
74.* 1334. Vente par Pierre de Puyguilhem à Bernard Mosnier et Peyronne de Puyguilhem, sa femme, ... paroisse de Bruc, fondalité des héritiers de feu Guillaume W.
75. 1335. Vente par Guy Lhaume et Pierre Dubreuil à Pierre Venjadou d'une pièce de terre à Vallarey, fondalité d'Hélie de Valbéon.
76. 1335. Reconnaissance par Reynal en faveur de la fille de Guillaume Massole.
77. 1335. « Contre les consuls de Beauregard ».
78. 1335. Reconnaissance de rente par Bernard de Saly, paroisse de Sainte-Marie de Perdus, et ses frères, en faveur d'Hélie et Guillaume Seguy, frères, bourgeois de la ville de Périgueux.
79. 1335. Quittance en faveur de Guillaume Grimoard, chevalier, par Hélie et Pierre de Fràteaux, frères de 30 deniers d'or.
80. 1336. Quittance à Hélie Grimoard, damoiseau, par Pons Milon, damoiseau de Bruc, et Milon de Saischac, son fils, de 43 livres pour la dot de Guillemette Grimoard, femme de ce dernier et sœur d'Hélie Grimoard.
81. 1336. Ratification de la vente d'une terre située au mas de la Vilardie, fondalité d'Itier Milon, chevalier, à Hélie Bertrand, de Grignols, par Raymonde Vilane, sa belle fille.
82. 1337. Reconnaissance à Gérald de Monsac d'une rente, paroisse de Vallarey.
83. 1337. Reconnaissance à Gérald de Monsac de deux rentes, paroisses de Neuvic et de Vallareuil.
84. 1337. Donation par Hélie de Mayac à Gérald de Monsac, d'une rente sur le ténement de Fabricis, paroisse de Bruc.
85. 1337. Vente par Guillaume de Catri à Gérald Amiel, de Clermont, de certains fonds situés dans la fondalité de Pierre de Cozens, donzel de Saint-Martin des Combes.
86. 1338. Vente d'une mosdure froment, paroisse de Bruc, fondalité de Pons Milon, damoiseau de Grignols.
87. 1338. Quittance due par Corborand Vigier, damoiseau et viguier de la ville de Périgueux, et Pierre Roque, prévôt du comte de Périgord, à Itier de Chastanet, clerc, homme de loi, des lods et ventes sur certaines maisons acquises de Gérard d'Armagnac, paroisse de Saint-Silain.

88. 1338. Assence par Jean de Sarlat, bourgeois du Puy Saint-Front de Périgueux, à Hélie Mito, de la paroisse de Saint-Martin d'Agonac, d'un bois appelé de Giraudo, paroisse d'Agonac.
89. 1338. Vente par Hélie Blanquin, paroisse de Vallarey, à Arnaud Faure, ... Hélie de Taillefer, écuyer.
90. 1339. Mandement de l'official de Périgueux par lequel il enjoint, sous peine d'excommunication et de suspens, Pons Milon, prieur de Mauzac, de payer aux prieurs de Mareuil, de Montagrier, et autres, six coudées de bon drap de frustre, pour faire des cocardes avec des capuces.
91.* 1339. Vente d'un territoire dans la paroisse de Saint-Julien, fondalité de Guy de Creyssac, chevalier.
92. 1339. Vente par Hélie de la Garde, de Grignols, à Pierre de « Sullacepa », d'une terre située paroisse de Bruc, fondalité d'Itier Milon, chevalier.
93. 1339. Cession par Hélie et autre Hélie de Taillefer, père et fils, damoiseaux de Grignols, à Itier Milon, chevalier, de tout le droit qu'ils avaient sur la Massoulie, provenant de feu Pierre Milon, chevalier, frère, dudit Itier.
94. 1340. Vente par Pierre du Vivier et autres d'une mosdure avoine sur deux pièces de terre, paroisse de Vallarey.
95. 1340. Jugement prononcé dans une assise tenue par le juge de noble et puissant homme Bérard Flamenc, donzel, seigneur en partie de Bruzac.
96. 1340. Reconnaissance par Gérald Hugon, de Neuvic, en faveur de Gautier de Barière, donzel. Les coutumes de Grignols y sont stipulées.
97. 1340. Reconnaissance au seigneur de Barière d'une pièce de terre, paroisse de Neuvic.
98. 1340. Obligation par Raymond Vigier, damoiseau d'Atur, fils de feu Ranulfe Vigier, chevalier, en faveur d'Hélie Seguy, bourgeois de Périgueux, fils de feu Hélie, de certaine quantité de froment pour arrérage de rente.

© S.H.A.P. 1991. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord – Tome CXVIII – Année 1991

Les maires des chefs-lieux de canton de Dordogne, de 1850 à 1890

par Daniel LACOMBE

La vie des maires, personnages essentiels dans la vie quotidienne des Français, a été peu étudiée. Or, ce n'est pas par absence d'archives ; en effet, on les rencontre dans plusieurs types de documents : délibérations du conseil municipal, état civil, procès verbaux d'élection, rapports du préfet. Le souvenir de ces hommes s'efface dans le paysage périgourdin, il ne reste d'eux que le nom d'une rue, un portrait, une statue. De plus, les maires dont le nom est demeuré dans la mémoire collective ne doivent pas leur célébrité à leur fonction de premier magistrat. Ainsi, on se souvient d'Auguste Chastanet à Mussidan, essentiellement, en raison de son œuvre littéraire.

L'objectif de ce mémoire est prosographique, il consiste donc en une description de ces personnages au point de vue politique, social et culturel. Les résultats obtenus pourront être comparés avec ceux de l'enquête, menée sous la direction du professeur Maurice Agulhon, qui a étudié les maires de 13 arrondissements (Béthune, Blois, Brignoles, Commercy, Die, Etampes, La Châtres, Le Mans, Mâcon, Saint-Denis, Sceaux, Villefranche-sur-Saône, Yssigeaux) et ce pour 13 années de sondage, dont trois qui concernent la période étudiée dans ce mémoire : 1850, 1866, 1882. Ceci permettra de relever les points communs, mais aussi de montrer les originalités de la Dordogne. Cependant, si dans l'enquête les maires de toutes les communes sont pris en compte, dans ce mémoire, seuls ceux des chefs-lieux de canton sont étudiés, par conséquent, la comparaison devra être prudente.

Le choix de la période 1850-1890 s'explique par la diversité des régimes parcourus (2nde République, 2nd Empire, IIIe République) qui s'accompagne

de plusieurs modifications relatives au type de recrutement des maires : en effet, nous assistons à un chassé croisé entre la nomination défendue par les royalistes et les bonapartistes, et l'élection soutenue par les républicains. De plus, 1850 correspond au milieu de la 2nde République, et permet une comparaison avec l'enquête. Enfin, 1890 permet de déterminer si les deux années d'élections municipales 1884 et 1888, qui se sont déroulées depuis la loi d'avril 1882, qui laisse le soin aux conseillers de désigner le maire dans les chefs-lieux de canton, ont modifié de façon plus ou moins importante le personnel municipal. De plus, elle permet de se rendre compte si le boulangisme a eu des incidences sur ce dernier.

Dans ce mémoire, seuls les 47 chefs-lieux de canton ont été pris en compte ; on dénombre 340 maires, soit une moyenne de 7,2 maires par commune. En projetant ce chiffre sur le nombre total de communes en 1884, en l'occurrence 583, environ 4.000 personnages ont géré les communes périgourdines. De plus, étudier 340 personnages avec précision aurait demandé une somme de travail trop importante pour un mémoire de maîtrise, c'est pourquoi cette étude se limite dans certains paragraphes aux 128 maires des trois dates choisies. Précisons aussi que pour 1850, ce sont les maires au premier juillet qui ont été choisis. Ceci s'explique par des renseignements plus abondants sur le maire de Périgueux du 1er juillet (Borros de Gamenson) que sur celui du 1er janvier (Estignard). En 1866, ce sont les maires au 1er janvier et enfin en 1882, ceux qui ont été élus par le conseil municipal.

Dans l'enquête, les résultats des dépouillements sont répartis selon la taille de la commune. En effet, 7 groupes de taille de communes ont été établis : groupe 0 (1 à 199 H), 1 (200 à 499 H), 2 (500 à 999 H), 3 (1 000 à 1 999), 4 (2 000 à 2 999 H), 5 (3 000 à 9 999 H), 6 (10 000 et +). Etant donné que le nombre total de communes est voisin de 1 250, on relève un échantillon copieux pour chaque groupe. Or, dans ce mémoire, les 47 chefs-lieux de canton se répartissent, en 1876, ainsi : 7 dans le groupe 2, 21 dans le groupe 3, 11 dans le groupe 4, 6 dans le groupe 5 et 2 dans le groupe 6. Pour le groupe 3, chaque progression ou regression d'une unité entraine une évolution du pourcentage de 4,76 % (100/21 = 4,76) ce qui est correct, par contre dans le groupe 6, une baisse d'un point modifie le pourcentage de 50 %. Aussi, en 1866, les deux maires des villes de plus de 10 000 habitants sont originaires de leur commune, d'où un pourcentage de 100 % ; en 1882, un seul est né dans sa commune, d'où un pourcentage de 50 %, en conséquence ce n'est pas significatif.

Dans les autres groupes, une unité correspond respectivement à 14,2 ; 9 ; 16,6. La comparaison avec l'enquête est donc assez aléatoire, sauf peut-être dans le groupe 3. C'est pourquoi, les résultats périgourdins seront comparés avec les résultats globaux, et parfois nous affinerons en mettant en parallèle ceux du groupe 3.

Nous pouvons axer l'étude de ce mémoire autour de trois centres d'intérêts.

Le premier centre d'intérêt concerne le maire, l'homme politique, l'élu. Comment se déroulaient les élections municipales, étaient-ils conseillers municipaux, sont-ils demeurés en place longtemps, ont-ils eu des fonctions

politiques élevées ? Autant de questions auxquelles nous tâcherons de répondre dans la première partie.

Mais l'étude d'un maire ne doit pas se limiter à une étude politique, en effet, le point de vue culturel et social n'est pas à négliger. Le maire est-il né dans le département, de quel milieu social est-il issu, s'est-il marié, ses enfants ont-ils eu de bonnes situations, a-t-il fait des études, quelle est sa profession, a-t-il participé à des associations, a-t-il joué un rôle dans l'agriculture, a-t-il eu des problèmes avec la justice, le clergé ?

Enfin, dans une troisième partie, nous pouvons faire une synthèse autour de quelques comparaisons : maires des villes et maires des champs, maires républicains et maires monarchistes, maires du milieu et de la fin du siècle, avant de terminer par des thèmes importants illustrés à chaque fois par la biographie d'une figure.

Dans cet article, seule la deuxième partie est traitée. De plus, trois biographies illustrent cette étude.

LE MAIRE : ETUDE AU POINT DE VUE SOCIAL ET CULTUREL

I. — L'état civil des maires

A. Leur origine géographique

1) Dans un département rural : 15 % de maires naissent en dehors du département.

Les maires de Dordogne sont-ils des hommes de terroirs ? Nous connaissons leur lieu de naissance dans 265 cas sur 340, soit 77,9 %, comme le montre le tableau suivant :

(Tableau 1)

Lieu de naissance du maire	Maires concernés	%
Leur commune	123	36,17
Commune du canton	21	6,17
Commune de l'arrondissement	33	9,70
Commune du département	28	8,23
Département sans précision du lieu exact	19	5,58
Autre département	40	11,76
Etranger	1	0,29
Non réponse	75	22,05

Nous comptabilisons donc 41 maires nés en dehors du département soir 15,5 % des maires dont le lieu de naissance est connu. Cela représente

une minorité importante pour un département rural dans la seconde moitié du siècle. Bien sûr, parmi ces personnages, 23 sont originaires d'un département limitrophe mais tout de même 18 autres sont natifs de la région parisienne, de la Picardie, du Loir-et-Cher, du Doubs, de l'Auvergne, du Tarn-et-Garonne et même de Pologne. Pourquoi sont-ils venus s'installer en Périgord ? Nous pouvons formuler plusieurs hypothèses :

– en premier lieu leur épouse peut être originaire de la Dordogne. C'est le cas de Casimir Ordega, natif de Pologne, qui a épousé en 1857 Marie Meynard, une mussidanaise. Précisons que ce diplômé de l'école des mines travaillait à la compagnie d'Orléans, et comme par hasard, la voie ferrée Coutras-Périgueux qui dessert Mussidan a été inaugurée en 1857. De là à penser qu'il a rencontré son épouse en ces circonstances, il n'y a qu'un pas. Cet exemple d'implantation par le mariage est-il le seul ?

Nous comptabilisons 37 maires mariés parmi les 41 nés en dehors du Périgord ; 25 ont des épouses dont le lieu de naissance est connu. Seules 8 sont nées dans la commune dont leur époux est premier magistrat : 7 dans le département et 10 en dehors des limites du département. Par conséquent pour ces 10 maires nous ne pouvons expliquer leur venue dans la commune par leur mariage.

– la profession exercée peut être une explication.

En se limitant, pour l'instant, à ces 10 maires, nous remarquons qu'ils exercent des professions variées comme le précise le tableau suivant :

(Tableau 2)

Profession des « 10 maires »

Commune	Maire	Profession	Commune	Maire	Profession
V. de Longchapt	Rigaud	Banquier	Eymet	Dumas	Négociant
Saint-Astier	Maréchal	Propriétaire	Lanouaille	Andraud	Propriétaire
Mussidan	Laugère	Pharmacien	Terrasson	Lombard	Médecin
Villamblard	Sacreste	Sans profes.	Mareuil	Dumon	Ebéniste
Montignac	Daurios	Notaire	Jumilhac	Chauvel	Régisseur

Ils exercent aussi bien des professions manuelles qu'intellectuelles. Donc pour ces dix maires ni le mariage, ni le métier exercé n'expliquent leur venue en Périgord.

Si on prend l'ensemble des maires non orginaires de Dordogne nous remarquons que :

- 15,1 % des notaires
- 9,7 % des médecins
- 9,5 % des rentiers
- 9 % des négociants
- 8 % des avocats
- 7,8 % des propriétaires.

} sont nés à l'extérieur du département

Il semble donc que les maires notaires aient eu tendance à être originaires d'un autre département, les études de notaire n'échoient pas obligatoirement à un enfant du pays. Les autre professions possèdent un pourcentage voisin de maires étrangers. Donc à l'exception du notariat la profession exercée ne permet pas d'expliquer l'installation des maires venus d'ailleurs.

– On peut aussi supposer qu'un certain nombre de maires sont venus s'installer dans leur commune, encore enfants, mais il est difficile de le déterminer. Pierre Sarrazin illustre ce cas. En effet, né à Saint-Médard-de-Guizière en Gironde, il est venu s'installer à Grolèjac, alors qu'il était très jeune, chez ses grands-parents maternels. Il en résulte que si la première hypothèse semble expliquer la présence de maires non originaires de la Dordogne, le rôle des deux autres est plus difficile à déterminer.

L'évolution dans le temps amène deux remarques :

– les maires natifs de leur commune sont de plus en plus nombreux : cette croissance s'explique en partie par la baisse des non-réponses.

– maintien des maires originaires d'un autre département.

Si on compare les résultats de la Dordogne avec ceux de l'enquête nous remarquons que les pourcentages des maires natifs de leur commune et de ceux originaires d'un autre département sont supérieurs à ceux de l'enquête en raison du petit nombre de non-reponses. L'originalité de la Dordogne, c'est son ouverture vers des maires originaires d'une autre région, mais restons prudents en raison du nombre inportant de lacunes relatives au lieu de naissance.

2) Nés en ville ou à la campagne ?

Les maires nés en Périgord, à une forte majorité sont issus de la campagne périgourdine. De plus, peu de citadins sont devenus maires des petites bourgades alors qu'un tiers des maires citadins ont vu le jour dans des petites communes.

La famille a pu jouer un rôle important dans la carrière d'un maire, c'est pourquoi après l'origine géographique, il convient d'étudier l'origine sociale, la famille des maires.

B) La famille

1) Les ascendants.

La connaissance de la profession du père permet de connaître le milieu social. Cette étude se limite aux maires de 1850, 1866, 1882. La profession du père est connue dans 73 cas sur 129 soit 56,58 %.

Les maires sont issus de familles de notables plus ou moins aisées (propriétaires rentiers, professions libérales, pharmaciens, maîtres de forges, percepteurs...). Les profession libérales arrivent en tête (26 pères) devant les propriétaires rentiers (21 pères), mais le niveau d'aisance est difficile à

évaluer car les termes de « propriétaire », de « marchand » peuvent regrouper des personnes dont le niveau de fortune est très variable. Si nous comparons la profession du maire avec celle de son père, nous remarquons *(Tableau 3)*

Répartition des maires et de leur père par profession

	Pères de maires	Maires
Propriétaire, rentier	21	16
Agriculture	7	0
Commerce industrie	11	8
Fonction publique	5	8
Profession libérale à caractère médical	12	24
Profession libérale à caractère juridique	14	16
Autres	3	1

une certaine ascension sociale qui se traduit par une progression de la bourgeoisie diplômée. Ainsi Jean-Baptiste Rousset, notaire et maire de Savignac-les-Eglises, est le fils d'un serrurier. Rodolphe Guerlou, médecin maire d'Issigeac puis de Lalinde, est l'enfant d'un tonnelier. De plus mentionnons que la profession du père peut-être indiquée de façon poétique. Ainsi à Sainte-Croix, l'officier de l'état civil, qualifie le père du docteur Jean-Baptiste Parsat, futur maire de Monpazier, d'artiste vétérinaire.

De plus la connaissance de la profession du grand-père (12 cas seulement) permet la découverte de tradition professionnelle familiale. Ainsi le docteur Jean-Baptiste Numa Gadaud, maire de Saint-Astier est le fils de médecin et petit-fils d'un maître chirurgien. De même Gabriel Mercier (Vergt) reprend la tradition médicale de sa famille (grand-père pharmacien, père médecin). Quant à Oscar Bardi de Fourtou (Ribérac), il appartient à une famille d'avocat. En général les médecins sont plus concernés par ces traditions familiales ; en effet 7 des 12 maires fils de médecin ont gardé la même profession. Les professions libérales à caractère juridique sont touchées à un moindre niveau (5/14). Enfin notons le cas particulier du docteur Greletty Bosviel (Neuvic), fils et petit-fils d'instituteurs privés.

2) Les épouses de maires

Sur les 128 maires des trois années de sondage, nous recensons 110 magistrats mariés, 9 célibataires et 9 sans réponse. Nous connaissons 128 lieux de naissance d'épouse de maire, il concernent aussi bien des épouses de maire en fonction lors des trois années de sondage que les autres dans le but que les conclusions soient plus significatives. Nous comptons 83 épouses soit un peu moins de deux tiers, nées dans le département. De plus sur les 45 « étrangères » à la Dordogne, 17 viennent de régions plus ou moins éloignées du Périgord comme nous le précise le tableau suivant :

(Tableau 4)

Répartition des professions des maires selon celle de leur père

Profession du père du maire	Profession du maire
Propriétaire, rentier : 21 pères	6 idem 5 profession libérale à caractère médical 6 profession libérale à caractère juridique 3 fonction publique 2 commerce industrie
Profession libérale à caractère juridique : 14 pères	5 idem 5 profession libérale à caractère médical 2 fonction publique 1 commerce industrie 1 propriétaire rentier
Profession libérale à caractère médical : 12 pères	7 idem 2 propriétaires 1 fonction publique 1 commerce industrie
Autre profession libérale : 1 père	1 profession libérale à caractère médical
Commerce industrie : 11 pères, dont 2 marchands tanneurs 2 marchands 2 maîtres de forges 4 artisans 1 pharmacien	3 idem 3 profession libérale à caractère juridique 3 profession libérale à caractère médical 1 autre profession libérale 1 propriétaire
Agriculture : 7 pères	3 propriétaires 2 profession libérale à caractère médical 1 commerce industrie 1 fonction publique
Fonction publique : 5 pères, dont 1 percepteur 1 cavalier de la maréchaussée 1 commis des impôts indirects 1 conseiller au présidential de Sarlat 1 juge de paix	2 propriétaires 1 profession libérale à caractère médical 1 profession libérale à caractère juridique 1 idem
Indication d'une fonction politique uniquement : 2 pères	1 profession libérale à caractère juridique 1 propriétaire

(Tableau 5)

Nom et lieu de naissance des épouses nées loin de Dordogne

Commune	Nom de l'épouse	Lieu de naissance
Beaumont	Madame de Losse	Archambault (89)
	Madame Gonthier Dussoulas	(Landes)
Bergerac	Madame Vieillefond	(Bouches-du-Rhône)
Cadouin	Madame Dexam Lagarde	Saint-Michel (06)
	Madame Blanchez	(Irlande)
Domme	Madame de Malleville	Paris (75)
La Force	Madame Clament	Paris (75)
Hautefort	Madame Magueur	(Ille-et-Vilaine)
Jumilhac	Madame Chauvel	Bar-sur-Aube (10)
	Madame Prévost	Paris (75)
Montpon	Madame Brugère	Bonneval (28)
Périgueux	Madame Saumande	Agde (34)
St-Cyprien	Madame Lanceplène	Langeais (37)
Terrasson	Madame Dousseau	Clamecy (89)
Thiviers	Madame Theulier	Le Havre (76)
Villamblard	Madame Sacreste	La Haye-Pesnel (50)
V. de Longchapt	Madame Maraval	Montauban (82)

De plus, les rapports du préfet nous indiquent une seule fois des renseignements sur l'épouse d'un maire : ainsi Louise Ladorre épouse Duvoisin (Saint-Pardoux-la-Rivière) est indiquée comme riche. Enfin une seule femme exerce une profession : il s'agit de Marguerite Faure épouse Masfrand à Bussière-Badil.

Après les parents et les épouses, il convient d'étudier les enfants.

3) Les enfants

De plus, les maires des trois années de sondage (1850, 1866, 1882) ont eu en moyenne 1,44 enfant. Ces chiffres sont en-deçà de la réalité pour plusieurs raisons :

— absence de réponse

— chiffre correspondant à une date déterminée parfois alors que le maire est encore jeune d'où la possibilité de naissances ultérieures.

De plus une originalité doit être signalée, c'est la présence d'enfants adoptifs : ainsi Jean-François Jouffrey (Saint-Aulaye) a un fils Gustave ; François Guat de Lavelle, une fille Marie. Précisons que ces deux maires n'étaient pas mariés. Il convient d'étudier les professions des enfants, des gendres et des belles-filles des maires.

(Tableau 6)

Comparaison entre profession des maires et celle de leur fils

	Maires	Fils des maires
Profession libérale à caractère juridique	16	7
Profession libérale à caractère médical	15	10
Fonction publique	6	17
Commerce, industrie	2	8
Propriétaire rentier	2	11

(Tableau 7)

Quelle est la profession des fils de maires, lorsque ces derniers ont une profession du groupe fonction publique ou commerce industrie ?

Fonction publique (maires)	Fonction publique (fils)	Commerce industrie (maires)	Commerce industrie (fils)
4 juges de paix	1 avoué	1 serrurier	2 directeurs de compagnie
2 avoués	1 juge de paix	1 pharmacien	3 négociants
	1 percepteur		1 employé de banque
	1 conseiller à la cour		2 ingénieurs
	1 procureur impérial		
	1 vice-consul		
	1 archiviste		
	3 militaires		
	1 conseiller à la cour des comptes		
	2 inspecteurs		
	1 président du tribunal civil		
	1 conseiller de préfecture		
	1 préfet		
	1 cadre à la banque de France		

Ces deux tableaux montrent une nette attirance des fils de maire vers la fonction publique. Les professions des catégories propriétaires rentiers et commerce industrie progressent de même. A l'opposé les professions libérales décroissent et, plus particulièrement, celles à caractère juridique. En effet, 16 fils de maires ont exercé des fonctions administratives ou communales de haut niveau, tandis que seul dans la génération précédente Jules Léon Dereix, maire de Mareuil, a exercé de hautes fonctions dans les finances de l'Etat, d'où une progression sociale. Ces promotions concernent

aussi bien les fils des maires parlementaires que ceux des maires dont le rôle politique a été modeste. Ainsi Jean Brugère, fils du député-maire de Montpon Aurélien Brugère, est directeur de l'école navale de Bordeaux ; Albert Bardi de Fourtou, fils d'Oscar Bardi de Fourtou (maire de Ribérac puis ministre), est général dans l'armée de terre. De même Paul Durieux, vice-consul à Varsovie, était fils de Benoît Durieux, maire notaire de Mareuil. Enfin le fils de François Labrousse, médecin et maire de Montignac, a été préfet du Gers.

14 fils ont une profession vosine de celle de leur père voire la même, Bertrand Luzie Teulet, maire médecin de Sainte-Alvère a un fils médecin.

De plus notons la croissance des propriétaires au détriment des médecins car quatre fils de maires médecins sont indiqués comme propriétaires : Daugier (Issigeac, Chavoix (Excideuil), Cluzeau-Lanauve (Neuvic), Ducluzeau (Montagrier).

Dans l'ensemble, il semble qu'il y ait une certaine ascension sociale mais nous devons demeurer prudents pour deux raisons. La première c'est la faiblesse de l'échantillon et la deuxième la présence de fils jeunes, au début de leur carrière, voire étudiant (Pierre Durieux, par exemple, est indiqué comme étudiant en langues orientales) et qui peuvent progresser dans la société. Les filles de maire n'ont pas de profession sauf Amélie Charlet de Sauvage, institutrice. Nous recensons 24 professions de gendre : ils appartiennent à la bourgeoisie dans une très grande majorité. Relevons une originalité, celle de René Albert Berton, gendre de Antoine Gadaud (Périgueux), médecin et dramaturge. Demeurons dans la famille Gadaud pour signaler l'unique belle-fille de maire, exerçant une profession : en effet Sophie Madeleine Pommier, épouse du docteur Gadaud, était elle aussi médecin.

Dans le domaine de l'état civil, outre les origines géographiques et sociales nous devons étudier l'âge des maires.

C. L'âge des maires

1) A leur nomination

(Tableau 8) **Age des maires à leur nomination**

	Bergerac	Nontron	Périgueux	Ribérac	Sarlat	Département	Enquête
1850	42,4	42,0	44,7	38,4	49,8	43,7	42,8
1866	40,4	39,3	40,5	35,2	46,2	40,7	43,4
1882	45,6	44,0	43,3	42,2	44,4	44,1	45,1

Donc nous pouvons être frappés par la minorité importante de maires nés en dehors du Périgord. Leur venue s'explique quelques fois par leur mariage. Ces maires « étrangers » dirigent aussi bien des petites communes (Villamblard) que des grandes (Périgueux). Quant aux maires nés en Dordogne, ils sont le plus souvent originaires d'une commune dont la

(Tableau 9)

Age des maires les années du sondage

	Bergerac	Nontron	Périgueux	Ribérac	Sarlat	Départ.	Enquête	Communes 1.000 et 2.000 h. Départ.	Communes 1.000 et 2.000 h. Enquête
1850	46,8	44,3	50,7	46,2	51,6	48,1	49,6	47,9	49,9
1866	47,0	46,8	51,5	48,2	58,6	50,5	52,4	48,7	52,1
1882	51,6	50,7	50,2	58,4	48,3	51,3	51,6	54,6	51,3

(Tableau 10)

Age des maires à leur cessation de fonction

	Bergerac	Nontron	Périgueux	Ribérac	Sarlat	Département	Enquête
1850	54,9	52,3	64,5	63,4	57,5	58,1	60,1
1866	58,6	55,0	61,2	55,4	64,1	59,2	62,1
1882	60,1	56,1	64,6	68,2	56,3	60,8	61,9

population ne dépasse pas les 2.000 habitants. Les maires des trois années de sondage sont issus en majorité de famille dont le chef exerçait une profession libérale ou celle de propriétaire rentier. Les maires ont été plus attirés par les professions libérales, c'est-à-dire des métiers où la culture, le savoir jouent un rôle important. Au contraire leurs enfants ont été plus attirés par des hautes fonctions aussi bien dans la fonction publique que dans le domaine communal. Toutefois, nous avons une ascension sociale pour les deux générations. Les épouses sont nées dans un tiers des cas connus dans un autre département voire en Irlande. De plus nous recensons plus d'épouses de maires nées dans des départements éloignés, dans les communes de moins de 2.000 habitants que dans les autres. Enfin, les maires du Périgord prennent leur fonction à un âge de plus en plus avancé au cours de la période.

II. Leur formation.

Cette partie est bien plus brève en raison de la faiblesse des renseignements.

Aux archives départementales les recueils de distribution des prix du lycée de Périgueux ont été conservés et permettent de relever les prix obtenus pour 22 maires. Nous possédons des renseignements sur les études des maires médecins ; nous savons ainsi que 10 médecins maires ont effectué leurs études à Montpellier, 40 à Paris. Quant aux officiers de santé, ils ont obtenu leur diplôme à Périgueux, Paris ou Bordeaux. De plus nous

(Tableau 11 - Première partie) **Professions des maires par commune**

	BELVES	LE BUGUE	CARLUX	DOMME	MONTIGNAC	SAINT-CYPRIEN	SALIGNAC	SARLAT	TERRASSON	V. DE BELVES	ARRONDISSEMENT SARLAT	BUSSIERE-BADIL	CHAMP. DE BELAIR	JUMILHAC	LANOUAILLE	MAREUIL	NONTRON	SAINT-PARDOUX	THIVIERS	ARRONDISSEMENT NONTRON	MONTAGRIER	MONTPON	MUSSIDAN	NEUVIC	RIBERAC	SAINT-AULAYE	VERTEILLAC	ARRONDISSEMENT RIBERAC
Rentier, sans profession						1			1		2						1	1		2			1	1				2
Propriétaire	1		2	1		1			4	2	11	2	3		2			2	1	10	3	1				3	7
Propriétaire cultivateur			1				1					2								1				1				2
Autre profession agricole														1	1					2								
Vétérinaire		1				1				1	3																	
Pharmacien	1										1												1					1
Médecin, officier de santé	1	1	2		5	1	1	2	1	1	15	1				3		3	1	8	1	2	4	3	3	1		14
Huissier				1			1				2																	
Notaire		1	3	1	1	1	1		4	3	15	1	1	4	2	3			2	13	3	1		3		1		8
Avocat		1	1		1			3		1	7					1	3	1	1	6			1		2	1		4
Avoué								2			2						2			2					1			1
Justice de paix		1				2		1		1	5													1		1	2	
Ancien militaire							1	2	1		4			1						1								
Haute administration				1							1																	
Autre fonction publique				1							1					1		1		2					1			1
Industrie, négociant	1				1				2	2	6			2						2			1		1			2
Banquier																							2					2
Autre commerçant, artisan	1										1	1				1		1		3	1	1						2
Agent d'assurance		1									1																	
Journaliste																												
Non réponse					1						1	1								1								

(Tableau 11, deuxième partie) **Profession des maires par commune (suite)**

	BRANTOME	EXCIDEUIL	HAUTEFORT	PERIGUEUX	SAINT-ASTIER	SAINT-PIERRE	SALIGNAC	THENON	VERGT	ARRONDISSEMENT PERIGUEUX	BEAUMONT	BERGERAC	CADOUIN	EYMET	LA FORCE	ISSIGEAC	LALINDE	MONPAZIER	SIGOULES	SAINT-ALVERE	VELINES	VILLAMBLARD	V. DE LONGCHAPT	ARRONDISSEMENT BERGERAC	TOTAL DEPARTEMENT
Rentier, sans profession	1	1		1	1	1		2	1	3	1	1	1		2	1	1	2	1		1	1		12	21
Propriétaire		3	1	2	1	1		2	2	13	2	2	2	1			2		2			1		10	51
Propriétaire cultivateur															1									3	7
Autre profession agricole																			1					1	2
Vétérinaire																						2		2	4
Pharmacien	3	4	1	5	1	1	1	1	1	18	1		1	3	2	2	2	1	1	1		2		17	72
Médecin, officier de santé			1				1		1	3														1	6
Huissier		1	1	1	1		2	1	1	9	1	1	1					1	1	1		1		8	53
Notaire		1		3						3	1	3				1								5	25
Avocat				2						2															7
Avoué			1		1		1		1	4		1		1		1		2	2					7	18
Justice de paix		1		1		1				2	1			1								1		3	10
Ancien militaire								2	1	3															4
Haute administration		1								1	1			1								1		3	8
Autre fonction publique				1				1		6		3					1					1		6	22
Industrie, négociant				4		1						1											1	2	4
Banquier												1				2								3	9
Autre commerçant, artisan								1		1															2
Agent s'assurance												1												1	1
Journaliste										1				1	1			2	1	1		1		7	10
Non réponse		1																							340

savons que Oscar Bardi de Fourtou (Ribérac) a étudié dans les facultés de droit de Poitiers et de Paris et qu'il est titulaire d'une licence. Auguste Chastanet (Mussidan) a décroché sa licence de droit en 1850 à Paris. Leur beau-frère commun, Jules-Léon Dereix a étudié à Toulouse puis à Paris le droit. Enfin « l'enfant de Pologne » Casimir Ordega, le futur maire de Mussidan, est diplômé de l'école des Mines.

III. Professions et revenus.

A. Classement par profession.

1) Pour tous les maires

a) Etude générale

Nous connaissons la profession de 330 des 340 maires soit 97,05 %. Les deux tableaux montrent la répartition par commune et par profession des maires du Périgord.

Il en résulte donc une très nette domination des professions libérales (médecins devant notaires). Cette domination des médecins est remarquable et constitue une originalité. L'étude par arrondissement souligne des différences.

b) Etude par arrondissement

Cette étude révèle la prédominance des médecins dans quatre arrondissements (Bergerac, Périgueux, Ribérac, Sarlat). Dans ce dernier ils sont ex-aequo avec les notaires. Ces derniers arrivent en tête dans le Nontronnais. Notons aussi la présence de deux maîtres de forges dans le nord du département ; cela s'explique par la densité des forges dans la partie septentrionale de la Dordogne.

c) Les cantons particuliers

– *Mussidan et ses maires médecins*

Durant la période étudiée, 4 maires médecins (soit 40 % du nombre total des maires qui ont géré Mussidan) ont occupé successivement la mairie de Mussidan : Il s'agit de Léonard Piotay (1855-1860), Jacques Ducluzeau (1860-1861), Arthur de Labrousse (1874-1878) et enfin Gabriel Vidal (1886-1890). Le premier a contribué à faire reculer les fièvres palustres de la Double ; il a joué un rôle dans l'assainissement de cette région. Le docteur de Labrousse bénéficiait d'une grande notoriété ; ainsi en 1884 il a été l'unique élu de la liste non républicaine. Quant au docteur Vidal il est présenté comme un républicain très dévoué.

– Jumilhac-le-Grand : notaires et maîtres de forges, régisseur, militaire mais point de médecin. En effet, cette commune administrée par 8 maires pendant cette période, dont 4 notaires : Dumontet de Lacroze (1848-1853), Desbordes (1853-1855), Rouvet (1882-1884) et enfin Chiquet à partir de 1884, 2 maîtres de forge (Prévost Henri (1858-1870) et Prévost Pierre-Emile (1874-1878), un maréchal de camp, le comte de Rochechouart (1855-1858) et un régisseur Chauvel Louis Alfred (1870-1874).

2) Les maires de 1850, 1866, 1882

(Tableau 12)

Profession des maires des années de sondage

	1850	1866	1882
Propriétaire sans profession rentier	7	2	2
Propriétaire	6	7	9
Propriétaire cultivateur	1		1
Justice de paix	2	5	
Ancien militaire	1		
Avoué	1	2	1
Avocat	2	5	3
Huissier	2	1	
Notaire	6	14	6
Médecin	16	9	16
Négociant	1	1	7
Banquier	1		
Commerce artisanat (mécanicien)	1		
Pharmacien		1	
Autre profession agricole (agronome)			1
Haute fonction publique			1

Les médecins arrivent en tête en 1850 et 1882 et ne sont que deuxièmes en 1866 derrière les notaires. Les maires médecins sont dans l'ensemble plus favorables que leurs collègues notaires aux idées républicaines, c'est pourquoi ils dominent en 1882, année où 34 municipalités sur 47 sont dirigées par des républicains et qu'au contraire, en 1866, les notaires plus conservateurs en général, prédominent sous un gouvernement qu'ils approuvent.

Soulignons aussi que les changements de professions au cours de la carrière des maires amènent des difficultés pour les classer lorsqu'aucune indication ne concerne l'année du sondage.

De plus lorsqu'un maire était indiqué comme « propriétaire avocat », « propriétaire médecin », « propriétaire notaire », il a été classé respectivement avec les avocats, les médecins et les notaires.

En outre le terme de « propriétaire » est imprécis d'où les distinctions de propriétaire sans profession de propriétaire cultivateur. Profession et revenus ne peuvent être séparés, c'est pourquoi nous devons nous intéresser aux revenus des maires.

B. Les revenus

1) Les revenus indiqués par le préfet

En 1850, sur 47 maires nous connaissons le revenu de 30 d'entre eux. Néanmoins précisons que ces revenus sont indiqués en 1848 ou en 1852.

(Tableau 13)

Revenus des maires
Les chiffres indiqués sont des pourcentages

	1850		1866		1882	
	Dordogne	Enquête	Dordogne	Enquête	Dordogne	Enquête
500 – 999 F	4,25	18	0	7	2,12	3
1 000 – 1 999 F	12,76	19	0	17	4,25	8
2 000 – 2 999 F	14,89	8	14,89	10	4,25	5
3 000 – 4 999 F	14,89	8	25,53	13	21,27	5
5 000 – 9 999 F	10,63	7	36,17	11	23,40	5
10 000 – 19 999 F	2,12	4	19,14	9	17,02	4
20 000 – et plus	0	3	2,12	7	12,76	3
Sans réponse	40,42	26	2,12	23	14,89	66

Ils s'échelonnent entre : 600 F pour Guy de Joas Laroque (Issigeac) ; à 10 000 F pour Masmontet de Cazenave (Vélines). La moyenne est de 3 191 F. Le problème c'est que les résultats sont partiels, seul l'arrondissement de Nontron est entièrement couvert mais en revanche nous ne connaissons pas les revenus des maires des arrondissements de Périgueux et de Ribérac.

Les revenus sont indiqués pour 44 des maires de janvier 1866 et 2 nommés en cours d'année en remplacement de leurs confrères décédés (Hautefort, Sigoulès). Ces chiffres sont ceux de 1866, à l'exception du Nontronnais où ils correspondent à ceux mentionnés sur les listes des membres du conseil municipal après les élections de juillet 1865. En 1866, la moyenne est de 6 326 F (6 409 F si on ne tient compte que des maires de janvier 1866). Ces revenus partent de 2 000 F (Larobertie, Sainte-Alvère ; Gagnébe, Carlux ; Lavelle de Guat, Saint-Cyprien ; Brassat-Lapeyrière, Thenon). Ils atteignent 15 000 F avec J.-F. Jouffrey, Saint-Aulaye ; Maréchal, Saint-Astier. Les revenus ont doublé entre 1850 et 1866 (de 3 191 à 6 326 F). Cette remarquable progression se retrouve dans les résultats du Nontronnais qui sont complets aux deux dates choisies. Enfin mentionnons la disparition des revenus inférieurs à 2 000 F. Ces résultats sont d'autant plus significatifs qu'on ne relève qu'une seule non réponse.

En 1882 les résultats sont moins uniformes. En effet, les 4 000 F de Jules Arnaud Gonthier Dussoulas correspondent à ses revenus professionnels alors que les 6 000 F de Clament Antoine à La Force n'en tiennent pas compte. De plus, ce chiffre comme celui de Brugère à Montpon remonte en 1878 ; or en quatre ans, des modifications importantes peuvent s'effectuer ; ainsi les revenus de Jean Fongauffier qui s'élevaient à 10 000 F en 1879 tombent à 6 000 F en 1881 selon le préfet. En outre le nombre de non-réponses croit, passant de 1 à 7.

Tout en restant prudent en raison des imprécisions ; nous remarquons que les maires de 1882 apparaissent plus riches que leurs prédécesseurs. Toutefois les revenus inférieurs à 2 000 F réapparaissent (cas de Fournier à Carlux, Millet à Saint-Pardoux, Malafayde à Hautefort). A l'opposé nous

rencontrons de très grosses fortunes (400 000 F pour Casimir Ordega), d'où un accroissement de l'écart des fortunes.

De plus, l'étude des revenus des maires de 1866 révèle que les maires avocats sont plus riches que leurs collègues médecins, notaires et propriétaires rentiers :

2) Les successions

Nous connaissons le montant des successions pour 54 maires. L'écart des fortunes est très important ; en effet, elles s'échelonnent entre 500 et 795 619,50 F ; par conséquent une moyenne ne serait significative.

(Tableau 14)

Montant de la succession	Nombre de maires	Dominante* immobilier	Dominante mobilier
0 — 10 000 F	10	5	4
10 000 — 50 000 F	19	13	3
50 000 — 100 000 F	13	6	5
100 000 F — au moins	12	7	3

* Le montant des biens immobiliers est supérieur à celui des biens mobiliers.

Ce tableau montre une légère domination des maires dont le montant de la succession est compris entre 10 000 F et 50 000 F. La deuxième caractéristique c'est la domination des biens immobiliers. En effet dans au moins 31 cas sur 54 la part de ce type de biens est supérieure à celle des biens mobiliers. En effet, la possession de propriété (terres; vignes, taillis) de maisons se rencontre dans 46 cas sur 54.

La fortune de ces maires a pu contribuer à leur place dans la société.

IV. Le maire : sa place dans la société.

A. Le rôle des maires dans le domaine agricole.

1) Leur participation à la société d'agriculture de la Dordogne.

48 maires au moins ont été membres de la Société d'agriculture de la Dordogne. Ils se répartissent dans tous les arrondissements. Ils ont dirigé des communes de toute taille : 29 ont dirigé une commune de plus de 2 000 habitants et 19 des localités moins importantes. Cela montre l'intérêt des maires pour l'agriculture. Enfin précisons que cette liste a été dressée à partir de deux listes des membres de la Société d'agriculture de 1867 à 1873 ; par conséquent, certains maires décédés auparavant, ou au contraire des futurs adhérents, ont pu être oubliés.

2) Les maires et trois domaines agricoles : viticulture, apiculture, assainissement.

Ainsi Pierre Lafond Greletty, maire de Villefranche-de-Longchapt, a introduit la culture des cépages américains et a réussi à reconstituer son

vignoble ravagé par le phylloxéra et a aidé à la restauration du vignoble dans le terroir. De son côté, Jean Puypeyroux, maire de Montagrier, a fondé la Société d'apiculture de la Dordogne, « Le rucher du Périgord ». Enfin Jules Wallon a joué un rôle dans le développement de l'agriculture périgourdine. En effet ce Picard, agronome, propriétaire du domaine de la Durantie a entrepris des travaux de drainage, endiguant ainsi les fièvres paludéennes qui sévissaient dans la contrée. Son exploitation apparaissait comme un modèle pour les gens du voisinage. Ce personnage, maire de Lanouaille de 1878 à 1888, est décédé à Lausanne (Suisse), en 1899.

B. Les maires et les sociétés de bienfaisance, de secours mutuels.

Les documents préfectoraux et les calendriers de la Dordogne de 1867 et 1882 permettent de relever 31 maires membres de sociétés de secours mutuels, de bienfaisance, qui se répartissent dans vingt-quatre chefs-lieux de canton. Donc il ne semble pas que les maires des chefs-lieux de canton aient beaucoup souhaité ou du moins aient été sollicités pour participer à des sociétés de bienfaisance ou de secours mutuels tout en restant prudent en raison de la faiblesse des sources.

C. Les maires et la religion.

Nous avons quelques indices sur les relations entre les maires et l'Eglise catholique. Ainsi sous le second Empire, nous savons que Jean-Baptiste Sacreste, maire de Villamblard, a des difficultés avec le prêtre de sa paroisse. En 1881 à Issigeac, la liste d'opposition, conduite par Joas de Laroque, a le soutien du curé d'Issigeac. Ce dernier a eu des difficultés avec la municipalité républicaine de Charlet de Sauvage. A Neuvic, l'installation provisoire du séminaire de Périgueux dans la commune a consolidé l'emprise du parti réactionnaire, selon un rapport préfectoral.

De plus, le recensement de 1851 indique la religion des maires ; ainsi nous savons que MM. Ramond (Eymet), Morin (Eymet), Marquis Sebie (Vélines) étaient protestants. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où le fief du protestantisme en Périgord, c'est le Bergeracois. Soulignons le cas de Marquis Sebie, protestant, qui a entretenu de bonnes relations avec le curé de sa paroisse. Avant de comparaître devant Dieu, certains maires ont connu la justice des hommes.

D. Les maires et leurs problèmes avec la justice.

Nous relevons trois cas intéressants :

– Roumy Octave, maire de Saint-Pardoux-la-Rivière, a été condamné plusieurs fois à des peines de 1 mois à 3 mois de prison pour avoir déplacé des bornes.

– Cliquet Mary, maire de Mareuil, a été condamné aux travaux forcés en Nouvelle-Calédonie (cf. B.S.H.A.P., t. 104, 1977, pp. 212 à 234). Il avait été inculpé de faux en écritures publiques et authentiques.

– Chavoix Jean-Baptiste, maire d'Excideuil, a tué involontairement, lors d'un duel à Chamiers le journaliste Dupont et a été condamné à des dédommagements.

Si certains ont eu des problèmes avec la justice, d'autres ont reçu des honneurs.

E. Les décorations obtenues

1) La Légion d'honneur

Elle récompense environ 10 % des maires pour des services militaires ou civils. La très grosse majorité reçoit la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

2) Le Mérite agricole

Nous comptabilisons 9 maires chevaliers du Mérite agricole et parmi eux Jules Wallon et Jean Puypeyroux ont obtenu le grade d'officier du Mérite agricole.

3) Autres décorations

– 5 officiers d'académie : Gadaud Antoine, de Meyjounissas, Secrestat, Chastanet, Millet.

– 3 officiers de l'instruction publique : de Meyjounissas, Bardi de Fourtou, Millet.

– 1 médaillé des hôpitaux d'assistance publique : de Meyjounissas.

– 1 grand officier de l'étoile polaire (Suède) : Bardi de Fourtou.

– 1 chevalier de Simon Bolivar (Bolivie) : Bardi de Fourtou.

– 1 grand croix du Nicham Ifthikar (Tunisie) : Bardi de Fourtou.

– 1 médaille d'argent des sociétés de secours mutuels : de Meyjounissas.

Donc nous remarquons que deux personnages se distinguent pour le nombre de décorations obtenues ; il s'agit de Guillaume Puyjoli de Meyjounissas et de Oscar Bardi de Fourtou avec respectivement 3 et 4 décorations.

V. - Les maires et la culture, les loisirs, l'éducation

A. Les maires membres de sociétés savantes

1) La Société historique et archéologique du Périgord.

En 1874, nous relevons onze maires membres de la société : O. Bardi de Fourtou (Ribérac), président d'honneur ; le docteur Galy (Périgueux), président ; le comte de Constantin (Beaumont) ; Jules Dereix (Mareuil) ; Edmond Doursout (Périgueux) ; Gustave Hermann (Excideuil) ; Arthur de Labrousse (Mussidan) ; Lamothe-Pradelle (Saint-Pierre-de-Chignac) ; Maréchal (Saint-Astier) ; Simon (Ribérac) ; Sorbier (Montignac).

En 1889 nous recensons neuf maires car quatre ne sont plus membres et seulement deux nouveaux sont venus s'ajouter : A. Gadaud (Périgueux) et F. Léonardon (Montpon). Il en résulte que 13 maires ont été membres de la S.H.A.P. Ce chiffre parait faible mais n'oublions pas que cette société a été créée en 1874 ; certains maires par conséquent ne l'ont pas connue.

2) Les autres sociétés

– Société d'horticulture et d'acclimation de la Dordogne : 8 maires en sont membres en 1873.

– Société périgourdine géographique commerciale : 6 maires en sont membres en 1879.

– La franc-maçonnerie : nous savons qu'Antoine Gadaud, Marie-Antoine Castanet (Salignac), Georges Saumande, Casimir Ordega, Brugère, peut-être Lombard et Lavaysse à Terrasson ont été membres d'une loge franc-maçonne.

B. Le rôle des maires dans le sport, l'éducation.

1) La société de gymnastique : Les enfants de la Dordogne.

Elle a été fondée le 26 avril 1872 sur l'initiative du préfet de la Dordogne, ancien maire de Périgueux, M. Guilbert. « Les enfants de la Dordogne » se sont organisés et le président Jules Honoré Secrestat, maire de Saint-Pierre-de-Chignac est décrit comme un mécène aux qualités philanthropiques.

2) Exemples d'intérêt des maires pour l'école

Millet, maire de Saint-Pardoux assiste régulièrement aux examens du certificat d'étude en tant que délégué cantonal. Il est indiqué comme « ami sincère des écoles laïques ». Jules Secrestat a créé une école maternelle et participa aux frais.

CONCLUSION

Au terme de ce mémoire, nous pouvons reprendre les grandes idées.

Sur le plan politique : nous remarquons que deux dates ont amené des bouleversements importants dans le personnel municipal : septembre 1870 et février 1874, correspondant à la naissance de la III[e] République et au gouvernement de l'odre moral. Ces grandes modifications sont intervenues à partir de 1878, se traduisent par un succès républicain avec, cependant, un léger déclin en 1888. Les maires sont de plus en plus attirés par les fonctions électives autres que municipales, et n'hésitent plus à cumuler les mandats. Les maires républicains demeurent en place moins longtemps que leurs adversaires, en raison du grand enracinement de certains monarchistes ou bonapartistes.

Sur le plan social : soulignons de nouveau l'originalité : la présence de 15 % de maires natifs d'une commune extérieure à la Dordogne. Le mariage n'explique que dans quelques cas leur venue en Périgord. Les maires issus, pour la majorité des cas connus, de la petite ou moyenne bourgeoisie, ont connu une ascension sociale qui se traduit par une progression des professions de la bourgeoisie diplômée. De plus, les maires ont tendance à être plus âgés en 1882 qu'en 1850, comme dans l'enquête ; la progression de

l'espérance de vie y a peut-être contribué. En outre, les professions libérales dominent mais il convient de retenir la prédominance des médecins en 1850 et en 1882, et celle des notaires en 1866, expliquée par le type de régime. De plus, les maires notaires, propriétaires, dirigent plutôt une petite commune alors que les avocats et les négociants sont plus souvent à la tête d'une localité de plus de 2 000 habitants. Les revenus des maires s'accroissent durant la période et ceux des maires républicains et des maires des villes sont supérieurs respectivement aux monarchistes et aux campagnards. Dans le domaine de la justice, la présence d'un maire « bagnard » constitue l'originalité du Périgord. Enfin, les décorations ont récompensé des maires particulièrement méritants, et ce dans plusieurs domaines (agriculture, militaire, gestion, éducation).

Sur le plan culturel : les maires se sont intéressés à l'éducation (Millet), au sport (Guilbert, Secrestat), au patrimoine architectural (de Meyjounissas), à l'histoire locale (Galy), à la langue occitane (Chastanet).

Petits notables au milieu du XIX[e] siècle, dont l'influence semble se limiter à leur commune, ils accroissent leur rôle à la fin du siècle, en devenant de plus en plus conseillers généraux et pour une minorité que nous pourrions qualifier d'élite des maires, députés, sénateurs, voire ministres.

Autre particularité, les maires du Périgord nous font voyager : Nouvelle-Calédonie, Pologne, Suisse, en passant par des provinces françaises, ce à quoi nous n'aurions jamais pensé en étudiant ces personnages.

Personnages attachants aussi, comment ne pas avoir une pincée de respect, d'admiration pour un Guillaume Puyjoli de Meyjounissas, bon médecin et gestionnaire de Brantôme, pour Auguste Chastanet, ce grand poète mussidanais, pour Amédée Coudret, ce viticulteur qui contribua au développement de l'agriculture, pour Honoré Secrestat, ce grand mécène de Saint-Pierre-de-Chignac. La liste est très longue...

Mais hélas,la grande majorité d'entre eux est tombée dans l'oubli, qui se souvient à Mussidan de Casimir Ordega, cet enfant de Pologne, devenu industriel ? Si on questionnait les habitants de Saint-Aulaye au sujet de Jouffrey qui a administré ce petit chef-lieu de canton pendant un demi-siècle, combien seraient capables de nous répondre ?

Et pourtant comme c'est palpitant de découvrir toutes ces originalités sur ces maires du Périgord, de résoudre des énigmes (homonymie). Cette recherche se transforme souvent en un véritable jeu de piste.

Terminons en disant que ce mémoire n'a que le modeste but de rappeler le souvenir de ces personnages pittoresques, mais combien importants !

Auguste Hilaire CHASTANET

Mussidan, porte de la Double, dans la vallée de l'Isle, a compté parmi les dix maires qui l'ont géré entre 1850 et 1890, un poète, de nos jours, honoré parmi les plus grands d'Occitanie, ami de Frédéric Mistral et d'Eugène Le Roy : Auguste Chastanet, maire de 1861 à 1870.

Né à Mussidan, le 7 septembre 1825, d'une famille périgourdine, dont les ancêtres ont été bouchers, chirurgiens, tanneurs, notaires, régisseurs, marchands, perruquiers, négociants... Orphelin de père, très jeune ; en effet, Guillaume Chastanet, marchand tanneur est décédé le 23 décembre 1825, âgé de 29 ans. Auguste est élevé à Mussidan par son grand-père, juge de paix en retraite. Il effectue ses études secondaires au collège de Périgueux et devient bachelier en lettres à 17 ans. Pendant ses heures de loisirs, il écrit de longues lettres à sa mère, dans lesquelles le poète sensible et délicat se devine déjà.

A Paris, il étudie le droit et obtient sa licence en 1850. Il est revenu de la capitale l'âme fortement républicaine. En 1851, il épouse Marguerite Amélie Dereix, originaire de Léguillac-de-Cercles (canton de Mareuil). Ses biens consistent, à l'époque, en deux métairies à Beaupouyet, Mussidan, une vigne à Saint-Médard-de-Mussidan, une maison à Mussidan avec tannerie.

Après quelques années passées à Paris, le jeune couple rentre en Périgord et achète deux propriétés : Barreau au Bost (commune de Sourzac) et Béri de Fayoulet, près de Saint-Michel-de-Double. Le poète occupe son temps entre la gestion des fermes et la passion pour la botanique d'une part, et la poésie et la langue d'oc d'autre part. Auguste Chastanet participe à l'assainissement de la Double ; il donne l'exemple en asséchant ses étangs.

Le 26 janvier 1861, Auguste Chastanet est nommé maire de Mussidan, en remplacement de Ducluzeau démissionnaire. Le rapport de l'administration est très élogieux : « Influent dans le conseil par l'intelligence et l'à-propos avec lesquels il lui soumet ses propositions. Il montre de la fermeté et de l'habileté dans son administration, ses mesures sont en général populaires. C'est un magistrat de mérite et de valeur ». Cette influence, ces qualités sont-elles confirmées par les élections municipales ?

1860 : 5ème position,
1865 : 5ème position avec 288 voix,
1870 : 4ème position avec 315 voix,
1871 : 9ème position avec 222 voix, soit 66,07 %.

Auguste Chastanet a donc bien réussi ses passages devant les électeurs. Durant son mandat, Auguste Chastanet a réalisé quelques travaux importants : construction de la halle, de l'église Saint-Georges. De plus, avec l'aide de M. Sinsou, ingénieur des Arts et Métiers, il crée « la Société des Secours mutuels ». Le poète est destitué de ses fonctions après le 4 septembre 1870.

Mais il faut élever tous ces enfants, et les propriétés ne rapportent pas suffisamment, c'est pourquoi il sollicite un poste de percepteur. En 1873, il est nommé à La Bachellerie. A la retraite, il retourne à Mussidan, dans sa maison natale.

La grande originalité de ce maire, c'est son œuvre littéraire. Citons en premier lieu ce petit poème qui lui a été inspiré par la Société de Secours mutuels.

Lou boun païs de Moueissido	Le bon pays de Mussidan
Faut toujours se portà secour	Il faut toujours se porter secours
Co s'ei tourjours fai dins Moueissido	A Mussidan, toujours cela se fit
Sur quelo terro beneisido	Sur cette terre bénie
La bouno erbo frojo toujour	La bonne herbe pousse toujours
Dins la soucietat de Moueissido	Dans la Société de Mussidan
N'i a nobleis, ni routuriers	Il n'y a ni noble, ni roturier
N'an pas tous la même partido	Tous n'ont pas le même parti
Mas soun tous frais e tous pariès	Mais tous sont frères et tous semblables

A La Bachellerie, il écrit des poèmes patriotiques en langue d'oc ou en français. A cette époque, il fait la connaissance de Frédéric Mistral qui lui envoie cette lettre :

« Monsieur et cher confrère,

J'ai en main les poèmes que vous avez bien voulu me faire lire. Je viens vous féliciter, vous êtes un poète, un patriote, un chrétien. Je mets de tout mon cœur ma main dans la vôtre ».

Cette rencontre s'avère décisive pour le poète périgourdin.

Le premier poème en langue d'oc qu'Auguste Chastanet envoie à Frédéric Mistral est intitulé : « Lous bouquers de la Jano » et est couronné par « La societat de las langas roumanes de Mounpellier lou 31 mars 1875 ».

Désormais, une grande amitié lie ces deux hommes, amoureux tous les deux de la langue occitane. En 1876, Auguste Chastanet est invité au banquet d'Avignon par les 7 félibres initiateurs de la Renaissance provençale. Notre poète leur écrit régulièrement, Mistral lui propose de collaborer à la rédaction de son dictionnaire de la langue provençale.

En 1890, le poète publie son premier recueil de poésie intitulé « Per tua lou tems ». Frédéric Mistral le complimente aussi : « Il n'est pas possible de cueillir et de servir avec plus d'art et de bonhomie le rire et la joie populaire ».

Auguste Chastanet a écrit aussi *Lou curet de Peiro Bufiero,* considéré comme l'un de ces plus beaux poèmes. Cette histoire reprise par plusieurs auteurs donnera : « Le curé de Cucugnan » d'Alphonse Daudet. Au sujet de ce conte, on raconte qu'un soir quelques amis de Saint-André-de-Double souhaitent aller au bal à Siorac-de-Ribérac. Etant donné que les deux communes ne s'entendent guère, on ne les laissa pas entrer. L'un d'eux dit alors : « vous allez voir on va leur faire une blague, je vais vider la salle de bal ». Il se mit à réciter *Lou curet de Peiro Bufiero,* les danseurs se mirent autour de lui et bientôt la salle fut désertée. Les jeunes gens eurent l'autorisation de rentrer dans le local.

En 1901, la Société du félibrige est fondée en Périgord. Chastanet en accepte la présidence et le titre de Majoral. On prépare la première félibrée

ARBRE GENEALOGIQUE DE LA FAMILLE CHASTANET

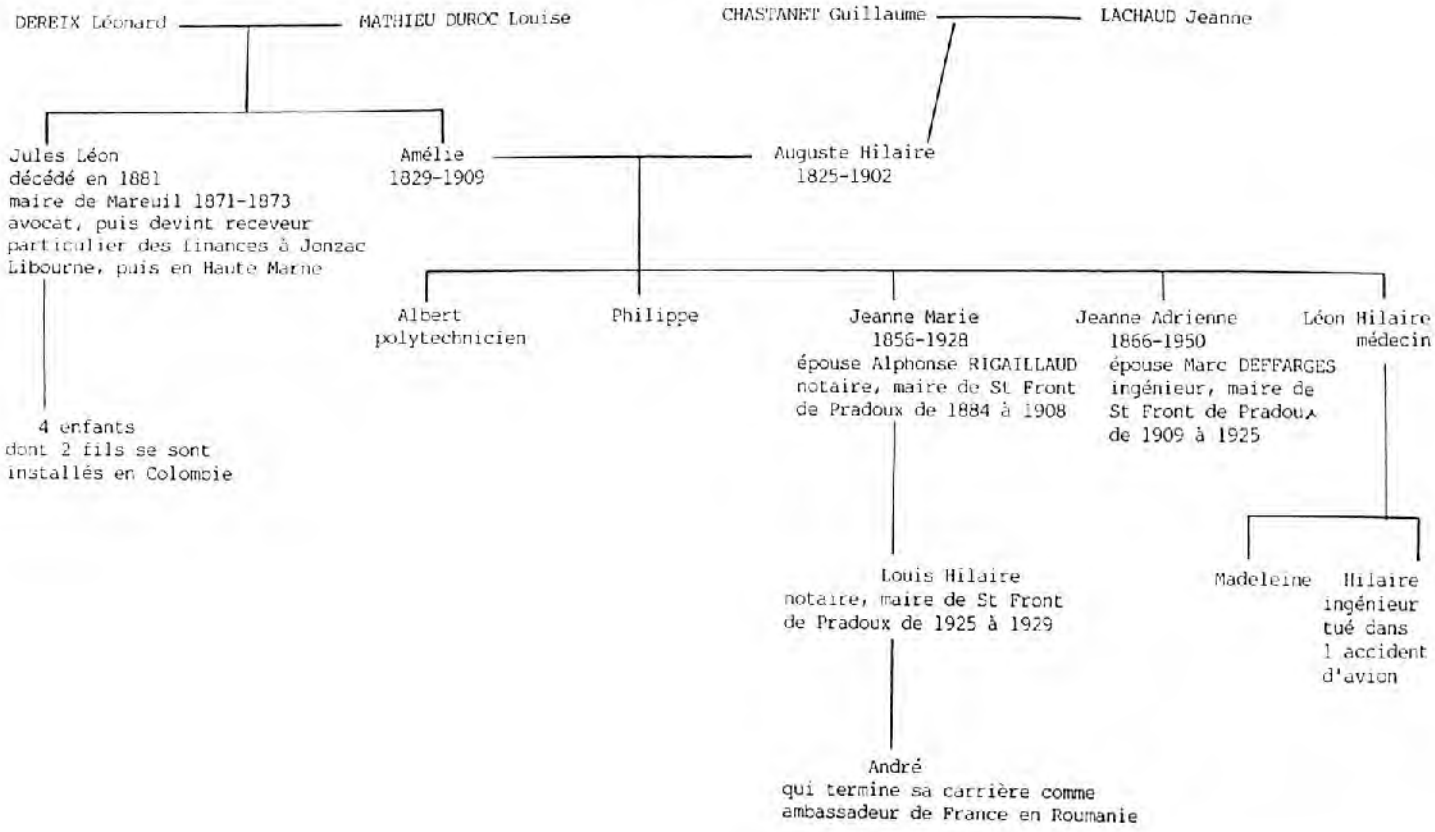

mais malheureusement, Chastanet ne la verra pas. Il s'éteint le 6 mai 1902 à son domicile à l'âge de 77 ans. Ses enfants ont recouvert son corps de pétales de rose, sur son lit mortuaire.

En 1902, son gendre Rigaillaud est maire de Saint-Front-de-Pradoux depuis 18 ans. Soulignons que pendant 45 ans, cette commune limitrophe de Mussidan a été administrée par des parents d'Auguste Chastanet.

Donc, Auguste Chastanet a été un grand poète, un bon gestionnaire et son souvenir demeure dans la littérature périgourdine.

Auguste Chastanet a fait publier ces poèmes dans certains journaux, tels que *« L'Etoile de Ribérac »*. En ce qui concerne le journalisme, précisons que deux maires étaient journalistes. Il s'agit de Leymarie Edouard, rédacteur en chef du journal républicain de Périgueux : *Le Réveil de la Dordogne* de septembre 1879 à avril 1881 ; et Vergnaud Louis, maire de Bergerac, décédé le 24 novembre 1884.

Amédée COUDRET

Les petites communes sont plus concernées par les maires au long règne. En effet, 10 des 14 maires aux longs règnes en gèrent une. Le maire de petite ville demeure en place pendant le plus longtemps possible. Maréchal, a été premier magistrat de Saint-Astier durant 40 années.

Deux maires du quart nord-ouest du département ont eu des règnes particulièrement longs : Jouffrey et Coudret.

Nous allons étudier le second personnage remarquable pour son rôle dans l'agriculture, non seulement au niveau du terroir, mais aussi à l'étranger.

Verteillac, chef-lieu de canton de 1 146 habitants aux confins de la Charente, dans le Ribéracois, a été admininistrée pendant près d'un demi-siècle par un enfant du pays, Amédée Coudret. En effet, Amédée Coudret est né dans cette commune le 13 mars 1847 de Jean Coudret, marchand, et de Mathurine Laforest. Une première originalité, il n'a été enregistré que le 28 mars en raison de l'absence de son père. Il est devenu maire de Verteillac au mois de février 1874 alors qu'il n'a pas tout à fait 27 ans, devenant ainsi l'un des plus jeunes maires de chef-lieu de canton du département. Il a donné sa démission au moment des élections au conseil général en 1886 afin « d'être à l'abri de toutes mesures disciplinaires[1] ». Il a retrouvé son siège le 13 février 1887 et demeure en place jusqu'à sa mort survenue en juin 1922. Il a épousé Elise Pissot, dont il a eu deux enfants : Marie-Thérèse, épouse de Jules Bontemps, banquier à Chalais et Roger.

Etudions successivement son rôle dans les domaines agricole et scolaire, son attitude pendant la guerre de 1914-1918 et enfin sa carrière politique.

Ce maire propriétaire s'est intéressé aux problèmes agricoles. Distinguons son rôle local de son rôle à l'étranger.

Dans sa contrée, il a créé et présidé le comice agricole, obtenu des grands progrès dans la culture des céréales, des prairies artificielles, et des

1 Selon document préfectoral 3 M 189.

racines fourragères. Il a été récompensé par plusieurs prix ou médailles lors des expositions départementales. De plus, depuis 1878, à la suite de la crise du phylloxéra il a beaucoup participé à la reconstitution des vignobles, en expliquant comment greffer les vignes françaises sur les porte-greffes dans les terres riches et bien exposées.

A l'étranger, il s'est fait connaître dans deux pays. Tout d'abord, en Algérie, où lors de voyages de courte durée, il a enseigné aux colons de la province d'Oran, à sulfater au sulfate de cuivre ou à la chaux vive, leurs semences de céréale, blé, orge, dans le but de lutter contre la maladie du charbon du blé qui entraînait l'impossibilité de vendre la récolte.

Dans l'Empire ottoman, investi de la confiance du beau-frère du sultan, il réside deux mois en 1891 à Constantinople, afin d'établir des installations agricoles sur le Bosphore.

Il a fait construire un groupe scolaire décrit comme « vaste et confortable » composé de 4 salles de classe, de deux cours et préaux, de deux magnifiques jardins et de 4 logements pour le bien être des écoliers et des instituteurs.

Les services rendus pendant la guerre : le 14 octobre 1914, il a créé avec ses propres ressources et celles d'amis dévoués, une ambulance de 23 lits, nommée hôpital bénévole n° 93 bis, dont il est demeuré toujours le directeur et l'administrateur. En raison de la mobilisation de son adjoint et de son secrétaire, il a dû faire face seul à tous les problèmes, n'épargnant ni sa peine, ni sa santé, ni son temps, ni son argent, s'occupant du ravitaillement, des réquisitions et enfin de tout ce qui était nécessaire à l'armée.

De plus, il a donné des sommes importantes à la Croix Rouge dans le but d'aider au soulagement des malades, des blessés. Enfin, ces terribles années où son petit-fils n'est pas revenu du front, il a lancé une souscription en faveur d'un monument aux morts.

Ce grand monsieur en 1920, dans le dossier de la Légion d'honneur est présenté comme un homme au dévouement inlassable dans la gestion des affaires de sa commune, d'une droiture et d'une intégrité parfaite, jouissant dans le pays d'une sympathie unanime.

Ces qualités se traduisent par de bons résultats aux élections municipales [2].

(Tableau 15)

	Inscrits	Votants	Exprimés	Voix obtenues	Classement	% des exprimés	% des inscrits
1874	327	259	255	240	1er	94,11	73,39
1878	316	270	270	214	1er	79,25	67,72
1881	?	?	?	?	1er		
1884	338	273	259	25/	1er	98,45	75,44
1888	346	257	254	224	4ème (3)	V88,18	64,73

2. Cf. respectivement : 3 M 150-170-185-193-207.
3. A 4 voix du premier, Damilhac Laforêt.

Ces très bons résultats confirment la popularité de ce grand monsieur. Précisons aussi que son influence a dépassé les limites de la commune ; en effet, il a siégé au conseil d'arrondissement pendant douze années (1883-1895), et afin de se consacrer à sa commune, il ne s'est pas représenté.

Donc, Amédée Coudret apparaît comme un grand maire, très enraciné et dont le rôle dans le domaine agricole dépasse largement les limites communales.

LES MAIRES MEDECINS : LEUR PLACE DANS LA SOCIETE

Notons que tous les médecins maires parlementaires de la III[e] République appartiennent au parti républicain, ce qui confirme l'attrait des médecins pour les idées républicaines. Leur rôle politique doit être complété par leur rôle social.

Ils se sont intéressés aux problèmes agricoles (docteur Piotay, docteur Guerlou). Ce dernier, maire d'Issigeac puis de Lalinde, viticulteur distingué, qui a contribué à développer l'emploi d'engrais et d'acide sulfurique dans le but de détruire les mauvaises herbes des champs de blé. Soulignons aussi leur générosité (de Labrousse, et de nouveau, Guerlou, qui a soigné gratuitement les pauvres du bureau de bienfaisance de Lalinde). Enfin, n'oublions pas leur rôle dans le domaine culturel (Guilbert, Galy et de Meyjounissas).

C'est justement ce médecin, maire de Brantôme, que nous allons étudier avec précision.

Guillaume Puyjoly de MEYJOUNISSAS

Bourdeilles, petite cité blottie autour de son château, sur les bords de la Dronne : en ce jour du 8 juillet 1841, naquit un petit garçon de Michel Félix de Meyjounissas et de Jeanne Picot, propriétaires sans profession.

29 ans plus tard, cet enfant de Bourdeilles est nommé, après le désastre de Sedan, maire de la « Venise du Périgord » en l'occurrence, Brantôme.

Nous allons étudier successivement trois points : sa carrière médicale, sa carrière politique, son rôle dans la gestion communale.

Cet ancien élève des hôpitaux de Paris, s'est vu attribuer la médaille des hôpitaux en 1864, puis a été reçu docteur médecin en 1867. Il a fait preuve, pendant l'épidémie de croup en 1868 et celle de variole en 1870, d'un dévouememt remarquable. Il a, par la suite, été nommé médecin inspecteur de l'assistance publique.

Guillaume Puyjoli de Meyjounissas, comme beaucoup de ses collègues médecins, a obtenu plusieurs mandats politiques, et en premier lieu intéressons-nous au plus petit, celui de conseiller municipal.

(Tableau 16)

	Inscrits	Votants	Exprimés	Voix obtenues	Classement
1871	795	416	416	394	1er
1874	734	508	508	401	8ème
1878	767	595	594	343	9ème
1881	?	?	?	?	5ème
1884	769	653	649	411	5ème
1888	747	596	596	504	4ème

Guillaume Puyjoli de Meyjounissas a réussi un bon parcours lors des élections municipales.

Nommé maire en septembre 1870, réélu par le conseil en avril 1871, révoqué en février 1874 sous le gouvernement de l'Ordre Moral, il ne retrouve son siège qu'en février 1877 pour le perdre de nouveau après la crise du 16 mai 1877. De décembre 1877 à son décès en 1903, il a géré sans interruption la communede Brantôme.

Son influence a dépassé les limites de la petite ville des bords de la Dronne puisqu'il a représenté le canton dès 1871. En 1900, il est le plus ancien membre de l'assemblée départementale. Il a refusé de solliciter un mandat de député ou de sénateur par modestie et par loyauté vis-a-vis de ses amis politiques, en l'occurrence, les républicains. Il a tout fait pour assurer leur succès.

Il a transformé la petite ville de Brantôme en restaurant les monuments et en particulier l'abbaye, rétablissant les fontaines publiques, fondant trois écoles, créant les poids publics, le télégraphe, le marché couvert, la balustrade des promenades.

Il a laissé les finances de la ville dans une meilleur état, après avoir multiplié par deux ses revenus[4]. Il a dirigé la société de secours mutuels, et depuis 1880, il est membre du conseil départemental de l'instruction primaire.

Ce grand maire a été récompensé pour l'œuvre qu'il a accomplie : médaille des hopitaux 1864, 1883 chevalier de la Légion d'honneur, 1889 officier de l'instruction publique, 1895 médaille d'argent des sociétés de secours mutuels, et enfin officier de la Légion d'honneur en 1900.

Guillaume Puyjoli de Meyjounissas, médecin valeureux, républicain dévoué, excellent gestionnaire, s'est éteint le 19 mai 1903 dans sa soixante-deuxième année.

4. Cf. dossier de la Légion d'Honneur.

LISTE DES MAIRES

I. - Arrondissement de Bergerac

1) Commune de Beaumont : 8 maires.

Nommé le	NOM, Prénom	Profession	Lieu naissance
1848	DE LA CHAPELLE Jean Xavier Octave	sans	Faux
1852	DE CONSTANTIN Victor François	sans	Bergerac
27/02/1859	FOUSSAL Jean Xavier Félix	médecin	
08/09/1866	DE LOSSE Emile	propriétaire	Bayac
11/10/1869	DE LOSSE Emmanuel	ancien militaire	Beaumont
1878	GERARD Anasthase	notaire	Beaumont
22/02/1881	GONTHIER DUSSOULAS Jules Arnaud	avocat	St-Avit-Sénieur
18/05/1884	BOUSQUET Jean Alfred	percepteur	Beaumont

2) Commune de Bergerac : 14 maires

16/07/1849	BACH DE SIORAC Jean Joseph	Juge de paix	Montflanquin (47)
1850	DE BIRAN LAGREZE Jean François Pierre	rentier	(Dordogne)
03/10/1863	MONTEIL Pierre Ernest Augustin	avocat	Bergerac
13/09/1870	COUDRE François	négociant	(Dordogne)
03/06/1871	BUGNIET Antoine Jules	avocat	
10/01/1872	GOUZOT Jean Camille	propriétaire	
28/04/1874	FOURGEAUD François Alfred	banquier	(Dordogne)
10/05/1876	CAILLOUX Raymond	avocat	(Dordogne)
17/11/1878	GERAUD Emile	courtier	Bergerac
17/05/1884	VERGNAUD Louis	journaliste	
11/01/1885	FAISANDIER Pierre Jules	imprimeur	(Dordogne)
12/09/1886	VIEILLEFOND Emile	négociant	(Dordogne)
20/05/1888	BRUZAC Rodolphe	propriétaire	Bergerac
15/06/1890	COUZY Luc Gérard Georges	notaire	(Dordogne)

3) Commune de Cadouin : 5 maires

1849	LAVAL DUBOUSQUET Louis	médecin	Ste-Sabine
12/12/1851	BONNET DUVERDIER Joseph	propriétaire	
27/10/1855	DEXAM LAGARDE Pierre Audy	notaire	Thiviers
1870	LAVAL DUBOUSQUET Louis	médecin	
28/02/1881	BLANCHEZ Jean	ancien militaire, rentier	Cadouin
1888	MARTIGNE Pierre	propriétaire	Cadouin

4) Commune d'Eymet : 8 maires

1848	DELORT Pierre	médecin	
1852	MORIN Pierre Jules	médecin	
1853	ELIOS SOLEIL		
28/03/1863	GOYNEAU Léonard	colonel en retraite	Eymet
17/07/1864	RAMOND Ernest	propriétaire, ancien suppléant du juge de paix	
06/05/1874	BOUSSION Gustave	ancien administrateur des postes	Lauzun
10/06/1876	RAMOND Ernest	premier suppléant du juge de paix	
14/07/1877	GIBERT Jean Auguste	propriétaire	Eymet
02/02/1878	RAMOND Ernest		
19/02/1881	DELBETZ Théophile	médecin, ancien sous-préfet	Eymet
13/12/1881	DUMAS Georges	négociant	Bordeaux (33)

Commune de La Force : 6 maires

1848	DE TERMES Jean Joseph Arnaud	sans	
09/10/1848	GAST Alfred		
1863	SIMONDET François	sans, propriétaire	La Force
1870	BRUGIERE Etienne	agriculteur	La Force
1871	CLAMENT Antoine	médecin	Bosset
1874	SIMONDET François		
26/05/1876	CLAMENT Antoine*		
18/05/1884	CLAMENT Pierre	médecin	La Force

6) Commune de Issigeac : 7 maires

1848	JOAS LAROQUE Jean Guy	sans	Issigeac
16/07/1863	HELIAN Pierre	tanneur	Issigeac
05/03/1864	DAUGIER Pierre	médecin	Issigeac
1870	GUERLOU Rodolphe	médecin	Issigeac (1)
1871	SEGUINEL Jean Baptiste	tailleur	Issigeac (2)
14/05/1871	DAUGIER Pierre		
28/05/1876	BUGNIET Alfred	avocat	Issigeac
24/02/1878	CHARLET DE SAUVAGE Marius	juge de paix	Issigeac

7) Communes de Lalinde . 6 maires

1840	DELCROS Philippe	sans, propriétaire	Lalinde
1855	TIBEYRAND Pierre	propriétaire	
1865	LALOUBIE Jacques Louis Abel	propriétaire	Lalinde
1870	LABROUSSE Henri	médecin	Cadouin
14/05/1871	LALOUBIE Jacques Louis Abel		
12/04/1874	PERSONNE Pierre	négociant	
24/02/1878	GUERLOU Rodolphe	médecin	Issigeac

(1) Rodolphe Guerlou est devenu maire de Lalinde en 1878.

(2) Indiqué comme maire sortant aux élections d'avril 1871

8) Commune de Monpazier : 8 maires

1843	MOUSSON-LANAUZE Pierre Etienne Victor	sans	Monpazier
12/12/1851	POURQUEY DE PECHALVES	sans	Gaugeac
28/07/1852	DE LESCURE Henri	juge de paix	Sarlat
22/12/1858	LAPLENE ROUQUET Gérard	suppléant du juge de paix	Monpazier
31/12/1859	ROUBY FOMBELER Jean Antoine	notaire	Beaumont
1870	BONIS FONTALBE	maître d'hôtel	
14/05/1871	PARSAT Adrien	médecin	Sainte-Croix
1874	DE PERCY Eugène		Villeneuve sur Lot
1874	ROUBY FOMBELER		
1876	PARSAT Adrien (3)		

9) Commune de Sainte-Alvère : 3 maires

1840	LUZIE TEULET	médecin	Sainte-Alvère
14/07/1860	DE GARDONNE Léon		
27/11/1864	LAROBERTIE Pierre Jules	notaire	St-Félix de Reillat et Mortemart (4)

10) Commune de Sigoulès : 9 maires

09/04/1848	VALLADE Jean	propriétaire cultivateur	
19/11/1855	DE PARIS Paul	propriétaire, rentier	
21/06/1856	DE BRUGIERES Charles	juge de paix	St-Julien d'Eymet
1866	JAMES DUMOURIEZ Jean Louis	médecin	Echourgnac
1870	LESCURE Joseph		Sigoulès
14/05/1871	PARDESSUS Alexandre	notaire	Fosse (41)
24/02/1878	PAUZAC Ferdinand	vétérinaire	
30/04/1882	FERREYROL Pierre	propriétaire, cultivateur	
18/05/1884	NEAU François	greffier de justice de paix	Marmande (47)

11) Commune de Vélines : 3 maires

1836	MASMONIET DE CAZENAVE	sans, propriétaire	
07/03/1851	MARQUIS SEBIE François	notaire	Vélines
24/02/1878	DAMBIER Pierre Paul Antoine	médecin	Vélines
mai 1888	MARQUIS SEBIE François		

12) Commune de Villamblard . 7 maires

1848	SACRESTE Jean Baptiste	sans	St-Martin Valois (15)
30/11/1853	BORNET Cyprien Pierre	ancien directeur des postes	Neuvic
30/03/1864	PREVOT Pierre	huissier	

(3) Dans le registre de l'état civil de la commune de Monpazier, il est indiqué que Jean Baptiste Parsat est démissionnaire au mois de février 1878, et c'est un conseiller Bargues ou Fargues, qui assure les fonctions de maire.

(4) Lieu de naissance indiqué dans les listes de conscription.

26/08/1865	SACRESTE Jean Baptiste*		
1867	CHAPELOU Jean	propriétaire	Villamblard
1870	BARBARY		
1870	CHAPELOU Jean		
06/07/1875	REYSSET Julien	négociant	Montagnac La Crempse
24/02/1878	CHAPELOU Jean*		
26/03/1890	GOUZOU Jean	capitaine en retraite	

13) Commune de Villefranche-de-Longchapt : 6 maires

13/06/1848	DURAND François	médecin	St-Martin de Gurçon
21/06/1862	CHEYRON Raymond Elie	médecin	
1863	BAYLE Alexandre	pharmacien	St-Vivien
1870	RIGAUD Pierre	banquier	Puysseguin (33)
14/05/1871	BAYLE Jean Alexandre	pharmacien	
24/02/1878	DUMON François	notaire	(Dordogne)
1888	BAYLE Jean Alexandre		
17/02/1889	LAFON GRELETTY Pierre	pharmacien	Valence d'Agen

II. — Arrondissement de Nontron

1) Commune de Bussière-Badil : 6 maires

1848	MASFRAND PANIVOL Eugène Pierre	propriétaire	Bussière-Badil
13/11/1859	RETTIER LAGRANGE Thibaut	propriétaire	
1865	COQUET DESPLACES Audebert François	notaire	Varaignes
1870	LAVOIX Jean		
14/05/1871	SAUVO Jean Baptiste	médecin	Bussière-Badil
12/02/1874	COQUET-DESPLACES		
12/02/1878	SAUVO Jean-Baptiste		
1885	VIDAL Guillaume	caletier	Ségur (15)

2) Commune de Champagnac de Belair . 4 maires

1843	MENESPLIER LAGRANGE Alphonse	propriétaire	Champagnac de Belair
1852	DE SIORAC Hyppolite Léon	propriétaire	Champagnac de Belair
31/10/1863	MENESPLIER-LAGRANGE Alphonse		
1870	BOYER François	notaire	Condat
1888	MENESPLIER LAGRANGE Edouard	propriétaire	Champagnac de Belair

3) Commune de Jumilhac-le-Grand : 8 maires

07/04/1848	DUMONTET DE LACROZE Jean Baptiste	notaire	
19/02/1853	DESBORDES Jacques	notaire	
31/10/1855	DE ROCHECHOUART (comte)	maréchal de camp	Lanouaille
1858	PREVOST Henri	maître de forge	Lanouaille
19/09/1870	CHAUVEL Louis Alfred	régisseur	Versaille (78)
12/02/1874	PREVOST Pierre Emile	maître de forge	Jumilhac
24/02/1878	CHAUVEL Louis Alfred		
30/04/1882	ROUVET Ambroise	notaire	Thenon
1884	CHIQUET Jean Louis	notaire	

4) Commune de Lanouaille : 5 maires

23/12/1849	LASSAGNE Jean Géraud	propriétaire	
1852	CONDAMINAS Bernard	notaire	St-Germain-des-Prés
1870	LAROBERTIE Frédéric	notaire	Dussac
12/02/1874	ANDRAUD Alcide	propriétaire	St-Yrieix (87) (5)
24/02/1878	WALLON Jules	propriétaire agronome	Marolles (60) (6)
1888	ANDRAUD Alcide		

5) Commune de Mareuil : 9 maires

13/08/1848	DE FINDRAY Jérôme	médecin	Mareuil
30/11/1864	MONEYRAC Charles Gabriel	notaire	
1870	BOUTEILLE Pierre Théléon	conducteur de ponts et chaussées	Montendre (17)
14/05/1871	DEREIX Jules Léon	avocat	Léguillac-de-Cercles
1873	DUMONT Jacques	ébéniste	Angoulême (16)
12/02/1874	DURIEUX François Benoît	notaire	Grand-Brassac
24/02/1881	CLIQUET Mary	notaire	Bonnières (78)
30/04/1882	BEAUSSENAT Simon		
1888	DE PINDRAY Michel	médecin	Mareuil (7)
1888	BOUTEILLE Pierre Théléon		

6) Commune de Nontron : 6 maires

15/10/1849	VIGNAUD Prosper	avoué	Pranzac
1852	MAZEYRAT François Louis	avocat	Nontron
07/07/1859	VIGNAUD Prosper		
27/11/1864	MARTIN Thomas Simon	avocat	Nontron (8)
23/02/1870	MAZERAT François Louis		
29/09/1870	PECON LAUGERIE Jules	avoué	Nontron
11/02/1874	MAZERAT François Louis		
24/02/1878	PECON LAUGERIE Jules		
1886	NEURY Angel	avocat (9)	
1888	MARTIN Simon Augustin	avocat (8)	
01/12/1889	DE SAINT SERNIN Théophile	rentier	

7) Commune de Saint-Pardoux-la-Rivière : 9 maires.

06/04/1848	LARRET LAGRANGE Pierre	médecin	Séreilhac (87)
12/12/1851	DUBREUILH Henry	propriétaire	
05/08/1852	DUBUT Jean Nicolas	greffier, avocat	Quinsac
26/06/1858	PROFIT Jean Baptiste	médecin	Miallet
1870	BARBARIN Jean	cafetier	St-Pardoux
14/05/1871	ROUMY Octave		
19/02/1881	MILLET Pierre	médecin	Milhac-de-Nontron
30/04/1882	DUVOISIN Jean Baptiste	propriétaire,	Savignac-de-Nontron
mai 1888	MILLET Pierre	ancien instituteur	

(5) doute sur le lieu de naissance.
(6) décédé à Lausanne en janvier 1899.
(7) indiqué comme maire le 7 avril 1888 (3 M 214).
(8) il semble que ce soit le même personnage.
(9) maire de Nontron et conseiller général de Bussière-badil.

8) Commune de Thiviers : 5 maires

1848	FAURE Louis	notaire	Thiviers
19/12/1851	THEULIER SAINT GERMAIN Jean	notaire	Négrondes
10/11/1864	BARAILLER Jean Félix Eugène	avocat	Abbeville (80)
1870	LAPOUYADE Camille	propriétaire	(Dordogne)
14/05/1871	THEULIER Albert	médecin	Thiviers
21/02/1874	BARAILLER Jean Félix Eugène		
08/06/1876	THEULIER Albert		
30/09/1877	LAPOUYADE Camille		
01/01/1878	THEULIER Albert		

III. - Arrondissement de Périgueux

1) Commune de Brantôme : 4 maires

1831	CAMUS DUVIGNAUD Jean Baptiste	médecin	Brantôme
1864	DUBOIGNON VALADE Pierre Eugène	propriétaire	Brantôme
1870	DE MEYJOUNISSAS Puyjoly Guillaume	médecin	Bourdeilles
12/02/1874	LAFOREST Jean Baptiste	médecin	Brantôme
25/02/1877	DE MEYJOUNISSAS Puyjoly Guillaume		
24/08/1877	LAFOREST Jean Baptiste		
1878	DE MEYJOUNISSAS Puyjoly Guillaume		

2)Commune d'Excideuil. 12 maires

1848	CHAVOIX Jean Baptiste	médecin	Excideuil
12/12/1851	GAY Jean Augustin	propriétaire	
1854	CAVAILHON AZA		
11/01/1855	DEBOTAS Henry	notaire	Excideuil
16/07/1857	DEBREGEAS LAURENIE	propriétaire	
23/07/1861	BUGEAUD DE LA PICONNERIE Charles	consul	Excideuil
14/06/1862	PIQUET André	médecin	Excideuil
02/07/1869	DE MAGNAC Eugène	propriétaire	
04/09/1870	CHAVOIX Jean Baptiste (10)		
1871	VACHER Jean Baptiste	sans	(Dordogne) (11)
14/05/1871	CHAVOIX Jean Baptiste		
12/02/1874	DE MAGNAC Eugène		
25/07/1876	HERMANN Gustave	suppléant du juge de paix	Excideuil
07/06/1879	VACHER Jean Baptiste		
1881	RABAUD Jean	médecin	Excideuil
12/05/1884	GAUTHIER	médecin	
1886	RABAUD Jean		

3) Commune de Hautefort : 5 maires

1848	BARAILLER André Alexandre	huissier	Sarrazac
1866	GAUTHIER Jean	officier de santé	St-Pantaly-d'Excideuil
1870	VILOTTE Jean Noël	notaire	Hautefort
14/05/1871	MALAFAYE Lucien Aubin	juge de paix	Hautefort
30/04/1882	MAGUEUR François	propriétaire	Hautefort
1888	VILOTTE Jean Noël		

(10) indiqué comme maire au 4 septembre 1870 dans la liste des maires du 23/05/1872.
(11) mentionné comme maire sortant battu lors des élections par Chavoix.

4) Commune de Périgueux : 19 maires

31/08/1849	ESTIGNARD Etienne Joseph		
08/05/1850	BORROS DE GAMENSON André Delphin	propriétaire	St-Laurent-des-Hommes
24/07/1852	ESTIGNARD Etienne Joseph	ancien militaire	Vuillafans (25)
20/09/1854	COURTEY Pierre	propriétaire	
14/01/1855	BARDI DE LISLE Jean Jules	médecin	Périgueux
12/01/1870	DOURSOUT Louis Martial	négociant	
20/08/1870	GUILBERT Louis Amédée	médecin	Beaulieu-les-Fontaines (60)
09/09/1870	MARROT Louis	ingénieur	
20/10/1870	BATAILH Pierre Frédéric	avocat	Champagne-Fontaine
15/05/1871	FOURNIER LAURIERE Auguste	avocat	Ste-Marie-de-Chignac
01/09/1873	BOURDEILLETTE Adolphe	chirurgien	Périgueux
01/10/1873	EYMERI Sylvestre	notaire	Périgueux
12/02/1874	BARDI DE LISLE Jean Jules		
1875	GALY Jean Baptiste	médecin	Périgueux
1874	DEFFARGES Léon	négociant	Neuvic
02/02/1877	FOURNIER LAURIERE Auguste		
27/07/1877	GALY Jean Baptiste		
24/02/1878	LEYMARIE Jean Baptiste	avoué	
09/02/1881	PAQUIGNON Amédée	négociant	
28/07/1882	GUYONNET Marcelin	négociant	
03/09/1882	GADAUD Antoine	médecin	St-Mayme-de-Péreyrol
09/06/1887	MARCHET Gabriel	avocat	Belvès
24/07/1887	SAUMANDE Gabriel	avoué	Cubjac

5) Commune de Saint-Astier : 4 maires

1848	GADAUD Jean Baptiste Numa	médecin	St-Astier
06/02/1864	DUBET Ulysse	sans	
31/08/1865	MARECHAL Alexis	propriétaire	Allainville (28)
1870	TAMARELLE MAURIAC	notaire	
1873	MARECHAL Alexis		

6) Commune de Saint-Pierre-de-Chignac : 5 maires

1848	LOUBIGNAC Maurice Hypollite	médecin	Larche (19)
25/06/1867	BORIE LAGRANGE Jacques Joseph	juge de paix	(Dordogne)
1870	DUVALEIX Pierre	propriétaire	(Dordogne)
15/05/1875	LOUBIGNIAC Maurice Hyppolite		
1876	LAMOTHE PRADELLE Eugène	notaire	(Dordogne)
24/02/1878	SECRESTAT Pierre	industriel	Montignac

7) Commune de Savignac-les-Eglises : 4 maires.

1840	ROUSSET Jean Baptiste	notaire	Périgueux
1870	BARAILLER Gabriel	huissier	Thiviers
14/05/1871	ROUSSET Jean Baptiste		
23/05/1876	JOUVET Antoine	notaire	(Puy-de-Dome)
24/02/1878	BARAILLER Gabriel		
1881	ARCHER Gabriel	médecin	Savignac
30/04/1882	JOUVET Antoine*		

8) Commune de Thenon : 9 maires

1847	FEREGAUDIE Jean Baptiste	propriétaire	Thenon
04/12/1851	LAROCHE François Marie Jules	agent d'assurance	
1854	GRAND DU BASSY Jean Baptiste	ancien sous-préfet de Forcalquier	
30/04/1859	BOYER Etienne Eugène	juge de paix	Thenon
08/02/1862	BRASSAT LAPEYRIERE	propriétaire	Roulfignac
1870	DUBREUIL Jean	médecin	Azerat
14/05/1871	DE MARGUERIE Ferdinand	ancien chef de cabinet du préfet	(Eure)
12/02/1874	DOCHE Alphonse	notaire	La Douze
23/09/1877	LAVAUD Bernard	industriel négociant	Hautefort
24/02/1878	DUBREUIL Jean		

9) Commune de Vergt : 7 maires

1848	LATERRIERE Pierre	propriétaire	Vergt
09/10/1851	DU RIEU DE MARSAGUET Philibert	propriétaire	
18/12/1870	LAPORTE Jean	sans, propriétaire	Douville
28/02/1871	MALAFAYE Jean	capitaine	Vergt
14/05/1871	MARTY Emile	notaire	Vergt
19/02/1874	DU RIEU DE MARSAGUET Philibert		
1876	MARTY Emile		
23/07/1877	commission municipale		
08/02/1878	MARTY Emile		
30/04/1882	MERCIE Gabriel	médecin	Vergt
1884	LAGRANGE Léo	huissier	

IV. - Arrondissement de Ribérac

1) Commune de Montagrier : 9 maires

1824	PASQUY DUCLUZEAU Jean Antoine	médecin	Montagrier
1851	DURIEUX François	notaire	Montagrier
23/09/1858	SOURDEAUX Auguste	propriétaire, cultivateur	
12/05/1860	PETIT Michel François Thimotée	notaire	(Dodogne)
mai 1870	MORRAS Martial	propriétaire	Périgueux
17/11/1870	CHARLES Jean	boucher	Montagrier
01/03/1875	BARRIERE Etienne	propriétaire	Montagrier
01/03/1878	PINASSEAU François		St-Germain (16)
mai 1888	PUYPEYROUX Jean Ephiem	notaire	Tocane-St-Apre

2) Commune de Montpon : 4 maires

1848	LEONARDON François	médecin	Vanxains
1870	LACROZE Jean Joseph	notaire	Montazeau
1873	BRUGERE Aurélien	propriétaire	Montpon
14/02/1874	LEONARDON François		
01/03/1878	BRUGIERE Aurélien		
05/06/1881	DUBERGE Pierre Eugène	médecin	Bordeaux (33)
24/09/1882	BRUGERE Aurélien		
06/04/1890	BRUGERE François	boucher	Montpon

3) Commune de Mussidan : 10 maires

1848	BARONNIE Hubert	banquier négociant	Douzillac
14/06/1855	PIOTAY Léonard	médecin	Mussidan
14/07/1860	DUCLUZEAU Jacques Joachim	médecin	Grignols
26/01/1861	CHASTANET Auguste	avocat, propriétaire	Mussidan
1870	SEGURET Adolphe	banquier	
14/02/1874	DE LABROUSSE Arthur	médecin	Mussidan
01/03/1878	ORDEGA Casimir	industriel	(Pologne)
18/05/1884	LAUGERE Gaston	pharmacien	(Angoulême (16)
1886	VIDAL Gabriel	médecin	
28/09/1890	BOUTEREAU Etienne	propriétaire	Mussidan

4) Commune de Neuvic : 9 maires

1848	CLUZEAU LANAUVE Léon	médecin	Neuvic (12)
1850	MAZE Antoine	propriétaire cultivateur	St-Léon-sur-l'Isle
02/08/1852	BORNET LEGER François Xavier	juge de paix	Neuvic (13)
07/07/1855	DE VILLESUZANNE LAGARDE	notaire	St-Germain-du-Salembre
1870	VIDAL Claude Marie Georges	sans, propriétaire	St-Orse
1873	GRELLETY BOSVIEL Gabriel	médecin	St-Mayme-de-Péreyrol
1878	LAPEYRE Jean Baptiste Raymond	notaire	Bergerac
1878	VIDAL Claude Gabriel	médecin	St-Orse
30/04/1882	GRELLETY BOSVIEL Gabriel'		
1888	ROUGIE Armand	notaire	Ruchame (46)

5) Commune de Ribérac : 8 maires

03/10/1848	SERBAT Pierre	négociant	St-Méard-de-Drône
03/11/1851	DELUGIN Elie François	juge d'instruction	St-Paul-Lizonne
20/01/1855	SIMON Achille Jean Prosper	médecin	Ribérac
08/04/1858	AUGEY DUFRESSE Pierre	avoué	
04/01/1865	BARDI DE FOURTOU Oscar	avocat	Ribérac
04/09/1870	SERBAT Pierre		
25/02/1874	DURIEUX Paul	médecin	Grand-Brassac (14)
08/02/1878	SERBAT Pierre		
19/11/1878	SIMON Prosper Achille Jean		
20/04/1887	LA ROBERTIE SARLANDIE Antoine	médecin	Dussac
07/07/1889	DUTEUIL Pierre Henri	avocat	Ribérac

6) Commune de Saint-Aulaye : 3 maires

1831	JOUFFREY Jean-François	propriétaire, avocat	St-Aulaye (15)
27/07/1879	VIAULT François	médecin	

(12) suspendu pour 3 mois le 27/09/1850.

(13) a été aussi militaire.

(14) indication aux élections municipales du 06/01/1878 de Pierre Henri Duteuil comme maire sortant, mystère total sur sa date de nomination.

(15) A donné sa démission dans une lettre datée du 27 juillet 1879, adressée au préfet de la Dordogne.

30/04/1882	JOUFFREY Jean François'		
18/05/1884	LACROIX Jean-Baptiste	notaire	St-Aulaye

7) Commune de Verteillac : 4 maires

1848	DUCLUZEAU Pierre Emile	propriétaire	Montagrier
1851	DELUGIN Jacques	juge de paix	Verteillac
1870	DUCLUZEAU Pierre Emile		
14/02/1874	COUDRET Amédée	propriétaire	Verteillac (16)
1896	DEMILHAC LAFORET	propriétaire	Verteillac
13/02/1887	COUDRET Amédée		

V. — Arrondissement de Sarlat

1) Commune de Belvès : 4 maires

1848	BONFILS LAFAURIE Jean Jules	pharmacien	Belvès
18/04/1850	TRACOU Léon	mécanicien serrurier	Monpazier
09/12/1851	BONFILS LAPOUZADE Jean Baptiste	médecin	Belvès
26/08/1865	FONGAUFFIER Jean	propriétaire	St-Germain de Belvès
19/03/1879	BOUCHERIE Alphonse	négociant	Belvès

2) Commune de Bugue : 7 maires

1848	COUGOUL MONTBRUN Jean	médecin	Le Bugue
15/051853	FOULCON LABORIE	adjoint faisant fonction de maire	
23/07/1854	MONRIBOT Jean	suppléant de juge de paix	Le Bugue
10/07/1867	FEYTAUD François	agent d'assurance	(Dordogne)
05/05/1869	ARCHAMBEAUD Jean Clodomir	avocat	Le Bugue
13/04/1880	JUIN DE MONTEIL Jean Baptiste	notaire	
30/04/1882	ARCHAMBEAUD Jean Clodomir		
17/10/1884	CHAUSSADE Henri	vétérinaire	Le Bugue

3) Commune de Carlux : 9 maires

1848	MONTMEJA Romain	médecin	Carlux
12/12/1851	TEYSSIEU Ambroise	notaire	
1855	GAGNEBE Jean Justin	médecin	Calviac
20/01/1869	CONTIE Antoine	propriétaire cultivateur	Carlux
1870	ROUQUIE Pierre	notaire	Sarlat (17)
14/05/1871	CONTIE Antoine		
1878	GAGNEBE Aristide	notaire	Carlux
30/04/1882	FOURNIER Pierre	propriétaire	Carlux
1884	DUFOUR CHASSAING François	propriétaire	Souillac(46)
1888	PUYBONNIEUX Ernest	avocat	

(16) COUDRET a démissionné au moment des élections au Conseil général, mais retrouve son poste en février 1887.
(17) Il semble qu'il soit devenu maire de Terrasson en 1887.

4) Commune de Domme : 5 maires

18/10/1846	MERCIER Jean Baptiste Firmin	notaire	Domme
1870	MALLEVILLE SULLY Guillaume	propriétaire	Domme
1878	DE MALLEVILLE Jacques Lucien	conseiller à la cour d'appel de Paris	Sarlat
1881	CLAMIN Jean	huissier	
30/04/1882	DE MALLEVILLE Jacques Lucien		
23/03/1890	ARBELOT Jean Jules	ancien censeur agrégé de l'université	

5) Commune de Montignac : 9 maires

1848	BOISSEUL Jean	médecin	
05/11/1853	DUCLUZEAU Louis Joseph	médecin	
22/09/1855	MERILHOU Louis Martin	médecin	Montignac
16/12/1857	MERILHOU Louis François (18)		
1862	LABROUSSE François	médecin	(Dordogne)
1870	MAZEL Léon	médecin	(Dordogne)
12/02/1874	SORBIER Théodore	avocat	(Dordogne)
1880	DELBONNEL Pierre	négociant	
30/04/1882	DAURIOS Lodois	notaire	Lot-et-Garonne(47)

6) Commune de Saint-Cyprien : 8 maires

04/08/1849	LAVELLE DE GUAT François	suppléant du juge de paix	
1868	LANCEPLENE Anatole Jean Baptiste	sans	Saint-Cyprien
1870	CARRIER LEDEVEZE Elie	notaire	
14/05/1871	LAVELLE DE GUAT		
20/02/1875	HODEMOND François	propriétaire	Saint-Cyprien
20/05/1876	RANTET Jean	propriétaire agriculteur	Saint-Cyprien
24/02/1878	ESCANDE Georges	médecin	Saint-Vincent de Cosse
1884	GUEYNE Julien	vétérinaire	Marquay
06/07/1890	PESTILAT Léon	juge de paix	Saint-Cyprien

7) Commune de Salignac-Eyvigues : 4 maires

09/07/1848	CLERJOUNIE LALANDE Pierre	ex huissier	Saint-Geniès
29/07/1852	LILE POUZOL Victor Antoine	notaire	Salignac
1870	CASTANET Marcel	médecin	Salignac
12/02/1874	SCIPION Frédéric	militaire en retraite	Saint-Julien Lampon
24/02/1878	CASTANET Marcel		

8) Commune de Sarlat : 10 maires

16/07/1849	SEPIERE Louis	avocat	St-Pompont
19/03/1852	LOUSBERGH	officier supérieur en retraite	
03/02/1854	ROUX Jean	ancien avoué	Sarlat

(18) Indiqué en 1851 comme étudiant dans le recensement de population.

28/04/1869	MICHELOT Edouard	suppléant du juge de paix	Sarlat
1870	DE SELVES Pierre Matrie Ernest	avocat	
17/01/1872	LANDRY Jean Baptiste Marie	avoué	Sarlat
21/08/1874	GARDETTE Firmin	ancien gendarme	Lot (46)
21/05/1876	DE SELVES Pierre Marie Ernest		
06/07/1877	commission municipale avec Gardette et Michelot		
1878	LANDRY Jean Baptiste Marie		
24/04/1879	LAFARGE Joseph	médecin	Puy-de-Dôme (63)
23/01/1881	CLERJOUNIE Jean Léon	avocat	Salignac
27/10/1889	SARRAZIN Pierre	médecin	St-Médard-de-Guizière (33)

9) Commune de Terrasson : 13 maires

	LAPEYRIE Pierre	notaire	Brive (19)
11/06/1851	DAMARZID Pierre Armand	négociant	
21/11/1851	DE LAMAZE Isidore Etienne	notaire	Terrasson
02/01/1852	TALLERIE Louis Pierre	notaire	
13/10/1855	DE LAMAZE BEAUDENOM Isidore Etienne		
06/09/1870	LOMBARD Jean	médecin	Montluçon (03)
30/09/1870	DAMARZID Pierre Armand		
14/05/1871	DAMARZID Guillaume	propriétaire	
09/03/1874	SAINT EXUPERY Marie Joseph Octave	propriétaire	Bourniquel
13/02/1875	DOUSSEAU François	ex militaire	Terrasson
07/08/1877	SAINT EXUPERY Marie Joseph Octave (19)		
31/12/1877	DOUSSEAU François (20)		
1881	DAMARZID Guillaume		
30/04/1882	DUBOIS LAGRAVE	propriétaire	
28/05/1882	LARIVIERE Pierre	négociant	Terrasson
22/05/1884	BON Charles	propriétaire	
12/04/1885	LARIVIERE Pierre		
26/11/1887	ROUQUIE Pierre	notaire	Sarlat
mai 1888	LAVAYSSE Alfred	sans. propriétaire	Paris (75)

10) Commune de Villefranche-du-Périgord (ou de Belvès) : 11 maires

1848	MARAVAL Jean	notaire	
20/07/1852	CHANTELOUBE SAINT CERNIN Jean	avocat	Villeréal (47)
05/03/1856	BERTAT Raymond	juge de paix	
26/08/1862	CAZETTES Raymond	propriétaire	Villefranche-de-Belvès
26/12/1863	DORIAC Jean Baptiste Alfred	notaire	Fumel (47)
12/09/1870	PASCAL Félix	vétérinaire	Villefranche-de-Belvès
14/04/1871	BARGUES Jules	propriétaire	
01/05/1871	DORIAC Jean Baptiste Alfred		
1878	SOULIE Joseph	notaire	Villefranche-de-Belvès
1881	DELMAS	médecin (21)	
1881	MARAVAL Joseph	négociant	Villefranche-de-Belvès
mai 1888	CANGARDEL Edouard	négociant	Villefranche-de-Belvès

(19) à la tête de la commission municipale.
(20) à la tête de la commission municipale.
(21) indiqué comme maire sortant aux élections de 1881. Quand a-t-il été nommé ?

BIBLIOGRAPHIE

I. SOURCES MANUSCRITES

A) Aux Archives départementales.

1. *Série E :*

a) Série 3 E :

3 E 9413 (notaire Linarès) ; 3 E 8277 (notaire Lespinasse) ; 3 E 9708 (Lebas La Cour) ; 3 E 13302 (Chaffaud) ; 3 E 16741 (Cavailhon).

b) Série 5 E : état civil.

— tables décennales,

— registres d'état civil.

Azerat 5 E 18/7
Beaumont 5 E 27/10-14-20-22
Belvès 5 E 34/18
Bergerac 5 E 36/43-51
Bourdeilles 5 E 54/10
Brantôme 5 E 63/17-26
Le Bugue 5 E 66/5-10-16-18
Bussière-Badil 5 E 70/4-20
Calviac 5 E 73/3
Carlux 5 E 80/8-12-13
Cénac 5 E 90/11
Champagnac-de-Bélair 5 E 95/12
Domme 5 E 150/7
Douzillac 5 E 155/2
La Force 5 E 185/6
Hautefort 5 E 208/7-26-30
Issigeac 5 E 210/4-7-8
Jumilhac 5 E 219/26
Lanouaille 5 E 223/5/21
Mareuil 5 E 249/15-20-33
Mialet 5 E 264/9
Monpazier 5 E 275/3-7-11-13
Montignac 5 E 286/10-21
Montpon 5 E 289/12
Neuvic 5 E 304/8-18
Nontron 5 E 306/6-12-33
Périgueux 5 E 317/41-206
Quinsac 5 E 340/6
Ribérac 5 E 346/14-26-33
Saint-Aulaye 5 E 371/3
Saint-Avit-Sénieur 5 E 374/4
Saint-Cyprien 5 E 389/21
Sainte-Sabine 5 E 403/6
Sainte-Alvère 5 E 408/20
Saint-Germain de Belvès 5 E 418/4
Saint-Germain-du-Salembre 5 E 418/4
Saint-Julien 5 E 434/1
Saint-Mayme-de-Péreyrol 5 E 459/4
Saint-Méard-de-Drône 5 E 460/4
Saint-Pardoux-la-Rivière 5 E 476/18
Saint-Vivien 5 E 508/4
Salignac 5 E 510/13
Sarlat 5 E 519/7
Sigoulès 5 E 528/6-14
Terrasson 5 E 541/15-18-24

Thenon 5 E 545/12-23-26-27
Vanxains 5 E 555/7
Varaignes 5 E 558/6
Vélines 5 E 561/5-11
Vergt 5 E 564/6-7-12-18-22-24
Verteillac 5 E 566/8-12
Villamblard 5 E 573/6-12
Villefranche-de-Belvès 5 E 576/11
Villefranche-de-Lonchatpt 5 E 575/7-8-10-12

c) Série E : dépôt

Belvès : délibérations du conseil municipal ; listes électorales 1829-1890 ; élections municipales et autres an IX 1865.

Brantôme : série I 1836 : liste générale des médecins, officiers de santé, chirurgiens, sages-femmes, pharmaciens, établis dans le département de la Dordogne.

2. Série M :

a) Série 1 M : administration générale du département.

1 M 114-116 → 122 : légion d'honneur.
1 M 126-128-129-130-131-132 : mérite agricole.
1 M 134-139 : officier d'académie.

b) Série 2 M : personnel administratif.

2 M 6 : sous-préfet de Nontron.
2 M 25 : maire et adjoints nommés arrondissement de Bergerac, 1824-1875.
2 M 26 : maires et adjoints nommés arrondissement de Nontron, Ribérac, Périgueux 1851-1871.
2 M 27 : maires et adjoints nommés arrondissement de Sarlat 1812-1871.
2 M 28 : tableau récapitulatif pour l'ensemble du département.
2 M 29 : nominations et révocations collectives an VII 1881.
2 M 31-51 : dossier par commune.
2 M 31 : Beaumont, Belvès, Bergerac.
2 M 32 : Brantôme, Le Bugue, Bussière-Badil.
2 M 32 : Carlux.
2 M 34 : Champagnac-de-Bélair.
2 M 36 : Domme, Excideuil, Eymet.
2 M 37 : La Force.
2 M 38 : Hautefort, Issigeac, Jumilhac, Lalinde, Lanouaille.
2 M 39 : Mareuil.
2 M 41 : Montagrier, Montignac, Montpon, Mussidan, Neuvic, Nontron.
2 M 42 : Périgueux.
2 M 43 : Ribérac, Sainte-Alvère.
2 M 44 : Saint-Astier, Saint-Aulaye, Saint-Cyprien.
2 M 47 : Saint-Pardoux, Saint-Pierre.
2 M 49 : Salignac, Sarlat, Savignac, Sigoulès.
2 M 50 : Terrasson, Thenon, Thiviers.
2 M 51 : Vélines, Vergt, Verteillac, Villamblard, Villefranche-de-Belvès, Villefranche-de-Longchapt.

c) Série 3 M : élections

3 M 13 : élections municipales 1848-1852.
3 M 16 : élections au conseil général et au conseil d'arrondissement.
3 M 17 : élections au conseil second empire.
3 M 110 : élections au conseil général 1871-1875.

3 M 121 : état périodique du personnel du conseil général 1886-1938.
3 M 122 : élection au conseil d'arrondissement 1871-1880.
3 M 134 : états périodiques du personnel des conseils d'arrondissements (opinions politiques et appréciations du préfet 1886-1938)
3 M 135 : dossiers individuels de personnalités A → L.
3 M 136 : dossiers individuels de personnalités M → T.
3 M 138-143 : élections municipales 1871.
3 M 145 : liste des maires 1871 et modifications 1872-1873.
3 M 147-156 : élections municipales 1874.
3 M 157-159 : élections complémentaires.
3 M 165 : listes récapitulatives.
3 M 166 : élections complémentaires 1877.
3 M 167-173 : élections municipales 1878.
3 M 174 : renouvellement des maires et adjoints 1879-1880.
3 M 175-186 : élections municipales 1881.
3 M 187 : élections complémentaires 1882 : maires et adjoints des communes chefs-lieux.
3 M 188 : élections complémentairees 1882 : tableau et statistiques.
3 M 189-199 : élections municipales 1884.
3 M 200-202 : élections complémentaires.
3 M 203-213 : élections municipales 1888.
3 M 214-215 : élections complémentaires.

d) Série 4 M : police

4 M 203 : franc-maçonnerie : liste des membres de la loge de Sarlat.

e) Série 5 M : santé

5 M 5 : listes périodiques des médecins, chirurgiens, herboristes, pharmaciens, sages-femmes et dentistes exerçant dans le département
5 M 7-9 : enregistrement des diplômes des médecins, chirurgiens, pharmaciens, sages-femmes.

f) Série 6 M : population, économie, statistique

Recensement de 1851 :
6 M 99-100-101-102-103-106-107-108-109-111-112-113-114-115-116-118-119-124-126-127-128-129-130.

Recensement de 1872 :
6 M 208-210-213-214-215-217-218-219-225-227-229.

Recensement de 1876 :
6 M 231-232-233-234-237-238-239-240-241-242-243-245-246-247-251-252-253-254-255-256.

Recensement de 1881 : 6 M 285.

g) Série 7 M :

7 M 42 : personnel des services vétérinaires : affaires générales, dossier individuel, liste vétérinaires du département an XI 1940.

3. Série P :

Matrice cadastrale Beaumont : 63 P 48-49.

4. série Q :

Registres de mutations par décès : 63 Q 26 - 69 Q 31 - 69 Q 44 - 90 Q 26 - 101 Q 26 - 101 Q 30 - 101 Q 59 - 114 Q 28 - 121 Q 43 - 121 Q 53 - 133 Q 46 - 160 Q 37 - 160 Q 45 - 178 Q 35 - 191 Q 38 - 204 Q 47 - 214 Q 64 - 230 Q 47 - 253 Q 36 - 253 Q 46 - 266 Q 45 - 266 Q 47 - 278 Q 47 - 301 Q 44 - 317 Q 43 - 327 Q 33 - 354 Q 26 - 354 Q 67 - 370 Q 27 - 379 Q 38 - 442 Q 16 - 457 Q 8 - 478 Q 13 - 485 Q 20 - 485 Q 66 - 494 Q 29 - 509 Q 10 - 509 Q 23 - 552 Q 9 - 594 Q 8 - 594 Q 19 - 649 Q 9 - 649 Q 19 - 653 Q 4 - 653 Q 11 - 720 Q 9 - 720 Q 30.
et tables successions et absences.
tables de contrat de manège (Mussidan, Saint-Astier).

5. Série R :

Listes de conscriptions : 2 R 24-25-28 ; 2 R 46 ; 2 R 49 ; 2 R 64 ; 2 R 85-88 ; 2 R 99 ; 2 R 150.

6. Série T : instruction, sciences et arts

1 T 298 : monuments commémoratifs.
1 T 320 : société périgourdine de géographie commerciale à Périgueux 1879.
4 T 326-327-328 : distribution des prix au lycée de Périgueux : palmarès.
4 T 326 : 1847-1848 ; 1850-1851 ; 1853 → 1859.
4 T 327 : 1860-1864.
4 T 328 : 1865-1871.

7. Série Z : archives des sous-préfectures

a) Arrondissement de Bergerac :

1 Z 42 : listes récapitulatives des maires 1812-1865.
1 Z 43-44 : nominations, révocations, destitutions, suspensions, démissions an VIII 1865.

b) Arrondissement de Nontron :

2 Z 53 : affaires générales et listes récapitulatives.
2 Z 54-56 : dossier par commune.
2 Z 71-72 : élections municipales : listes des conseillers 1848 puis 1849-1852.
2 Z 74-76 : élections municipales 1855, 1860, 1865.
2 Z 105 : élections municipales 1888-1892.

c) Arrondissement de Ribérac :

4 Z 81 : liste des membres des conseils municipaux 1860.
4 Z 82 : liste des membres des conseils municipaux 1865.
4 Z 83 : liste des membres des conseils municipaux 1870.
4 Z 98 : liste des membres des conseils muncipaux 1870-1872.
4 Z 99 : liste des membres des conseils municipaux 1874-1876.
4 Z 100 : liste des membres des conseils municipaux 1878.
4 Z 101 : liste des membres des conseils municipaux 1881.

d) Arrondissement de Sarlat :

5 Z 60-62 : élections municipales.
5 Z 60 : 1874-1903.
5 Z 61 : 1884 résultats.
5 Z 62 : 1888 liste des maires et adjoints.

B) Autres archives.

1. Archives diocésaines :
Notes de l'abbé Brugière sur les communes de Dordogne.

2. Archives municipales de Mussidan :
Etat-civil.

3. Archives municipales de Saint-Front-de-Predoux :
Etat civil et délibérations du conseil municipal 1884-1929 pour les mandats de gendres et du petit-fils d'Auguste Chastanet.

II. SOURCES IMPRIMEES

1. Presse :
L'avenir de la Dordogne :
— janvier 1878,
— janvier 1881,
— mai 1882,
— mai 1884.

L'Union Nontronnaise :
— novembre 1874,
— janvier 1878,
— janvier 1881,
— mai 1884.

Le Sarladais :
— avril 1869,
— mai 1871,
— mai 1874.

2. Revues :

— *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord,* paraît à Périgueux depuis 1874,
— *Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne.*

3. Autres sources :

— Robert, Bourloton, Cougny : *Dictionnaire des parlementaires,* Paris 1891,
— Hermann Gustave : *Hommage à Chastanet,* fable patoise dédiée à Chastanet : *Lou renart e la treillo,*
— *Calendrier de la Dordogne,*
— *Annuaire du Tout Sud-Ouest* 1904.

III. – SOURCES ORALES

Entretien avec Mademoiselle Madeleine Chastanet, le vendredi 8 septembre 1989 à Mussidan.

IV. – BIBLIOGRAPHIE

A) Ouvrages de méthode.

Guide de recherches sur l'histoire des familles, Paris, Archives nationales 1981.

Les maires en France du consulat à nos jours, ouvrage collectif sous la direction de M. Agulhon, L. Girard, J.L. Robert, W. Sernam, publication de la Sorbonne, 1986.

B) Ouvrages et articles sur la France.

— Duby Geroges, Wallon A. (sous la direction de) *Histoire de la France rurale* (tome 3 1789-1914), Seuil, 1976.
— Georges Jocelyne : « Histoire des maires 1789-1989 : *Terres de France*. Plon, 1989.
— Girard L., Gossez R., Prost A. : *Le conseillers généraux en 1870*. PUF 1967.
— Léonard J. : *La vie quotidienne des médecins de province au XIX^e siècle*, Hachette 1977.
— *Le Maire*, Paris, PUF 1983, collection pouvoir n° 24.
— Mayeur Jean-Marie : *Les débuts de la III^e République 1871-1898*. Point Histoire, Editions Seuil, 1973.
— Mayeur Jean-Marie : *La vie politique sous la III^e République*, Point Histoire n° 73, Editions du Seuil, 1984.
— Pairault François : *Les maires bonapartistes de la Charente au début de la III^e République* et *Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest*, 1983.
— Prost A. : *L'enseignement en France 1800-1967*, Paris, Colin, 1968.
— Rico Françoise, Rioufol Jean : *Le notariat français*, PUF, Que sais-je ? 1794.
— Tacel Max : *Restauration, évolution, nationalités 1815-1870*. Collection histoire contemporaine générale Masson, paris 1981.
— Zelding Théodore : *Histoire des passions françaises 1848-1945*, tome 1, Ambitions et Amour, Seuil 1978.

C) Ouvrages et articles sur la Dordogne.

1. Ouvrages :

— Aubarbier J.L., Binet M., Mandon G. : *Nouveau guide du Périgord Quercy*, 1987, Ouest-France.
— *100 portraits périgourdins*, présentés par les membres de la Société historique et archéologique du Périgord, S.H.A.P. 1980, Périgueux.
— Dalba Jean : *Le Bergeracois de 1846 à 1892 et les de Lavalette*, presses d'Aquitaine, 1979.
— Fayolle Gérard : *Histoire du Périgord*, tome 2, Fanlac, 1986, Périgueux.
— Genty Monique : *Les conseillers généraux de la Dodogne (1919-1939)*, thèse 3ème cycle, Bordeaux III, 1 volume, 1974.
— Gibson Ralph : *Les notables et l'Eglise dans le diocèse de Périgueux 1821-1905*, thèse Lyon, Université de Lyon III, 1979, 2 volumes.
— Higounet-Nadal Arlette (sous la direction de) : *Histoire du Périgord*, édition Privat 1983, Toulouse.
— Kayser jacques : *La presse de province sous la IIIème République*, recueil d'études (cahier de la fédération nationale des sciences politiques), Paris, Colin, 1958.
— Lachaud Jacques Louis : *Mussidan en Périgord*, Fanlac, Périgueux, 1978.
— Lacoste patrick : *Les républicains en Dordogne au début de la IIIème République*, 1870-1877 ter, Bordeaux III, 1972.
— Penaud Guy : *Histoire de Périgueux des origines à nos jours*, Périgueux, Fanlac, 1989.
— Ranoux Patrick : *Atlas de la Dordogne Périgord*, 1986, Fanlac, Périgueux.
— Rocal Georges : *1848 en Périgord*, Paris édition occitania, 1933, 2 volumes.
— Secondat Marcel : *Eugène Le Roy, connu et méconnu*, Périgueux, Leymarie, Périgord Noir, 1978.
— Segonzac Raymond : *Les fièvres palustres de la Double au XIX^e siècle*, Bordeaux, thèse médecine, 1980.
— Virecoulon : *Le boulangisme en Dordogne*, ter, Bordeaux III, 1971.

2. Articles et autres bibiographie :

— Becquart Noël : *Les conseillers généraux et d'arrondissement de 1830 en Dordogne*, Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord, tome 11, année 1984, pages 53 à 92.
— Durieux Joseph : *Les maires de Périgueux au XIX^e siècle*, Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord, volume 68, Périgueux, 1941.
— Lachaise Bernard : *Mariages et stratégies matrimoniales des parlementaires de la Dordogne sous la III^e République, in* Bulletin de la Soc. hist. et arch. du Périgord, tome 115, année 1988 ; *Le parlementaires de la Dordogne sous la III^e République : étude de mobilité sociale* in Bulletin de l'institut aquitain d'études sociales, 1987 ; *Un hommes politique du Périgord au tournant des XIX^e et XX^e siècles : Pierre Sarrazin (1854-1931), député maire de Sarlat*, in Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord, tome 115, 1988.
Questionnaire sur le personnel parlementaire sous la III^e République : Fiches remplies par Bernard Lachaise concernant : Bardi de Fourtou, Brugère, Chavoix, Clament, Clerjounie, David, Escande, Gadaud, Lanauve, Maréchal, Saumande, Sireyjol, Theulier.
— Penaud Guy : *Répertoire des loges maçonniques de la Dordogne*, in Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord, n° 101, année 1974, pages 199 à 234, *La correspondance d'un singulier forçat Mary Cliquet alias Tony Mario*, Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord.
— Rousset Jeanine : *Le gymnase Secrestat à Périgueux* in Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord, tome 115, année 1988.

3. Pour les cartes :

Les fonds de carte avec toutes les communes ont été pris dans *L'atlas de la Dordogne Périgord.*

Les fonds de carte où seuls les cantons apparaissent, ont été dessinés par Meyney G. Cesurb Histoire, 1988.

© S.H.A.P. 1991. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

Un voyage en Périgord au début du XIX^{e} siècle

par Dominique AUDRERIE

La bibliothèque du château de Savignac-Lédrier conserve un curieux ouvrage, que M. Henri de la Héronnière a bien voulu nous confier. Il est dû à Mme de Flesselles et s'intitule : Les jeunes voyageurs en France [1].

L'auteur précise qu'il s'agit d'une histoire amusante destinée à l'instruction de la jeunesse, contenant ce que la France présente de plus curieux.

Décrivant notamment le Périgord (treize pages), ce récit présente, entre autres intérêts, celui de donner une image du Périgord au lendemain de la Révolution.

Le XIX^{e} siècle a fait l'objet de nombreuses études, qui ont bien mis en évidence les profondes mutations sociales et les bouleversements économiques de toute cette période, transformant complètement des régions entières.

Mme de Flesselles présente un Périgord pauvre et sans grande valeur artistique, voire même assez austère ; la vie y paraît difficile. Ses impressions de voyage constituent donc un témoignage saisissant sur le monde rural et pour le moins anachronique avec la vision, qui est aujourd'hui la nôtre, du « Pays de l'Homme ».

Nous ne reproduirons pas la totalité du texte, mais les passages les plus marquants [2].

1. Paris, à la librairie d'éducation de Pierre Blanchard, 1822.
2. Bien que ce texte ait déjà été publié, nous le fournissons ici car il est peu connu. On notera que — dès les premières lignes — l'auteur reprend la vielle légende de la Dore et de la Dogne. On sait que l'existence de cette dernière est, pour le moins, sujette à caution et fait partie d'un copieux lot d'idées reçues régionales. Sans doute faudra-t-il, un jour, écrire un sottisier périgourdin et rappeler que Cyrano n'est point né à Bergerac, que l'homme des cavernes n'habitait pas les cavernes, que le vieux moulin de Périgueux n'en est pas un, etc. Merci aux lecteurs intéressés par ce projet de nous envoyer les éléments qu'ils souhaiteraient voir figurer dans un tel pot-pourri (N.D.L.R.).

LES

JEUNES VOYAGEURS

EN FRANCE;

HISTOIRE AMUSANTE,

DESTINÉE A L'INSTRUCTION DE LA JEUNESSE,

CONTENANT CE QUE LA FRANCE PRÉSENTE DE PLUS CURIEUX;

PAR Mme. DE FLESSELLES.

TOME SECOND.

PARIS,

A LA LIBRAIRIE D'ÉDUCATION
DE PIERRE BLANCHARD,
Galerie Montesquieu, n°. 1, au premier.

1822.

Le nom de Dordogne se compose de ceux de *Dor* et *Dogne,* que portent deux ruisseaux sortis des montagnes du Cantal, et qui confondent leurs eaux à quelque distance du *Mont-d'Or.* La Dordogne devient navigable près d'*Argental* dans la Corrèze ; elle a son embouchure dans la Garonne, près du Bec-d'Ambès et son cours est de quatre-vingt lieues.

Ce pays est montagneux, coupé dans tous les sens par une multitude de collines et de petites vallées ; les chaînes de monticules sont ordinairement couvertes de vignes et de bois ; cependant quelques-unes présentent l'image de la plus complète stérilité et sont absolument nues. On est quelquefois quatre ou cinq lieues, sans rencontrer le moindre hameau, et ces champs infertiles, qui ne sont couverts que de genets, de bruyères, de châtaigniers, semblent un vaste désert où la nature est en deuil. A ce triste tableau succède tout à coup le riant aspect de champs bien cultivés ; à quatre pas de nouveaux déserts.

Ces transitions sont si subites, que l'œil n'étant pas préparé à ces changements a peine à les concevoir. L'agriculture est très négligée dans ce département, cependant plus le sol est ingrat et plus il paraît exiger de soins ; apparemment moins laborieux que dans d'autres contrées, les Périgourdins se rebutent plus facilement des fatigues qu'exigerait la culture : les paturages y sont si rares, qu'on est sûr de donner de l'humeur aux habitants, en leur demandant du beurre à acheter.

Le sol si stérile en grains, est riche en ruines de plusieurs genres ; les carrières du pays fournissent aussi du granit, du marbre et de l'albâtre de la plus belle espèce.

Les champignons, tellement estimés de Néron, qu'il les appelait *Chère des Dieux,* sont si communs en Périgord, que le peuple en fait une partie de sa nourriture, malgré le danger qui en résulte souvent...

Une friandise moins dangereuse et que le Périgord doit au bon roi René, qui, en 1440,, apporta de l'île de *Chio,* les premières perdrix connues, sont ces délicats oiseaux. Leur succulence invite à rendre grâces au prince napolitain, qui en a enrichi ces contrées...

Il existe dans ce pays, un fruit nommé *arachide,* dont la graine est de la grosseur d'une noisette ; cette graine fournit une huile aussi délicate que celle de l'olive, plus profitable et plus susceptible de bonification. L'amande de l'arachide est exquise, crue, rôtie, en potage ; apprêtée de toutes les manières, elle est toujours saine. Le marc d'arachide, mêlé avec parties égales de froment, donne un pain savoureux ; mêlé à parties égales de cacao, il fait un chocolat délicieux, que quelques personnes préfèrent au chocolat pur ; la graine coupée avec le café fait une très bonne boisson ; l'arachide sert encore à faire le savon ; ses feuilles sont un aliment pour les bestiaux, et les gousses donnent une cendre excellente pour la lessive.

La truffe, qui surpasse en grosseur et en bonté celles qui croissent dans les autres parties de la France, est, dans tout le département de la Dordogne, un objet d'importation et de commerce. Il existe peu de pays aussi féconds en sources que le Périgord, puisque l'on compte dans le département qui en fait partie, jusqu'à quatorze cents ruisseaux, dont cinq cent soixante sont très considérables. Cette abondance d'eau a fait croire à quelques savants que le

sol reposait sur un lac, et cette opinion est encore accréditée par l'existence d'un puits qui est situé sur la grande place de Périgueux. Sa profondeur paraît n'avoir été connue que de ceux qui l'ont creusé ; peut-être ce puits communique avec le lac présumé ? L'autorité fit combler ce puits, parce que le bruit s'était répandu que des femmes criminelles y précipitaient les fruits de leur libertinage, qu'elles voulaient soustraire à la connaissance du public...

La grotte de Miremont, nommée autrefois le *Cluseau* ou *Trou de Grandville,* peut être regardée comme une des plus belles grottes de France : elle est située entre Sarlat et Périgueux, auprès d'un village appelé *Pivasel,* aux deux tiers d'une colline extrêmement aride ; depuis l'ouverture jusqu'à l'extrémité de la plus grande branche, sa profondeur est de cinq cent quarante-cinq toises, et la totalité de ses ramifications est de deux mille cent soixante-dix. Si l'on compte tous les détours que le voyageur fait en la parcourant, l'espace est de plus de deux lieues. Il serait dangereux de s'enfoncer dans ce souterrain immense, sans le recours d'un guide pris sur les lieux. L'entrée de la grotte est étroite, il faut se courber pour y pénétrer ; mais le terrain s'abaisse à mesure qu'on avance, et bientôt on chemine sans obstacle.

Le nombre des curiosités que cette grotte renferme serait trop long à détailler, je me bornerai donc à vous parler d'une *chambre des gâteaux,* longue de trente pieds et haute de neuf, qui est ornée à hauteur d'appui, de branches de silex, qui, disposées avec autant d'élégance que de symétrie, présentent tout autour un double rang de rameaux entrelacés ; le plafond, très uni, a de petites coupoles remplies des même figures ; à quelque distance et dans une autre pièce, les parois sont couvertes de petites pierres brillantes comme le diamant, et qui jettent des reflets étincelants, lorsque la pièce est bien éclairée.

La chambre des *coquillages* est parsemée d'huitres fossiles et d'autres coquilles incrustées dans le roc. Un autre embranchement conduit à une voûte de six toises d'élévation, offrant de distance en distance des coupoles d'une beauté parfaite, et de la plus grande régularité ; on trouve dans cette route, une pierre énorme, appelée la *Tombe de Gargantua ;* sa dimension pourrait effectivement la faire prendre pour la tombe de quelque géant.

L'allée de la branche est remarquable par une quantité de très beaux choux-fleurs, qui tapissent ses parois, et pendent à la voûte, parfaitement semblables à la plante dont ils portent le nom ; les stalactites, forment une suite agréable de bouquets, mais il est difficile d'en arracher ; pour les obtenir entiers, il faut employer le ciseau et tailler le roc auquel ils tiennent.

Une autre pièce est appelée place *du marché,* parce que le sol y est d'une humidité toujours égale, et conserve les traces des pas de tous les voyageurs qui viennent visiter cette place.

Dans le nombre de ces branches souterraines, il en est une qui mérite d'être visitée, mais l'entrée est si étroite, qu'il est facile de passer à côté sans l'apercevoir. Ce cabinet, que l'on croirait tapissé de diamant, offre les plus belles cristallisations, toutes ses parties sont unies et intactes ; mais il est à craindre que lorsqu'il sera plus connu, le ciseau ne gâte les parois...

Après avoir vu les intéressantes curiosités que je viens de vous écrire, je revins à *Périgueux*, chef-lieu du département. Cette ville n'offre qu'un monceau de maisons, jetées sans goût sur la rive droite de l'Isle. Six mille habitants y respirent, dans la boue, un air humide et malsain ; le pont et les promenades sont les seules choses remarquables ; les antiquaires y visitent avec intérêt, les ruines d'un temple, d'un amphithéâtre, et des bains qu'on y voit encore, mais tellement dégradés, qu'ils ont été la source de discussions scientifiques pour bien déterminer leur origine.

Bergerac, coupée en deux par la Dordogne, est environnée de champs fertiles : cette ville est la plus jolie et la plus commerçante du département ; ses vins sont fort estimés, les Hollandais recherchent les blancs, et les Américains s'accommodent des rouges ; les habitants de cette ville cultivent peu les arts, et tout y respire la simplicité des siècles antiques. On trouve le *Bugue* en longeant la Dordogne ; c'est une petite ville qu'on est tout étonné de voir ornée de maisons, d'édifices et de jardins construits à la moderne et dans le meilleur goût. Elle est l'entrepôt principal du commerce de ses environs avec Bordeaux.

A *Sarlat* on se rappelle avec émotion que ce fut le séjour de Fénelon, et ce souvenir donne plus d'indulgence pour l'aridité des collines qui l'entourent, la laideur de ses maisons et sa population mesquine. Le nom de Fénelon n'est jamais prononcé qu'avec respect ou attendrissement ; il fut vertueux, modeste et savant ! Il n'est pas le seul écrivain qui ait dû le jour au département de la Dordogne : Montaigne, Brantôme y sont nés aussi.

Les Périgourdins sont francs, généreux, l'industrie les occupe uniquement ; ils sont laborieux, robustes, économes et bons soldats ; leur commerce consiste en bois, fer, eaux-de-vie, volailles et châtaignes...

© S.H.A.P. 1991. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

sol reposait sur un lac, et cette opinion est encore accréditée par l'existence d'un puits qui est situé sur la grande place de Périgueux. Sa profondeur paraît n'avoir été connue que de ceux qui l'ont creusé ; peut-être ce puits communique avec le lac présumé ? L'autorité fit combler ce puits, parce que le bruit s'était répandu que des femmes criminelles y précipitaient les fruits de leur libertinage, qu'elles voulaient soustraire à la connaissance du public...

La grotte de Miremont, nommée autrefois le *Cluseau* ou *Trou de Grandville,* peut être regardée comme une des plus belles grottes de France : elle est située entre Sarlat et Périgueux, auprès d'un village appelé *Pivasel,* aux deux tiers d'une colline extrêmement aride ; depuis l'ouverture jusqu'à l'extrémité de la plus grande branche, sa profondeur est de cinq cent quarante-cinq toises, et la totalité de ses ramifications est de deux mille cent soixante-dix. Si l'on compte tous les détours que le voyageur fait en la parcourant, l'espace est de plus de deux lieues. Il serait dangereux de s'enfoncer dans ce souterrain immense, sans le recours d'un guide pris sur les lieux. L'entrée de la grotte est étroite, il faut se courber pour y pénétrer ; mais le terrain s'abaisse à mesure qu'on avance, et bientôt on chemine sans obstacle.

Le nombre des curiosités que cette grotte renferme serait trop long à détailler, je me bornerai donc à vous parler d'une *chambre des gâteaux,* longue de trente pieds et haute de neuf, qui est ornée à hauteur d'appui, de branches de silex, qui, disposées avec autant d'élégance que de symétrie, présentent tout autour un double rang de rameaux entrelacés ; le plafond, très uni, a de petites coupoles remplies des même figures ; à quelque distance et dans une autre pièce, les parois sont couvertes de petites pierres brillantes comme le diamant, et qui jettent des reflets étincelants, lorsque la pièce est bien éclairée.

La chambre des *coquillages* est parsemée d'huîtres fossiles et d'autres coquilles incrustées dans le roc. Un autre embranchement conduit à une voûte de six toises d'élévation, offrant de distance en distance des coupoles d'une beauté parfaite, et de la plus grande régularité ; on trouve dans cette route, une pierre énorme, appelée la *Tombe de Gargantua ;* sa dimension pourrait effectivement la faire prendre pour la tombe de quelque géant.

L'allée de la branche est remarquable par une quantité de très beaux choux-fleurs, qui tapissent ses parois, et pendent à la voûte, parfaitement semblables à la plante dont ils portent le nom ; les stalactites, forment une suite agréable de bouquets, mais il est difficile d'en arracher ; pour les obtenir entiers, il faut employer le ciseau et tailler le roc auquel ils tiennent.

Une autre pièce est appelée place *du marché,* parce que le sol y est d'une humidité toujours égale, et conserve les traces des pas de tous les voyageurs qui viennent visiter cette place.

Dans le nombre de ces branches souterraines, il en est une qui mérite d'être visitée, mais l'entrée est si étroite, qu'il est facile de passer à côté sans l'apercevoir. Ce cabinet, que l'on croirait tapissé de diamant, offre les plus belles cristallisations, toutes ses parties sont unies et intactes ; mais il est à craindre que lorsqu'il sera plus connu, le ciseau ne gâte les parois...

Après avoir vu les intéressantes curiosités que je viens de vous écrire, je revins à *Périgueux*, chef-lieu du département. Cette ville n'offre qu'un monceau de maisons, jetées sans goût sur la rive droite de l'Isle. Six mille habitants y respirent, dans la boue, un air humide et malsain ; le pont et les promenades sont les seules choses remarquables ; les antiquaires y visitent avec intérêt, les ruines d'un temple, d'un amphithéâtre, et des bains qu'on y voit encore, mais tellement dégradés, qu'ils ont été la source de discussions scientifiques pour bien déterminer leur origine.

Bergerac, coupée en deux par la Dordogne, est environnée de champs fertiles : cette ville est la plus jolie et la plus commerçante du département ; ses vins sont fort estimés, les Hollandais recherchent les blancs, et les Américains s'accommodent des rouges ; les habitants de cette ville cultivent peu les arts, et tout y respire la simplicité des siècles antiques. On trouve le *Bugue* en longeant la Dordogne ; c'est une petite ville qu'on est tout étonné de voir ornée de maisons, d'édifices et de jardins construits à la moderne et dans le meilleur goût. Elle est l'entrepôt principal du commerce de ses environs avec Bordeaux.

A *Sarlat* on se rappelle avec émotion que ce fut le séjour de Fénelon, et ce souvenir donne plus d'indulgence pour l'aridité des collines qui l'entourent, la laideur de ses maisons et sa population mesquine. Le nom de Fénelon n'est jamais prononcé qu'avec respect ou attendrissement ; il fut vertueux, modeste et savant ! Il n'est pas le seul écrivain qui ait dû le jour au département de la Dordogne : Montaigne, Brantôme y sont nés aussi.

Les Périgourdins sont francs, généreux, l'industrie les occupe uniquement ; ils sont laborieux, robustes, économes et bons soldats ; leur commerce consiste en bois, fer, eaux-de-vie, volailles et châtaignes...

© S.H.A.P. 1991. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

Le Périgord jusqu'au Tarn

par J.-P. BITARD

En inventoriant les papiers de la Bibliothèque municipale de Périgueux une coupure de journal [cote 36 k] a attiré mon attention. L'auteur, Gabriel Marfond dans *Le Combat périgourdin* du 15 octobre 1912 écrit :

« Le premier document précis qu'on possède sur le Périgord remonte au géographe Pline, qui vivait au premier siècle de notre ère. Pline, après avoir, dans une énumération qui brille par sa sécheresse, et, généralement, par son défaut de détails, indiqué les divers peuples de la région, écrit ce qui suit au sujet des Petrocori :

Rursus Narbonensis provinciae contermini Rutheni, Cadurci, Antobroges, Tarneque amne discreti à Tolosanis Petrocori.

Voici la traduction française :

« A l'arrière de la province narbonnaise touchent les Ruthènes, les Cadurques, les Antobroges; et, séparés des Toulousains par le Tarn, les Pétrocoriens ».

Il faut dire qu'à cette époque Toulouse était déjà province romaine et non plus cité gauloise.

L'ancien Périgord, d'après ce témoignage formel, allait donc jusqu'au Tarn, dans la partie faisant front aux Toulousains, le Tarn, vers l'Est, étant compris dans le territoire des Cadurques et des Ruthènes.

Le Périgord jusqu'au Tarn, dira-t-on ? Est-ce que vous ne radotez pas ? Est-ce possible ? Oui, c'est possible. Il a singulièrement diminué, voilà tout. L'écart considérable entre les anciennes limites et les dernières limites a été, pour les commentateurs, une occasion de discuter le texte de Pline. Mais un homme de l'autorité de Pline ne parle pas à la légère; la sobriété du renseignement et du trait ne fait qu'en accentuer la valeur.

C'est un siècle environ après la conquête romaine que Pline écrit. Les Romains ont eu le temps de se documenter sur les régions soumises de la Gaule.

Quelques auteurs, et, en particulier, M. de Taillefer, dans ses *Antiquités de Vésone*, ont prétendu que le Quercy aurait été vassal du Périgord et que

c'est à titre que les Pétrocoriens auraient touché au Tarn; mais Pline nomme précisément, à côté des Pétrocoriens, comme voisins de la province romaine, les Cadurques, les Ruthènes, sans ajouter ni restriction ni condition; la situation des deux peuples est donc bien distincte; d'ailleurs, s'il y avait eu des Cadurques soumis à une autre nation, l'auteur aurait employé pour les autres Cadurques le qualificatif d'eleuteri, c'est-à-dire libres, ce qu'il n'a pas fait. Il faut donc prendre le texte tel qu'il est. Il est vraisemblable qu'à l'époque de la conquête romaine une partie du Haut-Quercy correspondant à la partie du département du Lot comprise entre Souillac — grand fief de la truffe du Périgord — et une ligne droite allant sur Castelnau-Montratier au sud, ainsi qu'une partie du Bas-Quercy, étaient dans la dépendance des Pétrocoriens : on peut s'expliquer comment, par ce large couloir, ces derniers descendaient jusqu'au Tarn.

Ce n'est pas seulement de ce côté que le Périgord a été démembré. Sous Charles V, vers 1380, le pape Grégoire XI, de la maison de Turenne, ayant créé un évêché à Tulle, demanda que Brive, qui était alors terre périgourdine, y fut rattaché et réuni au pays limousin.

D'après M. de Taillefer, il résulte des archives de Nérac, que tout le pays fronsadais compris entre Libourne et Bourg-sous-Gironde dépendait autrefois du Périgord. Les Pétrocoriens, en effet, touchaient au nord, les Santons, et la porte d'entrée au pays de Saintonge, de ce côté, était Blaye. Le Bordelais ne dépassait pas le bras de la Gironde.

D'après le même auteur dépendaient également du Périgord certaines portions de l'Angoumois et de l'Agenais, notamment les pays d'Aubeterre, de Lauzun, de la Salvetat, de Sainte-Foy-La-Grande, ainsi qu'une partie de la Double, qui en avaient été détachées avec la révolution.

Ce qu'on sait mieux, c'est qu'au dix-huitième siècle, Castillon, Libourne et le pays dit Puy-Normand étaient encore périgourdins. De ces données, on peut conclure que le premier Périgord comprenait, outre le département actuel de la Dordogne, les arrondissements à peu près entiers de Libourne, Villeneuve-sur-Lot, Brive et Moissac, sur le Tarn, et partie de ceux de Gourdon et de Cahors.

De cette première façon du Périgord il y eut au Moyen Age une sorte de restitution. Pour honorer sans doute l'ancienne métropole de l'Aquitaine, on donna à Périgueux le siège de la cour d'assises de Guyenne : Bayonne, Dax, Nérac, Angoulême, Agen, Bordeaux furent de son ressort.

Il est pénible de penser qu'aujourd'hui Périgueux, dans la hiérarchie administrative, est même dépassé par Agen, la capitale du petit peuple des Nitiobriges.

A cette sorte de résurrection, le coup de grâce fut porté par la création, en 1462, d'un parlement à Bordeaux, ville qui avait été jusque là plutôt une cité commerciale qu'une métropole.

Les Périgourdins protestèrent, mais la force des choses, que Bordeaux avait pour lui, devait l'emporter sur les titres passés.

Toutefois, pour dédommager Périgueux, Henri II le dota d'une cour souveraine des aides avec juridiction sur les généralités de Guyenne, de Poitou et d'Auvergne ; mais Bordeaux, chaque jour grandissant et plus

heureux, ne tarda pas à obtenir la réunion de cette cour à son Parlement.

Et ainsi se trouva réalisée, pour la troisième fois, la déchéance de Périgueux du rang de métropole.

Sa première déchéance fut signée par Auguste. Aux premiers temps de la conquête romaine, Périgueux semble avoir été, en effet, cité métropole de l'Aquitaine. Auguste lui enleva son rang pour le donner à Bourges, qui partagea, dans la suite, la prérogative avec Bordeaux.

On ne s'explique pas bien les raisons de cette première disgrâce; on suppose que l'antipathie d'Auguste contre la cité pétrocorienne, lui vint d'une sédition ou d'une résistance aux troupes romaines, et surtout de l'hospitalité qu'elle aurait donnée aux enfants de Pompée.

L'invasion des Barbares, qui détruisirent Vésone, marque la deuxième déchéance.

La troisième coïncide avec la création du Parlement de Bordeaux, et fut due à des causes plus diverses.

N'ayant en sa faveur ni position stratégique, ni situation maritime et commerciale importante, ni agriculture prospère et intense, Périgueux devait se laisser devancer par des rivales mieux favorisées à ces divers points de vue.

En ce qui concerne particulièrement ces démembrements du Périgord, ils furent dus sans doute au déclin de la cité, mais aussi à des causes plus anciennes.

L'invasion des Barbares et les changements qu'elle apporta dans les divers pays, surtout le système des fiefs francs, eurent pour conséquence de modifier singulièrement l'assiette, la figure et l'importance des territoires.

Il suffit de penser que par le seul fait de son mariage avec Henri Plantagenet, devenu roi d'Angleterre, Eléonore de Guyenne, en portant son fief à l'étranger, faillit le rendre anglais à jamais et entraîner même l'anglicisation de la France, pour juger de la perturbation que le système féodal pouvait jeter chez les peuples.

C'est à ce moment que, par le morcellement des fiefs, le Périgord perdit contact avec ses terres du Lot et du Tarn, et en fut désormais séparé. Plus tard, au Moyen Age, le premier démembrement fut occasionné par Grégoire XI, de la maison de Turenne, qui obtint la réunion de Brive au Limousin, à la suite de la création de l'évêché de Tulle dont nous avons parlé.

Cette première capitulation devait entraîner d'autres convoitises et ambitions; le Bordelais et l'Agenais s'arrachèrent, à leur tour, quelques morceaux.

Enfin la Révolution, dans la création des départements, devait porter au Périgord un nouveau coup. Il arriva alors ce qui ne cesse de se produire dans l'histoire : les différents pays montent ou descendent proportionnellement au degré de prestige et de force de leurs représentants naturels.

La Gironde eut le bonheur d'être représentée par une élite qui donna son nom au groupe girondin et qui exigea, ou plutôt qui arriva à faire que son département fut le premier de France comme son groupe était le premier du Parlement.

C'est ainsi que pour constituer la plus grande Gironde on ne se contenta pas d'ajouter au Bordelais proprement dit, le Bazadais, qui était son rival en étendue; on détacha du Périgord 50.000 hectares pour faire une couronne à la patrie de Gensonné et de Fonfrède.

Le département de la Dordogne, qui sans cette coupure, eut été le premier de France par l'étendue, descendit au troisième rang après les Landes.

Souhaitons qu'au jour où le mouvement de décentralisation administrative qui se dessine chaque jour davantage arrivera à terme, que ce jour-là la Dordogne, qui jusqu'ici a plutôt brillé par ses écrivains et ses hommes d'action que par ses hommes politiques, ait en haut des représentants assez prestigieux, assez puissants pour rendre au Périgord un peu de son ancien lustre.

Le père Leydet dans une copie manuscrite de sa *Géographie ancienne du Périgord* [cote 71 aj à la Bibliothèque municipale de Périgueux] écrit : « Le texte de Pline l'ancien semble reculer les frontières des Petrogorii jusques à celles des Tolosates... Cette leçon est visiblement fautive, elle est contraire aux descriptions de Ptolémée et de Strabon[1]. Imaginer avec le père Hardouin que les Petrogorii avaient fait la guerre à leurs voisins est une explication aussi difficile à admettre que le texte même qu'il prétend corriger ».

La ponctuation changée par Jacques Dalecamp d'après Joseph Scaliger[2] en mettant un point après *Tolosanis* laisse une plus grande difficulté puisque le local même se refuse à mettre les Nitiobriges sur les frontières des Tolosates. Il nous semble, que puisque les manuscrits de Pline ont été altérés dans cet endroit[3] (ce qui sera arrivé de bonne heure), on ôtera la difficulté en transposant le seul mot *Cadurci* et en lisant : *Nitiobriges, Cadurcique Tarne amne discreti a Tolosanis, Petrogori.*

Wilgrin de Taillefer repose le problème dans sa peu connue *Notice historique sur les antiquités et monuments de la cité de Vésone, à laquelle la ville de Périgueux a succédé depuis le Moyen Age* (Périgueux : F. Dupont, 1806 page 9). Il reprend avec des développements et arguments nouveaux au tome 1 page 126 et suivantes des *Antiquités de Vésone* et précise que cette extension fait l'objet de bien des discussions.

Le territoire des Petrocorii devient peau de chagrin pour Léon Dessalles qui dans le tome 1, pages 19 à 23 de son *Histoire du Périgord* (1883) démontre que les Pétrocores n'ont pas pu aller jusqu'au Tarn, gênés qu'ils étaient par la présence des Cadurcii (nos voisins quercynois), présents dans le texte de Pline comme peuple indépendant et présents sur le terrain entre Dordogne et Tarn. Citons sa conclusion : « Il faut donc reconnaître que toutes les citations fournies en faveur de l'extension du territoire petragoricien; que toutes les inductions tirées des textes; que toutes les suppositions accumulées sont sans fondement sérieux et ne méritent aucune

1. Ptolémée, Geogr., f° 43, verso. Strab., Geog., p. 128.
2. Note marginale de J. Dalecamp dans son édition de Pline, Paris, 1609, p. 89.
3. Ce qu'indique l'*Autobroges* pour *Nitiobriges*, nommés ainsi par Ptolomée, Sidoine Apollinaire et Strabon.

créance. Il n'y a réellement dans tout cela, qu'une exagération inutile, sans base et sans portée ».

Le volume XXIII (1896 du *Bulletin* de notre société cite un article d'Allmer dans la *Revue épigraphique du Midi de la France* qui propose de lire le texte de Pline ainsi : *Nitiobriges Tarne qui* [et non *Tarneque*] *amne discreti a Tolosanis, Petrocorii.* P. Barrière qui cite cet article dans son *Vesuna Petrocoriorum* et reconnait l'ingéniosité de cette correction, conclut qu'il y a là vraisemblablement une erreur de Pline, ajoutant qu'il ne s'agit ni de la seule, ni de la plus énorme erreur d'un écrivain antique.

Il semble que la question peut-être considérée comme close et que le Périgord jusqu'au Tarn n'ait été qu'une des expressions d'un certain chauvinisme périgourdin.

J.-P. B.

© S.H.A.P. 1991. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

DANS NOTRE ICONOTHEQUE ET NOS ARCHIVES

Après un siècle de fréquentation des grottes et abris ornés

par Brigitte et Gilles Delluc

La pénétration par l'homme moderne des cavités ornées préhistoriques s'accompagne assez souvent de modifications, habituellement involontaires, des œuvres pariétales et de leur support, du sol et des vestiges mobiliers qu'il peut supporter ou contenir.

En nous plaçant avant tout sur un plan historique, nous voudrions essayer de déterminer le rôle des spéléologues et des archéologues dans ces altérations.

Quelques données historiques

Avant la découverte des premières œuvres pariétales, la visite des cavernes est libre; elle le demeurera en réalité durant de nombreuses décennies.

En 1669, un sieur P. Defoix trace au charbon de bois son patronyme sur les parois de la grotte La Martine de Domme. Un siècle plus tard, Pélissier de Barry, lieutenant de la baronnie de Limeuil, occulte d'un **Barry** fuligineux deux mammouths de Rouffignac. Un siècle encore plus tard, l'un des inventeurs de la galerie ornée de La Mouthe pénètre dans le boyau terminal et, à titre commémoratif, trace son nom et la date de cet exploit : **Armand Laborie 8 avril 1896.** Et La Mouthe sera, comme on le sait, la première grotte ornée reconnue par le monde savant le 14 août 1902, le point de départ d'un grand nombre de découvertes et d'aménagements de sites, durant une soixantaine d'années.

Le 17 avril 1963, malgré divers travaux assez empiriques de climatisation, la grotte de Lascaux était fermée à la visite touristique. Le traitement de la grotte malade allait se faire en plusieurs temps et l'ordonnance était lourde : décontamination biologique (air et parois) ; étude géologique, cristallographique et climatique ; restitution et maintien du climat ; fermeture définitive de la cavité à ses trop nombreux admirateurs. Depuis cette

Fig. 1. Grotte La Martine (Domme). Les graffiti de P. DEFOIX 1669 (en haut et à gauche) sont les plus anciennes inscriptions datées des grottes du Périgord.

Fig. 2. Grotte de Rouffignac. Ce rhinocéros de la célèbre grotte porte l'inscription BRACHET.

époque, les sites ornés sont souvent mieux connus et surveillés et d'intéressantes interventions ont été conduites, tels le nettoyage des fresques de Font de Gaume (remettant au jour d'admirables bisons, et faisant découvrir un précieux moulage naturel d'un signe tectiforme) ou l'élimination des graffiti, salissures et projection d'argile maculant les parois à la Baume Latrone [30]*. En outre, divers fac similés (Lascaux, Bidon [07] et, à l'étranger, Altamira), de bonne qualité, sont présentés au public et beaucoup de sites font l'objet d'une surveillance constante ou régulière.

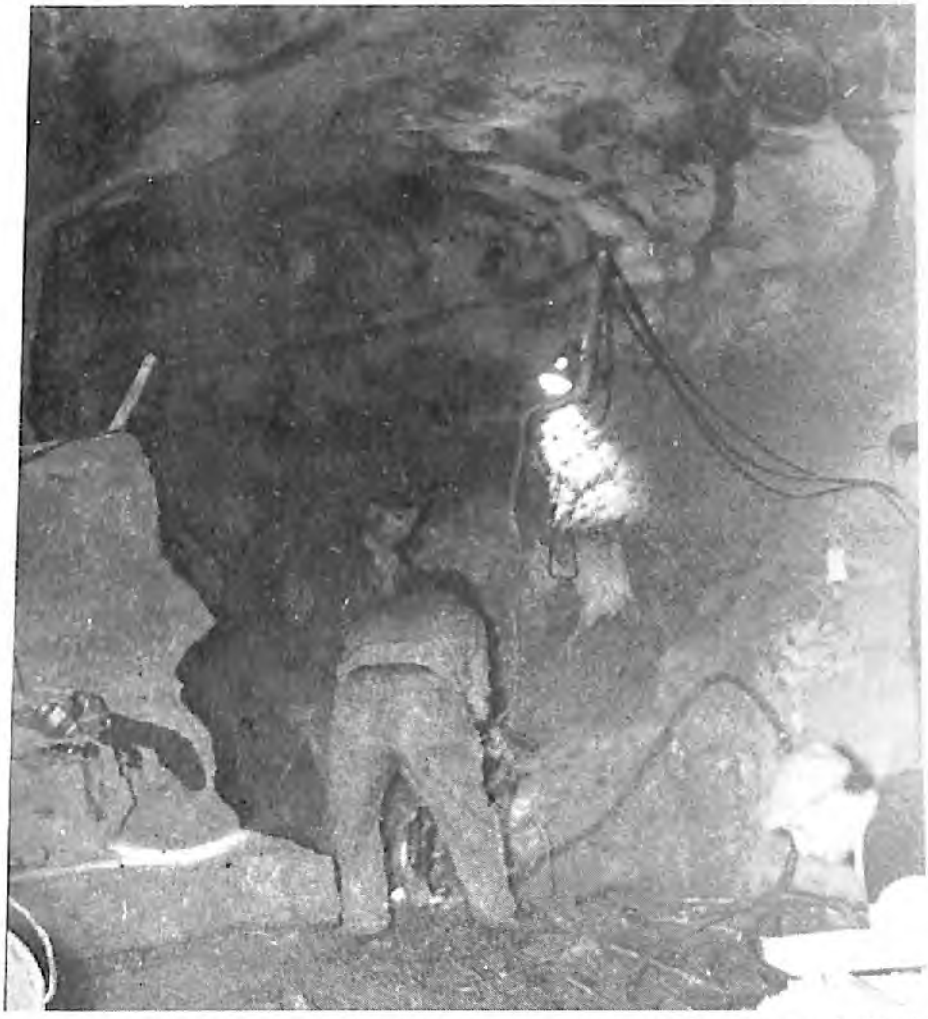

Fig. 3. Les travaux de Lascaux en 1957-1959 modifièrent totalement le sol des galeries ornées (cliché J. Lagrange).

* Pour les cavités situées hors de la Dordogne, le numéro minéralogique du département est indiqué : 07 (Ardèche); 09 (Ariège); 16 (Charente); 30 (Gard); 33 (Gironde); 46 (Lot); 64 (Pyrénées-Atlantiques); 65 (Hautes-Pyrénées); 89 (Yonne).

Fig. 4. Au tout début de notre siècle, la visite de l'abri du Poisson, à Gorge d'Enfer (Les Eyzies), était déjà organisée, tout près de la guinguette de G. Galou, aujourd'hui « La Chaumière », et de son arbre-terrasse (à droite).

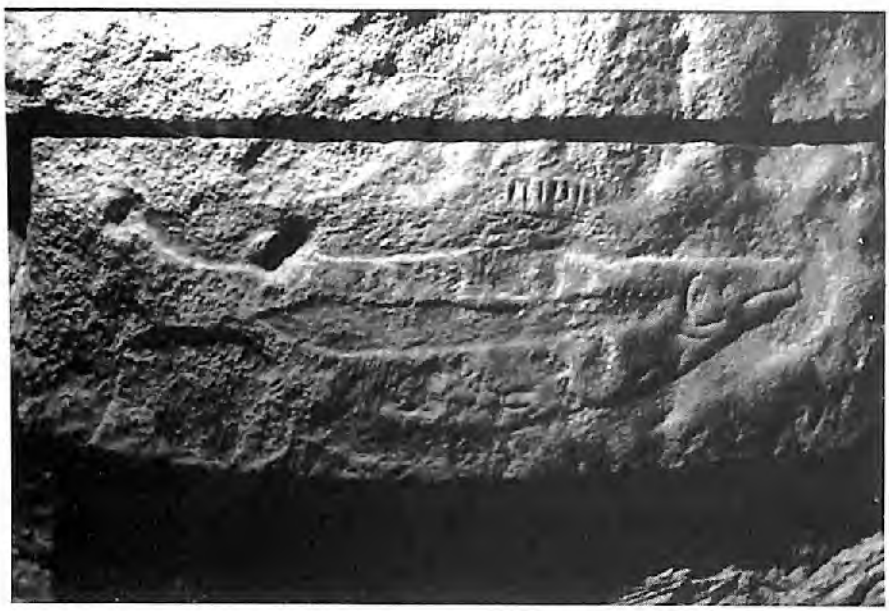

Fig. 5. Le saumon sculpté de l'abri du Poisson, vieux de quelque 25.000 ans, avait été pré-découpé par le propriétaire du site à la demande du Pr C. Schuchhardt, directeur du département de Préhistoire et Antiquités du Volkerkundemuseum de Berlin. D. Peyrony fit fermer et classer l'abri parmi les Monuments historiques durant l'hiver 1912-1913.

Les altérations volontaires

Elles ont été habituellement ponctuelles et sont devenues rares.

Les graffiti (gravés, tracés à la fumée, au charbon de bois, à l'aide de crayons divers) sont les plus nombreux. On en signale à La Mouthe (A. Laborie), Font de Gaume (dont le nom de D. Peyrony), à La Croze à Gontran (avec des cœurs fléchés), à Pair-non-Pair [33], (les indications de F. Daleau, le fouilleur), à Rouffignac (très nombreux, avec même une phrase en grec et une date **1582** en chiffres du temps tracées par E. Rupin, collaborateur de E.-A. Martel; une petite surface a été débarrassée de ses inscriptions par L.-R. Nougier et **un Brachet** a été occulté), à La Martine (traces innombrables, se mêlant à celles des torches, et dont le microscope permet de faire le partage ; à signaler un **Vive l'anarc(h)ie, Vaillant, Ravachol et compagnie**), à Niaux [09] (en abondance), et aussi à Massat [09], Les Eglises [09], Montespan [31], Labastide [65]. Une « main positive », accidentellement exécutée sur un panneau de Bernifal, lors d'une visite spéléologique, a pu être éliminée.

Beaucoup plus rares sont les vandalismes volontaires : graves (La Baume Latrone [30] ou Labastide [65]), ou plus bénins (projection de boulettes d'argile de Niaux [09]).

L'enlèvement d'unités graphiques a été tenté (bison du sol de Niaux [09], saumon de l'abri du Poisson), parfois réalisé dans un but de conservation, non sans petits dégâts (à Oreille d'Enfer, dont un fragment de paroi a été transféré au musée des Eyzies); dans un but mercantile, (ce fut le cas d'un bloc sculpté d'une femme, à Laussel, vendu à Berlin). De nombreux blocs ornés ont été dispersés loin de leur lieu de découverte : deux blocs sculptés de Cap Blanc (au musée d'Aquitaine de Bordeaux); tous les blocs de Blanchard aujourd'hui à Périgueux, à Saint-Germain-en-Laye (sciés pour en réduire le volume) et de Labattut (désormais à Périgueux, Saint-Germain-en-Laye, New-York); le gros bloc sculpté du Fourneau du Diable a été, lui aussi, fortement réduit pour être transporté (au musée de Préhistoire des Eyzies); les blocs de Roc de Sers (16) sont, eux aussi, à Saint-Germain-en-Laye (Musée des Antiquités nationales).

Certaines actions ont concerné les figures elles-mêmes. Leur contour (vrai ou supposé) a été souligné dans quelques cas par des apprentis photographes : au charbon à Comarque, au Cap Blanc, aux Bernous, à Chabot [07]; à l'argile, sur quelques blocs aurignaciens exposés par D. Peyrony aux Eyzies; à l'ocre rouge, à La Mouthe; à la craie rouge, à La Sudrie. Une petite pierre souligne, depuis quelques décennies, l'œil du félin des Combarelles; le trait de gravure du bison de La Grèze et celui de la gravure en carte à jouer de Laussel paraissent très frais. Un bison de Villars a vu sa silhouette complétée par du pigment emprunté au sol sous-jacent, comme le prouvent les photographies et films anciens.

Les altérations involontaires

Elles sont les plus fréquentes et sont souvent graves.

Certaines grottes ont été transformées en décharge pour les ordures

Fig 6. Grotte des Combarelles (Les Eyzies). Le célèbre félin, tel qu'il apparaît dans la publication de L. Capitan, H. Breuil et D. Peyrony en 1924.

(La Croix) ou en égoût (La Martine), et le sont demeurées. De même, un assez grand nombre a été modifié, au cours des siècles précédents, lors des aménagements de ces sites troglodytiques : élargissement de Saint-Cirq, de Comarque (mais les cicatrices des outils respectent l'admirable cheval gravé et sculpté, qui fut, croyons-nous, alors remarqué), creusement des sols de Saint-Front de Domme, disparition d'une partie de la décoration du Pigeonnier, de Gabillou et de Jovelle.

C'est surtout l'aménagement des grottes pour la visite touristique qui a entraîné des modifications importantes : ainsi au niveau du sol de Lascaux, de Bara-Bahau, de Saint-Cirq (lors des premiers travaux), des Combarelles, de Rouffignac, de la frise noire de Pech Merle [46]... Les objets, éventuellement découverts, n'ont pas toujours été recueillis avec minutie, ou ont disparu, dans un bon nombre de cas. Et il en va de même pour les empreintes (Lascaux, Niaux [09], et sans doute beaucoup d'autres sites), l'attention n'ayant été attirée sur l'existence de ce type de vestiges que depuis peu. Il est évident que l'installation de potelets électriques sur la paroi des Combarelles, l'usage de la pioche à Cap Blanc ou celui du marteau-piqueur dans la grotte de Lascaux, ne seraient plus possibles de nos jours.

L'exécution de moulages des œuvres pariétales ne fut pas toujours sans conséquence. Parfois sont demeurées des traces du produit utilisé (du plâtre au Roc d'Allas, de l'argile grise à Pair-non-Pair [33], et celles bleutées d'un produit plus moderne, à Saint-Cirq et La Grèze). La grotte de La Mouthe, elle, conserve un certain nombre d'altérations pariétales : les traces d'un moulage ancien (ou celles de l'huile qui devait permettre un démoulage

facile), et de curieuses taches rondes d'argile (les traces des boulettes qui tenaient les calques de H. Breuil). Enfin, nous avons retrouvé, à l'Institut de Paléontologie humaine, un moulage provenant de Saint-Cirq, portant une tête humaine (le panneau, sur place, n'est plus analysable). La figure humaine de Villars conserve un des coups de crayon de l'opération de décalque de 1958.

Dans quelques cas, le traitement des surfaces, exposées au jour et sièges d'une prolifération végétale, a laissé de menues traces (stries des poils de brosse dure à Saint-Cirq, Laugerie Haute, Reverdit), qui ne gênent guère l'examen cependant.

Enfin et surtout, grand est le nombre des effacements partiels de tracés peints (de nombreux traits à Pech Merle [46], avec un figure abîmée par André Breton; un signe en croix à Villars), de tracés gravés sur un support argileux (à Gargas, Arcy, Montespan [31], Bédeilhac [09]) ou particulièrement fragile (La Forêt, Combarelles II, Etxeberri [64], Massat [09]) et l'on ne peut que citer quelques exemples. Il est plus rare que la surface endographique soit atteinte : un cheval gravé de Comarque est criblé d'impacts, car il est situé au-delà d'une lucarne qui intriguait les visiteurs.

En définitive...

La France compte plus d'une centaine de sites ayant fourni soit des œuvres pariétales, soit des blocs ornés. Sur ce total, il était inévitable que se produisent parfois des altérations liées soit aux circonstances de découverte, soit aux visites répétées, soit aux aménagements touristiques, soit aussi aux études menées par les divers spécialistes.

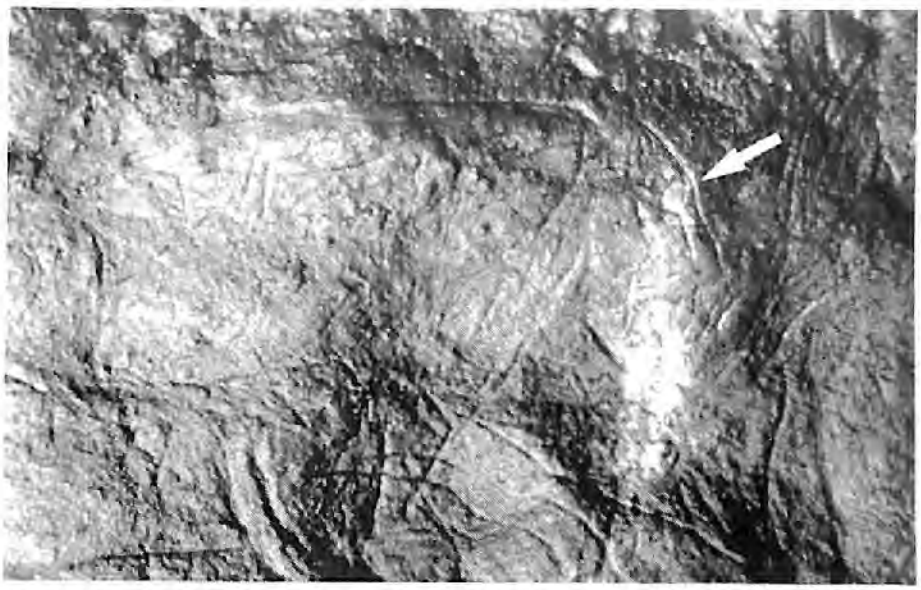

Fig. 7. Grotte des Combarelles. Le félin porte désormais, depuis peu de décennies, une petite pierre curieusement collée au rocher, juste en avant de l'œil.

Malgré l'assez grand nombre de sites cités dans cette petite note, les altérations majeures sont demeurées exceptionnelles, et une active politique de conservation, comportant des démarches à la fois diagnostiques et thérapeutiques, est désormais conduite.

Il est notable et réconfortant de constater que les spéléologues ne sont pratiquement jamais en cause dans ces dommages, et qu'au contraire leur efficacité est reconnue par les préhistoriens (découverte de sites nouveaux, protection de ces derniers), et l'admirable conservation de Fontanet [09] est le fruit d'une parfaite collaboration entre les parties concernées. De même, comme on l'a vu, les archéologues ne sont qu'exceptionnellement en cause dans la génèse de ces altérations.

Toutes les cavités ne peuvent pas, pour des raisons diverses, demeurer dans l'état (ou presque) de leur découverte, et n'admettre que de très rares visiteurs (comme c'est le cas à Gabillou, à Erberua [64], dans les cavernes du Volp [09], à Fontanet [09], à Arcy [89], à Lascaux aujourd'hui...). Il est normal qu'elles demeurent ouvertes à la recherche des pariétalistes (contrairement à la fouille, leurs études ne sont pas destructrices, dans les conditions réglementaires). Il est normal que le public, de plus en plus intéressé par des questions préhistoriques, ait un accès dans certaines sites, et c'est un des problèmes actuels que de répondre à cette demande légitime d'une façon à la fois prudente et réaliste (études préalables, aménagement dans le temps et l'espace des parcours de visite, quota, musées de sites, fac similés, monographies et diapositives...). Enfin, comme l'espérait, à propos de Lascaux, notre maître André Leroi-Gourhan, « il reste à souhaiter qu'une meilleure connaissance des besoins de la recherche et une meilleure connaissance des conditions de conservation se rejoignent un jour pour permettre de terminer le travail ».

B. et G. D.**

** U.A. 184 du C.N.R.S. (Musée de l'Homme, Paris), Abri Pataud, 24620 Les Eyzies et Spéléo-Club de Périgueux.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Les exemples cités proviennent, sur le plan bibliographique, soit des monographies, soit, à défaut, des résumés (avec bibliographie) publiés dans l'ouvrage collectif suivant :

L'art des cavernes. Atlas des grottes ornées paléolithiques françaises, Ministère de la Culture, Paris, 673 p., ill.

En outre, nous avons consulté pour les altérations de certains sites et/ou pour les mesures de conservation des vestiges pariétaux :

BAUER Dr (1967). Etude synthétique de l'évolution calcique des parois de Lascaux (période comprise entre septembre 1961 et juillet 1966). *Rapport de la Commission scientifique de Lascaux.* 82 p., ill.

BRUNET J., VIDAL P. (1982). Font de Gaume aux Eyzies. Les derniers travaux de conservation. *Archéologia,* janvier 1982, p. 20-32, ill.

BRUNET J., VIDAL P., MARSAL J. (1980). Lascaux. Où en sont les travaux de conservation ? *Archéologia,* n° 149, décembre 1980, p. 35-50, ill.

BRUNET J., VIDAL P., VOUVE J. (1986). *Conservation de l'art rupestre. Deux études. Glossaire illustré.* Etudes et documents sur le patrimoine culturel, UNESCO, 107 p., ill.

DELLUC B. et G. (1990). Occupations troglodytiques de la grotte de Comarque (Sireuil, Dordogne), et des autres grottes et abris ornés paléolithiques voisins, in *Le patrimoine troglodytique, de l'habitat spontané à l'habitat aménagé.* Deuxième colloque sur le patrimoine troglodytique (C.P.I.E. de Sireuil, 1988). Ed. des Cahiers de Commarque, Sireuil, Les Eyzies, p. 215-223, 6 fig.

GUYON P.-M., (1980). La conservation des peintures pariétales. Contribution aux travaux de la Commission scientifique de sauvegarde des peintures de Lascaux, *Revue de synthèse,* t. CI, n° 97-98, p. 115-144, 7 fig.

LAPORTE G.-S., (1972). Au chevet de Lascaux, *Bulletin de l'Ordre des pharmaciens,* 39 p., ill.

VIDAL P. (1967). Le problème de la conservation des grottes préhistoriques : l'exemple de Font de Gaume, *Bull. de la Soc. historique et archéologique du Périgord,* t. 94, p. 154-165, ill.

© S.H.A.P. 1991. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

NOTES DE LECTURE

Marie-Odile Munier, **L'abbaye royale Notre-Dame de la Sagne et la Révolution française 1789-1793.** Vielmur-sur-Agout. Revue du Tarn, n° 141 et 143. 1991. (Mairie de 81570, Vielmur-sur-Agout. 50 F + port).

Le personnage central de cette abbaye au début de la Révolution est l'abbesse bénédictine Madeleine de Royère.

Née à Badefols-d'Ans le 16 mars 1724, elle était la fille d'Elie de Royère et d'Antoinette Villovier de Lastrade. L'un de ses frères, Jean-Marc, devint évêque de Castres en 1773 et se retira, pour fuir la Révolution, à l'abbaye cistercienne d'Alcobaça au Portugal où il mourut en 1802.

Madeleine de Royère, chassée de son abbaye, se réfugia chez l'un de ses frères à Saint-Antoine-d'Auberoche où elle mourut le 25 prairial an XII (14 juin 1803) au château de la Cave.

Cette appartenance au Périgord de Madeleine de Royère pourrait suffire à retenir l'attention des membres de notre Société mais le livre de Marie-Odile Munier éclaire de façon remarquable une période où le sort des moniales est souvent très mal connu.

L'abbaye tarnaise de Vielmur apparait sous un jour inhabituel. Bien loin d'être en décadence, elle compte 26 moniales qui, dispersées, resteront fidèles à leur foi et à leur idéal ce qui contredit la soi-disant libération qu'aurait constituée la suppression des vœux religieux.

Enfin, nous avons là un tableau précis de la situation matérielle d'une abbaye relativement modeste aux premiers temps de la Révolution.

Marcel Berthier.

Guy Penaud, **La résistance en Périgord.** Editions Pierre Fanlac, Périgueux, 1991, 479 p.

Troisième édition de cet ouvrage devenu un classique pour qui veut étudier la Résistance en Périgord. L'auteur a fait précéder cette nouvelle édition d'une préface, où est évoquée la mémoire de certains partisans de la guerre de l'ombre.

Vieilles demeures en Périgord, Découverte 6 avec Dominique Audrerie, Joël Bibonne, Henri de Castellane, Pierre de Fursac, Hervé Lapouge, Bertrand Loloum, Isabelle de Montvert-Chaussy, Jean Secret. Editions P.L.B. Le Bugue, 1991, 72 p.

La sixième livraison des Vieilles demeures en Périgord invite ses lecteurs à la découverte du manoir de la Rigale à Villetoureix, du château de Montvert à Saint-Seurin de Prats, de Talivaud à Saint-Martin le Pin, du château de Fournils à Beaupouyet, du Pavillon à Sorges, de Boreau à Cornille et des maisons à empilage de poutres.

Vieilles églises en Périgord, 1 avec Paul Fitte, Marcel Berthier et Laure Guinet Abrial. Editions P.L.B. Le Bugue, 1991, 72 p.

La première livraison de cette nouvelle série, qui sera consacrée à l'étude des édifices religieux du Périgord, propose une visite de deux ensembles majeurs : l'abbaye de Saint-Avit-Sénieur et les églises de Trémolat, sous la conduite des spécialistes de ces lieux.

I.R.E.N.A., **Noblesse et Révolution.** Les Cahiers de Commarque. Editions Ol Contou Le Bugue, 1191, 183 p.

L'Institut de recherches sur les noblesses et aristocraties (I.R.E.N.A.) vient de publier les actes de son premier colloque tenu en 1989 au C.P.I.E. de Sireuil. Plusieurs études concernent le Périgord : doléances du Tiers Etat contre les privilégiés en Périgord par Anne-Marie Cocula-Vaillières, l'état de la noblesse en Périgord en 1789 par Gontran de Paysac, châteaux et châtelains du Périgord à l'heure de l'agitation égalitaire par Guy Mandon, approche méthodologique et bibliographique du problème de l'émigration en Périgord par Joëlle Chevé.

Châteaux et Révolutions, Abbaye de Flaran Valence-sur-Baise, 1991, 208 p.

L'abbaye de Flaran organise tous les deux ans un colloque de castellogie. Les actes du quatrième colloque tenu en 1989 portent naturellement sur la Révolution, ou plutôt les révolutions et leurs conséquences sur les châteaux. Une étude intéresse plus particulièrement notre région : châteaux et révolutions en Périgord, rêves, évolutions, révolutions par Dominique Audrerie et Emmanuel Payen.

Brigitte et Gilles Delluc, Alain Roussot, Julia Roussot-Larroque, **Connaître la préhistoire en Périgord.** Editions Sud-Ouest Bordeaux, 1991, 128 p.

L'essentiel de ce qu'il faut savoir sur la préhistoire périgourdine, ainsi peut-on définir cet ouvrage abondamment illustré, qui part de « la nuit des temps » et va jusqu'en 700 avant Jésus-Christ. Le texte, clair et précis permet au lecteur de découvrir — ou de redécouvrir — des sites prestigieux, qui constituent une des richesses du Périgord. En annexe figure la liste des grottes et des abris ouverts au public.

Guilhem d'Abbadie d'Arras, **Au pays des fougères, Histoire de Razac-sur-l'Isle.** Chez l'auteur, 1991, 579 p.

C'est une véritable somme que nous livre le père d'Abbadie d'Arras, ancien curé de Razac, sur la commune dont il a eu la charge durant de nombreuses années. Il a patiemment rassemblé tous les documents qu'il a pu trouver sur cette commune et les présente dans cet ouvrage sous une forme chronologique. Une table des noms cités permet une lecture plus facile.

Jean-Luc Kérébel, **Costumes traditionnels en Aquitaine.** Editions Sud-Ouest, Bordeaux, 1991, 64 p.

Dans cette plaquette très bien illustrée de dessins en couleur datant du siècle dernier, une partie est consacrée au vêtement traditionnel en Dordogne, avec des développements particuliers sur la coiffure.

Annick Stein, **La maison dans sa région, Périgord-Quercy.** Massin éditeur, Paris 1991, 96 p.

Dans sa série consacrée à l'architecture de pays, les éditions Massin viennent de consacrer un bel album au Périgord et au Quercy. Au sommaire, on note une étude un peu succincte de l'habitat, les principaux types de toitures et l'analyse des matériaux de construction. En somme, un ouvrage de vulgarisation intelligent.

Pierre-Henri Ribault de Laugardière, **Monographie de la ville et du canton de Thiviers.** Editions Libro-Liber, Bayonne, 1991, 118 p.

Réédition à l'identique de l'étude de Ribault de Laugardière parue pour la première fois en 1878 dans le bulletin de notre compagnie.

Dominique Audrerie

© S.H.A.P. 1991. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

NECROLOGIE

Mme Jacques GENDRY

Née le 7 avril 1901 à Périgueux, Mme Jacques Gendry (Suzanne Gilles-Lagrange) s'est éteinte le 8 août dernier chez une de ses filles dans la Sarthe. Elle avait récemment fêté ses 90 ans à Paris, entourée de ses enfants, petits-enfants et arrière petits-enfants.

Mariée à un officier des Haras nationaux, elle vait dû, au gré des affectations, habiter successivement la Lorraine, la Bretagne et Paris, mais était restée très attachée à son Périgord natal, y passant ou y séjournant presque chaque année.

Menant à la fois un travail de recherches généalogiques familiales très méticuleux et un travail d'historien locale, elle fut constamment encouragée et aidée par son mari disparu en 1983. Membre titulaire de notre Société depuis 1941, à la suite de son père et de son grand-père, elle y avait fait plusieurs communications et publié de nombreux articles dans le bulletin, tels :

— L'odyssée d'un officier périgourdin au XVIII[e] siècle (1948) ;
— Autour d'un livre de raison (1950) ;
— Pierre de La Servolle, médecin ordinaire du Roi 1747-1820 (1954) ;
— Heur et malheurs du dernier seigneur de Payzac (1958) ;
— Fénelon en Saintonge (1960) ;
— Les maîtres-poêliers de Périgueux au XVII[e] siècle (1964) ;
— Un 14-Juillet à Château-l'Evêque (1967) ;
— Nicolas Rambourg, architecte et sculpteur en Périgord (1969) ;
— Andrivaux (1971) ;
— Joseph de Mourcin, homme curieux et curieux homme 1784-1856 (1973) ;
— Quelques tableaux chez un bourgeois de Périgueux (1975) ;
— Les confréries de pénitents en Périgord (1977) ;
— Le triste sort d'un émigré périgourdin (1981).

Mme Gendry avait également collaboré à l'ouvrage édité à l'occasion de l'année du patrimoine « Cent portraits périgourdins ».

Au fil des années, elle a donné le goût de la recherche à sa fille aînée, Mme Blanche, qui vient d'être élue membre titulaire de la Société.

Mme Gendry qui transcrivit des ouvrages en écriture Braille pour l'association Valentin-Haüy, pendant près de vingt ans, était chevalier des Palmes académiques.

J.B.

© S.H.A.P. 1991. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

Liste des manuscrits présentés à la commission de lecture

- Jacques d'Abzac de La Douze et l'abbaye de Divielle — M. Berthier, octobre 1991.
- Evolution territoriale de la seigneurie de Badefols-sur-Dordogne — P. Belaud, octobre 1991.
- Liste des prévôts de Trémolat — M. Berthier, octobre 1991.
- Liste des abbés de Cadouin — M. Berthier, octobre 1991.
- Les heures de Périgueux de 1550 — R. Amiet, octobre 1991.
- Les mesures du coup d'Etat du 2 décembre 1851 — J. Lagrange, novembre 1991.
- Quelques remarques sur l'évolution de la culture du noyer en Dordogne — D. Dubeau, novembre 1991.
- Baldus et la photographie de Périgueux dans les années 1850 — D. Dubeau, novembre 1991.
- La guerre de Cent ans et le Périgord méridional — M. Berthier, novembre 1991.
- Le château de la Malartrie — D. Audrerie, novembre 1991.
- Clef de voûte provenant de l'église Saint-Laurent et Saint-Front de Beaumont-de-Périgord — P. Fitte et Th. Niquot, novembre 1991.
- Le souvenir de Joubert en Périgord dans les Félibrées — J. Monestier, décembre 1991.

* * *

Le Conseil d'administration de la Société historique et archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Il n'est pas nécessaire pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation préalable en séance publique par leur auteur.

On est prié d'adresser les textes à :

M. le Directeur de la publication
Bulletin de la S.H.A.P.
16/18, rue du Plantier
24000 Périgueux.

Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison, ou à défaut, archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter.

*
**

Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite.

Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.

ERRATUM RELATIF A LA TROISIEME LIVRAISON DU TOME CXVIII

P. 377, ligne 5. Au lieu de : eussent, lire : eurent.
P. 411, ligne 20. Au lieu de 1556, lire : 1566.
P. 418, avant-dernière ligne. Au lieu : la, lire : sa.
P. 420, § 3, ligne 2. Au lieu de : titre, lire : titres.
P. 428, note 247 bis. Au lieu de : cheminée, lire : cheminées.
P. 429, note 271. Lire : père et mère.
P. 431, note 322. Au lieu de : p. 24, lire : p. 271.
P. 440, à la note 539, au lieu de : p. 283, lire : 280.
à la note 540, au lieu de : p. 283, lire : p. 282.
P. 452, note 5. Après Savignac, ajouter : à.
P. 454, ligne 18. Au lieu de : JYORYE, lire : JORYE.
P. 456, note 10. En tête de la 2me ligne, ajouter : a très.

© S.H.A.P. 1991. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

PUBLICATIONS DE LA SOCIETE QUE L'ON PEUT SE PROCURER

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu	55
Ex-libris et fers des relieurs périgoudins antérieurs à la période moderne par Ch. Lafon	150
Inventaire du trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux	50
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX[e] siècle, par Fournier de Laurière	60
Actes du Congrès de Périgueux 1913	70
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol.	120
Notre-Dame des Vertus, par le chanoine Lavialle, 1 brochure	10
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), tome 3, par J. Maubourguet	40
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960)	70
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964 du Bulletin)	80
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier	30
Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), introduction et préface de J. Secret	60
Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart	10
Cent portraits périgourdins (1980). Album de 100 portraits, commentés. Edition originale. 2.000 exemplaires numérotés	150
Hommage au Président Jean Secret	30
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire (avec réduction à partir de 10 fascicules)	70
Sarlat et le Périgord. Actes du congrès de la Fédé. hist. du Sud-Ouest, avril 1986	300
Mélanges offerts à Mme alberte Sadouillet-Perrin et à M. Marcel Secondat (supplément au fasc. 3 du t. CXV du Bulletin 1988)	150
Le Périgord Révolutionnaire. Le grand livre sur la Révolution en Périgord	250
La sculpture rupestre en France (de la préhistoire à nos jours). Actes du colloque de Brantôme. Août 1988	150
Tome CXVII, 3ème livraison 1990 du Bulletin consacré au Jubilé de Lascaux	100
Iconographie de François de Salignac de la Mothe-Fénelon	100
Haut-Périgord et pays de Dronne, Actes du 6e colloque de Brantôme	70

Les ouvrages sont adressés — franco — sur simple commande, accompagnés de son montant.